U d'/of OTTAWA
39003001474021

31-1-69

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/louisxiiimaried00zell

LOUIS XIII

Marie de Médicis

RICHELIEU MINISTRE

COULOMMIERS
Imprimerie Paul Brodard.

LOUIS XIII

Marie de Médicis

RICHELIEU MINISTRE

ÉTUDE NOUVELLE

D'APRÈS LES DOCUMENTS FLORENTINS ET VÉNITIENS

PAR

BERTHOLD ZELLER

Professeur à l'Université de Paris (Faculté des Lettres)
Répétiteur à l'École polytechnique

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1899

Droits de traduction et de reproduction réservés

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

1826-527
#131

DC
123.2
.Z52
1895

INDICATION PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

DES AUTEURS ET DES OUVRAGES QUI NE SONT PAS COMPRIS AU CATALOGUE DES VOLUMES PRÉCÉDENTS

Arnaud d'Andilly (1614-1620), *Journal inédit*, publié par Achille Halphen. Paris, Techener, rue de l'Arbre-Sec, 1857, 1 vol.

Sirmond (Jean), *Simple consolation à M. le maréchal d'Ancre sur la mort de Mlle sa fille*, 1617, in-12.

Cardinal Guido Bentivoglio, *La nunziatura di Francia*. Lettera a Scipione Borghèse. Firenze, Félix Lemonnier, 1863, 4 vol. in-12.

Crevecœur (de), *Un document nouveau sur la succession de Concini*. Paris, 1891.

AVANT-PROPOS

Ce dernier volume de l'histoire de Marie de Médicis et de Louis XIII ne demande pas un long avant-propos. Les événements s'y enchaînent tout naturellement dans une suite qui se tient bien et sont le développement logique l'un de l'autre. Le maréchal d'Ancre a été poussé par une insolente fortune jusqu'au point où il ne peut plus reculer ni cesser d'avancer. La question de sa toute-puissance se pose bien nettement dès le début de cette nouvelle période. Aussi, malgré tous les avertissements que lui prodigue la fortune, il est décidé à se laisser aller à ses complaisances.

Le gouvernement depuis l'arrestation du prince de Condé s'était renouvelé par l'influence de Concini; le maréchal avait introduit au pouvoir de nouveaux ministres, Du Vair, Mangot, enfin Richelieu; les restes des anciens ministères étaient fortement battus en brèche. Richelieu prend possession du pouvoir en agent déjà fort expérimenté. Il a opéré des changements de batterie conformes aux secrets desseins du roi et qui servent une politique absolument nouvelle dans ses rapports avec l'Espagne. La fermeté vis-

à-vis des desseins politiques du cabinet de Philippe III; des mariages nouveaux en Montferrat, conformes à une politique plus éclairée de la France; des négociations en vue de l'affermissement du traité d'Asti; d'autres pour rendre plus libre vis-à-vis des Vénitiens et des Grisons la politique du cabinet français; voilà où l'on reconnaît les débuts de la politique de Richelieu. Mais ce n'est point là surtout, c'est dans l'attitude franchement énergique vis-à-vis des princes rebelles qu'adopte la reine mère et qui paraît être l'expression d'une politique suivie, c'est dans les termes qu'emploie désormais contre eux la rhétorique de la couronne, que l'on voit, jusqu'au jour où est retiré le pouvoir à celui qui l'exerce avec tant de fermeté, « l'autorité suprême s'exercer d'une manière souveraine et digne d'elle ».

Nous entendons l'autorité souveraine représentée par les deux têtes qui ne cessent de l'incarner pendant cette fin d'une sorte de régence, où la reine mère n'a cessé de conserver avec une jalousie étroite la plénitude d'autorité qui lui reste malgré tout et que lui abandonne son fils malgré des boutades passagères. Ce mot n'est pas de trop pour exprimer le pouvoir occulte et responsable exercé sur les affaires de l'État par celui dont la toute-puissance ne cesse de s'accroître pendant la courte durée des événements dont traite ce volume. Le maréchal d'Ancre, admirablement pourvu comme provinces, gorgé de richesses, ne semble pas avoir mis dans la possession d'immenses trésors, le but qui ne semble pas encore atteint, d'une insatiable ambition.

Il ne faut pas laisser dans l'histoire du pays qui l'a élevé si haut, subsister la suspicion que c'est par des intérêts honteux d'argent poussés jusqu'à la dernière limite que Concini a accumulé cette somme fabuleuse de richesses

destinées aussi à défier en tout cas l'opinion publique. Si nous en croyons certains détails du dernier volume, si nous tenons compte des résistances de Concini à la volonté de la maréchale, qui aurait entendu établir ses enfants en Italie et retourner y habiter; si enfin nous ne laissons pas tomber dans l'oubli le texte même de certains développements capitaux dans le présent volume ; nous voyons qu'entre la couronne et le maréchal d'Ancre s'est produit un conflit, qui n'est pas le premier qu'ait vu notre histoire et dans lequel la victoire, par une brusque et violente intervention de la volonté royale, renouvelant avec les différences que présentent tous les événements humains les derniers jours d'Ébroïn et du duc Henri de Guise, invite la monarchie française à se rétablir elle-même sur ses bases absolues.

Mais serrons les faits de plus près : voilà les réflexions qu'inspirent les événements une fois accomplis. « L'idée d'être enfermés à la Bastille a hanté l'esprit de tous les princes à cette époque. Le capucin Joseph nous les montre réduits au désespoir par cette idée et résolus plutôt à mourir qu'à se laisser enfermer dans la forteresse royale; mais cette décision de supprimer au moins pour un temps la haute aristocratie française ne correspond-elle point à ce que nous pouvons savoir des desseins secrets du maréchal d'Ancre? Ils avaient tous les pouvoirs en mains et particulièrement, quoique sa fidélité fût déjà un peu ébranlée, celle du plus considérable d'entre eux, l'évêque de Luçon. Et si la fortune des armes tournait en faveur du roi, le moment était venu d'accomplir cette révolution qui eût substitué au pouvoir royal l'autocratie de Concini, à la haute aristocratie, celle plus basse et aux dents longues, qui s'agitait dans la suite du maréchal d'Ancre.

C'est pourquoi la ligue des princes espérait être bientôt à la tête de forces suffisantes pour ne pas se laisser opprimer; et déjà parlant entre eux des forces qui composaient l'armée royale, ils l'appelaient, suivant une tactique familière, les gens de Concino, et les leurs ceux du roi; ne portaient-ils pas en effet l'écharpe blanche? »

Certes le roi a été bien retourné contre le maréchal. Il avait amené ses ennemis au désespoir non seulement en n'habitant pas, mais en ne voulant même pas qu'ils habitassent au Louvre, en exigeant que toutes les grâces vinssent de sa main. L'évêque de Luçon, sa créature, commençait à ne plus pouvoir souffrir son mauvais procédé et celui de sa femme. Il allait jusqu'à traiter le roi lui-même avec peu de respect et comme s'il eût été son égal. De temps à autre il se mettait à se promener dans la cour du Louvre, donnant des audiences, écoutant les principaux ministres; pour le moment il ne voulait pas entendre parler de la paix et ne cessait de s'opposer à l'accommodement des princes, lesquels il aurait voulu voir éloignés et tenus bas, afin d'avoir, lui, l'absolue domination. Ils ont donc donné à Sa Majesté le conseil de faire disparaître le maréchal d'Ancre pour rester libre et roi absolu. On lui insinue en outre que le maréchal voulait faire un jour quelque tentative contre sa personne.

Telles sont les causes tangibles de la mort du maréchal d'Ancre et de la transformation du gouvernement de Louis XIII.

B. Zeller.

LOUIS XIII

RICHELIEU MINISTRE

Chute et mort de Concini.

1616-1617

I

L'ACCORD DE SOISSONS

Conversation de la reine mère sur l'emprisonnement du prince de Condé. — Tentatives pour séparer le duc de Guise de la coalition des princes. — Envoi de Boissise et de Chanvalon à Soissons. — Les cinq réclamations des princes. — Fermeté des réponses de la cour. — Projets de mariage qui servent d'auxiliaires à la politique de Marie de Médicis. — Nouvelles tentatives pour détacher le duc de Guise de la ligue des princes. — Médiation du duc de Guise. — Assistance que lui prête le cabinet lorrain. — Concessions faites par la couronne. — Traité négocié à part avec le duc de Longueville et le comte de Soissons. — Les deux partis cessent de s'entendre en ce qui est de la formule de déclaration relative à la non-participation des princes aux désordres qui ont amené l'arrestation de Condé. — Le duc de Guise et Joinville ramenés à Paris pour résoudre cette difficulté. — Guise, renvoyé à Soissons, ne peut faire entendre raison aux princes. — Rentrée définitive de Guise et du cardinal à Paris. — Retraites des princes dans leurs places fortes. — Nouvelles négociations. — Avantages possibles que tire le duc de Guise de son rapprochement avec la cour. — Le projet de mariage entre Soissons et la princesse Henriette-Marie se précise. — La comtesse n'y a qu'une médiocre confiance. — Elle demande que l'on passe les écritures de ce mariage. — Résistance de la cour. — On procède cependant à la célébration du contrat. — Actes apparents de réconciliation du roi et des princes à Soissons.

6 octobre, 12 octobre, 27 octobre 1616.

Marie de Médicis, avec sa verbosité et sa jactance habituelles, ne tarda pas, peu de temps après le coup d'État du

1er septembre 1616, à entrer en abondantes explications avec son confident ordinaire, dans les cas graves, sur l'arrestation du prince de Condé. Elle avait envoyé Bonneuil au résident florentin pour l'avertir du fait et le mettre brièvement au courant des motifs qui l'avaient inspirée. Bientôt elle le fit venir lui-même et s'ouvrit largement au représentant de la cour de Toscane. Elle lui déclara que, jusqu'alors, le prince de Condé ne lui avait absolument rien appris de nouveau et ne lui avait point demandé pardon pour ce dont il avait traité. Mais elle retenait ce qu'il avait dit trois jours avant d'être appréhendé au corps, à savoir qu'il tenait Sa Majesté en son pouvoir comme le mouchoir qu'il avait en main, *come la pezzuola che haveva in mano*, et qu'elle devait en somme lui être fort obligée. Le maréchal de Bouillon, le matin qui avait précédé l'événement, avait parlé au prince avec un ton de grand ressentiment, lui reprochant d'avoir rapporté à la reine les matières dont ils avaient délibéré ensemble; il faisait ainsi toujours des siennes sans leur en rien dire. Le prince s'était excusé, niant avoir jamais parlé à la reine de leurs affaires, et prêt à le leur faire dire par elle-même. Ce qu'il en restait, c'était que le prince, le jour suivant, s'était tenu auprès de Sa Majesté et que le baron de Thianges y avait été, lui aussi, pour rendre témoignage si la reine disait qu'elle eût appris aucune particularité du prince de Condé. C'étaient là, il faut le dire, des procédés d'investigation fort enfantins. Le mercredi matin, elle pouvait, ajouta la reine, les faire arrêter tous très facilement, mais elle n'avait pas bien préparé tout ce qu'il fallait à cet effet. Elle raconta ensuite ce qu'elle avait fait le jeudi, les ordres qu'elle avait donnés; elle parla de ceux qu'elle avait enfermés elle-même dans un cabinet, sans qu'ils pussent ensuite en sortir, ni même savoir à quelle occasion ils se trouvaient là.

Elle avait tout fait elle-même, sans se fier à personne et n'étant qu'à moitié habillée. Le résident ne put s'empêcher toutefois de rappeler à la reine l'exemple du duc de Vendôme,

qui s'était bien échappé du Louvre, et cela pendant qu'il était très bien gardé. Si le même coup réussissait au prince, Sa Majesté devait bien considérer ce qui pouvait en résulter. La reine répondit qu'on usait à cet égard de toute diligence, qu'elle faisait garder le prince le mieux qu'elle pouvait, en usant de toutes les précautions qui pouvaient lui venir à l'esprit. Au reste elle n'avait pas l'intention de le tenir plus longtemps dans le Louvre. C'était une trop grande peine, une véritable sujétion. On enverrait prochainement le prince au bois de Vincennes, lorsque la forteresse aurait été restaurée. On y faisait travailler à ce moment pour cet effet. Le soin de sa garde devait être confié au maréchal de Thémines, aussi intéressé qu'il pouvait leur être nécessaire à ce que le prince ne pût s'échapper. Le résident dit alors à la reine qu'il avait lu le manifeste qu'elle lui avait fait l'honneur de lui donner (c'était l'exposé fait au Parlement par le garde des sceaux du Vair). Marie de Médicis répondit qu'elle n'y avait pas fait mettre la moitié des choses, et qu'elle tenait encore en réserve, à part elle, des feuilles pleines de faits semblables. Le roi en était arrivé au point que la chose ne pouvait plus durer et qu'elle ne savait plus que faire vis-à-vis de lui. Elle était obligée de tout rapporter et de feindre qu'elle ne croyait pas tout ce que l'on disait relativement à sa personne. La reine lui fit connaître qu'ils voulaient l'enfermer, elle, entre quatre murs, se rendre maîtres du roi et même aller plus loin. Le maréchal de Bouillon ne voulait plus avoir désormais la moindre confiance dans le gouvernement, et vis-à-vis de lui, la cour n'avait plus qu'à s'en tenir à son dernier mot : qu'il ne voulait plus voir la reine et le roi qu'en peinture[1].

Cette attitude ne présageait rien de bon pour le gouvernement, et l'on s'attendait à un renouvellement de la guerre civile. « Mais tout à coup, par un effet miraculeux qui ne

1. Matteo Bartolini, 22 septembre 1616.

se fait voir qu'au milieu de l'instabilité de ces caractères français, tout a changé en un clin d'œil, dit l'ambassadeur vénitien, et il paraît que l'on marche à grands pas vers la paix universelle, et que la monarchie du roi et l'autorité de la reine sont pour devenir plus stables qu'elles aient jamais été dans un autre temps[1]. »

Ces paroles quelque peu excessives du représentant de Saint-Marc demandent une courte explication. Au lendemain de l'arrestation de Condé, le gouvernement avait, on s'en souvient, pris des mesures militaires; on avait accru l'armée et adopté des précautions contre les dangers qui paraissaient à redouter. C'était fort sagement avisé. Mais en même temps on avait, par la voie des négociations, essayé de séparer le duc de Guise des autres, ou bien, par son moyen, de les ramener tous à leur devoir. La réponse qui fut donnée sur ce point à M. de La Ferté, envoyé du roi, au nom de tous les princes, avait été en substance que si Sa Majesté voulait envoyer une personne autorisée pour traiter avec eux, ils lui feraient connaître l'affection qu'ils portaient au bien du royaume. Sur ce furent envoyés à Soissons, MM. de Chanvalon et de Boissise pour écouter les réclamations des princes et les transmettre à Sa Majesté. Les envoyés se mirent aussitôt à la disposition des princes pour écouter leurs requêtes; ils déclarèrent que Sa Majesté serait très heureuse de leur donner satisfaction en ce qui était des demandes raisonnables.

Leurs réclamations furent au nombre de cinq. Il y fut répondu point par point, conformément à l'avis du conseil. La première tendait à ce que l'accommodement qui faisait l'objet de la négociation fût traité d'accord avec tous et non à part avec celui-ci ou celui-là. On répondit en éludant toute allusion à la personnalité qui était visée et qui n'était autre que le duc de Guise, que l'on continuerait de rester

1. Ambass. vénit., 24 septembre 1616.

dans cette même ville de Soissons où ils s'étaient réunis, et qu'on leur donnerait en cet endroit la satisfaction qu'ils désiraient. — Le second point était que le prince de Condé fût mis en liberté, ou tout au moins déféré à la justice du Parlement, afin que sa cause pût être examinée en justice. La réponse fut qu'il s'agissait d'une querelle privée avec le prince dans laquelle il était question des intérêts particuliers, de la vie et de l'état de Sa Majesté, et qu'elle entendait seule en avoir la connaissance; que, d'ailleurs, les causes des princes du sang ne concernaient pas les Parlements pour en juger. — La troisième demande fut, au nom des princes, qu'étant, du fait de la déclaration publiée par Sa Majesté des causes qui l'avaient décidée à s'assurer des princes, inculpés eux aussi ou tout au moins suspectés de félonie contre la vie du roi et contre l'État, ce dont ils se déclaraient complètement innocents, il plût à Sa Majesté révoquer ladite déclaration, pour la décharge de leur réputation; à quoi leur fut opposé qu'il n'était pas besoin de révoquer la déclaration, mais que, lorsque tout le reste serait accommodé, les moyens ne manqueraient pas au roi pour les déclarer innocents des fautes susdites. — La quatrième demande visait une garantie de sécurité pour leurs personnes; ils obtinrent comme réponse que c'était là une demande si générale qu'on ne savait pas quelle autre sûreté pourrait leur être donnée que l'effectuation et le maintien de la paix de Loudun, et, s'ils en voulaient davantage, qu'ils le fissent connaître. — En dernier lieu ils firent demander un accroissement de garnison pour leurs places de sûreté; à cela il fut répondu que c'était un point particulier que l'on remettait à la volonté du duc de Guise, lequel verrait ce qui serait raisonnable.

MM. de Chanvalon et de Boissise, qui avaient apporté à la cour les réclamations des princes, les rapportèrent à Soissons accompagnées des réponses du conseil. Ils étaient en même temps porteurs des dernières instructions de la

reine. Marie de Médicis leur faisait dire que du moment où les princes s'abstiendraient de parler en faveur du prince de Condé, ou contre les personnes du maréchal et de la maréchale d'Ancre, ils auraient pour tout le reste satisfaction en général et en particulier [1].

On ne s'expliquerait guère le ton ferme des réponses royales et la fin de non-recevoir presque absolue qui était opposée à ces premières demandes des princes, si l'on n'était pas convaincu de l'intention où se trouvait déjà le duc de Guise de ne plus faire longtemps cause commune avec les autres princes; et en effet il venait d'écrire à la cour que si les princes ne se rangeaient pas à des avis raisonnables, il les laisserait. Il faut admettre en plus que la reine avait à sa disposition des moyens de séduction qui étaient à sa portée seulement. Elle avait résolu de promettre sa troisième fille au comte de Soissons, et avait formé le projet de donner une sœur du comte au fils du duc de Guise et une autre au duc de Longueville. Le duc du Maine et Mlle de Vendôme, renouvelant d'anciens projets, ne demandaient pas mieux que de se marier ensemble [2]. Il y avait là de quoi exercer l'esprit d'intrigue de la reine mère et tenir sur le qui-vive des soupirants dont il s'agissait de s'assurer la fidélité.

Pour l'instant on attendait de jour en jour à la cour le duc de Guise; il devait être reçu comme médiateur et compositeur au nom des autres; car la reine mère n'avait jamais voulu, pour ses fins particulières, le comprendre dans les accusations dirigées contre les autres princes; et cependant c'était au moins la renommée publique, il avait pris autant sa part que les autres aux desseins formés non pas contre le roi, mais contre les personnes du maréchal et de la maréchale d'Ancre [3].

1. Ambass. vénit., 24 septembre 1616.
2. Matteo Bartolini, 21 septembre 1616.
3. Ambass. vénit., 24 septembre 1616.

Les précautions militaires s'étaient bien ralenties; le comte d'Auvergne, qui, peu de jours auparavant, était parti avec le canon vers le camp royal de Meaux, était retourné à la cour. Le bruit continuait cependant à courir que l'on ferait la levée qui avait été décidée de 4 000 Suisses et 2 000 Allemands. On conseillait en effet à la reine mère de tenir sur pied, jusqu'à ce que les choses prissent une tournure stable, un corps de milices qui pût rapidement réduire à la paix ceux qui, pour l'avenir, voudraient tenter quelque nouveauté [1].

Nous devons nous demander sous quelles conditions s'exerça la fameuse médiation du duc de Guise et quels en furent les résultats. On sait que, dans la première conférence tenue à Soissons, il avait été décidé que les princes ne traiteraient pas séparément les uns des autres. La cour ne se rebuta point pour cette raison. Elle envoya par deux fois à Soissons le chevalier Dumont pour tâcher de séparer le duc de Guise des autres. La cour pensait avec raison que la situation serait toujours plus avantageuse pour elle que si le duc de Guise restait uni avec les princes. On lui fit représenter qu'il avait été mal conseillé lorsqu'il s'en était allé de Paris, et qu'il ne dépendait que de lui de revenir auprès de Sa Majesté; par conséquent qu'il ne s'embarquât point dans des brouilleries auxquelles il n'avait jamais été mêlé. La reine mère se servit également pour arriver au même résultat des deux duchesses de Guise, la mère et la femme du duc, et de la princesse de Conti. Ces dames, qui estimaient à son prix l'avantage d'être bien en cour, rappelaient à M. de Guise leurs affaires de famille et l'intérêt qu'ils auraient à se trouver à la cour. Ces moyens réussirent au delà de ce qu'on espérait; mais ils n'arrivaient pas à séparer le duc de ses associés, comme on le désirait. Les autres princes l'avaient en effet gagné en remettant à son choix la paix ou

1. Ambass. vénit., 24 septembre 1616.

la guerre, en le déclarant leur chef. Tout cela fut accepté par Guise au commencement, sans quoi il les aurait vite abandonnés; il faut dire à sa décharge d'ailleurs qu'il voulait principalement raccommoder avec la cour M. du Maine, son parent. La solution des difficultés pendantes ayant été remise entre ses mains, Guise demanda à Leurs Majestés d'envoyer des personnes exprès avec lesquelles on pût traiter de toutes les affaires et de désigner le lieu des négociations. La cour accepta. Cet expédient paraissait devoir lui revenir beaucoup moins cher que des négociations particulières dont on ne se serait pas tiré sans frais considérables, comme on en avait fait l'expérience aux négociations de Loudun. De leur côté les princes acceptèrent le principe de cette négociation conduite par le duc de Guise, et ils envoyèrent des députés chargés de traiter seulement avec le duc de Guise, d'entendre et de rapporter ce qu'il proposerait.

Le roi et la reine, pendant ce temps, ne devaient point cesser de continuer à faire des levées de Suisses et de gens du pays pour en former le plus tôt possible une armée. C'était un moyen d'affaiblir les princes et de prévenir leurs mauvais desseins. Le roi étant armé devait parler avec plus d'autorité et traiter comme il lui conviendrait. Le duc de Guise montra tout d'abord le désir qu'il avait de conférer avec le cardinal de la Rochefoucault et avec le maréchal de Brissac; mais Leurs Majestés ne se résolurent point, pour certaines considérations particulières, à se servir de l'un ni de l'autre. Le cardinal, d'ailleurs, étant gravement indisposé, n'aurait pu assumer cet office. On envoya donc de nouveau M. de Boissise, du conseil du roi; d'autre part le résident du duc de Lorraine Henri II le Bon[1] et M. de Masseville, son premier secrétaire d'État, s'offrirent

1. C'est lui qui avait épousé en premières noces Catherine, sœur de Henri IV.

tous deux, par ordre du duc, pour servir la couronne et traiter avec le duc de Guise. La reine mère accepta l'offre, et les deux agents du duc de Lorraine furent expédiés avec Boissise. Le duc de Lorraine envoya même séparément au duc de Guise le baron d'Ancerville pour le déterminer à revenir à la cour. Cette intervention du duc de Lorraine fut très vivement appréciée du gouvernement français. Il faut même ajouter que le duc y joignit de très larges offres de secours en cas de besoin. La situation était, à vrai dire, bien meilleure depuis que le prince de Condé était mis hors d'état de nuire, ce dont il était presque uniquement capable.

Les députés partirent donc pour Villers-Cotterets; c'était l'endroit désigné pour les négociations. Mais on changea bientôt, et c'est dans une grange située à une lieue et demie de Soissons que le duc de Guise tint sa cour en qualité d'arbitre. Le roi ne pouvait se tirer d'affaire sans de nouvelles et importantes concessions pécuniaires. C'était d'ailleurs ce qui semblait coûter le moins cher au gouvernement. Il se montrait bien plus difficile sur les questions de forme et de dignité. Voici quel fut en somme le résultat de ces pourparlers. Le roi commençait par déclarer le traité de Loudun exécutoire à l'égard de tous. Il en exceptait toutefois le prince de Condé, se réservant d'en ordonner ainsi qu'il aviserait devoir être fait pour le bien de son service. Il accordait une augmentation de garnison de 200 hommes payés par lui au duc du Maine pour les places de Soissons et de Noyon, et 200 000 écus comptant réclamés par lui pour la dépense qu'il avait faite en logeant les princes et pour l'entretien d'un certain nombre de gens qui lui avaient été envoyés de Picardie par le duc de Longueville. Le duc de Vendôme bénéficiait d'une augmentation de garnison de 100 hommes payés par le roi pour la place de la Fère appartenant au duc; pour la demande qu'il avait faite de prendre part aux États de Bretagne, le roi lui fit

répondre que, pour l'année courante, les commissions étaient déjà données, et qu'il n'était plus temps de les changer; à l'avenir s'il voulait venir à la cour, il lui serait donné satisfaction; sur la question des 100 000 écus qui lui avaient été promis à la conférence de Loudun, Vendôme avait manifesté l'intention de se les faire payer; il se ravisa; la somme lui paraissait exorbitante; il lui parut plus convenable de ne pas l'accepter; et il fut décidé qu'on ne le paierait pas pour le moment. — Le marquis de Cœuvres obtint la permission de se défaire de deux charges qu'il tenait à la cour. — Le baron de Thianges devait toucher une somme de 8 à 10 000 écus qui lui avaient été promis à Loudun. — Le maréchal de Bouillon se tint pour satisfait qu'on voulût bien observer à son égard le traité de Loudun, qui était particulièrement avantageux pour lui. — Cette observation pouvait s'appliquer à tous les autres princes en ce qui concernait le contenu du traité.

Le roi fit encore aux princes deux concessions importantes : il leur accorda de pouvoir revenir à la cour quand il leur plairait; en outre leurs gages et appointements devaient leur être payés en lieux sûrs pendant un certain temps sans qu'ils dussent venir à Paris les demander; ils auraient voulu pouvoir les toucher sur les recettes des provinces de leurs gouvernements; mais ç'aurait été là une décision trop préjudiciable au roi et qui les aurait rendus trop forts dans leurs maisons mêmes. Il ne fut pas fait droit à cette partie de leurs exigences.

Pendant que se traitaient les affaires de ces princes, ils voulurent avant de conclure parler encore dans l'intérêt du duc de Longueville. Celui-ci avait, à vrai dire, invoqué leur assistance. Mais quand on en vint au fait, il se trouva que le duc de Longueville, sans tenir compte du serment d'union qui joignait tous les princes, avait conclu un accord particulier; la duchesse sa mère et la comtesse de Soissons l'avaient, comme on sait, négocié à Paris. Le roi lui don-

nait la place de Ham, voisine de la Fère; le prince ne tarda pas à commencer le licenciement de ses troupes. Il devait, dans un bref délai, rendre Péronne, à la condition que le château de la ville fût rasé. C'était un exemple qui devait apprendre aux autres villes le moyen de s'y prendre quand elles voudraient se débarrasser de la sujétion où les tenait une citadelle. C'est précisément en raison de cette évacuation de Péronne, qui tenait tant au cœur de Marie de Médicis, que la diplomatie souveraine avait pu s'exercer sur une matière qui se prêtait naturellement à ses efforts. Le mariage de Mlle de Soissons avec le duc de Longueville avait été décidé; la dot était fixée à 200 000 écus, dont la reine mère verserait la moitié. Le roi et la reine avaient donné leur assentiment à ce projet d'union; et bien que Longueville eût fait son accommodement à part, on tenait pour certain qu'il n'avait pas cessé d'être en bonne intelligence avec les princes. C'était un symptôme non équivoque d'un relâchement qui s'était introduit dans leur union.

Restait à s'entendre sur deux points importants : les princes demandaient en premier lieu que le roi leur promît par écrit ce qu'il leur accordait; enfin il fallait mettre le sceau à leur accord au moyen d'une déclaration par laquelle les princes seraient déclarés non coupables de ce dont ils étaient accusés dans un manifeste lu au Parlement. C'est particulièrement sur ce point que ne s'entendaient pas les défenseurs du roi et les princes. Dans une formule de déclaration qui lui avait été soumise, le roi, parlant du prince de Condé, disait qu'il l'avait fait arrêter « pour de bonnes et justes considérations, pour la sûreté de Leurs Majestés et du royaume ». Les princes firent opposition à cette partie de la déclaration; ils ne pouvaient entendre ces mots : « bonnes et justes considérations ». Ils ne firent aucune objection au reste de la déclaration royale. En ce qui concernait leur réputation, le roi leur donna satisfaction en leur promettant de dire « qu'il avait été mal informé. »

A propos des mots restés en controverse, les députés du roi réussirent à emmener avec eux à Paris le duc de Guise accompagné du prince de Joinville. Le roi et la reine les virent et les accueillirent avec joie. Trois jours après, le duc de Guise fut renvoyé à Soissons pour donner l'assurance et engager leur parole à tous ces princes que Leurs Majestés observeraient rigoureusement ce qu'elles leur promettaient; elles ne voulaient point le faire par écrit; pour le reste on les engageait à s'en remettre à la déclaration que ferait le roi. Mais le duc de Guise ne put rien gagner sur ce point; il s'en retourna à Paris et cette fois-ci emmena avec lui le cardinal son frère. C'était toute la famille qui se réinstallait triomphalement.

Cette rentrée définitive à la cour du duc de Guise produisit immédiatement son effet : le maréchal de Bouillon s'en alla à Sedan; le duc de Vendôme à la Fère; du Maine resta seul à Soissons. Ils étaient tous de nouveau divisés, mais seulement de présence et non de bonne intelligence et d'amitié. Après avoir mené les négociations en commun, il fallut les reprendre séparément avec chacun des associés.

Lorsque le duc de Guise rentra pour la seconde fois à Paris, le maréchal d'Ancre revint également de Normandie. C'était un coup monté de la reine mère. Elle mit en présence les deux personnages dans son cabinet et les fit s'embrasser.

« Monsieur le maréchal ayant été reconduire M. de Guise jusqu'à son carrosse, M. de Guise lui dit : « C'est un excès d'honnesteté à M. le maréchal d'Ancre que de vouloir mesme faire les honneurs du Louvre[1] ». Cette ironie mordante n'indiquait pas entre Guise et Ancre une réconciliation bien chaude. Les choses en étaient venues entre eux à un point où il ne pouvait plus être question de confiance ni d'amitié. La reine avait pris cependant la pré-

1. Arnaud d'Andilly, *Journal*, p. 218.

caution d'assurer Guise que le maréchal voulait être son serviteur. On voit que c'est toujours autour de lui que Marie de Médicis faisait jouer les ressorts de sa peu clairvoyante politique.

Il fallait cependant en finir avec la coalition des princes. Le gouvernement renvoya M. de Boissise à Soissons et manda le baron de Thianges à Sedan pour s'entendre avec lui sur les termes de la déclaration que devait faire le roi. C'était toujours là une grosse affaire. « Les princes, dit Matteo Bartolini, montrent toujours de nouvelles prétentions; et l'on voit clairement qu'ils voudraient tirer l'affaire en longueur; il est bien évident que l'on n'arrivera pas à lui donner une fin. En somme, ce ne sera pas une paix, mais un emplâtre, et il ne saurait en être autrement, à moins que les choses ne changent d'une façon extraordinaire[1]. »

Au dire de Masseville, secrétaire d'État du duc de Lorraine, le duc de Guise s'était montré assez dur pour accomplir l'évolution qui le ramenait auprès de Marie de Médicis; mais on lui représenta que s'il ne le faisait, il ruinait non seulement sa situation, mais aussi sa maison, en compromettant ce qu'il avait, tandis qu'il se trouvait pour le moment presque affranchi de ses dettes. Le duc se mit alors à faire le compte du bien qu'il possédait; il rentra en lui-même et résolut de retourner à la cour. Les choses dès lors suivirent un cours plus facile. C'est avec son parent le duc du Maine qu'il fut le plus difficile d'arriver à un arrangement. Les agents du gouvernement à Soissons avaient cherché à le ramener aussi à la cour. Mais les différends qui l'en séparaient étaient véritablement trop grands pour que ce projet pût réussir. Quant au duc de Guise, il avait demandé peu de chose en apparence dans ce traité. C'était qu'il ne fût

1. Ainsi que pour tous les détails relatifs à cette négociation, Matteo Bartolini, 6 octobre 1616.

pas pourvu trop rapidement aux charges de guerre. Or la reine mère avait donné au duc de Guise le commandement des armées. C'était courir le risque de mécontenter vivement le comte d'Auvergne, bien qu'il n'eût accepté ce commandement que sous la promesse de le remettre, le cas échéant, dans les mains du duc de Guise; on était, pour le moment, à la recherche d'un expédient qui pût contenter l'un et l'autre. On disait dans l'entourage de Marie de Médicis que dès les premiers jours des conférences avec le duc de Guise, il avait été question de faire le duc de Guise connétable, de faire tomber entre les mains du prince de Joinville le gouvernement de Lyon et de confier les finances au cardinal de Joinville. Ces projets qui certainement avaient hanté l'esprit de Marie de Médicis, furent démentis par M. de Masseville; il déclara qu'il n'avait pas été question à Soissons de ces particularités; on avait seulement parlé d'attribuer à Guise le commandement des armées; il n'avait rien demandé d'autre. C'était déjà une exigence qui pouvait, à bon droit, paraître excessive.

Parmi les bénéficiaires de ces pourparlers de Soissons il faut noter pour la seconde fois la comtesse de Soissons; elle avait en effet reçu la promesse que son fils épouserait Madame Henriette-Marie, la troisième sœur du roi. Il y avait entre ces deux enfants une inclination naïve à laquelle fait allusion la reine d'Espagne dans une de ses lettres. « Mamanga, écrit-elle à sa sœur, m'a mandé toutes vos petites amours avec le comte de Soissons; je voudrais bien les pouvoir voir [1]. » C'était leur donner une inoffensive satisfaction pour tous les deux que de les promettre l'un à l'autre. C'est ce que fit la reine mère la veille du jour où le roi se rendit en Parlement lire solennellement la déclaration qui excluait le prince de la paix de Loudun; le comte de Soissons y accompagna Marie de Médicis.

1. Voir au volume précédent, p. 267.

La comtesse de Soissons, qui était une femme prudente et de précaution, aurait voulu passer tout de suite les écritures. Mais la reine et le roi ne jugèrent pas que le moment fût encore venu. Marie de Médicis n'en continua pas moins vis-à-vis du comte des démonstrations de familiarité qui devaient le maintenir en haleine et entretenir sa confiance. Elle le baisait au front, l'appelait son troisième fils, lui permettait de visiter souvent Madame sa fille, et de lui offrir de temps en temps quelque rareté en cadeau. C'étaient bien là les « petites amours » dont parlait la reine d'Espagne. Un jour que Marie de Médicis avait auprès d'elle Madame, elle dit à la comtesse de Soissons : « Voici votre fille ». La comtesse ne s'en faisait pas accroire pour cela davantage; elle était en défiance vis-à-vis de ce projet d'alliance, qui ne lui paraissait pas de nature à s'accomplir; et elle s'ouvrit confidentiellement à ce sujet auprès de quelques personnes. Ce mariage, en effet, aux yeux de bien des gens, n'était pas considéré comme devant avoir une suite; les intentions que manifestaient Leurs Majestés à cet égard n'étaient inspirées que par l'intérêt de leur service. Il fallait s'assurer du comte et de la comtesse de Soissons et de leurs parents. Peut-être le duc de Longueville, dont la reine mère avait récemment obtenu le mariage avec la sœur du comte, parviendrait-il à obtenir que s'effectuât cet autre mariage; mais c'étaient en somme les circonstances et la suite des événements qui devaient en décider [1]. Il y avait en tout cas une formalité préjudicielle, qui n'engageait en rien les parties contractantes avant la célébration du mariage; c'était la signature du contrat. La comtesse de Soissons pressa vivement la reine mère de procéder à cette cérémonie. Marie de Médicis y consentit. Elle eut donc lieu dans la dernière semaine d'octobre, en présence de Leurs Majestés et par le ministère du garde des sceaux, de Villeroy, du président Jeannin et de

1. Matteo Bartolini, 6 octobre 1616.

M. Mangot. Ces hauts personnages portèrent ensuite le contrat à la comtesse de Soissons, qu'ils trouvèrent dans sa demeure. Le roi constituait pour dot à sa sœur 400 000 écus [1].

Il n'était pas douteux que ces concessions, qui pouvaient entraîner la couronne plus loin qu'elle ne voulait, n'eussent été faites pour faciliter la conclusion d'une transaction avec les princes. Et en effet l'accord avec eux finit par être souscrit. Le tout paraissait sous une forme telle que l'on aurait dit plutôt un replâtrage qu'une paix assurée [2]. L'on n'assignait pas en effet à ce traité de paix une longue durée. Il permettait aux princes de prendre le temps de refaire leurs forces; mais on comptait bien que la reprise des hostilités aurait lieu au printemps.

Le 6 octobre et le 27 octobre 1616 furent publiés les deux actes qui réconciliaient en apparence Louis XIII avec les princes [3]. Il est important de connaître les termes de l'accord donné par le roi et son conseil aux princes qui s'étaient réunis à Soissons, et surtout ceux de l'acceptation qui en fut faite par les princes. Les deux actes sont ainsi souscrits. Ils se complètent l'un l'autre et nous les donnons synoptiquement.

ARTICLES PRÉSENTÉS AU ROY DE LA PART DES PRINCES, DUCS, PAIRS, OFFICIERS DE LA COURONNE, SEIGNEURS ET GENTILZHOMMES RETIRÉS DE LA COURT DEPUIS LA DÉTENTION DE LA PERSONNE DE MONSEIGNEUR LE PRINCE DE CONDÉ.

Que le traicté de Loudun, articles particuliers et secrets accordés en conséquence d'iceluy, seront gardés, observés et promtement exécutés en tout et partout tant en ce qui concerne mondit seigneur le prince de Condé qu'autres princes, ducs, pairs, officiers de la Couronne, seigneurs, gentilzhommes et officiers qui sy trouvent compris, et en ce faisans s'il plaist au Roy que les sièges mis devant la ville et chasteau de Chinon et Tour de Bourges soyent levés et ceulx qui comandent ces dites places maintenus et conservés en leurs charges.

1. Matteo Bartolini, 30 octobre 1616.
2. Ambass. vénit., 11 octobre 1616.
3. *Mercure françois*, t. IV, 1616, pp. 259 et 264.

Response. — L'intention de Sa Majesté est d'entretenir et faire exécuter de bonne foy ce qui a esté accordé au dit traicté de Loudun. Mais pour le regard de monseigneur le prince de Condé, Sa Majesté se réserve d'en ordonner aynsy qu'il advisera devoir estre faict cy après pour le bien de son service.

Que la déclaration qu'il plaira au Roy accorder aus dits princes, ducs, pairs, officiers de la Couronne, seigneurs, gentilzhommes et autres, sera publiée en tous les Parlements de son Royaume, et pour cet effect lettres expédiées pour assembler les dits Parlements. *Accordé.*

Que la somme de cent mil livres promise par le dit traité de Loudun assignée sur les impositions des rivières qui n'ont peu estre establies, sera remplacée, toutes difficultés cessantes, attendu que les dits princes, seigneurs et gentilzhommes, en ont faict l'advance pour le licentiement des trouppes.

Y a esté satisfaict par le premier article, et sy les assignations qui ont estes faillées ne sont bonnes et vallables, en sera pourveu d'aultres.

Que les garnisons estans ès places que tient Monseigneur le duc de Mayenne seront augumentées de 200 hommes de pied et les compagnies des gens d'armes et chevaulx légers entretenus et paiés suivant le traicté de Loudun, pour tenir garnison ès places et lieux où le dit seigneur de Mayenne advisera plus expedient pour le service du Roy.

Sa Majesté accorde au dit seigneur duc de Mayenne la somme à laquelle se pourrait monter le payement des dits 200 hommes de pied pour les trois mois restantz de l'année courante, et l'année prochaine entière, pour estre la dite somme payée aussy les aultres garnisons du Royaulme, et pour les regards des compagnies des gens d'armes et chevaulx légers seront icelles entretenues selon ce qui a esté accordé par le dict traicté, et la dicte compagnie de gens d'armes paiée de 2 quartiers de l'année prochaine et aultres à l'advenir.

Que le paiement des pensions, estatz, appointemens, et entretenemens des garnisons et compagnies de cavallerie du dit seigneur de Mayenne soit assignée sur la recette générale de Soissons, taillon et gabelles de la dicte générallité par l'ordre et coustume des finances pour la présente année et la prochaine suivante.

Sa Majesté ne peut affecter particulièrement aucune recepte au paiement du contenu du dit article, et néant moins y sera pourveu en sorte que le dict seigneur duc de Mayenne aura subiect de demeurer content.

Que la somme de dix mil livres cy devant accordée au dict seigneur pour la fortification des places qu'il tient, luy soit continuée pour l'espace de deux mois.

En dressant l'estat des fortifications Sa Majesté aura esgard à la remontrance contenue au présent article.

Que la commission pour tenir les estatz des pais de Brettagne en la présente année soit envoyée à Monseigneur le duc de Vandosme suivant la promesse qui luy en fust faicte à Loudun.

Les expeditions pour l'Assemblée des estatz ayant ja este envoiees, Sa Majesté ne peult faire aucun empechement pour ceste année, mais apres que le dict sieur de Vandosme sera venu recevoir les commandemens de Sa Majesté elle luy accordera la tenue des estatz de l'année prochaine.

Que le dict Sr de Vandosme soit assigné de la somme de 300 000 livres a luy promises par le dict traicté de Loudun pour recompense de sa charge de Cappitaine et Governeur de la ville et chasteau de Nantes, offrant, moyennant ce, de bailler sa démission.

Le dict sieur duc de Vandosme estant pres Sa Majesté en sera advisé dedans le temps de la tenue des dits estatz de l'année prochaine.

Que la compagnie des chevaulx legers du dict Sr de Vandosme servira où par le dict Sr de Vandosme luy sera ordonné et advisé par luy plus expedient pour le service du Roy.

La dicte compagnie a esté créée comme toutes les autres pour servir aupres du Roy, mais les mandemens et commandemens de Sa Majesté pour le faict de la dicte compagnie s'adresseront au dict duc de Vandosme.

Sa Majesté, s'il luy plaist, ordonnera entretenement pour 100 hommes de pied pour tenir garnison en la Citadelle de la Fere.

Sa Majesté accorde au dict sieur duc de Vandosme la somme à la quelle se montera le payement de 100 hommes de pied pour les trois mois restans de l'année courrante et l'année prochaine entiere, pour estre la dicte somme paiée ainsy que seront les autres garnisons du Royaulme.

Que les garnisons nouvellement mises es villes et places seront ostées et licentiees, et les dicts lieux remis ainsy qu'ilz estoient au paravant la detention de mon dict Seigneur le Prince de Condé, suppliant humblement les Princes, Ducs, Pairs et Officiers de la Couronne Sa Majesté de mettre en bonne consideration s'il est expedient pour son service de tenir sur pied une armée nouvellement dressée.

Sa Majesté n'entend entretenir autres garnisons que celles qui seront nécessaires pour la sureté des places, et pour le regard de l'armée Sa Majesté ayant prins l'advis des Princes et Seigneurs qui sont près sa personne, en ordonnera pour le bien de son service.

Sa Majesté commandera s'il luy plaist le rasement des fortifications de Blavet et Douvarnenez en execution des traictez de Ste-Menehoud et Loudun.

Par le dict traitté Sa Majesté ne s'est obligé a rayer aucunes fortifications faictes par son commandement, ny de s'oster la liberté d'en faire faire telles qu'elle advisera pour le bien de son service.

Qu'il soit baillé aux Princes et officiers ung duplicata de la declaration susdicte. *Accordé.*

Faict et arresté au conseil du Roy tenu à Paris, le Roy y estant, la Royne sa mere, les sieurs Cardinal et Duc de Guise, prince Joinville.

et autres princes et officiers de la Couronne presens, le dernier septembre 1616. Signé LOUIS, et au bas MANGOT.

Nous avons receu les articles cy dessus et responces portés par Mr de Boessize par comandement expres du Roy et pour obeyr a ses voluntez. Fait a Soissons le sixième octobre 1616. Signé par messieurs De Vandosme, De Bouillon et de Mayenne.

Si le libellé des réponses de la couronne aux articles laissait à désirer sur plusieurs points et si l'acceptation par les princes ne pouvait les faire envisager que comme agissant contraints et forcés, on ne saurait refuser aux *Lettres patentes du roi sur la déclaration de la détention de M. le prince*, le mérite de s'être prononcées de la façon la plus claire sur la non-participation des princes qui s'étaient absentés de Paris aux actes coupables du prince de Condé. « Nous avons été touchés, disait le roi, d'une extrême douleur quand nous avons été contrains pour justes causes et considérations concernant notre sûreté et celle de nostre Estat, de faire arrester nostre cousin le prince de Condé. Au contraire avons-nous ressenti un extrême plaisir et contentement lorsque nous avons appris et entendu que les princes, ducs, pairs, officiers de la couronne et autres qui s'étaient retirez de nostre cour sur cette occurrence, désiraient tous le repos et tranquillité de nostre royaume et nous donner contentement de leurs actions, dont nous ayant faict deuement informer, ensemble du subject de leur absence, et esclaircir des occasions qui pouvaient diminuer la confiance que nous devions avoir en eux, Nous en sommes demeurés si satisfaicts qu'il ne nous est resté en l'esprit aucune mauvaise opinion de leurs déportements. En conséquence avons déclaré et déclarons que, par notre déclaration, ni par aucuns termes ou paroles générales ou spéciales contenues en icelle, nous n'avons entendu ny n'entendons comprendre les dits princes, ducs, pairs, officiers de la couronne, seigneurs, officiers de nos cours souveraines ou autres personnes de quelque qualité ou conditions qu'ils soient, sortis

de Paris le jour de l'arrest et détention de notre cousin, et depuis, à l'occasion susdite, qui nous ont faict entendre la sincérité de leurs intentions et résolutions qu'ils ont toujours eu de demeurer en notre obéissance, etc. [1]. »

Ces lettres patentes couvraient complètement les princes. Ils continuèrent cependant à se tenir à l'écart.

1. *Mercure françois*, t. IV, 1616, p. 264, 27 octobre 1616.

II

CAPTIVITÉ RIGOUREUSE DU PRINCE DE CONDÉ LA REINE ET LES PRINCES MÉDIATION DE RICHELIEU VIS-A-VIS DE NEVERS

Le prince de Condé se résigne à une longue captivité. — On lui procure beaucoup de livres. — Il recommence toutefois à s'agiter, à vouloir peser sur l'esprit de la reine. — Quand il est enfermé à la Bastille, il prend peur pour de bon. — On lui garantit encore la vie sauve. — M. le prince demande un confesseur. — On lui assigne un pénitencier de Notre-Dame. — M. le prince est mis au courant de l'accord conclu entre la cour et les princes. — Son mécontentement. — On songe toujours à l'enfermer à Vincennes. — Tentatives de corruption sur des soldats de la garde du prince. — Nouvelles rigueurs de Marie de Médicis. — La princesse de Condé écartée du prince. — Ces rigueurs s'expliquent par la nécessité de donner confiance aux autres princes, notamment le duc de Guise. — Projet de restitution de Péronne. — Départ de l'ambassadeur d'Angleterre. — Médiation de Richelieu vis-à-vis du duc de Nevers.

Octobre, novembre 1616.

Lorsque le prince de Condé fut arrêté et enfermé au Louvre, il pensait, à en juger par ses manifestations et son langage, n'avoir plus que peu d'heures à vivre ; mais quand il se vit retenu dans la maison du roi, il changea d'idée et se persuada qu'il aurait à continuer ce nouveau genre de vie pendant dix années. C'est ce que lui apprenait un calcul qu'il avait fait. Il se mit donc à étudier, et on lui procura un grand nombre de livres. C'est une attention qui montrait que le prince aurait des loisirs de longue durée à mettre

à profit. Il ne laissait pas cependant de demander à voir de ses amis, et de les prier de le rappeler au souvenir de la reine mère. On sait ce que signifiait une pareille requête. Évidemment sa mise en liberté. Mais on lui fit savoir promptement qu'il n'y avait pas lieu d'y penser. Aussi le prince recommençait à s'inquiéter, à tempêter auprès de ceux qui étaient avec lui. Dans les premiers jours, il déversait sa fureur sur ceux qui l'avaient engagé dans cette voie de révolte qui l'avait conduit là. Il racontait qu'il paierait bien cent mille écus pour que le maréchal de Bouillon fût aussi prisonnier. Mais lorsque le roi et la reine mère l'eurent fait conduire à la Bastille, il prit peur pour de bon, et il lui parut alors qu'il était véritablement prisonnier. Se voyant logé dans la chambre où fut décapité Biron, il crut cette fois que sa dernière heure était venue. On ne cessa cependant de le remonter et de lui garantir la vie. Il communia toutefois. N'était-ce pas témoigner qu'il renonçait en vue du salut de son âme à la vie de désordres qu'il avait menée jusqu'alors? A vrai dire, c'était un renoncement forcé. Mais la conscience de M. le prince n'était pas tranquille. Quand il eut renoncé aux craintes que lui inspirait son nouveau séjour, il se mit d'autres préoccupations dans l'esprit. N'allait-il pas devenir malade, lui qui était accoutumé à vivre la plupart du temps à la campagne, et à faire beaucoup d'exercice? Il était maintenant dans une petite chambre et en très mauvais air. De fait il commençait à se porter moins bien. Il avait disposé de ses rentes, en avait assigné une partie à sa femme, une autre à sa mère et une troisième à son favori Rochefort. Toujours attentif aux soins que requérait son âme, assurément bien malade, le prince demanda un confesseur. Il aurait voulu avoir un père du nom de Postellier, qui le confessait autrefois; mais c'est un choix qui ne fut pas agréé à la cour; le père Postellier fut écarté. Le père Cotton, confesseur du roi, ne voulut pas de l'emploi. Enfin le roi et la reine donnèrent au prince un péni-

tencier de Notre-Dame, qui était curé de sa paroisse; ce choix, complètement étranger à la politique, ne tirait pas le prince de son isolement.

Il connut toutefois l'accord qui avait été conclu entre les princes et la couronne; naturellement il ne pouvait lui plaire en aucune façon; et il lui parut, non sans raison, que c'était à lui qu'était échue la peine de payer pour tous. Il se mit à se plaindre amèrement de ces princes. A la cour on songeait toujours pour ce prisonnier embarrassant au château de Vincennes, non pas tant pour son agrément, car on y mettrait une forte garnison, que pour le soustraire à une révolution possible des Parisiens, qui voudraient le mettre en liberté; et, à cet égard, c'est suivant les circonstances que le gouvernement devait se conduire [1].

C'était, à vrai dire, un gros embarras que de tenir le prince de Condé sous clef. On l'avait entouré d'une quantité de soldats. Corps de garde, sentinelles veillaient nuit et jour dans la place, comme si elle était assiégée [2], mais ce n'étaient pas les tentatives de vive force qui étaient à craindre. Un soldat de la garde du prince fit connaître à la reine mère qu'il avait reçu 500 doubles pour faire en sorte que le prince pût s'échapper. Cet argent avait été donné au soldat par un serviteur de Condé et paraissait avoir été déboursé par un conseiller au Parlement. Il ne paraissait pas que le prince de Condé eût la moindre connaissance de cette tentative. L'affaire avait été traitée entre le soldat et le serviteur du prince, et celui-ci avait si bel et bien *mis dedans* (*dal soldato medesimo ché habbia messo su et servitore di Condé*). En effet dès que le soldat eut touché les doubles, il rapporta le fait. L'argent resta dans ses mains. Quant au prince, on doubla ses gardes. Il est certain qu'il faisait tout ce qu'il pouvait pour sortir de captivité; il avait promis au lieutenant d'Elbène cent mille écus s'il le laissait échapper;

1. Matteo Bartolini, 7 octobre 1616.
2. Ambass. vénit., 11 octobre 1616.

il ne cessait d'envoyer à la reine mère ambassade sur ambassade pour être délivré de la Bastille et recommandait à ses intermédiaires de se servir de la maréchale d'Ancre; car il ne pouvait obtenir son élargissement par une autre voie [1].

C'est par de nouvelles rigueurs que Marie de Médicis répondit aux avances du prince et à ses marques de défiance. On lui enleva son médecin et tous les autres serviteurs de sa maison qui étaient auprès de lui et on les remplaça par des personnes qui dépendaient de la reine mère, ce qui faisait craindre que, dans le cas de la mort du roi, redoutée à ce moment, lui aussi n'eût à craindre pour sa vie [2].

La semaine précédente, on avait mis en prison pour meurtre un soldat des chevau-légers. Voyant ses jours en danger, ce malheureux demanda grâce de la vie sous la condition qu'il ferait une révélation des plus importantes pour le salut de Sa Majesté. On lui prêta l'oreille. Alors il s'accusa lui-même et nomma d'autres complices, d'avoir été gagné pour tuer la reine mère à coups de pistolet. Il affirma l'avoir suivie une journée entière pour faire le coup; mais, la voyant toujours accompagnée du cardinal de Guise, il ne s'était pas risqué à tenter l'aventure, dans la crainte d'attraper le cardinal. Les complices qu'il avait désignés furent aussi retenus en prison; et l'on poursuivit leur procès. Les esprits étaient en suspens; car on ne savait si c'était vérité, feinte ou artifice. Le temps seul devait faire la lumière dans ces obscurs complots [3].

Un incident qui souleva de nombreux commentaires s'était passé durant l'intervalle de ces événements à Paris. La jeune princesse de Condé s'était rendue dans la capitale. Elle avait auprès de Marie de Médicis, on le sait, une place de

1. Matteo Bartolini, 30 octobre 1616.
2. Ambass. venit., 8 novembre 1616.
3. Ambass. venit., 11 octobre 1616.

prédilection. Or, non seulement on ne voulut pas qu'elle vît le prince; mais il lui fut même interdit de venir au Louvre. Ce n'était là, il est vrai, qu'une rigueur passagère. En attendant, le prince était fort bien gardé; et l'on n'attendait plus que l'achèvement des réparations du bois de Vincennes pour l'y envoyer. On devait y tenir une garnison de 800 hommes. Le maréchal de Thémines et ses fils devaient avoir la garde du prince. Le projet du transport du prince de Condé au bois de Vincennes ne parut cependant pas d'une exécution bien prochaine, lorsque la nuit qui suivit la rentrée du duc de Guise à Paris, le prince fut enlevé du Louvre et conduit sous bonne garde à la Bastille. On pensa qu'il devait y rester longtemps sans qu'on entendît plus parler de lui.

Ces rigueurs, qui paraissaient s'exercer à l'égard du prince avec un redoublement de sévérité, s'expliquent naturellement. Le seul moyen d'avoir la paix avec les autres princes, avec le duc de Guise surtout, n'était-ce pas de leur garantir que la captivité du prince aurait une durée qui suffisait à les affranchir de toute obligation à son égard ou de toute crainte venant de lui? C'est en effet ce qui eut lieu. L'on s'accordait à dire que le prince de Condé resterait longtemps prisonnier, mais qu'en même temps le maréchal d'Ancre serait plus grand encore et plus favorisé qu'auparavant. C'est là une proposition dont les deux termes se tenaient étroitement [1].

L'exécution militaire de M. le prince fut donc poursuivie avec rigueur. On s'attacha d'abord à enlever les places de la Guienne et du duché du Berri, qui étaient ses gouvernements particuliers, des mains de ceux qui les tenaient en son nom; la Guienne, où il n'était pas bien vu, fut bientôt réduite à l'obéissance du roi. Il en fut de même de Bourges, capitale du Berri. Il est vrai que la grosse tour de

1. Matteo Bartolini, 21 septembre 1616.

Bourges et celle de Chinon, forteresses importantes, continuaient à être occupées au nom du prince. Dans la dernière était entré à la tête d'une assez forte troupe un frère de Rochefort, avec la pensée de la défendre le plus longtemps qu'il pourrait. De la cour on avait expédié le Maréchal de Souvré de ce côté; il devait réduire par la force à l'obéissance les places rebelles, et l'on pensait que se trouvant au cœur du royaume et ne pouvant être secourues par des forces étrangères, elles ne tarderaient pas à succomber [1].

Le duc de Guise était, nous l'avons vu, revenu à Paris, accompagné du prince de Joinville. Ils avaient été on ne peut mieux reçus par la reine, qui voyait dans le retour de ces princes un véritable succès pour sa politique. Au commencement l'opinion publique ne saisit pas bien si le duc de Guise était venu pour traiter les affaires des autres et pour les remettre en l'obéissance de Sa Majesté, ou s'il s'était séparé d'eux et les avait purement et simplement abandonnés. Sa conduite, à vrai dire, manquait de franchise, et dans l'esprit des gens de bien et des bons Français sa réputation avait grandement baissé. Ses prétentions étaient taxées de viles, et son cœur jugé bien éloigné des inspirations généreuses de feu son père. Mais ce qu'il y avait de plus grave, ce qu'il importait le plus de ne pas laisser dans le doute, c'était que par lui avait été trahi le prince; il n'avait en effet négocié, disait-on, un projet d'union avec lui que pour mieux épier ses desseins et les révéler et non pour la conclure. Aussi considérait-on comme feinte sa sortie de la cour, et toutes ses autres négociations dirigées uniquement vers le but de dissimuler la part qu'il avait prise dans l'emprisonnement du prince. Telles étaient les accusations qu'on murmurait entre les dents et qui ne manquaient pas de vérité. Dans le pays de libre parole

1. Ambass. vénit., 27 septembre 1616.

qu'était la France, il suffisait qu'elles prissent corps pour que l'opinion publique s'en emparât et arrivât à l'éclaircissement de la vérité [1].

Le duc de Longueville s'était mis lui aussi dans le même cas que le duc de Guise; on l'attendait de jour en jour à Paris. Il paraissait avoir tenu plus de compte de ses intérêts particuliers que du bien commun. Tandis qu'à Soissons il se montrait résolu à ne point se séparer des autres, il faisait, par le moyen de sa mère, traiter privément ses affaires à la cour, et il réussissait à s'en tirer, paraissait-il, non sans quelque avantage pour lui [2].

On disait qu'il restituerait Péronne et qu'en échange lui serait donnée une autre place de moindre importance; comme compensation on lui donnerait pour femme une des sœurs du comte de Soissons. D'autres disaient, il était vrai, que cette princesse était destinée au fils du duc de Guise et qu'au comte de Soissons on donnerait pour femme la plus jeune sœur du roi. Ceux qui se prétendaient les mieux informés ne pensaient pas que ces projets fussent pour s'exécuter si promptement. Mais la reine s'en servait comme d'un appât et d'un dissolvant de la ligue des princes [3].

Finalement les princes souscrivirent l'accord. On n'attendait plus que le retour du baron de Thianges de Sedan, où il avait été envoyé pour obtenir la signature du maréchal de Bouillon. A son retour, Leurs Majestés devaient faire publier la déclaration en faveur des princes, dont le texte était déjà établi. Le duc de Guise avait appelé et rappelait sans cesse ce monument de grâce et d'oubli; car il était un de ceux qui étaient sortis de Paris le 1er septembre, et il avait, pour cette raison, encouru les rigueurs du souverain [4].

L'ambassadeur extraordinaire d'Angleterre partit vers le

1. Partie chiffrée de la dép. de l'ambass. vénit., 27 septembre 1616.
2. *Ibid.*
3. Ambass. vénit., 27 septembre 1616.
4. Matteo Bartolini, 16 octobre 1616.

8 octobre 1616. Il avait passé deux mois en France, plus que le temps fixé, grandement défrayé et reçu. En retournant vers son roi, il emportait de Louis XIII un magnifique joyau et de la reine mère un diamant de grande valeur. On estimait le tout à dix mille écus. Relativement à l'affaire du mariage anglais, il n'emportait avec lui aucune conclusion. Les circonstances avaient fait que d'une part comme de l'autre, c'était avec une extrême froideur qu'on avait traité le sujet et sans grande volonté de mener à bonne fin la négociation [1].

Il y avait longtemps que le maréchal de Souvré était parti, envoyé par le roi à Chinon pour se rendre maître de la place; le prince de Condé avait écrit à Rochefort, qui s'y était enfermé, de rendre la place au roi mais d'en tirer auparavant tout ce qu'il pourrait, et l'on comptait qu'en se rendant ainsi à l'amiable, il éviterait au maréchal de Souvré de se servir du canon, comme on pensait qu'il devrait faire. Rochefort, en effet, ne tarda pas à se rendre au roi. Chinon lui fut remis moyennant finances. Cette place, le roi l'avait réservée pour le lieutenant de la compagnie d'hommes d'armes de son frère, qui était d'Elbène. Mais le maréchal de Souvré, qu'on avait envoyé à Chinon pour s'en emparer au nom du roi, prétendait à l'avoir, et refusait de venir à la cour si on ne la lui donnait [2].

On n'était pas sans inquiétude en ce qui concernait le duc de Nevers [3]. Le prince, au lendemain de l'arrestation de Condé, avait pris, dans sa réponse à la communication royale de cet événement, une attitude équivoque; sa conduite était devenue depuis encore plus suspecte. Il faisait, on le savait à la cour, certains préparatifs de guerre qui ne pouvaient passer inaperçus. Il envoya toutefois assurer Leurs Majestés qu'il n'avait l'intention de faire aucun mouvement, encore qu'il en eût grande occasion; car le roi

1. Ambass. vénit., 11 octobre 1616.
2. Matteo Bartolini, 15 octobre 1616.
3. Matteo Bartolini, 20-30 octobre 1616.

avait empêché qu'il fût reçu dans certaines places de son gouvernement et que l'on y fît des levées de gens d'armes à son insu. Marie de Médicis et Louis XIII résolurent alors de lui envoyer le personnage qui était devenu depuis quelque temps leur homme de confiance, un ministre en quelque sorte officieux, et dont cette négociation précède de peu l'entrée au ministère, l'évêque de Luçon; il avait pour mission d'assurer le duc que ce qui s'était passé dans ses États avait eu lieu à l'insu de Leurs Majestés[1]. Richelieu part pour cette mission, s'en acquitte avec son soin ordinaire et revient sans tarder, croyant avoir justifié la haute opinion qu'avait la reine mère de « la dextérité avec laquelle il pourrait ménager son esprit et le ramener à la raison ». L'évêque de Luçon rapporta en effet que le duc était et voulait être serviteur du roi et qu'il viendrait à la cour chaque fois que Leurs Majestés le désireraient. Il rapporta en outre qu'il vivait fort tranquillement[2]. La haute opinion qu'il avait de lui-même nuisit quelque peu, cette fois-ci, à la clairvoyance de Richelieu[3].

1. Matteo Bartolini, 12 octobre 1616.
2. Matteo Bartolini, 15 octobre 1616.
3. Voir l'histoire de cette négociation dans ARCHIVES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE FRANCE, t. XXVIII : pièce 77 autogr. *Raisons à présenter par l'évêque de Luçon comme de lui-même*, pièce 37. *Plaintes du duc de Nevers. — Projet de l'acte de soumission. — Correspondance de Marie de Médicis, du duc de Nevers et de l'évêque de Luçon* pendant cette période. Bibl. nat., mss. fonds fr. n° 3797, folios 45 et sqq. — ARNAUD D'ANDILLY, *Journal*, p. 214, — RICHELIEU, *Mémoires*, t. Ier, p. 130. — Nous extrayons des Archives des affaires étrangères les pièces suivantes qui nous montrent l'esprit résolu et decidé de l'évêque en même temps que sa connaissance approfondie des ressorts avec lesquels il fallait agir sur l'esprit du duc de Nevers.

Raisons à présenter. — Il (le duc de Nevers) perd le fruit et l'honneur de sa négociation passée; s'il est contre le Roy, fait cognoistre par tels emportements qu'estant aux mouvements passes neutre en apparence, il était en effet dans le cœur contre le roy puisqu'il se declare avec moins de prétexte. Faict contre sa conscience et perd ainsy la réputation qu'il a de grande religion. — Se met au hazard d'être nommément excommunié comme plusieurs subjects armés contre leurs princes ont été déclarez tels en France, Angleterre et autres pays. — Ruyne sa maison quelque issue qu'il puisse avoir, nul particulier ne pouvant supporter les frais d'une guerre, princi-

palement contre son maître, et un maistre puissant contre lequel il n'y a rien à gagner que la perte de ses biens, de son honneur, et de sa propre personne. Qu'au reste, s'il se maintient en son debvoir, outre l'honneur et la gloire qu'il aura avec la bénédiction de Dieu, il peut plus facilement que jamais conduire à heureuse fin son entreprise de Hongrie. — C'était en somme un moyen très habile de ramener le duc. Voici ce dont il s'agissait : le duc de Nevers avait conçu un projet plus étrange que réalisable. Richelieu le rappelle dans ses Mémoires. « Il voulait démembrer de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, celui du Saint-Sépulcre et s'en faire grand maitre; il désirait l'assistance de la Reine pour faire réussir son affaire de l'institution des chevaliers du Saint-Sépulcre, par laquelle il se promettait de se faire empereur de tout le Levant. »

Richelieu, pour gagner le duc, faisait mine d'entrer dans ses vues, au fond il n'attachait aucune importance aux visées ambitieuses du duc de Nevers.

« Je lui ai trouvé l'âme extraordinairement ulcérée, sur les subjets de plainte que vous avez veus, continue Richelieu. Son affection se peut gaigner par plusieurs moyens qu'il désire tous, mais en sorte qu'il en demande quelques uns ouvertement; il désire qu'on escrive à Chaalons pour réparer l'affront qu'il estime avoir reçeu. Et qu'il plaise à V. M. embrasser le voyage de Hongrie, et pour cet effaict. y disposer le roy d'Espagne. Sur ce voyage V. M. croit bien que je n'ay point oublié à le chastouiller de bonne sorte et cet expédient m'a fort servi. »

La pièce 137 se compose de quatre pages écrites de la main de Richelieu; dans la première qu'il intitule « *Plaintes de Mr de Nevers* », il expose les griefs articulés par ce prince : enfin dans la troisième et la quatrième page Richelieu formule les expressions mêmes de l'acte de soumission que le duc doit envoyer au roi; il rapporte quelques paroles du duc de Nevers, et il termine par sa propre opinion sur cette affaire du duc de Nevers : « qu'il remercioit le roy de l'honneur qu'il luy avoit faict d'envoyer vers lui. — Qu'il demeureroit aux termes d'un fidèle subject et serviteur, ne permettroit aulcunes levées en son gouvernement, contre son service, — il supplioit Sa Majesté de témoigner à tout le monde qu'elle avoit appris par mon retour, ce qu'on luy avoit mandé de luy, calomnieux; — elle le recognoissoit pour homme de bien asseuré à son service; et daigner luy en escrire un mot, si elle l'estimoit digne de cet honneur. — Il demandoit enfin de contremander M. de Praslin, parce que c'est chose grandement rude à un homme de sa qualité, d'envoyer en sa province un suffraguant avec troupes, sans qu'il ayt desservi; qu'en ce cas il cognostroit qu'on luy voudroit lever l'honneur et le perdre tout à fait. — Sur quoi je l'asseurai avoir tellement cogneu la bonne volonté de Votre Majesté en son endroit, que je ne doubtois point qu'elle ne lui donnast contentement à mon arrivée. » Le dernier passage nous montre Richelieu conservant même dans une mission dont le sens et les termes lui sont imposés l'indépendance de son jugement, et n'hésitant pas à informer le roi sur le fond même de l'affaire; comme le prouvent ces phrases significatives : « Or d'autant qu'autre chose est souvent ce qu'on dit et autre ce qui est, je diray franchement à Votre Majesté ce que je juge : « Les advis qu'on a donnez à V. M. ne sont pas vrays; il n'a fait aulcunes levées. »

III

ENTRÉE DE RICHELIEU AU MINISTÈRE

Les Huguenots de la Rochelle et le duc d'Épernon. — Retour imprévu du maréchal d'Ancre à Paris. — Nouvelles faveurs. — Affaires d'argent brassées par le maréchal. — Bruits de changement ministériel. — Le gouvernement prend une tournure absolument espagnole. — Le maréchal d'Ancre duc et pair. — Il est question de le faire duc et pair le premier de la promotion. — Les Huguenots de la Rochelle s'emparent de Rochefort. — Épernon répond en occupant Surgères. — Mission de M. de Boissise. — Péronne replacé entre les mains du maréchal d'Ancre. — Mécontentement du duc de Guise. — Le maréchal d'Ancre se mêle de plus en plus du gouvernement. — Défiance générale qui règne à la cour. — Essai de formation d'un tiers-parti dirigé contre ceux qui usurpent sur la noblesse toutes les grandes charges. — Cette idée, qui n'est pas nouvelle dans l'histoire de France, vient trop tard. — Celui qui a l'idée de la faire prévaloir est trop impopulaire pour être suivi. — Richelieu est prêt à entrer en scène. — Période critique pour le roi. — Il tombe dangereusement malade. — Il est au Louvre sous la garde de son confident Luynes. — Scène inouïe de sans-gêne du maréchal d'Ancre. — Les affaires militaires à peu près arrangées de tous côtés. — Nevers est cause de nouveaux troubles. — Son rendez-vous à Sedan avec Bouillon. — Mécontentement de la reine. — Nevers prend la résolution de s'emparer de Reims. — Efforts inutiles de sa femme pour en forcer l'entrée. — Nevers sommé de ne plus molester M. de la Vieuville, gouverneur de la place. — Nevers accepte d'obéir aux sommations du roi en ce qui le concerne. — Paroles injurieuses pour la reine. — Différentes phases de la crise qui amène la retraite avec gloire du sieur Du Vair et son remplacement par M. Mangot. — Richelieu secrétaire d'État. — Impopularité de l'auteur de tous ces changements, le maréchal d'Ancre.

11 octobre — 30 décembre 1616.

C'est fort à l'improviste et sans être attendu de personne que le maréchal d'Ancre était récemment revenu de son gouvernement. Il était accompagné d'un bon nombre de

cavaliers, et se trouva bientôt dans un état d'autorité plus grand que jamais, « de telle sorte que, même parmi les plus grands, soit par amour, soit par crainte, il fallut bientôt tenir pour chère son amitié [1] ». Le maréchal fit entrer dans Paris environ trois cents fantassins italiens. C'étaient ceux-là même qu'il tenait ordinairement dans la forteresse d'Amiens, et qui furent chassés de Péronne. Ils prirent pour la plus grande partie leur logement dans le faubourg Saint-Germain. C'était une garde du corps qu'il introduisait dans la capitale. Au même moment il obtint de la reine mère le gouvernement du duché d'Alençon, dont il touchait déjà les rentes, comme indemnité, disait-on, du pillage de sa maison ; d'autres assuraient que c'était un gage pour 800 000 livres qu'il avait prêtées à Sa Majesté, et mises à sa disposition dans les circonstances présentes. D'autres disaient qu'on ne tarderait pas à acheter avec l'argent du roi la maison de Zamet et à la donner audit maréchal, afin de montrer que du mal quelquefois on peut tirer un profit considérable [2].

Le maréchal était d'ailleurs plongé jusqu'au cou dans d'importantes affaires d'argent; et le résident florentin nous a conservé le récit d'une des plus audacieuses tentatives qu'ait osées le maréchal sur la bourse du grand-duc de Toscane. On va voir que l'audace ne manquait pas au confident de la reine mère.

Le maréchal d'Ancre dit un jour au résident florentin qu'il voulait lui parler d'une affaire très sérieuse pour laquelle il lui paraissait nécessaire d'envoyer à Florence un courrier. La reine mère se trouvait, disait-il, dans une situation telle qu'elle était dans la nécessité de refaire une armée, sans quoi elle ne pourrait se maintenir. C'était une occasion que Son Altesse devait saisir pour faire à la reine une offre de quatre ou cinq cent mille écus, avec la pensée,

1. Ambass. vénit., 11 octobre 1616.
2. *Ibid.*

bien entendu, de l'effectuer, ce qui ferait reporter sur Son Altesse toute la réputation de Sa Majesté. On ferait de cet argent un trésor avec l'intention de montrer qu'on l'avait, ce qui était fort possible; car on ne manquait pas de ressources; on donnerait à Son Altesse quelque fonds d'un bon rapport et on garantirait son remboursement; on pourrait même profiter de l'occasion pour faire avec elle un nouveau contrat et y comprendre sa vieille créance.

Son Altesse pourrait, à cet effet, envoyer en France un prince, comme elle avait eu naguère l'idée d'y accréditer le prince don Francesco. « Jamais on ne croira, ajoutait l'insinuant auteur de cette conversation peu déguisée, que si la reine sollicitait une somme d'argent, Votre Altesse voudrait la lui refuser. » Ne sachant quelle assignation on pourrait donner, le maréchal proposa d'en parler avec Barbin, tout en suggérant au résident qu'il ferait bien d'envoyer au grand-duc pour connaître son opinion.

Le résident, après avoir écouté attentivement ces propos, qui dénotaient de la part de Marie de Médicis des besoins dont les belles paroles du maréchal faisaient seulement ressortir l'urgence, loin de la masquer, répondit qu'il ne manquerait certainement pas d'envoyer un courrier, mais qu'il ne se résoudrait point à le faire avant de savoir quelle sûreté on entendait donner à Son Altesse, afin de pouvoir l'en avertir en même temps. Il pourrait d'autant mieux disposer Son Altesse à faire cette concession. Car c'était une grosse somme d'argent; et Son Altesse était tous les jours sur le point de faire de grosses dépenses et pour les princesses ses sœurs et pour bien d'autres occurrences, et par là courait le risque de se mettre dans de graves embarras. Leurs Majestés pouvaient toutefois prendre confiance en Leurs Altesses, plus qu'en n'importe qui. En ce qui était de l'envoi d'un prince à la cour, Son Altesse le ferait certainement en ce moment plutôt qu'à un autre, puisque lui et sa femme se trouvaient en France. Cette conversation

était faite pour flatter la vanité de Concini plus que pour lui donner satisfaction sur le fond des choses; et l'on conçoit bien que la cour de Toscane, qui, pour de vieilles dettes, n'avait jamais pu obtenir de la cour de France une promesse quelconque d'un versement prochain, se montrât peu disposée à lui en laisser contracter de nouvelles. Le maréchal se donna la contenance d'approuver la réponse du résident; il lui répondit qu'il parlerait à Barbin et le pria de ne point expédier de courrier avant qu'il lui eût transmis la réponse à la question de savoir quel fonds se trouvait disponible. Cette réponse ne vint pas. Au bout de quatre jours, le résident rencontrant Concini saisit l'occasion de lui dire qu'il n'avait pas encore écrit au sujet de la question dont ils avaient traité. Concini répondit qu'il n'avait pu rien faire encore. « Sa femme était, disait-il, si malade, qu'il ne pouvait bouger d'auprès d'elle. » Le résident se tint coi, mais il s'empressa d'envoyer demander des instructions à Florence. Il est probable qu'elles calmèrent les appétits du maréchal, car on n'entendit plus parler de pratiquer ainsi une coupe sombre dans les finances du grand-duché [1].

« Depuis quelques jours il est question d'un grand changement de ministres; s'il a lieu, on commencera par le garde des sceaux. Cet été, la reine mère, me parlant de lui, m'a dit un mot, à savoir qu'il ne réussissait pas, de telle sorte que ce changement n'aura rien pour moi d'imprévu. Les changements de bons ministres ne seront jamais approuvés en aucun temps, et particulièrement en ce moment-ci. Le maréchal d'Ancre est, à l'heure actuelle, tout le conseil. C'est par lui qu'on traite les plus grandes affaires; il est plus grand que jamais. Pour cette raison encore le temps ne paraissait pas opportun; beaucoup pensaient qu'il était nécessaire de dormir et de maintenir le gou-

1. Matteo Bartolini, 10 octobre 1616.

vernement quelques mois encore. On a coutume de dire que les grandes résolutions ne se doivent louer ni blâmer qu'à la fin. Quant à celle-ci, dès maintenant il paraît qu'on peut en faire le pronostic, et, bien que le temps paraisse calme, la bourrasque menace toutefois et Dieu veuille que les secours qu'on dit vouloir envoyer au duc de Savoie ne se tournent pas ailleurs, une bonne fois. »

De nouveaux symptômes de détraquements se produisaient, en effet, dans le gouvernement : le duc de Guise demanda deux fois à la reine mère la permission de s'en aller dans sa province; sans y être absolument décidé, il se montrait au moins fort mécontent. Il ne lui paraissait pas vivre assez au clair.

Aussi le loua-t-on d'avoir commencé à se présenter au Louvre sans son frère le cardinal, qui avait été ramené à la cour avec beaucoup de peine et qui continuait sourdement son opposition. Les deux frères s'y rendirent séparément.

Chacun à la cour faisait semblant de ne rien voir, de rire et de n'avoir plus aucune confiance. Il était à ce moment question que le duc du Maine se rendît en Savoie ou à Venise pour accommoder les différends qui en étaient venus à un point aigu à ces extrémités de l'Italie du Nord. Venise eût été ce qui aurait plu davantage à la cour comme étant le plus éloigné de Paris [1].

Ce n'était assurément pas les marques d'un rapprochement bien solide avec la maison de Guise. Elle voyait en somme tout le pouvoir placé entre les mains de Concini, sans qu'il eût aucun titre officiel pour l'avouer. La part qui leur en était laissée, fort illusoire en somme et toute d'apparence, ne pouvait satisfaire l'ambitieuse famille. Ce n'est pas que le gouvernement ne fût pas dirigé conformément à cette vue, mais ce n'était pas elle qui le dirigeait.

Les résolutions que l'on prenait semblaient toujours l'être

1. Matteo Bartolini, 20 octobre 1616.

de mal en pis. Les Espagnols avaient pris une autorité plus grande que jamais. Tout se résolvait suivant leurs désirs; et, pour assurer leur satisfaction, il n'était aucune considération qui pût militer dans un sens contraire à leurs intérêts. Le gouvernement était tout entier entre les mains de l'ambassadeur catholique, du cardinal nonce, de Barbin et de Mangot; et c'est suivant l'avis de cette coterie que se conduisait absolument la reine mère. De cette situation si préjudiciable aux intérêts de la France [1] étaient nés des mécontentements qui ne se renfermaient plus maintenant dans les âmes seulement, mais qui se produisaient sous forme de plaintes dans la bouche de chacun. « Ce qui rend ces plaintes encore plus violentes, c'est la grandeur exorbitante et la puissance à laquelle a été porté le maréchal d'Ancre contre le sentiment universel. Depuis son retour de Normandie, dit l'ambassadeur vénitien, il a, d'après ce qu'on dit, obtenu de la reine plus de 400 000 francs qu'il place en plusieurs endroits hors du royaume; la plus grande partie va en Flandre. C'est là un refuge assuré, pour sa sinistre fortune [2]. »

A ce moment Concini gravit encore un échelon sur la pente vertigineuse vers le sommet de laquelle il se dirigeait avec une aveugle résolution. Il venait de recevoir le brevet de duc et pair; on lui avait donné pour compagnons le prince de Joinville, les maréchaux Lesdiguieres et Brissac, le baron de Créquy. Ces nouveaux dignitaires n'étaient pas encore installés au Parlement. La reine mère voulait tirer de cette fournée le maréchal d'Ancre pour qu'il fût reconnu le premier par le Parlement. C'était lui assurer la préséance sur les quatre autres. Peut-être même était-ce une précaution pour lui assurer ce haut rang; car il était si mal vu qu'une fois les autres installés il courait fort le risque d'être

1. Voir le chapitre suivant, consacré aux affaires étrangères.
2. Ambass. vénit., 8 novembre 1616.

rejeté. On voit tout ce que cette fortune avait de précaire, même à son apogée.

C'est bien le roi lui-même qui était le danger, danger redoutable par sa soudaineté, son imprévu quand il se produirait, et par l'emportement d'une haine chaque jour aggravée, et formidablement contenue. « On dit qu'il n'y a point d'argent à l'espargne, s'exclamait rageusement le jeune prince, lorsque je veux faire donner des ordonnances de trente francs; mais on trouve bien 450 000 livres pour le maréchal d'Ancre [1]. »

Les Huguenots de la Rochelle, sur l'avis qu'ils eurent de l'arrestation du prince de Condé, entrèrent en quelque soupçon et, pensant à ce qui pourrait arriver, résolurent d'entrer dans quelque place, et, suivant leur habitude en cas de troubles dans le royaume, s'emparèrent subitement de Rochefort, localité appartenant à un particulier, et qui, sans être de grande importance, se trouvait cependant fort bien située pour les protestants, étant sur le seul passage qui conduise à la Rochelle. Ils y mirent une garnison de vingt soldats, et annoncèrent l'intention de passer outre. Sur ce et, de plus, ayant reçu l'avis que le sieur de Lussan, gouverneur pour le roi de Blaye sur la Gironde, passait à la religion, le duc d'Épernon résolut de s'approcher de la Rochelle et de s'emparer lui aussi de quelque place; et il réussit à entrer tout à coup dans Surgères, endroit beaucoup plus fort que Rochefort et situé tout près de la Rochelle. Les Huguenots se trouvaient pris. Ils expédièrent immédiatement au roi des députés, pour se plaindre du duc d'Épernon. Il en fit autant de son côté. Les Huguenots mirent dans Rochefort un exempt des gardes du roi pour y commander au nom de Sa Majesté. Épernon refusa d'en faire autant. Il se mit en campagne avec 4 000 hommes et harcela les Huguenots. Ils envoyèrent au roi de nouvelles

1. Arnaud d'Andilly, *Journal*, p. 222.

doléances, non seulement sur ce qu'Épernon n'avait pas voulu rendre Surgères, mais sur ce qu'il entendait passer outre [1].

Le roi résolut d'envoyer M. de Boissise trouver le duc d'Épernon, et ceux de la Rochelle pour essayer d'accorder leurs différends. Il partit après le 20 octobre avec l'ordre de faire déposer les armes aux deux partis et commandement aux gouverneurs des provinces voisines de s'opposer par les armes à celle des deux parties qui ferait le plus de difficultés pour obéir. M. de Boissise pouvait écrire au bout de quelques jours qu'il avait trouvé des deux côtés les meilleures dispositions pour obéir à Sa Majesté [2].

L'attitude du parti n'en était pas moins inquiétante. Les Huguenots avaient commencé à convoquer en France leurs cercles provinciaux pour traiter des affaires présentes et aviser à leurs intérêts, et on leur prêtait la pensée de vouloir obtenir une assemblée générale.

Les Huguenots de la Rochelle étaient dans un état de grande agitation à cause des continuels ennuis que leur causait le duc d'Épernon. Le colonel-général ne cessait pas de les inquiéter par la prise de petits châteaux circonvoisins. Aussi les Huguenots avaient-ils pris les armes pour lui résister et de plus avaient-ils envoyé auprès de Leurs Majestés des personnes pour se plaindre. Ces envoyés ne laissaient pas de laisser en quelques mots s'échapper la jalousie qu'ils éprouvaient de voir l'armée que le roi entendait tenir sur pied sans que de nouveaux troubles en donnassent l'occasion. Ils étaient en effet pris du soupçon que la dépression de la maison de Condé et l'accroissement d'autorité de celle de Guise, par suite de l'influence qu'avaient acquise à la cour le nonce du pape et l'ambassadeur du roi catholique, ne portassent un jour préjudice à leur sécurité. La reine mère s'attacha à satisfaire les protestants. Elle

1. Matteo Bartolini, 19 octobre 1616.
2. Ambass. vénit., 8 novembre 1616.

envoya au duc d'Épernon un personnage exprès pour voir à accommoder les difficultés qui s'étaient produites entre lui et les habitants de la Rochelle [1].

La place de Péronne, que le duc de Longueville, en vertu d'un récent accord, avait librement remise entre les mains du roi, obtenant en échange la terre de Ham avec un château médiocrement fortifié, fut de nouveau remise entre les mains du maréchal d'Ancre, qui cette fois y plaça un officier d'une confiance éprouvée. Il en résultait qu'ayant en Picardie quelque autre place en main, il rendait le gouvernement de cette province beaucoup plus difficile et moins absolu pour le duc de Longueville. Or on sait que Longueville n'avait pas fait un brillant marché en acceptant la lieutenance de Picardie. La noblesse du pays avait pesé sur sa décision quand il l'avait prise. Il n'en regrettait pas moins la Normandie, qui lui avait été offerte. Or le maréchal d'Ancre avait ses raisons particulières de tenir à la Picardie. C'était une province frontière; il pouvait plus facilement par elle faire passer à l'étranger les sommes considérables qu'il mettait de côté; et lui-même, en cas de besoin, pouvait trouver sa fuite plus aisée. La reine avait également ses fins. Elle ne pensait pas pouvoir commodément, si l'occasion se présentait, recevoir des Espagnols les secours qu'elle se promettait d'eux, tant que la Picardie ne serait pas gouvernée par une personne qui dépendît d'elle. Et elle en voyait le besoin d'autant plus grand que de jour en jour se faisait plus vive la crainte de nouveaux désordres. Des négociations s'étaient donc engagées et elles semblaient près d'aboutir pour pratiquer entre le maréchal d'Ancre et Longueville l'échange de la Picardie, que tenait le second, contre la Normandie où le premier ne s'était pas installé sans esprit de retour [2].

1. Ambass. vénit., 11 octobre 1616.
2. Matteo Bartolini, 20, 30 octobre. — Ambass. vénit., 8 novembre 1616.

Les plus difficiles à réduire avaient été le duc du Maine et le cardinal de Guise, qui avaient proféré des paroles de menaces. Le cardinal s'était emporté contre son frère et avait rompu avec lui. Les choses toutefois s'étaient remises et l'on pouvait espérer que, pour l'hiver, tout se passerait tranquillement; mais on était loin d'avoir pour le printemps la même assurance [1].

Quand on vit que les princes, en souscrivant l'accord, avaient mis : « Par exprès commandement du roi », le mécontentement fut très vif à la cour. Il était facile de voir qu'ils avaient l'intention de tenter quelque nouveauté. On n'ignorait pas qu'ils avaient essayé de se créer de nouvelles intelligences, et pressenti quelques-uns de leurs amis qui avaient des gouvernements, notamment M. Le Grand, qui tenait celui de Bourgogne, et qui, depuis quelque temps, paraissait en dehors des intrigues. Bellegarde avait répondu en se déclarant serviteur du roi. Et cependant, qu'il survînt un accident, on ne savait encore trop ce qu'il pourrait faire, car il avait trop d'obligations vis-à-vis du duc de Guise. Le duc de Nevers avait promis aux princes de leur laisser faire des levées de gens de guerre dans ses états et gouvernements, ne pouvant les servir d'autre façon. C'était encore un prince qu'il fallait regagner [2].

Les Huguenots ne savaient trop encore quelles prétentions ils pourraient élever. Le duc de Sully était parti mécontent. Du côté des protestants, le duc d'Épernon avait pris une initiative habile et hardie. Il les travaillait du côté de la Rochelle sous le prétexte qu'il ne pouvait plus les tenir en respect et qu'ils étaient devenus trop insolents. Le gouverneur de Blaye, à six lieues de Bordeaux, ne venait-il pas de se faire protestant, ce qui causait à la ville de Bordeaux le plus grand préjudice et pouvait empêcher le trafic de la ville? On craignait que les protestants ne s'em-

1. Matteo Bartolini, 12 octobre 1616.
2. *Ibid.*

parassent promptement de la Guyenne. Mais ce qui, plus que tout le reste, poussait à craindre de nouveaux troubles, c'était de voir que le roi et la reine ne se souciaient guère de voir revenir les princes à la cour. Ainsi l'on avait été tout récemment traiter pour le duc du Maine et l'on n'avait rapporté que des réponses générales, mais rien de précis, rien qui dût déterminer son retour. Après tout, c'était peut-être un artifice pour s'assurer d'autant mieux qu'ils reviendraient, si la cour se montrait moins empressée à les en solliciter. Il faut dire cependant que la présence du maréchal d'Ancre à Paris bien au delà de ce qu'il avait déterminé d'y rester dès l'abord, paraissait extraordinaire. Il se mêlait plus que jamais du gouvernement; et cette ingérence, nul ne voulait la supporter.

Le plus contrarié dans ses espérances et ses prétentions à cet égard se trouvait être le duc de Guise, revenu à Paris. Il disait très bien s'apercevoir de la façon dont on traitait avec lui. La majeure partie des décisions se prenaient sans sa participation. C'était une humiliation pour lui. Le comte d'Auvergne, revenu maintenant de l'armée, traitait les affaires de la guerre; et, dans les négociations de Soissons, on avait promis au duc de Guise de lui remettre le commandement de l'armée. Il était bien certain d'autre part que le duc de Guise n'aurait plus jamais dans le maréchal d'Ancre la moindre confiance, ni le maréchal dans le duc de Guise; ils se conduisaient cependant l'un vis-à-vis de l'autre comme si rien ne fût arrivé. Le duc de Guise avait eu l'occasion de dire que le maréchal était *machiavéliste* et qu'il n'était pas homme à pardonner jamais à personne.

Il résultait de cet état de choses qui régnait à la cour une défiance générale. Même dans les rangs de la noblesse on se regardait soupçonneusement. Et voici pour quelle raison il semblait que les esprits se fussent ainsi aigris. Le duc de Guise étant à Soissons avait à haute voix répété que, peu de jours auparavant, le baron de Saint-Luc lui avait dit qu'il

le verrait toujours bien volontiers en France, lui et ses frères, mais pas les autres princes; car c'étaient ceux-là qui, à la cour, usurpaient sur la noblesse toutes les grandes charges. Or Guise laissait entendre que ce ne pouvait être là qu'une insinuation du maréchal d'Ancre.

Par ces manœuvres, qui tendaient à constituer la noblesse qui n'avait point part aux charges en un parti ambitieux et avide qui suivrait la direction du maréchal, on pouvait croire qu'en laissant s'écouler quelques mois, et en temporisant habilement, Concini arriverait à une faveur plus grande que jamais et ne cesserait d'obtenir de nouveaux avantages. Ce ne pouvait être naturellement qu'au prix d'une haine de plus en plus vive de la part des princes. Ils se verraient dans la nécessité de conclure de nouveaux traités, pour arriver à l'exécution de desseins qu'ils avaient ourdis depuis longtemps[1] et qui consistaient dans l'annihilation du pouvoir royal au profit d'une aristocratie princière qui aurait démembré le royaume à son profit. A cet égard, on ne saurait nier que cette pensée politique de la création d'un tiers-parti n'ait été inspirée des plus pures traditions de notre histoire depuis la conspiration d'Amboise et qu'elle n'ait correspondu à un intérêt véritablement français. Mais elle était venue trop sur le tard et celui qui semble, à ce moment, avoir eu l'idée de la faire prévaloir, était trop asservi à ses intérêts privés, trop discrédité, trop impopulaire pour être suivi même dans l'accomplissement d'une œuvre de salut. Le terrible et tenace adversaire de la haute aristocratie était d'ailleurs prêt à entrer en scène. Et nous ne pouvons nous empêcher de voir un rapport de cause à effet entre ces bruits vagues mais certains et l'événement mémorable que le maréchal d'Ancre allait bientôt ouvrir à Richelieu les portes du ministère.

Ce qui est bien certain, c'est que ceux qui avaient eu

1. Matteo Bartolini, 12 octobre 1616.

l'idée du mouvement à faire naître n'étaient pas capables de le provoquer, encore moins de le diriger. « Les affaires s'embrouillent de plus en plus, dit Matteo Bartolini; les plus expérimentés craignent de graves événements, et ce qu'il y a de pire, la reine mère commence à douter d'elle-même; et c'est ce que quelques-uns ne voudraient pas qu'on publiât. Ces jours-ci, le jardinier du Louvre a introduit auprès de Sa Majesté quelqu'un qui lui a donné avis de ce qu'on avait traité dans un conventicule relativement à sa personne. Il y avait, disait-il, au faubourg Saint-Germain trois chevau-légers qui voulaient l'assassiner. On les prit, mais l'accusation n'avait rien de fondé. Peu après deux autres furent également emprisonnés sous les mêmes soupçons, mais sans plus de preuve. C'est en tout cas une chose parfaitement sûre que la reine a donné des ordres très sévères à ses huissiers pour ne laisser entrer personne qu'ils ne connaissent; elle a également averti son cuisinier. Plaise à Dieu d'assister Leurs Majestés et de les préserver! Et qu'il en soit ainsi de ce royaume qui tourne certainement plus à sa ruine qu'au repos. Et, ce qui est pire encore, c'est qu'on le voit grandir dans la religion réformée. Le duc de Vendôme ne passe pas une occasion de se déclarer réformé et, en temps de guerre, cette mauvaise semence s'étendra de plus en plus. La majesté divine veuille que ce soit tout le contraire qui arrive pour son service[1]! »

C'est à ce moment que la santé de Louis XIII fut gravement atteinte. Dans les premiers jours d'octobre le roi fut pris de coliques dont il souffrit grandement et qui le rendirent malade plusieurs jours. Cette indisposition, qu'Héroard passe à peu près sous silence, parut à quelques-uns être un effet de mauvaise humeur et de mécontentement pour avoir vu les très graves désordres qui se passaient dans le royaume sans qu'il fût en son pouvoir d'y porter

1. Matteo Bartolini, 12 octobre 1616.

remède[1]. Louis XIII parut assez vite rétabli[2]. « Le roi maintenant se porte bien, écrit le 25 octobre l'ambassadeur vénitien, et sort déjà pour aller chasser. Mais on observe qu'il continue ouvertement à témoigner son mécontentement à l'égard du maréchal d'Ancre. Il ne lui fait plus le même visage qu'auparavant. Cela déplaît extrêmement à la reine et au susdit maréchal; ils craignent qu'il y ait quelqu'un qui porte le roi à ces mauvaises dispositions; et pour cette raison ils songent à enlever d'auprès de lui les personnes à qui il témoigne la plus grande confiance[3]. »

Il était trop tard pour que ce coup d'État pût réussir. Luynes était installé dans le Louvre même, comme à la garde du roi; il couchait dans le cabinet, et c'est là que Louis XIII, levé en robe et en bottines dans les moments de répit de la grave maladie qui l'atteignit à la fin du mois d'octobre, allait le réveiller et se coucher sur son matelas pour causer longuement avec lui. En effet, après une amélioration de courte durée, et alors que chacun le croyait délivré de son mal, le roi avait été repris plusieurs fois des même douleurs. Héroard signale même des syncopes et des phénomènes de convulsions[4]. Le roi était en effet extrêmement agité, « si bien que l'on commençait à parler tout bas de quelque danger pour sa vie ». Le doute s'accrut bientôt et donna matière à de nouveaux discours, lorsque l'on vit que la reine mère ne laissait pas de pratiquer déjà ceux du Parlement pour obtenir d'eux, en tout cas, la confirmation du gouvernement, dans le cas où s'ouvrirait la minorité de Monsieur, frère du roi. N'était-ce pas, dans ces circonstances, une garantie fort précieuse que de tenir bien clos à la Bastille le prince de Condé ?

1. Ambass. vénit., 11 octobre 1616.
2. Héroard, t. II, p. 202, 203. — « Le roi a été au lit quelques jours, travaillé par des douleurs de coliques, et maintenant, Dieu merci! il se trouve en bonne santé comme les autres majestés, le frère et la sœur du roi. » — Matteo Bartolini, 20 octobre 1616.
3. Ambass. vénit., 25 octobre 1616.
4. Héroard, t. II, 31 novembre 1616, p. 203.

Il n'échappait pas à la clairvoyance des ambassadeurs que l'antipathie du roi contre le maréchal d'Ancre ne cessait de s'accroître, ainsi que son mécontentement contre le reste du gouvernement. On le voyait commencer à donner des ordres comme roi et à vouloir être obéi ; ce fait s'était produit notamment lorsqu'il s'était agi de pourvoir à une charge militaire. Le roi avait désigné son candidat et avait tenu à ce que son choix fût observé. Plusieurs faits de ce genre donnaient à penser que le roi commençait à s'éveiller de telle sorte qu'il voudrait bientôt enlever à ceux qui la détenaient l'autorité si considérable qu'ils s'étaient arrogée dans le gouvernement de l'État. L'observation n'était pas rassurante pour ceux-là. Mais le dernier des expédients auxquels pouvaient être réduits des esprits inquiets, n'était-il pas en vérité d'écarter du roi ceux qui pouvaient le conseiller, et de restreindre de plus en plus le champ d'action du jeune prince [1]? C'est cependant le seul auquel on songeât, mais sans avoir le courage de le mettre à exécution.

On ne peut cependant pas refuser au maréchal d'Ancre d'avoir professé à cette époque à l'égard de Louis XIII un sans-gêne ou pour mieux dire une audace incroyable. On sait que, dans l'esprit du jeune roi, la fierté de son rang était une qualité primordiale; il en avait donné maintes fois la preuve. Or que penser du maréchal? Faut-il le taxer d'un mépris aussi injuste qu'insultant à l'égard du fils de sa bienfaitrice? Faut-il le voir escomptant la réussite prochaine de desseins ténébreux contre le prince? Ou bien n'était-ce pas simplement l'enivrant aveuglement causé par sa prodigieuse fortune auquel il cédait en face de celui qui d'un coup cependant pouvait la briser entre ses mains d'apparence débiles? On ne sait en vérité ce qui caractérisait l'état d'âme du maréchal lors de cette scène inouïe que

1. Ambass. vénit., 8 novembre 1616.

rapporte Héroard. Le roi est convalescent. Il a été, la veille, voir pour la première fois la reine sa mère et la reine sa femme. Ce jour-là il veut se faire voir en roi. Il va dans la grande galerie. Quelle est sa suite? Un exempt des gardes, le sieur de Malouse, gouverneur de la ville et château de Foix, et un autre. Voilà tout. Le roi s'avance; il regarde avec étonnement derrière lui pour voir s'il est plus suivi et va s'enfoncer mélancoliquement en l'une des fenêtres qui donnaient sur la rivière. A ce moment le maréchal d'Ancre fait son entrée. « Il était, dit Héroard, accompagné de plus de cent personnes, et s'arrêta aussi à une des fenêtres sans aller vers le roi, se faisant faire la cour par tous, tête nue; mais il savait bien que le roi était là; car on lui avait dit, l'ayant demandé en la chambre. » Le roi n'eut d'autre ressource que de quitter la place. Il s'en alla aux Tuileries par la galerie du Louvre. On juge de l'effet que cette scène courte et suggestive dut produire sur l'esprit malade du jeune roi [1].

Les affaires militaires s'étaient, on l'a vu, à peu près arrangées de tous côtés. M. de Nevers seul apporta de nouveaux troubles, qui amenèrent dans la situation générale une crise depuis longtemps attendue.

Le duc de Nevers se rendit à Sedan pour s'aboucher avec Bouillon. La reine en éprouva un très vif mécontentement, redoutant que ce ne fût pour des fins préjudiciables à la paix générale. Mais, en distribuant dans les garnisons de Champagne la majeure partie des Suisses qu'on venait de lever et qui avaient commencé à rallier l'armée royale, on espérait pouvoir maintenir dans le devoir ceux qui avaient des pensées contraires [2].

Le duc de Nevers répondit à ces mesures en prenant la résolution de s'emparer de Reims. Le roi y envoya le marquis de Vieuville, son lieutenant général en Champagne.

1. Samedi 22 novembre 1616.
2. Ambass. venit., 8 novembre 1616.

« Madame de Nevers, voulant aller à Reims, pour, disait-elle, y faire ses couches, M. de la Vieuville lui manda qu'il la supplioit très humblement de n'y point venir. Sur cela elle se mit en colère, et ne laissa de passer outre; elle fit dire tant à luy qu'aux habitants de Reims qu'elle estoit la gouvernante de la province et qu'il n'avoit aucun pouvoir où elle estoit. Elle estoit en litière et n'avoit que quatre hommes de cheval avec elle. Estant arrivée à la porte de la ville, M. de la Vieuville, appuyé sur la barrière, luy fit la révérence, un genou en terre, et luy dit qu'il eust voulu qu'il luy eust cousté un bras et n'avoir point le commandement qu'il avoit de ne la pas laisser entrer; mais qu'il estoit obligé d'obéir aux volontés du roy. Elle luy répondit que c'estoit un menteur, laquelle parole elle répéta quatre ou cinq fois, et qu'elle savoit bien qu'il n'avoit point ce commandement-là. A quoi il répliqua, un genou en terre, qu'il eust voulu qu'il lui eust cousté un bras et n'estre point tenu à refuser la porte. Sur quoy, elle, lui ayant dit plusieurs paroles très aigres, enfin elle se retira [1]. »

Le duc de Nevers, irrité de ce refus, envoya quantité de gens de guerre se saisir du château de Sii appartenant au marquis de la Vieuville, situé en Rethelais.

Le roi envoya aussitôt au duc de Nevers un gentilhomme pour qu'il se désistât de molester le marquis de la Vieuville, gouverneur de Reims; il devait en même temps lui enjoindre de réparer tout ce qu'il avait fait au préjudice de ses affaires. Le gentilhomme rapporta au roi qu'il avait non seulement prescrit au duc de lever la mainmise sur la maison de Sii et sur les biens de la Vieuville, mais aussi de déposer les armes et de s'en venir personnellement rendre compte à la reine mère de ses derniers actes. Il lui fut répondu que, en ce qui était de déposer les armes, puisque Sa Majesté le commandait, il obéirait promptement, ce

1. Arnaud d'Andilly, *Journal*, p. 230, 231.

qu'il ferait également pour la restitution de la maison et des biens du gouverneur de Reims, encore que ce fût là une querelle privée et par conséquent un conflit dans lequel la reine mère n'avait point à mettre la main. Quant à venir rendre obéissance à la reine mère, c'était une démarche à laquelle il ne pensait pas. Car il était résolu à vivre dans son gouvernement, sans voir la cour, et n'avait en aucune façon la pensée de plus revoir la reine mère; et comme il avait l'intention d'être toujours un fidèle serviteur de Sa Majesté, il ne reconnaissait pas pour lui l'obligation et n'avait en aucune façon la pensée de comparaître devant elle. Il se contenterait de la voir quelquefois de loin en portrait. Et il ajouta d'autres paroles non moins osées et aussi peu respectueuses pour l'autorité de la reine mère [1].

Marie de Médicis, informée, s'abandonna à un emportement qui dépassait toute imagination. Elle fit coucher par écrit ce rapport, convoqua le conseil et le fit lire. Puis elle demanda à l'assemblée d'exprimer son avis sur ce qu'il y avait à faire pour mettre un frein à une pareille licence; et ce fut un sujet de grand étonnement de voir que, malgré les commandements réitérés de la reine pour que chacun dît librement son opinion sur l'affaire en question, il n'y eût personne qui voulût ouvrir la bouche. Ce qui enflamma davantage la colère de la reine. Alors elle se leva du conseil et dit : « C'est bien. Puisqu'il n'est personne qui veuille conseiller le roi pour les choses de son service, il s'arrangera de manière à trouver d'autres gens pour le conseiller [2]. »

Peu après, le duc de Nevers envoya un de ses gentilshommes avec un procès-verbal composé de cinq témoignages émanant de personnes présentes aux paroles échangées entre le duc de Nevers et le gentilhomme envoyé par le roi; on n'y voyait aucun de ces mots hardis que le premier messager disait avoir été dits au mépris de la reine.

1. Ambass. vénit., 29 novembre 1616.
2. *Ibid.*

Aussi disait-on que la reine s'était apaisée et qu'elle avait manifesté l'intention de procéder à une information plus complète avant d'en venir à une autre résolution.

Le garde des sceaux du Vair, qui depuis quelque temps était évidemment l'objet des bruits de crise ministérielle dont se préoccupait l'opinion publique, ne s'en trouvait pas moins décidément condamné. Le prétexte pour le faire sortir du conseil était trouvé. Il avait déjà causé de graves mécontentements à Marie de Médicis en ne se montrant pas assez prompt à obéir à la reine pour des affaires auxquelles ne pouvait s'accommoder sa conscience; et il est certain que les intérêts des Concini et de louches manipulations d'argent y entraient pour une bonne part. Mais il s'y ajouta d'avoir, étant un des chefs du conseil, refusé de dire son avis sur le fait du duc de Nevers [1].

On était le samedi 26 novembre. Leurs Majestés envoyèrent M. de la Force, un des capitaines des gardes du roi, porter au garde des sceaux un message qui lui prescrivait de remettre le lendemain matin les sceaux entre les mains du roi. Du Vair ne voulut pas attendre au matin. Il prit immédiatement les sceaux et s'en alla au Louvre où, par un heureux hasard, il trouva la reine mère et le roi réunis. On l'introduisit aussitôt auprès d'eux. Le bon vieux remit au roi les sceaux avec un parfait naturel, et lui dit : « Sire, je vivais dans mon ancienne charge honoré et en bon renom, comme chacun sait, et je ne pensais point à m'ingérer dans les affaires de la cour. Si bien que lorsque Votre Majesté m'appela à cette charge, je vins pour lui obéir et non parce que c'était mon inclination. Je savais bien que ma conscience ne pourrait se faire aux mœurs d'ici; et par conséquent je ne pouvais demeurer longtemps en charge. Maintenant je reste privé de l'une et de l'autre Aussi je pense à un retour dans ma maison pour prier Dieu

1. Ambass. vénit., 29 novembre 1616.

pendant le peu de temps qu'il m'avance de donner à Votre Majesté des hommes qui la conseillent fidèlement. Car elle en a grand besoin. » Le roi lui répondit : « Allez; nous ne manquerons pas de nous rappeler votre personne et de vous indemniser des dommages que vous avez soufferts. » L'ancien garde des sceaux reprit : « Sire, j'ai l'esprit assez bien fait pour estimer la moindre chose comme dépassant assurément mon mérite ». Ainsi la première personne du conseil rentrait dans la vie privée, avec plus de renommée qu'auparavant auprès de l'universalité du monde et avec plus d'estime également. Cette sortie pleine de dignité frappa vivement le roi. Il ne l'oublia pas.

« Incontinent après que M. du Vair eut rendu les sceaux, le roy commanda que l'on fît entrer M. Mangot « qui estoit demeuré dans le grand cabinet et que l'on avoit envoyé quérir chez luy sur les sept heures, qu'il estoit déjà avec ses mules de chambre, sans qu'il sceut chose quelconque de tout cecy, ainsy que luy et M. Barbin l'ont juré depuis (le même se dit de M. de Luçon)[1]. » Le roi remit donc les sceaux entre les mains de Mangot, qui le lendemain même prêta entre les mains du roi le serment traditionnel. Il était peu habile à la charge de secrétaire d'État, ayant fait toujours profession d'exercer des charges de justice. La place de premier secrétaire d'État qu'avait Mangot fut offerte à Barbin; mais il ne voulut pas laisser la charge des finances, qui était d'un meilleur rapport et de moindre fatigue. C'est alors qu'on offrit la charge à un personnage qui pouvait sans doute n'avoir été informé qu'au dernier moment de ces derniers événements qui s'étaient accomplis coup sur coup, mais qui était depuis longtemps dans les conseils secrets du gouvernement et qui n'attendait qu'une occasion d'en faire partie officiellement : l'évêque de Luçon, Richelieu.

1. Arnaud d'Andilly, *Journal*, p. 241.

L'évêque avait tout récemment, pour prendre un rang important dans le monde officiel, accepté l'ambassade de Madrid pour laquelle il avait été désigné par le roi. Il se préparait à partir pour ce théâtre un peu lointain d'une fortune qui semblait enfin s'ouvrir à lui. Ce n'était pas sans difficulté qu'il allait s'arracher à la cour pour une mission d'autant plus difficile qu'elle ne correspondait pas le moins du monde aux tendances réelles de cet esprit net et absolu. Il allait partir cependant lorsqu'eut lieu le coup de théâtre si brusque par lequel fut subitement changée sa destinée. Il s'explique fort nettement dans ses mémoires sur l'absence d'hésitation qui caractérise son acceptation du pouvoir. Il avait habilement calculé et poursuivi tous les progrès d'une carrière dont il voyait enfin le couronnement; et ce n'était pour lui qu'un commencement. Malgré ses ordinaires minauderies vis-à-vis du pouvoir si ardemment désiré, on sent la joie qui déborde en lui dans ces lignes où les considérations se pressent tumultueusement. « Par mon inclination, dit-il, je désirais plutôt la continuation de cet emploi (de l'ambassade d'Espagne), qui n'était que pour un temps, que celui-ci, la fonction duquel était ordinaire. Mais outre qu'il ne m'était pas honnêtement permis de délibérer en cette occasion, où la volonté d'une puissance supérieure me paraissait absolue, j'avoue qu'il y a peu de jeunes gens qui puissent refuser l'éclat d'une charge qui promet faveur et emploi tout ensemble. J'acceptai donc ce qui me fut proposé en ce sujet par le maréchal d'Ancre de la part de la reine et ce d'autant plus volontiers, que le sieur Barbin, qui était mon ami particulier, me sollicitait et m'y poussait extraordinairement [1]. »

Voilà donc Richelieu ministre. Il prêta serment le 2 décembre. Nous verrons prochainement les actes de cette première phase de son administration.

1. Richelieu, *Mémoires*, t. I, p. 131.

Pour le moment nous avons à nous demander quel fut l'effet produit par ce changement de ministère. Nous pouvons dire qu'il fut déplorable. « Voici, dit le résident florentin, que nous avons changé les ministres principaux; et nous aurons ainsi toujours de nouveaux changements. Tous les honnêtes gens, tous ceux qui désirent la justice blâment énergiquement la résolution prise de renvoyer le président du Vair. Mais les favoris, dont c'est l'ouvrage, ont fait le coup qu'ils voulaient; la colère qu'ils excitent contre eux de la part du peuple est telle qu'on ne saurait l'exprimer davantage [1]. »

Ce n'est donc évidemment pas la popularité qui s'attachait au nouveau ministère.

Quant à l'évêque de Luçon, rien de plus contraire à la tournure que devait plus tard prendre son génie, rien de moins conforme à la politique où devait bientôt l'engager la notion supérieure des intérêts permanents de la France que ce pronostic de l'ambassadeur vénitien tiré de sa connaissance des accointances présentes de l'évêque : « Nous estimons que ce ministre n'est point pour être favorable aux intérêts de la République. Nous avons en effet découvert qu'il est de la faction espagnole, et parce qu'il occupe la charge de grand aumônier de la reine mère et parce qu'on le voit fréquenter familièrement la maison de l'ambassadeur catholique. Le bruit court aussi qu'il touche une pension de l'Espagne [2]. » On verra avec quelle dextérité Richelieu se retourna.

L'évêque de Luçon avait pris dès le 30 novembre le portefeuille de la guerre dont Mangot avait l'intérim depuis le 9 août, et en même temps celui des affaires étrangères,

1. Matteo Bartolini, 30 novembre 1616.

2. Ambass. venit., 29 novembre 1616. — Les renseignements donnés par les autres ambassadeurs sont identiques. Voir Card. Guido Bentivoglio, *La Nunziatura di Francia*, 4 vol. in-12, Firenze, Lemonnier, 1863. — Lettre de Monteleone du 28 novembre 1616. — Richelieu, *Lettres, instructions*, t. I, p. 192.

qu'on n'ôtait cependant pas formellement à Villeroy, pas plus qu'au temps de Mangot. Le brevet portait : « Pour et avec luy (Villeroy) conjointement ou séparément, en présence ou absence de l'un ou de l'autre, faire signer et délivrer toutes les lettres et autres expéditions concernant nos affaires, tant en dedans qu'au dehors de nostre royaume... aux gages et entretenemens de 17 000 livres tournois pour chaque année ». Le même jour un second brevet assurait à l'évêque de Luçon la préséance dans le conseil « pour le traiter favorablement, selon la dignité de son caractère épiscopal ». Ainsi se révélait déjà son génie dominateur[1].

M. de Villeroy et le président Jeannin commencèrent à se relâcher de plus en plus des soins du gouvernement; ils sentaient bien qu'ils étaient mal vus; et, n'eût été que Villeroy craignait fort, s'il s'éloignait de la cour, qu'on enlevât à son fils, M. d'Alincourt, la charge de gouverneur de Lyon, il se serait, à ce qu'il disait à ses confidents, complètement absenté pour ne plus revenir. L'exercice réel du pouvoir restait donc entre les mains de Richelieu.

Et cela d'autant plus que l'auteur véritable de tout ce changement de personnel venait de laisser les nouveaux ministres se débattre avec la situation, quittant lui-même le terrain dangereux de Paris : « Le 26 novembre, M. le maréchal d'Ancre partit à sept heures du matin, avec huit chevaux à son carrosse, un autre carrosse à six chevaux qui suivait et environ cinquante hommes de cheval, pour aller à Rouen, tenir les États »[2]. « D'aucuns croient qu'il part ainsi, nous dit un autre témoignage, parce qu'il est mal vu du roi, et cela d'autant plus que tout récemment un des siens a tué un page de Sa Majesté; et voilà pourquoi il a saisi l'occasion de partir et de donner du temps au temps[3]. »

1. Richelieu, *Lettres, instruction*, p. 190, 191.
2. Arnaud d'Andilly, *Journal*, p. 243.
3. Ambass. venit., 29 novembre 1616.

C'était un bruit public que depuis quelques mois le maréchal d'Ancre avait eu en don de la reine une somme de un million et deux cent mille écus, lesquels s'étaient évanouis tout d'un coup, envoyés pour une partie en Flandre et pour l'autre en Italie. Ces faits étaient venus à la connaissance du public parce que certains financiers étaient portés sur les livres des finances comme débiteurs de cette somme considérable et quand il leur en fallut rendre compte, ils se présentèrent à la reine et lui dirent : « Madame, nous avons, par votre ordre, déboursé cet argent; faites-nous donner un mandat avec lequel nous puissions mettre en règle nos écritures ». La reine donna l'ordre au garde des sceaux précédent de signer et de sceller un mandat de la somme de douze cent mille écus. C'est la somme qui avait été déboursée comptant par les financiers. Mais comme il n'était pas possible de voir à quoi ils avaient été employés, cela fit que le garde des sceaux refusa de signer et de sceller le mandat. Cet incident précipita certes une chute que l'on considérait comme glorieuse, mais donna aussi l'occasion de tenir pour certain que tout avait été versé dans la bourse du seigneur maréchal [1].

C'est avec cette tare aux flancs que le nouveau ministre commençait sa courte carrière.

1. Ambass. vénit., 29 novembre 1616.

IV

LES AFFAIRES D'ITALIE AVANT L'ARRIVÉE DE RICHELIEU AU POUVOIR

Après les mariages espagnols, l'Espagne doit faire exécuter le traité d'Asti. — Le marquis de la Inojosa rappelé de Milan. — Don Pietro de Tolède nommé à la place avec mission d'annihiler ce traité. — Le cardinal-duc de Mantoue et le prince de Savoie veulent courtiser tous deux une princesse de Toscane. — Entretien à ce sujet de Matteo Bartolini avec la maréchale d'Ancre. — Le duc de Mantoue a été tout récemment traiter avec don Pierre de Tolède. — Il a obtenu la permission de traiter mariage avec qui lui plairait davantage. — Bientôt même la maréchale déclare que le duc de Mantoue désire uniquement une princesse de Toscane. — La France appelée à faire choix d'un ambassadeur spécial pour les affaires d'Italie. — Choix porté sur M. de Béthune.

Il est nécessaire de revenir quelque peu en arrière pour exposer l'état des affaires étrangères au moment où Richelieu vint au pouvoir. Aussitôt après la célébration du double mariage, la cour de Madrid se trouva en face de la nécessité d'exécuter le traité d'Asti. On le regardait comme déshonorant pour le roi catholique. Le marquis de la Inojosa fut rappelé de Milan et don Pedro de Tolède marquis de Villafranca fut mis à sa place. C'était un diplomate qui autrefois était venu intempestivement négocier avec Henri IV le mariage d'une infante et de Louis XIII. Le roi de France, que son humeur portait à ce moment d'un autre côté, avait remis à sa place l'envoyé espagnol, qu'il appelait « un idiot

solennel ». Maintenant les mariages espagnols étaient un fait accompli, et don Pedro de Tolède allait trouver à Milan l'occasion de compléter sa revanche sur la couronne de France. Sa haine pour le marquis de Inojosa le disposait à détruire tout ce que son prédécesseur avait fait; ses liens avec la maison de Mantoue ne le disposaient point favorablement pour le duc de Savoie, et à peine eut-il débarqué à Finale qu'il ne cacha pas son intention de n'être pas venu en Italie pour y maintenir la paix conclue quelques mois auparavant. C'était donc à l'annulation du traité d'Asti qu'il allait travailler. Le duc de Savoie, Charles-Emmanuel, avait déjà commencé à licencier ses troupes. Les avis qu'il reçut de Milan l'arrêtèrent instantanément. Sollicité par le Sénat de Venise, il résolut de conserver celles qu'il avait encore et d'en lever même de nouvelles. Tout le travail antérieur de la diplomatie, qui avait été si pénible, allait se trouver réduit à néant.

La cour de France, qui pendant quelque temps avait été absorbée par ses propres mariages, avait un peu détourné son attention de la singulière campagne matrimoniale engagée dans l'Italie du nord et où le cardinal duc de Mantoue et le prince de Savoie étaient à deux de jeu pour courtiser des princesses de Toscane. Ce n'était pas sans une avanie sérieuse pour la maison de Savoie que le duc de Toscane abandonnait ainsi définitivement l'idée à laquelle il ne s'était jamais sérieusement attaché d'ailleurs d'épouser la princesse de Savoie veuve de son prédécesseur. Cette union était cependant ce qui eût le mieux servi les intérêts engagés dans les questions italiennes en suspens; car elle eût rétabli la possibilité d'un accord entre le duc de Mantoue, possesseur légitime du Montferrat, et son avide et remuant beau-père. La solution de cette question devait donc intéresser au plus haut point les chancelleries de l'Europe occidentale. Le grand-duc de Toscane, qui avait un intérêt particulier à l'affaire, donna l'ordre à son résident en France

de se mettre au courant de la situation dès que l'on fut sorti du coup de feu causé par les mariages espagnols.

C'est le 26 février que Matteo Bartolini réussit à s'aboucher à ce sujet avec la maréchale d'Ancre. Après avoir parlé au résident des affaires d'Italie, la maréchale fit tomber la conversation sur les princesses, sœurs du grand-duc, et s'attacha en particulier aux pourparlers engagés avec la Savoie. C'est un sujet dont elle traitait souvent avec le résident. Celui-ci saisit l'occasion de lui demander si Son Excellence avait su quelque chose des négociations que tout récemment le duc de Mantoue avait entreprises à Milan pour arriver à adoucir à son égard le grand-duc de Toscane. La maréchale répondit que non et pria le résident en grâce de lui raconter tout ce qu'il savait. C'est ainsi que la maréchale procédait habituellement. Elle aimait à ce qu'on lui repétât ce dont elle était fort bien informée. Matteo Bartolini lui communiqua le texte même des communications qu'il avait adressées au grand-duc à ce sujet.

Les deux interlocuteurs purent alors s'expliquer. La maréchale trouva fort extravagant que le duc de Mantoue ayant recouvré sa liberté, se fût de nouveau soumis au goût *di quella maesta*, le roi d'Espagne, et ajouta qu'elle savait très bien que ce duc de Mantoue avait été expressément traiter avec don Pierre de Tolède pour son mariage, et que le roi lui avait donné la complète liberté de traiter avec qui il lui plairait davantage. Tout dernièrement le duc avait donc envoyé à Son Altesse de Toscane un secrétaire qui était venu à Bordeaux pour demander une des princesses sœurs de Son Altesse ; elle redit même la réponse qu'il avait emportée. Le résident mit à profit l'occasion de ces larges confidences de la maréchale pour lui dire que puisqu'ils en étaient sur ce sujet de conversation, il voulait lui dire que puisque à la fin il y avait une si grande rareté de partis, et les princesses sœurs du grand-duc commençant à prendre de l'âge, et en outre pour la considération de la maison de

Mantoue, il croyait que si le Seigneur duc de Mantoue faisait la demande d'une des princesses, Son Altesse y prêterait l'oreille. La maréchale répondit que le duc de Mantoue désirait uniquement avoir une princesse de Toscane, voulant se marier suivant le goût de la reine mère; son résident en parlait tous les jours à la reine, et ce jour même avait eu avec elle une conversation à ce sujet. Mme la grande-duchesse mère pourrait d'ailleurs lui faire savoir quelle était à ce sujet leur volonté.

Le résident florentin crut devoir faire observer à ce propos que Son Excellence pouvait se rappeler ce qu'elle avait fait répondre naguère au grand-duc à ce sujet, mais que la conversation étant tombée sur ce sujet, et le souvenir lui revenant des occasions nombreuses dans lesquelles Son Excellence lui avait donné la preuve qu'elle s'intéressait vivement à cette union et que la reine la désirait, il n'avait pas voulu lui cacher ce qu'il en croyait, ayant déjà depuis quelque temps fait des observations à ce sujet. Il ajouta qu'il désirait que Sa Majesté et elle particulièrement eussent le désir de conduire à bien cette affaire et nonobstant que le Seigneur duc de Mantoue eût toujours reçu une réponse négative, il ne fallait pas qu'il perdît courage; il était nécessaire de recourir à tous les moyens pour tâcher d'induire Son Altesse de Toscane à prêter l'oreille à ce projet de mariage. La maréchale répondit qu'elle voulait parler à la reine mère pour pouvoir répondre au résident de Mantoue que Sa Majesté désirait plus que jamais que le Seigneur duc se mariât avec une princesse de ses cousines; Sa Majesté trouvait bon en conséquence qu'il revînt de nouveau faire une demande à Son Altesse, et lorsqu'il l'aurait faite elle avait l'intention d'avertir le résident, afin de lui permettre de faire les offres qui lui paraîtraient acceptables.

Telle est la conversation qui remit sur pied les projets de mariage du duc de Mantoue et d'une des princesses que le grand-duc de Toscane aurait seulement consenti à lui donner

en raison des années qui commençaient à tirer ses sœurs des bornes si aisément franchissables de la première jeunesse.

C'est aussi du côté de la Savoie que la diplomatie matrimoniale du grand-duc se donnait carrière; elle était également secondée de ce côté par les efforts de la maréchale d'Ancre, qui déclarait dans une lettre du 26 avril 1616 vouloir embrasser *sempre avidissimamente tutte le occasioni che potrò rincontrare di renderle humilissimo servitio*; et de son côté, le grand-duc ne se faisait pas faute de complaire aux époux Concini sur le chapitre des faveurs et gratifications qui dépendaient de lui. La maréchale parlait très souvent au résident florentin de ce mariage savoyard que paraissait particulièrement désirer le grand-duc Cosme II; elle promettait de ne pas négliger, quand le moment serait venu, de faire toutes les démarches nécessaires; elle commanda au résident d'écrire à ce sujet à Son Altesse, et commença dès le mois de février 1616 à mettre au courant de l'affaire le duc de Monteleone afin qu'il pût y travailler aussi[1]; l'ambassadeur d'Espagne lui promit de la bien servir et en toucha également un mot avec le résident florentin.

Celui-ci eut également un entretien sur le même sujet avec le directeur de la politique étrangère de la France, le marquis de Villeroy. Le ministre lui dit qu'il voulait servir en cette affaire et Son Altesse et Mme la grande-duchesse mère, et que pour l'heure le cabinet français voulait s'appliquer à bien s'accommoder d'une part avec le duc de Savoie et d'autre part à accommoder ses affaires avec l'Espagne. De fait, ajoutait-il, ce devait être un expédient excellent que de faire parler au duc de Savoie par le maréchal de Lesdiguières qui avait de l'autorité sur lui. Le résident répondit que cela, on l'avait déjà fait à plusieurs reprises; que d'ailleurs il s'en remettait toujours à sa prudence des moyens de bien conduire la négociation de cette affaire, qui avait été mise en

1. Voir : maréchal d'Ancre au secrétaire d'État, 19 décembre 1615, 15 avril 1616.

avant par Son Altesse sur son avis; et que Mme la grande-duchesse avait cette expérience de Toscane que moyennant ses efforts on pourrait voir l'effectuation de ce mariage. Villeroy répliqua qu'il s'y emploierait sincèrement et que, lorsqu'il en serait temps, il lui parlerait de nouveau. Évidemment, tout était subordonné à la tournure que prendraient les affaires d'Italie, et elles ne paraissaient pas devoir se tirer facilement au clair.

La maréchale d'Ancre n'en parla pas moins très promptement à la reine mère de l'affaire de Mantoue et reçut d'elle l'ordre de répondre au résident de ce prince, relativement au sujet dont il traitait journellement, que Sa Majesté désirait vivement que son prince épousât une princesse de Toscane, sa cousine, et qu'il en fît en conséquence de nouveau la recherche. Le résident, qui était encore en voyage à la suite de la cour, partit donc pour Paris, afin d'écrire de là à son prince. Mais en somme c'étaient les dispositions de la cour de Toscane à ce sujet qui continuaient à rester douteuses. C'est pourquoi Puysieulx, s'entretenant avec Matteo Bartolini des affaires de Mantoue, lui demanda ce qu'on faisait là bas pour le marier. Bartolini, assez embarrassé pour répondre, se contenta de dire qu'il lui paraissait évident que le duc de Mantoue continuait à désirer une sœur du grand-duc de Toscane et qu'il continuait également à dire qu'il ne voulait pas épouser la veuve de Mantoue[1].

Le duc de Monteleone reçut la semaine sainte un courrier de don Pietro de Tolède par lequel il lui rendait compte de l'état des affaires avec la Savoie. Le roi catholique voulait exécuter ce qui avait été accordé par le traité d'Asti; aussi le gouverneur de Milan avait, depuis quelque temps déjà, licencié tous les gens de guerre auxiliaires et depuis tous ceux qui pouvaient donner quelque soupçon au duc de Savoie. Mais celui-ci n'avait pas entièrement désarmé,

1. Matteo Bartolini, 26 février 1616.

comme il le devait aux termes du susdit traité. Don Pietro, qui s'en était plaint d'abord, laissa depuis entendre qu'il ne se souciait pas de savoir s'il l'avait fait ou non [1]. Mais le duc de Savoie, toujours en quête d'un prétexte nouveau, pour rallumer les hostilités, déclara qu'il ne voulait pas en venir à la restitution des places qu'il avait occupées, les Espagnols n'ayant pas, de leur côté, procédé à un désarmement complet. Quant aux troupes auxiliaires, comme elles ne devaient pas sortir de l'état de Milan, ni par conséquent prendre l'offensive contre lui, elles ne lui étaient en rien suspectes. A quoi don Pietro de Tolède répondit que le gouvernement de Milan avait non seulement licencié ces troupes extraordinaires, mais encore toutes celles qui pouvaient être suspectes au duc; dans l'état de Milan, disait-il, ce n'avait jamais été une règle de tenir un nombre fixe de soldats; il y en avait tantôt peu, tantôt un grand nombre; pour le moment ils ne pouvaient en tenir sur pied moins que ce qu'ils en avaient; car ils voyaient tout près d'eux, d'un côté une grande armée de Vénitiens; d'un autre côté la Savoie, qui ne voulait pas désarmer entièrement et qui manifestait même l'intention de faire davantage, et enfin deux armées en France (on était à ce moment en plein dans les négociations de Londres); et l'on pouvait croire que si les affaires des deux parties s'arrangeaient, les armes des Huguenots en particulier pourraient descendre au secours de la Savoie. Toutes ces considérations faisaient qu'en bonne raison d'état, les Espagnols étaient dans l'obligation de prendre les armes quand même ils n'en auraient point eu sous la main. Et, pour ce motif seulement que la France était armée, l'Espagne en devait faire autant. Il fallait considérer de plus qu'en Italie c'était un usage invétéré que lorsque un prince arme, son voisin arme aussi, et que lorsque les Vénitiens se mettent à la faire, ils y vont de la belle

1. Matteo Bartolini, 2 mars 1616.

façon. Il y avait à peine quelques mois que les Vénitiens, ayant vu armé le gouverneur de Milan, n'avaient pas voulu, eux, être en reste et avaient fait de même; si bien qu'à l'heure actuelle don Pietro devrait armer davantage.

Le duc de Monteleone, à la cour de France, ne cessait de protester et de dire que le gouverneur de Milan avait satisfait à ce que l'Espagne avait promis au traité d'Asti; qu'il ne pouvait rester moins armé qu'il ne l'était actuellement, à cause des considérations et obligations qui viennent d'être exposées. Si le duc de Savoie ne s'exécutait point, pour sa part, et n'en venait point à la restitution des places, comme il y était tenu depuis longtemps, il est vrai qu'il ne craignait rien sous la parole de la France, le gouverneur de Milan prendrait des mesures pour l'y contraindre; Monteleone ajoutait que nul autre que le roi très chrétien ne lui paraissait capable d'arranger cette affaire; et que, s'il ne voulait pas s'en occuper, il s'abstînt au moins d'assister la Savoie, qu'il écartât d'elle sa main protectrice et laissât l'Espagne libre d'agir. Plus on laisserait aller les choses et plus elles seraient difficiles à accommoder. Le roi, la reine et leurs ministres ne surent que répliquer au duc de Monteleone; ils ne purent cependant trouver bonnes les raisons que don Pietro de Tolède faisait valoir pour maintenir ses armements présents; Monteleone fit part de toutes les raisons ci-dessus exposées au cardinal Ubaldini et au résident florentin. Celui-ci ne crut pas devoir se dispenser d'intervenir; la guerre lui semblait plus que jamais imminente en Italie et les efforts qu'avait faits le grand-duc son maître pour l'éviter lui paraissaient bien valoir la peine de tenter quelque démarche. Il saisit donc une occasion de traiter la question avec la reine mère et lui fit valoir les arguments présentés par le duc de Monteleone. Leurs Majestés pouvaient, dit-il, accommoder ces affaires, lesquelles, si l'on ne prenait pas quelque expédient, pour y remédier, seraient bientôt dans un état pire que par

le passé. Tout ce qui avait été fait jusqu'à l'heure présente ne servirait à rien. Les rechutes étaient plus difficiles à guérir. Quant à don Pietro de Tolède, il déclarait avoir fait ce qu'il devait, mais aussi ne plus pouvoir désarmer davantage, pour toutes les raisons qu'il avait exposées. On pouvait bien reconnaître que la Savoie n'avait d'autre but que de vivre dans la tranquillité et de tenir tous les autres dans l'agitation. Ce qu'elle faisait à l'Espagne, ce jour-là, le lendemain elle s'ingénierait à le faire à la France. Marie de Médicis répondit au résident que ce n'était que trop vrai; et que c'était vraiment une grosse affaire que le duc de Savoie voulût tenir tout le monde sens dessus dessous; ils s'étaient, en vérité, engagés fort avant dans cet accommodement; et il lui paraissait nécessaire d'envoyer en Savoie une personne de qualité.

Le résident entendit nommer le personnage auquel songeaient Leurs Majestés et alla voir immédiatement le duc de Monteleone. Il lui dit ce qui s'était passé entre lui et la reine mère; il avait trouvé chez elle, disait-il, des dispositions excellentes et une ferme intention de faire tout ce que l'on pourrait afin que la Savoie satisfît à ses obligations; le résident trouvait que l'affaire avait été bien entendue; il lui paraissait voir qu'à la cour de France on inclinait à envoyer une personne exprès au duc de Savoie, et qu'on voulait que ce fût une personne de qualité. Mais il n'avait pas voulu, ajoutait-il, se mettre à faire aucune réponse avant d'avoir revu Son Excellence l'ambassadeur, pour entendre de lui ce qu'il pensait au sujet de toute cette affaire. L'ambassadeur répondit à Bartolini qu'il le remerciait de ce qu'il avait traité et ajouta qu'il lui avait fait un très grand plaisir; en ce qui était d'envoyer une personne exprès en Savoie seulement, il ne lui appartenait point d'en parler. Mais s'il était le roi de France, il n'agirait pas autrement que de cette façon; et il pria bien le résident de ne pas négliger l'occasion d'avertir le gouvernement français de faire choix

d'un personnage qui pût lui agréer; car il ne pouvait pas lui cacher que du temps des guerres passées les Espagnols avaient à la cour de France peu d'amis; et il lui cita un certain nombre de noms. Le résident répondit à Son Excellence qu'il avait bien compris ce qu'il lui disait et qu'il le servirait comme il désirait, et que par là il pourrait connaître quels ordres tenait le résident de Son Altesse de Toscane en ce qui regardait le service de Sa Majesté catholique.

Matteo Bartolini toucha ensuite un mot de la question à la reine mère comme de lui-même. Et celle-ci lui fit connaître qu'elle n'avait pas voulu pour cette mission en Savoie du maréchal de Montigny, ni d'un autre qui lui avait été proposé, et qu'elle avait choisi M. de Béthune, qui avait été ambassadeur à Rome. Ce choix fut également communiqué au duc de Monteleone, qui en témoigna une très vive satisfaction. La reine décida que M. de Béthune partirait très promptement : on lui assigna un délai de *trois jours*. Monteleone, qui maintenant donnait des nouvelles au résident florentin, lui fit connaître qu'on lui avait accordé trois points essentiels dans les instructions de Béthune, à savoir qu'il représenterait au duc de Savoie que Don Pietro avait satisfait à ses engagements, qu'on renouvellerait en la confirmant la parole de la France et qu'on exigerait l'exécution du traité d'Asti.

Comme les affaires des Vénitiens n'étaient pas sans liaison avec celles de Milan, la reine mère dit au résident florentin qu'on ferait quelque office vis-à-vis de la république, et comme Bartolini demandait si Béthune se transporterait a Venise, comme on l'avait pensé, elle répondit que non[1].

1. Matteo Bartolini, 15 avril 1616.

V

SUITE DES AFFAIRES D'ITALIE

La reine mère informée par le grand-duc de Florence des négociations du duc de Mantoue en vue d'un mariage avec la maison de Florence. — Négociation de Béthune. — Marillac nommé ambassadeur auprès du duc de Mantoue. — Satisfaction du gouverneur de Milan des négociations de Béthune. — Nouvelles difficultés du duc de Savoie pour la restitution des places. — Entretien du duc de Nevers et du résident florentin. — Alliance pécuniaire des Vénitiens avec les Piemontais. — Elle retarde la solution des questions pendantes. — Ottaviano Bon, ambassadeur extraordinaire de Venise à la cour de France. — Complication nouvelle des affaires en Italie. — Parenté du duc de Monteleone et de don Pedro de Tolède fait obstacle à un prompt règlement des affaires. — Entretien de l'ambassadeur vénitien et du résident florentin relativement aux affaires d'Italie. — Nouvelles instances auprès de don Pedro de Tolède par M. de Termes. — Reproches adressés au pape pour n'avoir fait agir nulle part ses ministres et ses nonces. — Renseignements comminatoires du nonce Ubaldini.

Juin 1616 — Août 1616.

Dans ses dépêches du 4 et du 14 juin, le grand-duc de Florence mit son résident au courant de ses intentions et lui donna l'ordre d'informer la reine mère de ce qu'il avait répondu au duc de Mantoue relativement à l'instance que celui-ci lui avait faite de conclure son mariage avec une des sœurs du grand-duc; il craignait en effet que Mantoue ne se plaignît à la reine mère que Son Altesse de Toscane n'eût pas voulu prêter l'oreille à ses ouvertures et que la reine mère ne pût en conséquence l'accuser d'avoir changé

de volonté. Marie de Médicis n'aimait pas être contrariée dans ses projets de politique extérieure, ni surtout dans ses combinaisons matrimoniales, et le résident s'abstint d'aller la trouver pour négocier avec elle cette affaire qui paraissait assez mal s'emmancher. Il fit valoir au grand-duc que la reine lui avait plusieurs fois, comme il avait pu le voir par la correspondance diplomatique, tenu ce raisonnement qu'il devait convenir à Son Altesse de faire un mariage avec Mantoue, à cause de la rareté des partis; mais que lui il avait toujours répondu que parmi les considérations qui poussaient Son Altesse à ne point y consentir, encore que le duc de Mantoue ne laissât pas d'en parler fort souvent, se trouvait celle-ci que le duc de Mantoue ne se trouvait pas en état de liberté; et la reine, sans rien lui répliquer d'autre, lui témoigna toujours qu'elle approuvait ce que je lui disais. La seconde raison était que je n'avais jamais tenu avec la reine mère le moindre raisonnement d'après lequel Votre Altesse eût été prête pour aucune conjoncture à favoriser ce mariage et que, par conséquent, il n'était pas nécessaire de raconter à Sa Majesté cette dernière requête du duc de Mantoue ni l'occasion qui avait incité Votre Altesse à lui faire cette réponse.

En revanche il parut bon au résident de traiter la question avec la maréchale d'Ancre et de la mettre au courant du fait. Il l'entretint donc particulièrement à ce sujet, mais en se rendant bien compte qu'il avait sur ce point une assez mauvaise prise. En effet, quand le grand-duc lui commanda, lorsqu'ils étaient encore en voyage, de saisir une occasion pour rendre compte à la maréchale de ce que le duc de Mantoue avait négocié à Milan relativement à son mariage, il avait cru que si le duc de Mantoue avait fait une nouvelle instance à Son Altesse, elle y aurait prêté l'oreille pour les considérations qu'elle lui ordonna d'exposer à ce moment. Le résident fit donc voir clairement qu'il n'ignorait pas que Mantoue, mis en toute liberté par l'Espagne du fait de don

Pedro de Tolède, en était revenu à se créer plus que jamais des obligations vis-à-vis du roi d'Espagne. Il lui semblait donc que la maréchale pouvait fort bien lui rappeler que, lorsqu'il lui parla des faits ci-dessus, il savait fort bien alors que Mantoue était obligé vis-à-vis de l'Espagne. Or c'était la considération pour laquelle le grand-duc n'avait pas voulu donner son consentement audit mariage. Le résident se persuadait donc que le grand-duc pouvait se plaindre à lui, et, pour en finir et faire comprendre à la maréchale que Son Altesse en viendrait à mécontenter l'Espagne, comme elle le lui faisait savoir, si elle traitait avec Mantoue avant d'être dégagée de la parole qu'elle lui avait donnée, le résident résolut d'aller trouver la maréchale; et, affectant de n'avoir jamais su ce que le duc de Milan était allé faire à Mantoue et de ne pas lui en avoir parlé, il commença par lui dire que le duc de Mantoue en venait souvent à faire instance au grand-duc de Toscane de conclure son mariage. Mais Son Excellence la maréchale savait fort bien que, pour beaucoup de considérations, Son Altesse n'avait pas voulu écouter favorablement ses propositions; pour le moment le grand-duc de Toscane lui écrivait en particulier, ce qui ne lui plaisait pas beaucoup; car il voyait fort bien que l'on ne pourrait, si l'on ne prenait une autre façon de procéder, sortir de cette affaire; il lui écrivait donc que le duc de Mantoue ne pouvait présentement être plus engagé qu'il ne l'était de parole avec le roi d'Espagne. Il lui faisait donc connaître que si le duc de Mantoue retournait à faire de nouvelles instances au grand-duc de Toscane, Son Altesse ne pourrait traiter ce mariage, jugeant nécessaire que Mantoue fût remis en sa pleine liberté.

Le résident se mit à exagérer la conduite du duc de Mantoue à cet égard, et montra qu'ayant été remis en liberté il eût voulu engager de nouveau sa parole et puis se marier sans désobliger personne, en disant simultanément en France et en Espagne qu'il voulait prendre femme

par le moyen de ces puissances, et suivant leur goût; de telle sorte que si les deux couronnes se mettaient en tête de le marier, il pouvait arriver à se trouver en présence de deux femmes. La maréchale écouta attentivement le résident et lui répondit qu'elle s'étonnait fort de voir le duc de Mantoue devenu libre avoir pris de nouvelles obligations; il se gouvernait fort mal, disait-elle, et Son Altesse avait bien raison de le traiter de cette façon. Elle avait mille fois raison, sachant que Mantoue avait été à Milan. Quant à elle, depuis longtemps elle n'avait pas vu son résident, et elle termina en lui demandant s'il voulait qu'elle cherchât à rendre le duc de Mantoue libre des obligations qu'il avait contractées vis-à-vis de l'Espagne.

Le résident lui répondit qu'il n'avait aucun ordre à ce sujet et qu'il ne pouvait rien lui répondre. D'après les réponses qu'elle lui fit, il lui parut la laisser bien au courant du fait, et se proposa de retourner chez elle quand elle serait mieux portante. Le résident de Mantoue ne put toutefois rapporter la réponse que son maître avait reçue de Son Altesse de Toscane; il se plaignit au résident Bartolini que depuis six mois il n'avait pu parler à la maréchale; il avait, disait-il, des lettres de son duc et les garderait jusqu'à ce qu'il pût la voir. Son Excellence la maréchale ne s'empressait pas en effet de lui donner audience, et lui affectait de s'en désintéresser, ne pouvant pas faire autrement.

Cependant la cour de France agissait plus que ne le faisaient croire les rapports embarrassés du résident Bartolini. Elle désigna un ambassadeur, Marillac, pour aller trouver le grand-duc et lui faire de nouvelles représentations à propos du mariage de Mantoue et d'une princesse toscane. Dans l'incertitude et l'ambiguïté des négociations diplomatiques engagées, il était certain que l'on attendait des nouvelles décisives de M. de Béthune. Mais la reine mère disait, à la date du 27 juin, qu'il n'avait encore rien fait savoir relativement à la mission qui lui était confiée et qu'il parlerait seu-

lement lorsqu'il aurait suffisamment avancé les affaires de son ambassade [1].

Le gouverneur de Milan montrait une grande satisfaction des négociations de Béthune. C'était, disait-il, une personne intègre. Comme le duc de Savoie se montrait ferme dans son intention de ne plus en venir à aucune restitution, on ne pouvait plus douter de la guerre, disait l'ambassadeur espagnol. Don Pedro de Tolède avait depuis longtemps l'occasion d'attaquer. Néanmoins il lui paraissait fort désirable que Béthune arrivât jusqu'à lui parce qu'il espérait que ce diplomate partirait fort satisfait d'auprès du gouverneur. Monteleone poursuivant cette conversation avec le résident florentin, lui parla en outre des Français qui commençaient à descendre en force en Italie; il nomma le duc du Maine, qui, tout en disant ne pas vouloir aller trouver le duc de Savoie, n'en levait pas moins des gens de guerre avec l'intention de les pousser sur cette frontière.

A ce moment le duc de Lesdiguières venait d'être reçu à Turin, et l'ambassadeur ne pouvait s'empêcher de faire ressortir le caractère extraordinaire de cette visite. Ç'avait été un véritable triomphe; le duc de Savoie, pour mieux l'honorer, l'avait fait entrer par une porte de la ville, qu'on tenait ordinairement murée [2]. L'ambassadeur parla aussi de Venise au résident; la république payait, disait-il, cinquante mille écus par mois au duc de Savoie; encore Son Altesse ne se trouvait-elle pas entièrement satisfaite; car la république faisait payer l'argent par la main de son ambassadeur; et le duc disait qu'ils le traitaient véritablement en fils. Le résident répondit à l'ambassadeur d'Espagne, auquel s'était joint le duc de Nevers, que, puisque le duc de Savoie recevait un traitement de fils, il n'avait pas à se plaindre, et que cela

1. Matteo Bartolini, 27 juin 1616.
2. Ph. de Bethune, *ambassadeur extraordinaire en Piémont de Louis XIII et de la reine régente Marie de Médicis. Lettres de créance*, Bib. nat., fonds fr. 6144.

ne pouvait être que bon; que, pour le moment, le roi d'Espagne pourrait s'éclaircir sur deux points : sur la volonté de la France à son égard et sur la façon dont ils voulaient s'y prendre dans les occurrences qui se présentaient.

Parmi les plaintes qu'élevait l'ambassadeur vénitien en face de ce résident dont les répliques ne laissaient pas de se tenir dans une remarquable banalité, nous insisterons plus particulièrement sur celle qui mettait en cause le chef même de la chrétienté. « Le pape, disait-il, s'en tient à voir tout et ne fait rien. Et, en vérité, il n'est personne qui ne considère qu'étant le père commun, Sa Sainteté donne un grave sujet d'étonnement en ne se faisant pas entendre et en ne s'entremettant pas dans une affaire dont l'oblige à s'occuper la place où Dieu l'a mis. Les Espagnols ne pouvaient pas admettre que le maréchal de Lesdiguières se mêlât des affaires d'Italie en prenant le prétexte de la religion et tiendraient par conséquent d'autant plus à ce que le pape y mît la main. »

Le duc de Nevers dit au résident que Leurs Majestés étaient allées à Saint-Germain et que la reine mère avait commis le président du Vair, Villeroy, Guise et lui-même pour s'occuper ensemble de l'affaire et voir ce qu'on pourrait faire présentement. Ils iraient présenter leur rapport à Leurs Majestés.

Pendant ce temps arriverait un nouveau courrier de Béthune. Le premier n'avait pas enregistré des résultats bien satisfaisants. Le duc de Savoie ne s'était pas montré satisfait de l'ambassadeur extraordinaire et avait déclaré que, le gouverneur de Milan étant armé, il ne voulait pas restituer les places sans que la France lui donnât une bonne garantie; car la Savoie n'entendait pas se contenter de sa parole seule. Elle entendait que la forme de la garantie fût telle que la France tiendrait 5 000 fantassins sur la frontière commune à ses États et à ceux de la Savoie, dans le cas où les Espagnols n'observeraient pas ce à quoi

ils s'étaient engagés de leur côté, et voudraient attaquer les possessions de la Savoie. Il faut ajouter que l'on tenait aussi à régler en même temps la situation des Vénitiens qui payaient au moins 40 000 écus tous les mois au duc de Savoie; les deux États s'encourageaient mutuellement, et si la république ne voulait faire aucun accord, à la requête des Espagnols, elle consentirait sans doute à en admettre un qui fût traité par l'intermédiaire des Français et par lequel seraient déposées entre leurs mains les places occupées par les Vénitiens sur l'archiduc Ferdinand.

Dans les conseils que tiendraient les Espagnols sur ces questions où s'agissait de savoir si les Espagnols admettraient que la France entreprît de traiter les affaires des Vénitiens, et s'ils trouveraient bon aussi que l'on donnât une sûreté à la Savoie dans la forme où celle-ci la demandait et qui se présentait sur des forces respectables.

Quant à l'infanterie on pouvait dire qu'elle existait, car le maréchal de Lesdiguières avait tout prêts au moins 6 000 hommes; pour la cavalerie il suffirait de pousser 2 000 chevaux en Bresse, pays du gouvernement de M. Le Grand. C'était en outre un fait avéré que les Français, après la signature de la paix de Loudun, s'en allaient par grandes troupes en Savoie, et il paraissait impossible de les en empêcher. Le résident florentin le voyait à merveille, car il était logé en face de l'ambassadeur de Savoie, et il lui arrivait maintes fois de voir entrer dans sa maison des capitaines et des soldats; ces gens-là croyaient que c'était le résident florentin qui soldait leurs finances. Et, en effet, c'était dans la rue où il demeurait qu'était située la banque où l'on payait la milice du duc de Savoie. Et cependant l'on était à Paris, là où se trouvait le roi!

Le Florentin remercia le duc de Nevers des détails qu'il lui avait donnés en les circonstances qui se présentaient et ne manqua pas de lui faire comprendre combien il était nécessaire de prendre une résolution qui pût donner satis-

faction à tous les partis; tout retard était nuisible et Son Excellence devait prêter tout son appui principalement pour le service de Dieu, pour l'intérêt qu'avaient Leurs Majestés très chrétiennes au bon accommodement de ces affaires et pour le repos de l'Italie. Bartolini appela aussi l'attention du duc de Nevers sur le duc de Manzoni, qui, disait-il, ne pourrait jamais jouir pacifiquement de ses États, si l'on n'en venait pas à un accommodement certain et avec l'espoir qu'il durât. Son Excellence avait un intérêt particulier à cette affaire comme héritier possible du duc de Mantoue. Nevers répondit au résident qu'il contribuerait de tout son pouvoir à cet arrangement et que lorsqu'on aurait décidé la résolution à prendre, il voulait venir immédiatement lui en faire part.

Maintenant que les Français étaient descendus en Savoie, le duc Charles-Emmanuel se croyait beaucoup plus fort. Les sequins de Venise contribuaient surtout à l'affermir dans cette opinion, et il était certain que, pour avoir des appuis du côté des Protestants, le duc de Savoie était disposé à leur concéder sans retard la liberté de conscience; et cette seule considération, qui ne pouvait être plus importante, devait être suffisante pour déterminer le pape à manifester son mécontentement. S'il le faisait, s'il pouvait prendre quelque résolution qui lui parût convenable pour faire tomber le prétexte et l'occasion de cette grave atteinte à la religion, il empêcherait l'Espagne de conserver quelque ressentiment contre la France. Le résident ne manqua pas, lorsque Monteleone le sonda sur ce point, d'excuser le pape en disant que c'était par le moyen de ses nonces qu'il travaillait pour la chose publique; mais de toute façon l'ambassadeur ne put arriver à comprendre que cette intervention pontificale fût un remède suffisant pour le mal.

Il ne faut pas oublier qu'à ce moment était arrivé un ambassadeur extraordinaire de Venise à la cour de France, Ottaviano Bon. Cet envoyé comptait passer en France toute

la saison d'été. Il ne se cachait pas de l'aide pécuniaire que la république offrait au duc de Savoie, et racontait qu'elle en faisait de même avec le duc de Mantoue, lorsque la Savoie la travaillait. Pour le moment Ottaviano Bon faisait des instances très vives pour que Sa Majesté très chrétienne accordât à la république le passage des Grisons et le renouvellement de la Ligue que désiraient reprendre avec Venise les cantons qui l'avaient rompue sur les instances de la France [1].

Le résident florentin faisait des efforts énergiques pour déterminer la reine mère à embrasser cette affaire de Venise ; il ne put avoir d'elle d'autre réponse que celle-ci, à savoir qu'il lui paraissait que c'était le véritable moyen pour composer toutes les difficultés d'Italie et qu'il lui fallait en parler et en traiter avec l'ambassadeur d'Espagne. Elle ajouta du reste franchement que, pour le moment, on ne négociait aucune affaire et cela par considération pour le prince de Condé (il est à la veille de sa captivité), qui n'était pas encore rentré à la cour et que l'on attendait de jour en jour; on lui avait envoyé tout récemment encore un courrier exprès pour qu'il revînt. On espérait aussi se tirer d'affaire avec l'ambassadeur de Venise; la situation pourrait être améliorée et les difficultés relatives au passage des Grisons supprimées. On ne voyait plus, pour le moment, autant de Français s'en aller en Savoie. Le duc du Maine, à ce que disait l'intendant de la maison, en avait bien, au commencement, envoyé 8000 ; il en avait eu, dès les premiers jours, la permission de la reine mère; ces levées de troupes, qui commençaient à peine à se ralentir, indiquaient de la part du duc de Savoie des projets plus considérables que celui de maintenir le *statu quo*. Aussi le bruit commençait-il à circuler que le duc de Savoie avait l'intention d'attaquer le duché de Milan [2].

1. Matteo Bartolini, 10 juillet 1616.
2. Matteo Bartolini, 25 juillet 1616.

Si tel était vraisemblablement le fond de ses intentions il ne les manifestait pas encore. Don Pedro de Tolède amusait le tapis en se déclarant prêt à restituer le petit port d'Oneglia non loin de Gênes qu'il avait occupé; mais il continuait à ne point consentir à désarmer. La Savoie, de son côté, ne voulait faire aucune concession que contre les sûretés les plus formelles, et encore étaient-elles pour lui suffire? Pour le moment il se montrait plus obstiné que jamais, ayant l'appui financier des Vénitiens, pour près de cinquante mille écus par mois, plus cent mille autres qu'il avait eus en une fois et qui étaient déposés à Lyon pour payer des troupes; et puis les Français allaient, sans aucune difficulté, le servir. Leurs Majestés très chrétiennes devaient pourvoir à ces difficultés de leur mieux; elles avaient déjà commencé à le faire, car le roi avait défendu à tous ses sujets d'aller en Savoie, et cette défense avait été publiée, et, dans le reste, devaient ordonner ce qu'il y aurait de mieux à faire, et c'est là précisément ce qu'il fallait trouver.

Il paraissait bien certain que, tant que le maréchal de Lesdiguières se trouverait dans ce pays, le roi de France ne pourrait jamais tenir au duc de Savoie le langage qu'il eût fallu, et encore que Lesdiguières le fît, ce n'était pas de ce ton qu'il fallait parler au duc. Si l'on avait traité comme il convenait avec le duc de Savoie pendant que Béthune était dans le pays, celui-ci aurait fait sûrement de meilleures négociations. La France était engagée et avec l'Espagne et avec la Savoie à faire exécuter le traité d'Asti; ce qu'il y avait de pire c'est que quelques-uns des princes, et en particulier du Maine, tenaient la main à ce que le duc de Savoie eût des Français, outre ceux qui s'en allaient dans le pays comme volontaires. Et l'on en était arrivé au point que l'édit publié par le roi pour empêcher tout passage de gens de guerre en Savoie ne pouvait plus servir de rien, si, au retour du roi, qui allait revenir de Saint-Germain, l'on ne

prenait point quelque disposition pour remédier à cet état de choses.

Le cardinal nonce devait agir de toutes ses forces dans le sens de la paix, et si, à cette heure, on avait pu terminer le différend des Vénitiens, on aurait d'autant mieux facilité l'accommodement des difficultés de Savoie. Ces deux affaires s'étaient rencontrées l'une l'autre et cela dans un temps où, à la cour, les choses n'étaient pas encore remises en bon état, et où les ministres étaient bien embarrassés, car la majeure partie d'entre eux étaient nouveaux et les anciens complètement disgraciés et discrédités. Pouvait-on leur faire remettre les affaires sur pied? Le duc de Savoie voyait comment on traitait les intérêts en suspens et il savait tout mettre à profit [1].

Cependant les affaires s'embrouillaient au point que le grand-duc de Toscane crut devoir écrire au roi et à la reine mère sur les occurrences d'Italie; le résident présenta ces missives aux souverains. La reine mère écouta tout ce que lui faisait dire Son Altesse et répondit au résident qu'ils ne pensaient pas pour le moment à rappeler M. de Béthune, afin qu'il pût continuer ses négociations. Quant à ce qu'il avait traité à Milan, à savoir de faire instance auprès de don Pedro de Tolède pour qu'il désarmât, ce n'était pas une commission qui vînt d'eux; et il avait mal fait de la prendre sur lui. Les Espagnols avaient très bien fait de rester armés par la raison que les Vénitiens, leurs voisins, l'étaient également. D'autre part, le duc de Savoie, lui aussi, avait raison de demander que le gouverneur de Milan déposât les armes qui pouvaient être suspectes, puisqu'on lui avait accordé le traité d'Asti. Le gouvernement français avait d'ailleurs l'intention de faire tout son possible pour arranger les difficultés; et en premier lieu, pour mettre fin aux différends entre la république de Venise et l'archiduc Ferdinand

1. Matteo Bartolini, 12 juillet 1616

de Grætz; le nonce lui avait parlé le jour précédent. Sur ce point, le duc de Monteleone ne répondait rien, disant qu'il ne pouvait le faire, en sa qualité d'ambassadeur. Mais la reine s'en remettait à lui et voulait lui parler, affirmant de nouveau que ce serait le vrai chemin pour trouver une solution aux autres difficultés entre l'Espagne et la Savoie. Le résident, voyant que Sa Majesté trouvait bien ce que le grand-duc de Toscane s'était avisé de lui suggérer, se mit à lui remontrer de nouveau qu'il ne leur convenait pas seulement de s'attacher à l'affaire des Vénitiens pour rendre service à leurs amis, mais pour y avoir aussi grand intérêt en raison de leur propre service. Il ne leur cacha pas que si Leurs Majestés s'interposaient pour mettre fin à ces différends, elles pourraient envoyer jusqu'à Venise M. de Béthune; en faisant cette démarche, ils montreraient à leurs amis les Vénitiens qu'ils voulaient les assister, ce dont ils étaient requis par eux, et ils pourraient en outre différer de se déclarer vis-à-vis de la république sur le point de savoir s'ils voulaient, oui ou non, leur accorder le pas des Grisons, parce que s'ils le refusaient, ils mécontenteraient les Vénitiens et les induiraient à croire qu'il n'y avait à faire aucun fond sur la France, et, s'ils le leur accordaient, les Espagnols auraient l'occasion de se plaindre. Et cependant, parmi les conventions qui avaient été faites entre les deux couronnes pendant les négociations des mariages, il avait été stipulé qu'elles conserveraient leurs amis, et conséquemment il n'y avait pas à douter que si Leurs Majestés prenaient en mains cet accommodement, elles ne dussent réussir à le conduire à bonne fin, sachant que l'une et l'autre partie désiraient la paix et que l'empereur en faisait autant particulièrement en considération de l'archiduc. Et cela ferait que l'accommodement entre l'Espagne et Venise n'offrirait aucune difficulté.

Marie de Médicis répondit que tout cela était vrai et que les Vénitiens consentiraient à remettre les places qu'ils

tenaient entre les mains d'un tiers; mais que l'ambassadeur de France en Suisse avait trop ouvertement travaillé contre ce que désiraient les Vénitiens. Elle avait l'intention de parler d'eux au conseil et traiterait l'affaire ensuite avec le duc de Monteleone. Le résident ne se fit pas faute de rappeler une fois de plus à la reine que plus on s'efforçait de faire diligence et plus on gagnait du terrain dans la négociation; car il était grandement nécessaire de prendre du temps d'avance parce que lorsque tout est prêt pour attaquer le feu, la moindre occasion suffit pour l'allumer. La reine dit à l'ambassadeur que tout cela n'était que trop vrai; que pour le moment on ne faisait rien, et que cela tenait à l'absence du prince; il serait là dans quatre jours, disait-elle. On avait proposé, continua-t-elle, de tenir prête une force de cavalerie pour la sécurité du duc de Savoie, en la prenant sur les troupes qui étaient payées d'ordinaire. Mais le maréchal de Bouillon s'y était opposé en disant que c'était là un secours qui n'arriverait jamais à temps et qui, pour cette raison, ne servirait à rien; il ne fallait pas donner de soupçon, disait-il; et c'est pourquoi l'on n'aurait pas voulu que l'on fît défense aux Français d'aller en Savoie, au lieu de leur laisser la liberté d'y aller comme ils l'entendraient. Et c'est ainsi, conclut Marie de Médicis, qu'ils auraient voulu que l'on agît en toutes choses.

Matteo Bartolini ne manqua pas de lui répondre de nouveau qu'il fallait d'abord arranger les affaires des Vénitiens et que le reste s'accommoderait facilement; on viendrait à bout des autres difficultés. C'était, dans l'affaire, un grand désavantage que le duc de Monteleone fût un parent de don Pedro de Tolède; et Leurs Majestés auraient trouvé plus profitable de négocier directement avec l'Espagne plutôt que de passer par l'Italie, sans cependant négliger de traiter les mêmes affaires par l'intermédiaire de Béthune. D'Espagne on aurait en effet obtenu plus de résolutions en dix jours que de Milan en un mois. La reine approuva le résident et

ne laissa pas de lui dire qu'elle avait franchement fait connaître au duc de Monteleone de quelle façon, à la cour, on appréciait don Pedro, encore qu'il fût son parent; elle lui rappela la façon dont il avait procédé lorsqu'il vint en France, commençant dès le premier jour qu'il entama ses négociations avec le roi, à rendre la rupture inévitable. Au moment où la reine mère tenait au résident ce raisonnement parut la reine régnante, et la conversation prit fin. Bartolini se retira dans une fenêtre où le duc de Monteleone, qui était venu avec Anne d'Autriche, lui demanda quelles nouvelles il avait d'Italie; le résident se mit à lui dire qu'il paraissait à bien des gens que les choses se trouvaient maintenant dans un état tel qu'il faudrait arranger d'abord les affaires des Vénitiens pour ne pas avoir des difficultés en ce qui concernait la Savoie. Monteleone, devant cette insistance du résident à prendre la situation toujours du même biais, répondit avec une prudence qui continuait à ne rien laisser s'engager, qu'étant ambassadeur de son roi, il ne pouvait répondre absolument rien; que cependant il lui paraissait nécessaire qu'à Milan on suspendît pour un peu de temps les armements; il doutait fort cependant que la Savoie s'exécutât dans un temps déterminé; et don Pedro s'emparait de cette raison. Monteleone lui rappela les plaintes que don Pedro avait émises sur les instances que Béthune lui avait faites de désarmer [1].

On voit, par ces échantillons de conversations diplomatiques, le peu d'amélioration qui se produisait dans une situation dangereuse. L'état stationnaire des questions litigieuses engagées en Italie s'expliquait non seulement par leurs difficultés propres et par la mauvaise volonté des parties en cause, mais aussi par le défaut de gouvernement qui, à cette époque, était la caractéristique de la cour de France. Des ministres disgraciés ou à demi disgraciés; d'autres

1. Matteo Bartolini, 25 juillet 1616.

encore trop nouveaux ou trop inexpérimentés pour imprimer aux affaires une direction suivie, l'absence du prince de Condé et de quelques autres grands de l'État faisait la partie belle aux ennemis de la France.

C'est au milieu de ces difficultés que Villeroy revint à Paris. Malmené par la reine mère, on n'avait pas osé lui retirer formellement sa charge; il ne l'exerçait plus que par intermittences et lorsqu'il voyait les affaires se gâter de plus en plus. Il était rentré en bonne santé. Le résident florentin s'empressa d'aller lui rendre visite. Il espérait de lui au moins d'utiles indications. Une longue conversation s'engagea entre eux relativement aux affaires d'Italie. Matteo Bartolini fit connaître à Villeroy que le grand-duc avait, comme nous l'avons vu, récemment écrit à la reine mère et lui fit part de ce qu'il lui avait conseillé pour son propre compte. Villeroy lui répondit qu'ils avaient des lettres de M. de Béthune, mais qu'elles étaient déjà fort anciennes; il y rendait compte des entretiens qu'il avait eus avec don Pedro de Tolède jusqu'au 3 juillet, et de la demande qu'il lui avait faite d'une réponse par écrit. Le gouverneur, en la lui promettant, lui demanda un délai de six jours. M. de Béthune laissa passer ce terme et retourna le 10 auprès du gouverneur pour lui réclamer sa réponse. Don Pedro lui déclara qu'il ne pouvait la lui donner pour l'heure; car il avait envoyé appeler à Gênes don Gio. Vivès et en même temps le gouverneur d'Alexandrie de la Paille pour conférer avec eux; ils n'étaient pas encore arrivés; et il les attendait d'un moment à l'autre. Depuis, ajouta Villeroy, ils n'avaient plus de lettres de Béthune; et ils en attendaient tous les jours avec une grande impatience, supposant que ce retard indiquait que l'on faisait quelque traité là-bas. Villeroy montra peu de satisfaction de la façon de traiter de don Pedro; mais il ajouta qu'on le connaissait bien. Quant à la question de désarmer, il déclara que le gouverneur ne le ferait jamais. Tout au plus avait-il pu faire disparaître

pendant quelques jours les armements suspects; et encore était-ce pour montrer au duc de Savoie qu'il s'était exécuté pour sa part.

Villeroy se mit ensuite à représenter au résident les très grands inconvénients qui résultaient de ce que les princes d'Italie ne pouvaient pas s'entendre tous et s'unir pour composer ces différends. C'est le souverain pontife qui devrait être leur chef, disait-il, non seulement à cause de la considération que devait entraîner la paix rendue à l'Italie, mais aussi pour empêcher l'hérésie de se répandre, car elle s'introduisait et s'introduirait encore par le côté de la Savoie; et les Vénitiens permettaient aussi pleinement la liberté de conscience. Et lorsque le pape voudrait y remédier, il n'en aurait plus le moyen. Villeroy continua en disant que le duc de Savoie avait les yeux très ouverts et qu'à son service étaient des Français qui s'accorderaient fort bien pour prendre quelque place aux Espagnols et la fortifier en quelques jours. Le maréchal de Lesdiguières était à Turin, et saurait fort bien comment s'y prendre pour conduire cette affaire. Le résident lui répondit que, si l'on n'arrangeait point les choses, il pouvait en résulter des inconvénients considérables dont on ne pouvait douter; qu'il était bien juste et obligatoire pour chacun d'éviter de si grands maux en aboutissant le plus tôt possible à un accommodement des différends pendants; et il paraissait à chacun que, pour conduire à bien une aussi importante négociation, il fallait, et le résident reprit ici son idée favorite, commencer par les affaires des Vénitiens, parce que, pour celles de Savoie, il ne paraissait pas qu'il y eût, pour le moment, moyen de les ajuster. Un chacun pensait que nul ne pouvait mieux que Leurs Majestés très chrétiennes s'entremettre pour arranger d'abord les affaires des Vénitiens et puis celles de Savoie qui alors ne présenteraient plus aucune difficulté.

Le résident florentin essaya en outre d'occuper le pape,

qui, ayant des nonces et des ministres partout, ne laissait pas de faire les offices qu'il pouvait. Villeroy répliqua que le pape se montrait « trop mou dans ces questions », « *riusciva in questi cose troppo floscio* », et que, si le duc de Savoie voulait consentir à restituer les places qu'il avait aux Espagnols, on pouvait espérer faire quelque chose; mais que jamais il n'y consentirait, et qu'il était, par conséquent, nécessaire de voir à composer d'abord les différends existant entre les Vénitiens et les Autrichiens. Or Leurs Majestés ne pouvaient y mettre la main d'aucune façon, si les Espagnols ne le trouvaient pas bon. L'archiduc Ferdinand avait déjà répondu à l'office qu'ils avaient fait faire auprès de lui que le roi d'Espagne avait commencé à traiter d'un accommodement entre lui et la république, qu'à cet effet le roi d'Espagne avait envoyé une personne exprès à Venise, et qu'il ne pouvait pas faire moins que de passer par les mains de l'Espagne; car c'était de son roi qu'il avait à attendre des secours et particulièrement de l'argent. L'archiduc avait également fait parler à l'empereur dans ce sens. Et tant que les Espagnols ou l'archiduc ne trouveraient pas bon que Leurs Majestés missent la main à cette négociation, il fallait avouer qu'il n'était guère possible qu'elles le fissent, n'en étant priées par personne.

Le résident demanda si la réponse de l'archiduc avait été telle que dans le cas où les Espagnols ne réussiraient pas à mener à bonne fin cet arrangement, on pouvait comprendre que l'archiduc voudrait bien que la France l'entreprît à son tour. Villeroy répondit qu'il croyait que l'archiduc en serait satisfait. Le résident répliqua que l'on savait déjà que le gouverneur avait envoyé Manriquez à Venise et que celui-ci était déjà revenu sans avoir gagné quoi que ce fût, et que l'on voyait clairement que l'archiduc ne pouvait plus espérer que don Pedro pût conclure aucun accommodement, s'il ne changeait ses procédés de négociation. Il lui paraissait pouvoir dire que, si l'archiduc n'était pas éloigné

d'approuver que la France vînt à se mêler de cette négociation, la médiation de l'Espagne ne produisant aucun effet, Leurs Majestés très chrétiennes pourraient peut-être, par un nouvel office auprès de l'archiduc ou auprès de la couronne d'Espagne, obtenir le consentement de l'une des deux parties pour que Leurs Majestés très chrétiennes prissent en mains la direction de la composition des différends; peut-être, ajouta-t-il, gagnerait-on plus à négocier directement en Espagne plutôt qu'avec don Pedro, et peut-être viendrait-on plus à tirer quelque chose au clair, ce dont on doutait fort avec le gouverneur, sans cependant rappeler d'Italie Béthune. Celui-ci, outre qu'il donnait à tous l'espérance qu'il traitait d'un accommodement, pouvait, à toute heure, trouver quelque avantageuse modification aux termes des négociations; il faudrait des motifs bien graves pour le rappeler. Il fallait en effet considérer à quel point la France était obligée d'agir en ce qui concernait le traité d'Asti; car on pouvait se rappeler que lorsque cet accord fut signé, le marquis de Rambouillet obtint la permission de partir de Savoie pour s'en retourner en France; et telle fut la cause pour laquelle on n'exécuta point ce qui avait été convenu. Si on avait gardé le marquis encore un mois, tout aurait été exécuté par les parties, et d'autant plus que le marquis de la Inojosa, alors gouverneur de Milan, tenait à partir en laissant la paix en Italie; et ce n'est point dans ces pensées que l'on serait actuellement.

Villeroy répondit à Bartolini qu'il avait bien raison, et qu'on avait commis une grande faute; car on ne doit point abandonner les traités avant leur entière et complète exécution. Quant à Béthune, on n'avait point l'intention de le rappeler encore. Il ajouta que le duc de Monteleone leur avait dit avoir écrit en Espagne pour que l'on s'efforçât d'accommoder les différends des Vénitiens; mais on ne lui avait fait sur ce point aucune réponse; car il fallait attendre les premières lettres de Béthune, qui feraient connaître la

réponse que lui avait donnée don Pedro de Tolède. En tout cas, à la cour de France, on s'ingénierait à faire tout le possible.

Le résident ne négligea point de lui dire que le duc de Monteleone, raisonnant avec lui sur ces occurrences, lui avait fait entendre d'un mot que, si on avait voulu traiter de ces questions avec l'Espagne, on aurait pu mettre à profit pour le faire l'intermédiaire du comte Orso, ambassadeur de Florence, qui avait du crédit à cette cour. Villeroy reprit qu'en Espagne on ne parlait pas clairement et que même avec le comte Orso on agissait de même.

Ce sujet se trouvant épuisé, Villeroy dit encore que le duc de Mantoue ne voulait pas se décider à prendre un parti relativement aux rebelles dont le duc de Savoie demandait la grâce, ni rien décider en ce qui était de la restitution de leurs biens; il ajouta que Marillac n'avait rien pu obtenir du duc de Mantoue sur ce point, mais qu'on l'attendait de jour en jour et que l'on apprendrait ce qu'il rapporterait; il n'y avait d'ailleurs pas d'autre moyen de faire poser les armes au duc de Savoie.

Bartolini vit encore quelques membres du Conseil d'État et les trouva tous très bien disposés et intentionnés à l'égard de la paix et du repos de l'Italie. Un mot cependant, que lui dit le garde des sceaux du Vair, ne lui plut en aucune façon. « Il y avait déja un peu de temps, disait-il, que l'Italie avait la paix; il était nécessaire qu'elle eût maintenant un peu de guerre. » C'était une maxime trop machiavélique pour être d'un bon politique. Le résident put faire au garde des sceaux la preuve que depuis quatre ans on récoltait en Italie les feuilles que la guerre a coutume de porter; car on faisait continuellement des dépenses excessives pour mettre sur pied un grand nombre de gens de guerre; et l'on souffrait tous les autres maux d'un état d'hostilités déclaré. Mieux aurait valu en finir tout de suite qeu de tomber dans cet état de paix précaire et trompeur

dont on supportait en ce moment toutes les conséquences.

A ce moment le prince de Condé était enfin de retour à Paris; on attendait de lui de grands changements dans la politique extérieure. Il avait commencé par vouloir introduire dans les conseils des réformes profondes et les remettre sur pied. Il remettait aux premiers jours d'août de s'occuper des affaires d'Italie, trouvant juste et convenable qu'on se mît une bonne fois à s'en occuper et à leur donner une solution[1].

Le duc de Nevers avait aussi en tête d'autres projets. Charles de Gonzague était résolu à se présenter à la cour de l'empereur, pour y négocier au nom du sultan. Il s'offrit pour traiter à la cour impériale des différends des Vénitiens; le prince dit à ce propos à Matteo Bartolini que Nevers recherchait cette mission et se servait beaucoup de l'intermédiaire de sa femme, qui se tenait constamment dans la société de la reine donne Anna. Son but était de faire approuver ses projets par l'Espagne; mais jusqu'à cette heure on n'avait point parlé de ces projets au prince et c'est tout ce qu'il en savait[2]. On voit que les jours donnés au prince de Condé sur la politique extérieure n'étaient pas d'une portée bien compromettante.

Milan gardait toujours un silence qui se prolongeait d'une manière inquiétante. Le gouverneur continuait à ne pas donner sa réponse aux ouvertures de Béthune; il affectait toutefois de se préparer à la faire, et, en prenant longuement son temps, commençait à impatienter même les diplomates. Bartolini fit entendre à Monteleone que tous ces délais avaient servi au gouverneur à rassembler force gens et que cependant il lui en arrivait de nouveaux tous les jours. Monteleone sentit la nécessité d'entrer en quelques explications. Il répondit que le gouverneur n'avait pas tant de gens que l'on croyait, qu'il lui en arrivait cependant

1. Matteo Bartolini, 31 juillet 1616.
2. *Ibid.*

incontestablement; quant à la réponse qui devait être donnée à Béthune, il déclara que le jour précédent il avait reçu un courrier de don Pedro par lequel il avait été avisé de la forme en laquelle devait être faite cette réponse. « Pourvu qu'il n'ait pas changé depuis! » ajoutait le résident. Or voici quelle devait être cette forme. Don Pedro donnerait la plus grande partie de sa réponse par écrit; il se déclarait très satisfait de Béthune; il répéterait ce qu'il avait dernièrement fait savoir au résident de France à Turin, à savoir que depuis quelque temps déjà il avait des raisons légitimes de prendre les armes contre le duc de Savoie et que, pour le moment, il ne pourrait différer à le faire plus longtemps, si le duc ne voulait exécuter les conventions, comme il y était tenu. Aussi avait-il donné du temps au duc de Savoie, comme celui-ci avait pu le savoir de France, pour se résoudre à prendre ses dispositions. Il s'étonnait que Béthune n'eût point proposé à Milan quelque autre solution, s'étant toujours tenu ferme sur le propos que le gouverneur désarmât. Monteleone fit entendre ensuite à son interlocuteur qu'il était d'avis que don Pedro, si le duc de Savoie ne voulait pas s'exécuter, envoyât des forces loger sur les terres du Piémont; et ajouta que lui ayant déjà donné cet avis il croyait que le gouverneur était disposé à l'exécuter.

Le cardinal Ubaldini compléta ces renseignements quelque peu comminatoires en disant que le duc de Savoie, soupçonnant le duc de Nemours d'entretenir des intelligences avec l'Espagne, avait fait rompre le pont de Prugli pour empêcher le passage à trois mille Bourguignons qui devaient s'unir à six mille hommes qu'il avait déjà assemblés pour le duc de Savoie; et que Nemours était ensuite entré sur quelques-unes de ses terres. Bartolini demanda à Monteleone s'il savait quelque chose des difficultés que l'on disait s'être élevées entre le duc de Savoie et Nemours. Monteleone déclara qu'il en avait entendu parler, mais que

cette nouvelle ne se vérifiait pas entièrement et qu'il saurait vite à quoi s'en tenir. Il ne dissimula pas le contentement que lui faisait éprouver la mauvaise intelligence prise par le duc de Savoie à l'égard du duc de Nemours, déclarant que si le renseignement était vrai, la chose serait d'importance pour le duc de Savoie; or voici ce dont il s'agissait.

VI

SUITE DES AFFAIRES D'ITALIE
EMPRISONNEMENT DE CONDÉ

Situation difficile du duc de Nemours entre la cour de France et la cour d'Espagne à la suite de la rupture de son mariage avec Catherine de Savoie. — Il semble s'unir avec les Espagnols dont il reçoit une armée. — Rupture du pont de Prugli. — Marie de Médicis déplore le choix de Don Pedro. — Versatilité du prince de Condé. — Le gouvernement résout d'envoyer Nevers en Allemagne. — Emprisonnement de Condé.

Août 1616.

Le duc de Nemours, qui avait été si brutalement écarté par Philippe III de ses prétentions à la main de Catherine, fille du duc de Savoie, s'était peu à peu remis avec le cour d'Espagne. Ses relations avec la France avaient subi un refroidissement[1], il était venu à Bordeaux lors de la célébration des mariages espagnols, après avoir auparavant prévenu la cour de son intention de venir baiser les mains de Leurs Majestés. On le fit venir immédiatement, et il reçut du roi l'ordre de lever 6 000 hommes pour les avoir prêts en cas de besoin, mais sans recevoir un sou. Ces troupes étaient destinées à servir en France dans le cas où les troubles du royaume seraient devenus plus graves. Le

1. Voir B. Zeller, *Minorité de Louis XIII, Marie de Médicis et Sully*, p. 307. — B. Zeller, *Louis XIII, Marie de Médicis, chef du conseil*, p. 209.

duc de Nemours s'en alla donc de Bordeaux et se mit à réunir les troupes qu'il était chargé de lever. Les Espagnols s'aperçurent à ce moment que le duc de Savoie en aurait la jouissance et que ces levées serviraient pour lui. Le duc de Monteleone avait, en conséquence, agi pour que la cour de France lui retirât ses ordres, ce qu'on avait fait; mais cela n'avait pas suffi; ils avaient encore cherché et y avaient, disait-on, réussi, à le gagner de leur côté; bientôt même on ne douta plus qu'il eût pris de l'argent des Espagnols, et qu'il eût encore à en recevoir d'eux. On disait aussi que si Nemours n'avait pas été assuré que la France le trouvait bon, il ne se serait pas uni avec les Espagnols. On attendait ce qu'il allait faire; et il s'était provisoirement retiré dans son pays du Borring, qui confinait à Genève.

Les deux ambassadeurs vénitiens qui se trouvaient à la cour de France vinrent à leur tour faire leur partie dans le concert d'informations peu précises que Bartolini s'évertuait à recueillir. Ils dirent à ce dernier que le duc de Savoie était prêt à restituer, encore qu'il eût dans les mains plus que l'Espagne n'avait du sien; mais là n'était pas la difficulté, disait le duc; ce qu'il fallait avant tout, c'était de la part du gouverneur de Milan désarmer; et à cela l'Espagne répondait qu'elle ne voulut pas le faire.

Le résident, devant la menace non déguisée de l'ambassadeur espagnol d'envoyer des troupes sur le territoire piémontais, résolut d'aller trouver la reine mère. Il lui rappela naturellement la composition des différends entre les Vénitiens et les Autrichiens comme l'expédient le plus à propos pour apaiser les difficultés de Savoie; il était nécessaire, dit-il encore, de prendre une bonne fois quelque résolution. Il ajouta que le gouverneur de Milan levait des gens de guerre en quantité, et que Savoie ne laissait pas de se fortifier aussi. De Milan il avait l'avis que le 13 juillet Béthune n'avait pas encore reçu la réponse promise et que

le gouverneur se montrait cependant résolu à la lui donner. Il courait quelque bruit que la Savoie, d'après le caractère de la réponse donnée à Béthune, refuserait probablement de s'exécuter, et que don Pedro était d'avis d'envoyer des troupes loger sur le Piémont, ce qui ne servirait absolument qu'à faire naître aussitôt la guerre.

Marie de Médicis déclara en réponse que ce don Pedro était une personne ainsi faite, et que la nouvelle de ce choix fait par les Espagnols lui avait fortement déplu, mais que, la nomination une fois publiée, on n'aurait jamais pu la faire révoquer. Rien ne pouvait mieux que cet aveu prouver la faiblesse du gouvernement de la reine mère. Elle fit encore savoir au résident florentin qu'ils avaient maintenant entre les mains des lettres de Béthune qui ne leur plaisaient point, et qu'il y avait longtemps qu'on n'avait vu le duc de Monteleone. Bartolini supplia la reine avec les plus grandes instances de vouloir bien faire examiner l'état des choses et lui représenta qu'il était plus que jamais nécessaire de prendre une résolution. La reine mère répondit qu'elle le ferait, qu'il fallait cependant y penser un peu, et que ce serait pour la semaine suivante. Elle ajouta que le nonce lui avait parlé la veille et qu'il la pressait beaucoup pour les affaires de Venise au nom du pape. A ce propos, le résident lui demanda s'ils avaient l'idée d'envoyer le duc de Nevers à l'empereur. Marie de Médicis répondit qu'il en avait été question; on aurait pris le prétexte des compliments à présenter pour la succession de Mathias à l'empire; et le duc de Nevers, à cette occasion, aurait traité des différends entre les Vénitiens et les Autrichiens; mais la chose paraissait devoir être bien longue à la reine mère et, jusqu'à cette heure, on n'avait rien résolu. Marie de Médicis semble même indiquer qu'ils avaient plus de tendance à ne pas la faire. Quant à Nevers, il désirait cette mission pour avoir l'occasion de traiter les affaires du sultan, car on disait que le Turc avait fait invasion en Hongrie et que plusieurs des

plus puissants princes d'Allemagne lui avaient promis de lui amener des troupes.

Continuant cet entretien, le résident parla à Sa Majesté des bruits qui couraient sur la défiance et les soupçons à l'égard du duc de Nemours qui existaient dans l'esprit du duc de Savoie, et du pont que celui-ci avait fait rompre pour empêcher le passage à des Bourguignons qui devaient rejoindre le duc de Nemours. Marie de Médicis dit à Bartolini que quant aux soupçons que Savoie pouvait avoir contre Nemours, elle n'en savait rien encore, mais qu'il était bien vrai que le duc avait fait mettre à bas le pont de Prugli, et que M. Le Grand avait écrit de Bourgogne, son gouvernement, qu'il avait là force soldatesque et qu'ils voulaient tous passer. Il demandait au gouvernement de l'aviser s'il devait les en empêcher, déclarant que, s'il le faisait, tous ces gens de guerre se jetteraient en France et y sèmeraient la rébellion. Pour éviter ce danger et n'avoir pas de troubles dans le pays, le gouvernement français avait répondu à Bellegarde en lui donnant l'ordre de laisser passer les gens de guerre. On voit par là que Marie de Médicis était obligée de revenir complètement sur ses ordres précédents, qui avaient failli la brouiller avec Bouillon et du Maine [1]. A cette heure ils devaient être passés; car il n'était pas possible de les en empêcher. La reine mère dit encore que M. de Castillon avait un grand nombre de gens de guerre et que le maréchal de Lesdiguières l'avait assuré de le faire passer librement en lui promettant qu'il marcherait tambour battant et enseignes déployées et qu'il trouverait sur son chemin les logements préparés par lui-même. Le petit-fils du maréchal, fils de Créquy, avait sur pied lui aussi environ 6 000 fantassins. On comptait que le duc de Savoie aurait en peu de temps rassemblé environ 20 000 Français, sans compter ceux qui descendaient tous les jours en Italie.

1. Voir B. Zeller, *Louis XIII, Marie de Médicis, chef du conseil*, p. 281.

Dans ce chiffre il fallait comprendre 8 000 hommes envoyés par le duc du Maine. Le prince d'Orange dit à Bartolini, le 7 août, savoir de bon lieu que le roi de la Grande-Bretagne avait envoyé 5 000 écus au duc de Savoie; et, bien que la somme ne correspondît ni au désir ni aux besoins du duc, celui-ci en faisait cependant le plus grand cas, pour la réputation qu'il pouvait en tirer d'avoir une étroite alliance avec le roi d'Angleterre et de pouvoir en tout temps faire fonds sur l'amitié de cette couronne. Et quand on apprit que le duc de Savoie tenait son résident à la conférence de Loudun pendant que le roi était à Tours, quand on apprit que, parmi les demandes faites au roi, se trouvait celle qu'il fît observer les articles d'Asti, bien des gens se persuadèrent et c'est en effet ce qui arriva, que les princes, et en particulier Condé, du Maine et Bouillon, auraient sans cesse à parler pour la cause du duc de Savoie.

Il faut noter cependant ce propos du prince de Condé au résident Bartolini, qui est si conforme à l'extraordinaire légèreté du prince et à son manque absolu de principes dans la conduite de ses affaires comme de celles de l'État. Parlant donc des affaires d'Italie, le prince manifesta au résident l'intention de favoriser celles d'Espagne et lui dit en particulier qu'il ne se mêlerait jamais de traiter l'accommodement des différends entre les Vénitiens et l'archiduc Ferdinand, si les Espagnols ne le trouvaient pas bon. Le résident, ne se fiant sur ce point qu'à moitié au prince, en toucha un mot à la reine mère, s'étonnant des propos de Condé; Sa Majesté lui répondit qu'en conseil le prince tenait un autre langage, qu'il disait une chose à l'un et le contraire à un autre.

Quant à la question de faire traiter par Leurs Majestés les différends de Venise, la reine mère en dit un mot au résident. Elle déclara qu'on ne se résoudrait point à le faire sans le consentement de l'archiduc ou de l'empereur, qu'il leur suffirait à la rigueur que l'Espagne se déclarât satisfaite

de cette intervention. Mais jusqu'à ce moment chacune de ces parties se montrait éloignée de cette solution [1].

La promesse de la reine de faire traiter la question en conseil dans le courant de la semaine suivante ne put être tenue. Le prince de Condé était absent; et l'on attendait toujours la réponse faite à Béthune.

Elle finit cependant par arriver; mais elle n'était pas de nature à amener le moindre progrès dans la situation. C'est M. de Campostrin, représentant du duc de Savoie, qui en donna communication au résident de Florence. Don Pedro disait ne pas vouloir désarmer parce qu'il ne le pouvait faire, eu égard à ses voisins les Vénitiens, qui étaient armés. Il fallait que le duc de Savoie restituât les places et qu'il désarmât; et il lui laissait comme délai pour s'y résoudre tout le mois d'août. Béthune rapporta cette réponse au duc de Savoie, qui répondit que les places seraient restituées, mais qu'il fallait que don Pedro désarmât conformément au traité d'Asti. Lui n'avait pris les armes qu'après, parce que don Pedro continuait à rester armé; il ne pouvait rien retrancher tant que les différends des Vénitiens ne seraient point arrangés. Le plus qu'il pourrait faire serait de commencer, lui, par désarmer une troupe, puis don Pedro une autre, et de continuer ainsi. Cette dernière proposition établissait une base possible d'arrangement. Le duc de Savoie s'était montré moins intransigeant qu'on ne pouvait le craindre.

En France on avait toujours cru que les Espagnols ne voulaient pas la guerre; on se défiait seulement de l'humeur de don Pedro. Béthune ayant fait connaître au roi la réponse du gouverneur et la réplique opposée par le duc de Savoie, on tint plusieurs conseils sur les résolutions à prendre, et particulièrement le 13 août. Villeroy, qui assistait à ces réunions, se retira presque aussitôt à Conflans afin d'y

1. Matteo Bartolini, 9 août 1616.

rédiger des dépêches pour Giovan Battista Mancino, agent de la France en Piémont.

Bartolini s'entretint longuement le soir du 13 août avec M. de Campostrin relativement à ces affaires; celui-ci lui dit qu'on voyait bien à Turin qu'il était nécessaire de faire tous les efforts possibles pour la paix d'Italie; que, pour le moment, il fallait s'y mettre de tout son pouvoir, et qu'il était urgent d'accommoder les différends des Vénitiens, pour pouvoir terminer ceux de Savoie; pour tout ce mois d'août, il était convenu sur parole que d'aucun des côtés n'aurait lieu aucune innovation; et il était nécessaire de voir à gagner encore tout le mois de septembre, parce qu'en octobre l'hiver commençait et qu'on pouvait alors placer toutes les troupes en garnison. On pourrait mettre ce temps à profit pour traiter de la pacification universelle.

C'est la raison pour laquelle, à ce moment même, on expédiait de nouvelles instructions à Béthune pour lui ordonner de négocier sur ces nouvelles bases à Turin et de s'en retourner ensuite à Milan pour traiter avec don Pedro de ce nouveau délai. S'il l'obtenait, il aurait une commission pour se transporter à Venise. Pour faciliter la réalisation de ce plan, on devait à la cour de France en parler au duc de Monteleone, pour qu'il employât ses bons offices auprès de don Pedro.

Campostrin ajouta qu'il avait pensé à tout ce qui pouvait leur venir à l'esprit de traiter avec les Vénitiens; il avait en effet songé que, si la république se contentait de remettre les places en mains tierces, elle pourrait les déposer entre les mains des Suisses, ou dans celles d'un prince allemand, ou de quelqu'un en Italie, mais que le mieux serait certainement de les confier à la France.

Il déclara aussi que le gouvernement français avait définitivement résolu d'envoyer le duc de Nevers à l'empereur à l'occasion des félicitations à lui adresser pour son élection : il devait partir la semaine suivante. Bartolini demanda à

Campostrin de le renseigner sur deux points. Comment pouvaient-ils se fier maintenant au maréchal de Lesdiguières; comment pouvaient-ils même disposer de lui, étant donné qu'il était si bien avec le duc de Savoie? En second lieu, la déclaration du duc de Nemours en faveur de l'Espagne se vérifiait-elle entièrement? Quant au maréchal, Campostrin répondit qu'il était parti de Turin; qu'entre lui et le duc de Savoie s'était produite quelque difficulté et que, par conséquent, ils n'étaient plus entièrement bien. En ce qui était de Nemours, il avait des avis tout frais qu'il s'était rangé du côté de l'Espagne et qu'il en avait fait ample déclaration. Tous ses parents le blâmaient vivement.

Bartolini vit ensuite le duc de Nevers, qui lui dit que Béthune irait à Venise et lui à la cour de l'empereur. Il devait se mettre en route le lundi suivant 23 août et arriver dans un mois en passant par la Champagne, son gouvernement. Sachant que l'ambassadeur de Son Altesse traitait lui aussi à la cour de l'empereur l'accommodement des Vénitiens, il manifesta le désir de s'entendre avec lui et voulait qu'il reçût de Son Altesse des ordres en ce sens. En conséquence il pria Bartolini d'écrire à ce sujet au grand-duc. Le résident lui promit de le faire, mais seulement pour que l'ambassadeur de Florence à la cour impériale fût avisé des intentions du duc de Nevers à son départ. Car il devait savoir de quelle façon traiter avec le duc, par respect pour Leurs Majestés et pour la propre personne de Nevers.

Ainsi voilà que les affaires paraissent prendre un train plus décidé; peut-être va-t-on aboutir à des solutions qui se font depuis longtemps désirer. En tout cas deux grands personnages sont en route pour les capitales où pourra se dénouer la situation compliquée dans laquelle on se trouve. Le gouvernement, en France, paraît s'être repris. Bartolini, qui a perdu, à son grand regret, M. de Puysieux, a commencé à voir le nouveau secrétaire et conseiller d'État Mangot, et bien qu'il soit considéré comme un peu subite-

ment installé, « il ne laisse pas d'aller à l'occasion lui baiser les mains et cherchera à le domestiquer le plus qu'il pourra, *non cesso pero d'andare a le volte a baciarli le mani, et cerchero a domesticarlo più che potro*[1]. »

Mais voilà que la reine tombe malade; elle est prise de violentes douleurs de coliques dans la nuit du 12 août, et ne se laisse plus voir aux ambassadeurs. Le 1er septembre le prince de Condé est arrêté à l'improviste et enfermé au Louvre. La préparation de ce coup d'État a pris tout l'intervalle. « V. S. Illme pourra savoir l'accident qui est arrivé, écrit le résident florentin; et maintenant nous voici plus que jamais dans les troubles; et ils ne finiront pas de sitôt. Ceux qui se trouvent dehors n'auront plus d'assurance pour venir à la cour; et toute raison le veut. Le palais du Louvre est bien gardé, et avec tous les régiments des gardes; l'on a expédié des ordres pour faire venir toutes les forces les plus voisines[2]. »

L'emprisonnement du prince de Condé et les événements intérieurs auxquels cet événement donna lieu immédiatement ne devaient guère favoriser une solution rapide des affaires d'Italie. Les négociations furent, on peut le dire, suspendues. Pendant la durée de ce temps de stagnation survinrent dans la conduite des affaires de la maison de Mantoue, si intimement liées à celles des Milanais et de la Savoie, des incidents nouveaux qui viennent jeter dans une situation compliquée des éléments plus gais. Le duc de Mantoue, Ferdinand, s'était récemment débarrassé de son chapeau de cardinal au profit de son frère don Vincent de Gonzague. Le chapeau tint encore moins longtemps sur la tête du second que sur celle du premier. « Le matin du 16, écrit Bartolini, arriva un courrier de Rome au cardinal Ubaldini; il portait l'avis fort imprévu des noces du prince

1. Matteo Bartolini, 13 août 1616.
2. Matteo Bartolini, 2 septembre 1616.

don Vincent de Gonzague », qui venait à peine de renvoyer au pape les insignes de sa dignité.

Grande fut l'indignation de la reine mère à l'égard de ses deux neveux, le duc de Mantoue et le prince don Vincent. Elle en parla au résident florentin. Elle reprochait au premier de se gouverner et de vivre d'une façon qui lui faisait peu d'honneur. N'avait-elle pas craint dernièrement que le prince épousât une dame qui était enceinte de lui de cinq mois? C'était, disait-elle, une personne du service de la veuve infante. Dernièrement la reine avait envoyé au duc une communication pour lui manifester son ressentiment par son résident Marillac, lequel s'en retournait à Mantoue. Lorsqu'elle apprit les noces du cardinal, elle crut au premier moment que c'étaient celles du duc. La reine blâma le second non seulement d'avoir passé à la consommation du mariage avant que le pape eût reçu le bonnet cardinalice, et cela avait été cause d'une scène violente faite par le pape en plein consistoire public, surtout pour avoir fait tomber son choix sur une personne qui ne lui convenait pas, à cause de la grande inégalité des âges; car il pouvait bien être que tandis que la dame ne confessait que trente-cinq années, elle en eût bien quarante; et parce qu'elle avait déjà cinq fils de son premier mari, il pouvait en outre se faire qu'en raison de son âge elle ne lui donnât pas de fils. Ce qu'on pouvait craindre encore, c'était qu'au bout de trois mois, don Vincent se repentît de l'avoir prise, comme il arrive d'ordinaire pour les mariages qui se font sans une résolution préalable et bien raisonnée. Puis il verrait bientôt qu'en prenant cette femme, il n'avait pas reçu d'elle le bien que lui aurait apporté une autre qu'il aurait épousée par un conseil plus mûr, avec l'assistance et l'avis de ses parents et amis; quant à se marier, personne n'aurait jamais pu l'en empêcher. La reine mère ajouta d'autres considérations sur ce que le duc pourrait mieux se conduire et don Vincent se comporter d'autre façon vis-à-vis du duc

son frère; car il avait voulu certainement lui faire un affront en concluant un mariage qui non seulement ne lui convenait pas pour les raisons déjà indiquées, mais dont il pourrait se repentir un jour. La nouvelle femme de Vincent de Mantoue était Isabelle, veuve du prince de Bozzolo, spirituelle, avisée et encore d'une grande beauté. Elle eut en effet, bientôt après, à se défendre contre l'inconstance de son mari et les défauts rédhibitoires mêmes de son mariage.

Pour le moment, les discordes entre les deux frères donnaient aux ennemis de leur maison l'occasion de se rire d'eux et de maintenir ainsi le peu d'accord qui existait entre les deux princes. Tout cela ne pouvait que nuire à la conservation de leur maison. M. de Villeroy s'en expliqua avec Bartolini le matin du 21 septembre. Il insista longuement sur le manquement qui avait été commis par don Vincent et sur le grave mécontentement qu'en avait éprouvé la reine mère, et avec grande raison, disait-il; car elle voyait bien que cette maison marchait à sa perte. On faisait le jeu des Espagnols, qui marieraient certainement suivant leurs convenances et peut-être en Espagne même la princesse restée veuve du feu duc François. Le résident rappela au ministre qu'il y avait, pour exciter au besoin des troubles le duc de Nevers, cousin de Ferdinand et de Vincent de Mantoue; et que le duc de Savoie ne pourrait s'empêcher, quand il en trouverait l'occasion, de travailler l'État de Mantoue. Villeroy répondit que la Savoie ne pourrait rien faire et que Nevers aurait assez d'occupation ailleurs[1].

Quelles que fussent les protestations élevées contre la conduite du prince don Vincent, sa renonciation au cardinalat ouvrait une succession que s'empressa de revendiquer la cour de Toscane : celle de la comprotection de France. Le grand-duc de Toscane écrivit immédiatement une lettre en faveur du cardinal Orsino; elle fut remise à la reine par le résident Bartolini. Marie de Médicis répondit au résident

1. Matteo Bartolini, 26 septembre 1616.

qu'il pouvait répondre au grand-duc qu'elle accordait au cardinal la comprotection; quant à la pension, on en déterminerait plus tard le chiffre; elle ferait d'ailleurs répondre aux lettres de Son Altesse et de la grande-duchesse. On pouvait, à travers ces paroles, saisir la pensée de quelque lésinerie à l'égard d'un protégé de la famille grand-ducale. Aussi Bartolini ne manqua-t-il point de rappeler à Sa Majesté les services que pourrait leur rendre à Rome le cardinal Orsino, et particulièrement en ce temps; car il était lié d'une étroite parenté avec la famille Borghèse, dont le chef occupait alors le Saint-Siège, et il pouvait faire une faction puissante. Mangot dit au résident qu'il ferait le soir même la dépêche pour que la comprotection fût attribuée au cardinal Orsino, en faveur duquel une pension de 6 000 écus avait été instituée par Leurs Majestés.

Pendant que le résident entrait dans le cabinet de la reine mère, il rencontra l'amiral beau-frère du cardinal, et lui rapporta l'offre qu'il allait faire pour ce dernier. L'amiral répondit que Son Altesse n'obligeait pas seulement la maison Orsino, mais la sienne également, et qu'il lui en rendait les grâces qu'il lui devait.

Causant quelques semaines auparavant avec l'amiral, sur la maison Orsino, le résident avait entendu ce dernier lui dire que le moment n'était pas favorable pour faire avoir une pension au cardinal et au seigneur Paolo Giordano Orsino, et que celui-ci aurait voulu le marier en France; mais que ce projet n'avait aucune chance de réussir; car les dames ne voulaient plus sortir de France, depuis les avis qu'avait fait parvenir en France sur les traitements dont elle était victime la femme du duc d'Ornano. La duchesse de Montmorency lui avait dit encore, il y avait plus longtemps, que la reine régnante lui avait promis de donner une pension à ses frères. L'occasion était venue maintenant; et l'on avait donné à Paolo Giordano le restant de la pension abandonnée par Vincent de Gonzague, et dont la première

moitié avait été dévolue à l'autre frère, le cardinal Orsino[1].

Tels étaient les événements dont l'Italie avait été le théâtre et que la diplomatie s'évertuait à rendre moins dangereux lorsque se firent sentir les premières conséquences de l'arrestation du prince de Condé.

L'arrestation du prince de Condé précéda, on le sait, de fort peu l'arrivée de Richelieu au ministère ; cette arrestation était conforme au caractère de l'évêque de Luçon, répondait à son idéal de gouvernement et paraît à l'avance un des procédés de sa politique. On ne saurait se tromper en lui en attribuant la part principale, et quand il fut appelé au ministère, cette promotion parut être la récompense naturelle de son initiative et des services qu'il avait rendus en cette circonstance. Le changement dans la direction de la politique, soit intérieure, soit extérieure, ne parut cependant pas immédiatement. Les ministres anciens et nouveaux paraissaient dans le doute, pour ne pas dire dans la crainte que tout le royaume ne s'en allât bientôt en confusion. Ils

1. *A la princesse des Ursins.* — Ma cousine. Je ne veux laisser passer occasion de vous rendre les assurances de mon affection. C'est l'office que j'ay commandé au secrétaire Cognet retournant à Rome, vous voir et vous dire la disposition de la personne du Roy monsieur mon fils, la mienne et de tous les enfans de France, qui est très bonne, grâces à Dieu : Je scay que vous en serez très aise comme vous devez croire que tout ce qui vous touche nous est en singulière recommandation. Sur cette vérité je prie Dieu.

De Paris ce 21e jour d'octobre 1616. *Marie.* Mangot. — *Au cardinal des Ursnis.* — Mon cousin. L'ancienne et asseurée affection de la maison des Ursins à la couronne de France, le respect de mon cousin le cardinal des Ursins, son mérite et sa vertu et vostre recommandation ont faict faire au Roy monsieur mon fils, choix de sa personne pour commettre à sa foy, à la cognoissance qu'il a, et à sa diligence, la comprotection des affaires de France. Vos bons conseils, qui nous ont toujours esté heureux, son affection, fidélité et vigilance, nous tiennent asseurez que le choix aura esté très bon, et qu'aux occurences des affaires à venir, le Roy mon fils, et ses subjects auront toute occasion de s'en louer; en particulier je vous prie croire que tout ce qui sera recommandé de vostre main me sera très agréable et chéri de toute mon affection. Priant Dieu.

De Paris ce 21e octobre 1616. *Marie.* Mangot. — Matteo Bartolini, 20 septembre 1616, dép. n° 1.

Universitas BIBLIOTHECA Ottaviensis

étaient en réunions continuelles pour prévoir tous les désordres et les prévenir s'il en était besoin. Cette attitude anxieuse faisait d'autant plus redouter d'un chacun de nouveaux troubles, bien qu'au fait et au prendre on ne pût supposer ni savoir où ils commenceraient.

La reine commanda au duc de Guise de rester à Paris, et pour le rendre plus satisfait, finit par lui accorder le commandement général des armées; elle donna par compensation la charge de maréchal des camps et armées du roi au comte d'Auvergne et à un fils de ce dernier une compagnie de cavalerie légère. C'étaient là des arrangements plutôt que des décisions répondant à l'état des choses. Il ne paraît pas que le nouveau ministre de la guerre y ait pris une part importante.

Sur le théâtre des opérations militaires possibles, la direction d'une main plus ferme se fait déjà sentir. M. de Pralins fut envoyé en Champagne, au nom du roi et reçut du duc de Nevers livraison de tout ce qui avait été pris sur La Vieuville. Il avait reçu en outre l'ordre de faire entendre à la ville de Mézières et au duché de Rhetel, qui appartenaient au duc de Nevers, qu'ils devaient reconnaître le roi, et recevoir une garnison de lui, sous la menace, dans le cas où ils ne le feraient point, d'y être contraints par la force.

Il fallait aussi porter un dernier coup à Villeroy afin de l'éloigner du pouvoir qu'il continuait à partager officiellement avec Richelieu. Il est vrai qu'il passait ordinairement à sa villa de Conflans, la plus grande partie de son temps, pour se tenir éloigné de la cour. C'est à ce propos que la reine mère dirigea contre lui une attaque décisive : « Vous qui avez l'honneur, lui dit-elle, d'être consulteur du roi, vous vous en allez toute la journée à vos plaisirs, sans souci de votre charge ». A cela Villeroy répondit : « Madame, je suis resté ici huit jours entiers, sans que le roi se soit servi de moi; j'ai vu alors que j'étais inutile, et je cherche mainte-

nant à vivre une vie tranquille dans ma résidence de Conflans, qui n'est pourtant pas si éloignée que pour peu qu'il plaise à Votre Majesté de m'envoyer un de ses laquais, elle ne puisse m'avoir en l'espace d'une heure à ses ordres. » La reine mère continuant à parler avec une figure sévère et parfois altérée, continua en disant : « J'apprends que votre fils Alincourt s'est uni avec Lesdiguières et avec Le Grand pour faire des brouilleries, mais je ferai bientôt évanouir toutes ces nuées. Écrivez à votre fils de venir me trouver immédiatement, que je vous l'ordonne ainsi. » Villeroy répliqua à la reine qu'il agirait suivant ses ordres, mais qu'il n'entendait rien promettre à Sa Majesté au nom de son fils; « il n'était plus sous la puissance paternelle et se gouvernait par ses propres conseils, séparément de lui ». La reine mère se fâcha et lui dit : « Alors, le roi commandera à un sien serviteur de venir à lui, et il refusera de le faire. — Non pas, dit Villeroy, je ne prétends pas, Madame, qu'il soit pour refuser; mais peut-être aura-t-il des empêchements raisonnables, qui pourront l'excuser et l'exempter de tout blâme auprès de Votre Majesté, laquelle pourrait bien, en particulier, considérer s'il est bon que par le temps qui court, il laisse son gouvernement privé de sa présence. » La reine répondit « qu'elle y pourvoirait en envoyant une personne qui en prendrait la charge ». Villeroy reprit que ce serait un moyen de mécontenter davantage encore son fils, qui ne verrait là que des prétextes pour chercher à lui enlever son gouvernement; que, malgré tout, il écrirait pour obéir aux commandements de Sa Majesté[1].

Ainsi, dès les premiers jours du ministère de Richelieu, deux faits importants caractérisent le moment de son arrivée au pouvoir : une attitude énergique et décidée prise vis-à-vis du duc de Nevers et des cités ou territoires qui lui prêtent main forte en Lorraine, et, en second lieu, une profonde humiliation de Villeroy, qui s'éloigne décidément des

1. Ambass. vénit., 5 décembre 1616.

affaires où il avait réussi jusqu'alors à se maintenir. La suite doit répondre à ces hardis commencements.

L'annonce du départ de M. de Béthune fit prendre patience plus qu'elle n'améliora la situation. Don Pedro de Tolède envoya un courrier à l'ambassadeur d'Espagne à Paris pour l'aviser de l'arrivée à Milan du résident de France; celui-ci lui avait parlé en particulier et avait insisté avec trop d'énergie à son sens sur la question du désarmement. Monteleone et lui écrivit de s'en tenir ferme à son propos qu'il voulait exécuter les conditions du traité d'Asti; il ajoutait que le résident n'avait pas bien compris les instructions qui lui avaient été données, son envoi en Italie n'ayant d'autre but que de préparer et de faciliter les négociations de Béthune. Le résident de France à Milan avait, de son côté, envoyé un courrier qui arriva le 22 mai; il alla immédiatement porter les dépêches à M. de Puysieux, qui se trouvait à la villa du chancelier, à Berni. Le résident de Florence, désireux de voir à ce sujet les ministres, n'en trouva aucun; ils étaient tous allés, au retour de leur long voyage dans le Midi, passer dans leurs villas des environs de Paris les jours de Pâques. C'était un nouveau prétexte pour remettre à plus tard les conversations embarrassantes sur ces sujets brûlants de politique extérieure [1].

Les événements marchaient cependant. On apprenait du Languedoc que le duc de Montmorency avait mis la main sur un agent du duc de Savoie et lui avait enlevé six mille doubles d'Espagne, qui devaient servir à faire des levées de gens de guerre. Montmorency avait fait sans plus tarder la répartition du butin. Les ministres de Savoie se mirent aussitôt à pousser les hauts cris et à se lamenter du procédé. Mais ils n'obtinrent pas de Richelieu les satisfactions qu'ils espéraient. Montmorency fut, au contraire, aussi vivement loué qu'on blâma sévèrement le duc de Savoie d'avoir

1. Matteo Bartolini, 23 mai 1616.

voulu faire des recrues en France à la face même du roi. Le fait compliquait une situation dans laquelle il semblait qu'aucune des deux parties ne fût prête à faire la moindre concession [1].

Les ministres revenus de leurs villas, on put avoir des éclaircissements sur la teneur des dépêches du résident de France. Il avait été, disait-il, à Milan, et s'en était revenu à Turin. La réponse qu'il rapportait était que, suivant don Pedro, les armes qu'on voyait dans l'État de Milan n'étaient levées que parce que les Vénitiens étaient eux-mêmes en armes; le duc de Savoie ne devait pas en concevoir le moindre soupçon; la France pourrait en donner l'assurance et sa parole au duc de Savoie; et lorsque celui-ci aurait restitué ce qu'il tenait, le gouverneur était prêt, de son côté, à en faire de même de ce qu'il avait appartenant au duc de Savoie. Les ministres français ajoutèrent qu'ils donneraient cette parole à la Savoie et l'assureraient que les armes levées à Milan l'étaient pour cette seule cause que les Vénitiens étaient armés. Ils envoyèrent un courrier en Italie le 30 mai au matin; il avait charge de porter une instruction à M. de Béthune, dont on attendait les premières lettres avec une grande avidité.

Le résident s'entretenait souvent avec les ministres de la nécessité de mettre fin à ces différends; il leur rappelait que c'était par leurs mains que l'accord avait été ménagé; que l'Italie en avait l'obligation à la France; pour le moment il était de la plus haute importance qu'ils vinssent apporter leur appui à leur œuvre même; tout l'honneur leur en reviendrait. S'ils ne le faisaient point sur-le-champ, on courait évidemment le risque de laisser s'envenimer les choses. Pour les affaires de Venise, par exemple, s'ils faisaient quelques bons offices, ils faciliteraient d'autant plus le règlement de celles de Savoie; il fallait porter l'attention

1. Matteo Bartolini, 23 mai 1616.

de ce côté; car il était notoire que les Autrichiens grossissaient considérablement leurs forces.

Les ministres répondirent au résident Bartolini que les Vénitiens avaient battu les Autrichiens et que l'ambassadeur de Venise les en avait avisés. Les Autrichiens continueraient à faire tout ce qu'ils pourraient comme ils avaient fait jusqu'à l'heure actuelle. De là l'augmentation de leurs armements. Ce qui était évident, c'est que les affaires de Venise étaient fomentées par la Savoie, et celles de Savoie par les Vénitiens. En somme, on attendait à la cour des nouvelles de l'arrivée de Béthune.

Villeroy toucha au résident un mot qui ne semblait pas indiquer de la part du gouvernement français des velléités d'intervention bien énergique. « Ce serait aux princes d'Italie, dit-il, à composer ces différends. » Pour le moment, les ministres de Savoie faisaient de nouveau un grand tapage, se plaignant amèrement des Espagnols, disant qu'ils étaient entrés dans le Montferrat et qu'auparavant don Pedro de Tolède se vantait d'envoyer sa soldatesque aux frontières des Vénitiens. Et maintenant il se servait du prétexte que la Savoie armait furieusement pour justifier ses autres tentatives. Si l'on ne trouvait à mettre sur pied un accommodement, il paraissait certain que les ducs de Mantoue et de Vendôme descendraient aussitôt en Savoie, et c'était une éventualité que l'on redoutait extrêmement comme devant conduire inévitablement à la guerre [1].

Les mariages espagnols avaient fait naître des soupçons chez les puissances amies ou alliées de la couronne de France. « La république de Venise en éprouvait notamment quelque jalousie. Et cependant il tombait sous le sens que ces mariages ne pouvaient avoir eu la vertu d'unir les intérêts de ces deux états, si différents l'un de l'autre. Il était évident que jamais la France n'abandonnerait ses

1. Matteo Bartolini, 30 mai 1616.

anciens amis pour avancer les affaires de ceux avec lesquels elle avait été perpétuellement en rivalité, et dont la grandeur ne pouvait que lui être suspecte. Aussi avaient-ils dit franchement aux Espagnols que leur amitié avec eux ne durerait qu'autant qu'ils resteraient en paix avec chacun, parce que s'ils voulaient soit en Italie, soit en Flandre, soit en Angleterre ou en Allemagne, molester quelqu'un par les armes, la France serait obligée de se déclarer contre eux, pour se conformer à ses intérêts [1]. »

Tels sont les principes sur lesquels reposait la politique nouvelle, tels sont ceux d'après lesquels il faut la juger.

1. Ambass. vénit., 8 mars 1616.

VII

RICHELIEU. — PRINCIPES GÉNÉRAUX DE SA POLITIQUE. LEUR APPLICATION EN SAVOIE.

Bruits du passage de Lesdiguières en Italie. — Changement de ministres en l'air. — Manifestations énergiques du roi. — Mort de la fille du maréchal d'Ancre. — Programme de Richelieu.

Ce n'est point tant dans des manifestations oratoires, dans des mots, bien qu'il y en ait de bien nouveaux, que se montre clairement la politique du ministre, l'évêque de Luçon; c'est surtout dans les faits. Avec sa prise de possession des affaires correspond une phase nouvelle dans les affaires d'Italie. Richelieu se garde bien d'y intervenir lui-même! Il fit cependant tenir la place, et ce sera plus tard encore sa politique, par un capitaine et un homme d'État de premier ordre.

L'ambassadeur d'Espagne reçut l'avis au milieu de décembre 1616 que Lesdiguières était véritablement résolu à s'en aller en Italie avec un grand nombre d'hommes; sa volonté bien arrêtée était d'attaquer le Milanais. Monteleone se rendit immédiatement au Louvre et se fit introduire avec fracas auprès de la reine mère. Il se plaignit avec violence que l'on eût laissé faire un pareil préjudice aux affaires de son roi, qui ne pourrait sans les plus grandes plaintes apprendre que l'on avait laissé descendre en Italie le maré-

chal de Lesdiguières avec un si grand nombre de gens, non seulement pour défendre la Savoie, mais aussi pour envahir les propres États de Sa Majesté. En conséquence il priait la reine mère les mains jointes de commander à Lesdiguières de ne point partir, afin de ne pas laisser mettre en péril la réputation du catholique en Italie. La reine mère, à ce moment, n'avait pas encore perdu l'habitude de ne pas laisser passer une occasion de se rendre agréable aux Espagnols. Elle envoya immédiatement à Lesdiguières un courrier avec l'ordre pour le maréchal de ne point passer la frontière [1]. Lesdiguières répondit par une longue lettre, qui est une éloquente apologie de sa conduite [2].

« J'ai toujours vu, disait-il, que Votre Majesté avait un notable intérêt dans la conservation de la maison de Savoie et qu'elle devait avoir en singulière recommandation le prince actuellement régnant, parce qu'il s'est déclaré serviteur de Votre Majesté au point d'irriter contre lui ses plus proches parents. » Il ajouta que, par les soins du marquis de Rambouillet, la paix lui a été assurée par le traité d'Asti. Mais la mauvaise intention du gouverneur actuel de Milan avait pris prétexte de l'honneur du roi d'Espagne son maître, pour annihiler le traité et mettre en avant d'autres propositions où il n'est plus question de Votre Majesté. Elle doit avoir été informée par les lettres de M. de Béthune de cette arrogance insupportable, qui tend à bannir son grand nom d'Italie et à l'effacer en telle sorte que vos lys n'apparaissent plus pour empêcher l'oppression dont est menacé ce pays et contre laquelle il ne peut être défendu que par vos armes invincibles. Votre Majesté, dit-il encore, a voulu que je fusse nommé dans le traité et que je promisse à ce prince, comme je l'ai fait, que lorsqu'il aurait fidèlement observé les conditions de la paix, si le gouverneur n'y satisfaisait point de son côté, j'irais le secourir avec vos forces. Sire,

1. V. la lettre à l'appendice.
2. C. Dufayard, *Le connétable de Lesdiguières*, p. 368.

j'appelle Dieu à témoin que mon respect pour la réputation de Votre Majesté m'a incité plus que la considération de mes promesses à prendre la résolution de passer les monts dans l'aspérité de cette saison pour relever votre nom royal abattu par ceux dont il devrait être aussi honoré qu'il leur est redoutable. Votre royaume peut actuellement supporter mon absence pendant quelque temps et mon intention est de l'employer plutôt pour la paix que de chercher l'occasion de la guerre, estimant que le gouverneur de Milan deviendra plus traitable qu'il ne s'est montré par le passé et qu'il se trouvera satisfait de céder à Votre Majesté le rang qui lui est dû dans une affaire aussi importante [1]. »

Sans attendre de réponse, Lesdiguières quitta Grenoble le 10 décembre 1616 à la tête de 7 000 fantassins, et de 500 cavaliers. Il franchit audacieusement les Alpes, malgré un temps affreux, et, le 3 janvier, arrive à Turin. Le duc se trouvait à Chivasso. Il accourut aussitôt pour recevoir le maréchal dans sa capitale et lui offrir des fêtes magnifiques.

On ne saurait nier que cette apparition de Lesdiguières au delà des Alpes en plein hiver, cette intervention audacieuse du maréchal dans les affaires d'Italie ne fussent de nature à en changer complètement la face. Richelieu, qui, depuis quinze jours, dirigeait les affaires, mais qui, depuis plus longtemps, y avait la main, peut avoir préparé cette éclatante surprise. Il est facile de voir, dans sa correspondance avec Lesdiguières, qu'il laisse entendre beaucoup plus qu'il n'en dit réellement sur les entreprises qui peuvent être tentées. Les lettres du roi qui ordonnent au maréchal de ne pas franchir les Alpes laissent deviner que sa volonté officielle s'accommoderait volontiers d'être méconnue. Le coup est fait au milieu de décembre. C'est un changement politique manifeste sur un des points où l'action de la France

1. V. la lettre à l'appendice.

laissait le plus à désirer [1]. S'il n'est point inspiré directement par le ministre, il est au moins absolument conforme aux maximes nouvelles qui sont mises en vigueur dès le premier jour à l'extérieur comme à l'intérieur et dont il est facile de remarquer l'apparition dans la correspondance diplomatique.

Au point de vue intérieur Marie de Médicis montrait plus de résolution apparente que dans ces affaires d'Italie, où elle se trouvait gênée.

Relativement au changement de ministres, écrit Matteo Bartolini, on ne saurait nier qu'en ce qui est du secrétaire d'État, la situation ne soit améliorée; l'évêque de Luçon y a beaucoup plus d'habileté que Mangot. Quant à la cause des princes absents, si l'on considère le petit nombre d'entre eux qui se trouve ici, on vit en apparence dans un grand repos; quant aux événements passés, on en fait l'oubli le plus entier. Je trouve cependant que les choses sont en mauvais point pour eux. Aujourd'hui j'ai interrogé sur ce sujet la reine mère, et elle m'a répondu qu'elle était parfaitement résolue à commencer à leur montrer le visage et à ne plus traiter avec eux comme elle avait fait jusqu'à l'heure présente; elle avait déjà fait prendre Sainte-Menehould au duc de Nevers, continua-t-elle; c'était une place très forte et extrêmement importante pour intercepter le passage aux vivres et aux gens de son parti. La reine mère fit cette communication au Florentin avec la plus grande satisfaction, pour l'importance de la chose. Cet événement va mettre à l'envers la cervelle du duc de Nevers; il va certainement, pense-t-elle, tomber dans quelque accès de folie. Elle ajoute qu'il était arrivé jusqu'à Sedan chez le maréchal de Bouillon et insista sur les perpétuelles négociations qui se passaient entre ces princes. Bartolini voyant ces dispositions toutes nouvelles de la reine qui provenaient évidemment des des-

1. V. Card. de Richelieu, *Lettres et Instructions diplomatiques*, t. I p. 250, 260. V. les notes.

seins résolus du cabinet lui-même, s'empressa de lui dire qu'elle avait pris une sainte résolution, et que ce serait à la ressemblance de ce que Dieu faisait à l'égard de son peuple, qui, lorsqu'il a reçu une infinité de graces, oubliait le respect et l'obéissance qu'il lui devait; et Dieu lui envoie alors des visites fâcheuses et des fléaux. Ainsi convenait-il de faire à Sa Majesté qui, après avoir bien engraissé les princes en leur accordant tout ce qu'ils avaient pu désirer, était à la fin contrainte pour l'abus qu'ils faisaient de ses faveurs et la perte du respect qu'ils lui devaient, de les mortifier, de passer encore plus outre, avec de plus forts châtiments et de s'appliquer pour de bon à guérir un si grand mal. La reine mère répondit au résident que cela n'était que trop vrai et qu'elle était en effet absolument résolue à agir pour de bon et à traiter avec ces princes d'une tout autre façon; elle espérait bien qu'ils ne tarderaient pas à s'en apercevoir. Elle montre d'assez mauvaises dispositions à l'égard du duc de Nevers [1].

Celui-ci, qui paraissait se disposer bravement à de nouvelles brouilleries, était fort loin d'être sûr de réussir; et le résident voyait dans ses nouvelles manœuvres le commencement de sa ruine. Le roi avait envoyé dans les terres dépendant de ce prince deux commissaires dont M. de Caumartin, père de celui qui avait été envoyé comme ambassadeur ordinaire à Venise; ils avaient pour mission de se tenir dans la province de Champagne, d'observer les allées et venues du duc de Nevers, de tenir le conseil au courant de tous ses mouvements pour qu'il pût prendre avec plus de maturité les mesures qu'il jugerait nécessaires. On voit ainsi que de ce côté comme par ailleurs, c'est par un examen attentif et nouveau de la situation que le nouveau gouvernement entendait préluder aux mesures qu'il comptait prendre pour rétablir l'ordre à l'intérieur.

1. Matteo Bartolini, 30 décembre 1616.

Cette enquête prescrite par le nouveau ministère correspondait de la façon la plus complète aux demandes de renseignements que, par une lettre circulaire en date du 10 décembre, l'évêque de Luçon avait adressées aux représentants de la France à l'étranger. « Je vous supplie, disait-il, de m'envoyer une coppie de l'instruction que vous emportastes d'icy à vostre partement et de plus me donner une cognoissance exacte de ce qui s'est passé en l'Estat où vous estes pendant le séjour que vous y avez faict, de la disposition où les affaires de Sa Majesté sont maintenant et de ce qu'on peut espérer du train qu'elles doivent prendre à l'advenir, affin que je puisse faire un plus ferme et plus solide jugement sur les divers occurrences qui se pourront présenter. Ce vous sera de la peine, mais que vous n'aurez pas désagréable, puisqu'elle est importante au service du Roy, qui requiert qu'une personne nouvellement promue à vne charge recherche et reçoive instruction de toutes parts. » On peut voir ici l'esprit de méthode et le soin méticuleux que dès le commencement Richelieu apporta dans l'exercice de sa charge; on en verra plus tard les conséquences [1].

La princesse de Condé eut vers le milieu de décembre une entrevue avec ses deux beaux-frères, le comte d'Auvergne et le duc de Montmorency, à Fontainebleau, ce qui donna à la reine l'occasion d'interroger le comte d'Auvergne. Elle était fort agitée et craignait que ce rapprochement n'eût quelque fin de porter préjudice au repos public. Ce qui augmentait encore plus le soupçon, c'est le bruit récemment répandu que la femme du prince de Condé ou sa mère était sur le point de passer en Allemagne pour obtenir des secours des princes d'outre-Rhin pour la délivrance du captif de la Bastille. C'est le danger que Richelieu avait résolu de prévenir par la mission, qui doit rester célèbre,

1. Card. de Richelieu, *Lettres et Correspondance*, t. I, p. 195. La lettre est adressée à Servien, et n'est pas datée. C'est bien une lettre circulaire et elle est du 10 décembre.

du comte de Schomberg en Allemagne. Henri de Schomberg, comte de Nanteuil, alors conseiller du roi en son conseil d'État et lieutenant général de Sa Majesté au pays de Limousin, haute et basse Marche, alors âgé de 34 ans, plus tard maréchal de France, ambassadeur, surintendant des finances, « homme de grand cœur, de générosité et de bonne foi », comme dit Richelieu lui-même dans ses mémoires, appela sur lui de bonne heure l'attention de l'évêque de Luçon, qui le choisit dès sa première entrée au ministère pour lui confier la charge si importante d'une ambassade extraordinaire en Allemagne. Tout faisait prévoir que c'était bientôt là qu'allait se trouver transporté le nœud des affaires et des difficultés européennes. Schomberg, qui était de la religion, paraissait désigné par là non moins que par ses qualités propres à la mission qu'on lui confiait. Le départ du comte était fixé au troisième lundi de décembre, et son voyage devait s'effectuer en toute diligence. On n'en augurait pas des résultats bien favorables. L'agent du prince d'Anhalt laissait entendre en effet que malgré les démarches de Schomberg, et bien que les princes n'eussent point l'intention de prendre parti, le jour où Bouillon ferait savoir qu'il avait besoin de troupes, on lui en fournirait autant qu'il en saurait désirer[1].

Ce qu'il y a de certain, c'est que Schomberg partit muni d'un document diplomatique dont on ne saurait trop exagérer l'importance. Il est intitulé : *Instruction de M. Schomberg*[2]. C'est l'œuvre de l'évêque de Luçon.

Richelieu attache à cette pièce une importance particulière. Il l'a insérée *in extenso* dans ses Mémoires et semble la caresser comme la première manifestation officielle de son génie politique. Le but en est clairement et simplement indiqué : « La première chose que M. de Schomberg doit

1. Ambass. vénit., Paris, 16 décembre 1616.
2. Card. de Richelieu, *Lettres et Instructions diplomatiques*, t. I, p. 208.

avoir devant les yeux est que la fin de son voyage en Allemagne est de dissiper les factions qu'on y pourrait faire au préjudice de la France, d'y porter le nom du roi le plus avant que faire se pourra et d'y establir puissamment son authorité. »

Parmi les moyens les plus propres et les plus convenables pour y parvenir, il en est de généraux, à savoir ceux qui peuvent servir pour toute l'Allemagne; et de particuliers, ceux qui, pour divers princes, doivent être divers.

Les généraux consistent à faire perdre l'opinion que ceux qui sont du parti de M. le prince leur ont donnée que sa capture a été faite sans légitime cause.

« Ils consistent encore à faire cognoistre que c'est une pure calomnie, qui n'a d'autre fondement que la passion et l'imposture de nos ennemis, de dire que nous soyons tellement Romains et Espagnols que nous veuillions embrasser les intérests soit de Rome, soit d'Espagne, au préjudice de nos anciennes alliances et de nous-mesmes, c'est-à-dire ou de ceux qui font profession de la religion prétendue réformée en France ou de tous autres qui, haïssant l'Espagne, font particulièrement estat d'être bons Français. »

Voilà l'indication capitale de ce document, celle qui restera la base inébranlable de toute la politique de Richelieu.

C'est l'idée sur laquelle il reviendra plus tard encore à propos des mariages espagnols et qui rend si maladroitement fondées à leur point de vue personnel les appréciations de l'ambassadeur d'Espagne, qui écrivait à Madrid : « Il n'y a pas meilleur que lui en France pour le service de Dieu, de la couronne d'Espagne et du bien public » ; et du nouveau nonce en France, M. Bentivoglio, quand il dit : « Pour secrétaire d'État on ne pouvait désirer mieux que Luçon[1] ».

Le ministre continue en parlant des visites, compliments,

1. Guido Bentivoglio (Card.), *La Nunziatura di Francia*, t. I, p. 14.

civilités, pour lesquels il ne faut autre instruction que celle que la courtoisie naturelle, la dextérité et l'esprit de celui qui la doit pratiquer lui donneront. Il recommande toutefois de n'apporter autre ordre aux visites qui se feront des princes et des villes impériales que celui que le chemin prescrira, et qu'une des choses les plus importantes à leur persuader est que l'on fait en France un extrême cas de leur alliance.

Quant aux moyens particuliers, les mémoires présentés par les agents des princes allemands instruiront de leurs prétentions et les réponses que l'évêque y a apposées feront connaître ce que, pour les traiter favorablement, on pouvait maintenant faire sur leurs demandes.

Il rappelle les armes de François Ier et de Henri II portées en Allemagne pour la défense des princes poursuivis à toute extrémité et l'union étroitement contractée avec eux sous le roi Henry le Grand par le traité de Halle; puis il présente en un simple récit comme un tableau raccourci du gouvernement avec lequel la France avait subsisté depuis six ans après le parricide exécrable commis en la personne du grand Henri, d'immortelle mémoire. C'est un tableau succinct des événements qui ont été exposés dans les quatre volumes de cette publication.

Richelieu entreprend ensuite la défense des faits qui, en dehors de ceux qu'explique le malheur du temps ordinaire à la faiblesse des minorités, étant bien considérés, méritent louange au lieu d'être imposés à blâme, à savoir :

Le mariage d'Espagne, pour la justification duquel Richelieu cite les quantités d'exemples que l'histoire contient dans les rapports de la France et de l'Espagne : il fait connaître en outre qu'ils avaient été désirés et projetés par le feu roi, agréés par les princes du sang et autres princes, seigneurs et officiers de la couronne, traités par M. le duc de Mayenne, loués et requis par les trois ordres des États du royaume, et enfin heureusement accomplis.

L'évêque recommande à l'ambassadeur de ne pas oublier d'insinuer qu'on renvoie de France les Espagnols qui sont auprès de la reine, « ce qui justifie clairement, dit-il ironiquement, le dessein que nous avons de nous rendre Espagnols en France ». Il ajoute qu'il conviendra de prendre occasion de témoigner à ces princes qu'en France on ne désire pas l'avancement de l'Espagne, qu'on est même prêt à les assister quoique diversement, contre les pratiques que le roi d'Espagne faisait pour faire tomber avec le temps les couronnes de Hongrie et de Bohême, celle du roi des Romains et l'impériale sur la tête d'un de ses enfants; et il indique à l'avance comme devant s'imposer le choix de l'archiduc Ferdinand qui devait être élu empereur deux ans après.

Puis Richelieu revient avec une force et une originalité singulières sur son idée favorite, celle de l'absolue séparation des choses de la religion et de celles de la politique : « On appréhende, dit-il, que de l'union de ces deux couronnes sourde la division de la France; nul ne croira aisément que un homme brusle sa maison pour faire plaisir à son voisin, que pour aymer aultruy on se veuille haïr et se perdre soy mesme. Les diverses créances ne nous rendent pas de divers estats; divisez en soi, nous demeurons unis en un prince au service duquel nul n'est si aveugle d'estimer en matière d'estat un Espagnol meilleur qu'un Français huguenot. Il se trouvera véritablement division entre nous, non en ce monde, mais en l'autre, non produicte par le mariage de France et d'Espagne, mais par la diversité de nos religions.

« Ce mariage doibt aussy peu donner d'ombrage aux protestants étrangers comme aux Français, puisque autres sont les intérêts d'Estat qui lient les princes, et autres les intérêts du salut de nos âmes qui, nous obligeant pour nous mesme, à vivre et à mourir en l'église en laquelle nous sommes nés, ne nous astreignent au respect d'aultruy qu'à

les y désirer, mais non pas à les y amener par la force et les contraindre. »

Telle est la doctrine éminemment éclairée, fille du large esprit de Henri IV, que Richelieu inscrit au frontispice de sa politique extérieure. Elle en restera désormais la règle souveraine et s'imposera dans les relations internationales pour le bien de la France, l'heureuse combinaison des alliances et l'atténuation universelle du fléau de la guerre.

Richelieu passe ensuite en revue tous les points de l'Europe où s'est exercée l'action de la France, conformément aux anciennes alliances qu'il se défend d'avoir méprisées aux États des Pays-Bas, à Genève, en Allemagne, en Italie. Il rappelle le traité d'Asti et s'élève contre ces articles absents coulés en leurs traités pour, les interprétant à leur mode, avoir lieu de s'en dédire honnêtement quand ils voudront. Sa Majesté ne satisfait-elle pas à ce qu'on estime qu'elle doive au duc de Savoie par amitié en permettant à ses sujets de l'assister si librement que toute son armée en est composée? Vingt mille hommes, est-ce un faible secours à un prince?

Passant au second point sur lequel doivent porter les efforts de sa défense, Richelieu envisage l'argument trop réel de la profusion des finances. Il est bien forcé d'alléguer les circonstances atténuantes, de montrer le gouvernement de la reine contraint d'augmenter les pensions et les entretènemens des princes, des seigneurs et des vieux serviteurs; de grossir les garnisons des places tant pour le contentement de ceux qui les gardent que pour la sûreté de l'État; enfin d'entretenir beaucoup plus de troupes que l'on avait accoutumé. Si le feu roi, à qui il était libre d'être retenu en ses dépenses à cause de son absolue autorité, n'a pu, en dix ans de pleine paix, amassser, outre le paiement de quelques dettes, que treize ou quatorze millions, est-ce merveille si, en six ans, agités de plusieurs troubles, où la faiblesse et le malheur du temps ont obligés à avoir conti-

nuellement les mains ouvertes, on est engagé de quelque chose.

Sur le troisième point, celui de la fortune de quelques étrangers, Richelieu, forcé de s'exécuter pour complaire au maître du jour, le fit avec plus de magniloquence que d'arguments sérieux. Sa cause n'était pas défendable. L'évêque de Luçon ne put se tirer d'affaire que par des arguments sonores, mais vagues et dont il sentait bien lui-même l'inanité :

« Ce n'est pas chose extraordinaire, disait-il, qu'ung estranger peu fortuné hors de son païs, qu'en cest estat telles personnes puissent estre eslevées aux honneurs et aux charges; l'histoire en produit tant d'exemples, qu'au lieu d'avoir peine à en trouver, on en trouve à faire choix de ceux dont on veut se servir.

« Celui dont on parle est bien loin du degré d'eslèvement où beaucoup d'autres sont parvenus; il est seul estranger eslevé, estranger tellement François, qu'il ne faict part de sa fortune à aucuns autres que François; combien des meilleures maisons de ce royaume advancées par son entremise! Quel est celuy qu'on ne veoit point chargé des bienfaicts de son maître? Qui n'est point obligé de Leurs Majestez? »

Tel est, dans une courte analyse, le document que Richelieu a eu raison de considérer comme la préface de sa vie politique. Il y a posé les principes essentiels et nouveaux qui le guideront et dont il ne se départira jamais, lorsque, délivré plus tard de l'odieuse sujétion du maréchal d'Ancre, il dirigera presque souverainement les destinées de la France.

VIII

APOGÉE DU POUVOIR DU MARÉCHAL D'ANCRE

Disgrâce des Thémines. — Retour du maréchal d'Ancre à Paris. — Le nouveau ministère Mangot. — Il faut à Ancre des hommes de talent au ministère. — Changement fréquent de ministres. — Ancre vise la connétablie. — La reine semble disposée à le sat sfaire. — Menace d'une coalition des ressentiments de la noblesse et des passions populaires contre le maréchal. — Louis XIII mande auprès de lui le prévôt des marchands pour regagner la faveur populaire. — Réponse de Richelieu au duc de Bouillon. — Occupations du nouveau ministre de la guerre.

Décembre 1616.

Un changement important survint à ce moment dans la distribution des commandements à la cour. M. de Thémines fut relevé du gouvernement de la Bastille et son fils fut également privé de la charge de capitaine des gardes de la reine mère. Ces deux personnages, qui avaient fait le coup de l'arrestation du prince de Condé, étaient fort avant dans la confidence de Marie de Médicis. Ce bouleversement subit dans un service que la détention du prince de Condé rendait si important, donna lieu à des discours variés. Les uns disaient que c'était pour après avoir, en si peu de temps, mis de côté plus de 300 000 écus de gratifications de la couronne, ne pas cesser encore de tourmenter Leurs Majestés par des demandes exorbitantes. La reine voyant alors que ne pas leur céder serait les rendre expressément hostiles et que leur céder n'était pas

possible, jugea fort à propos de s'assurer qu'elle ne pourrait plus recevoir d'eux aucun préjudice d'importance. C'est en effet là le revers des coups d'État. Ils engagent ceux qui en profitent à une reconnaissance qui n'a pas de limites.

D'autres affirmaient que le maréchal avait laissé échapper de ses lèvres qu'il n'avait pu entendre sans en être ému les raisons du prince, dont beaucoup, si elles étaient entendues du monde, seraient très favorables à sa cause[1]. Et enfin un troisième groupe soutenait qu'au moment du dernier accident si dangereux qui s'était produit dans la santé du roi, comme on avait tenu ce propos que dans le cas où serait advenue la mort de Sa Majesté, il fallait immédiatement faire mourir le prince également afin qu'il ne restât personne pour contester à la reine l'exercice de la régence pendant la minorité de Monsieur, frère du roi, le maréchal de Thémines aurait dit : « Quand ils en seront pour venir à ce point, qu'ils ne comptent pas sur moi pour l'exécution; car je ne permettrai pas qu'aucun des miens mette la main dans le sang royal[2]. »

Le maréchal n'était pas l'homme aveuglément dévoué qu'il fallait à la cour dans les murs de la Bastille. Il semblait à Concini que ce rôle de confiance nul n'était plus capable de l'exercer que lui-même. De là les conseils tenus, dès qu'il arriva de Rouen, chez lui, chez Bardin, enfin chez l'évêque de Luçon. Thémines est avisé de ce qui se trame. Il va trouver la reine mère pour la supplier de faire en sorte, si elle voulait lui ôter la Bastille, que « cela se fît de sorte qu'il ne lui fût point déshonorable ». La reine lui répondit que « cela n'estoit point et que c'estoit toutes impostures et artifices[3] ». La reine mentait sciemment; l'éloignement de Thémines était résolu. Mais Marie de

1. Ambass. vénit., 17 décembre 1616.
2. M. de Thémines, après avoir été fait maréchal de France, reçut encore le gouvernement de Calais, et son fils, le marquis, fut fait capitaine des gardes de la reine mère. — Matteo Bartolini, 20 octobre 1616.
3. Arnaud d'Andilly, *Journal*, p. 244.

Médicis était honteuse, embarrassée. Elle ne put se résigner à se débarrasser du maréchal que par surprise. Il dînait le 12 décembre chez l'abbé Rucellaï avec M. de Guise; il y apprit que, sous prétexte d'une querelle de M. de Saint-Béarn, et à l'aide d'autres artifices, on avait fait sortir M. de Lozières, son fils, et la plupart de ses gentilshommes, et puis qu'on leur avait fermé les portes de la Bastille[1].

Thémines court immédiatement chez la reine. Marie de Médicis veut lui fermer la bouche en lui disant de ne point lui parler, s'il était en colère et qu'avant toutes choses il sût qu'elle lui accorderait tout ce qu'il lui demanderait, et elle lui tend un brevet de la charge de premier écuyer de Monsieur pour M. de Lozières. Thémines refuse et saisit l'occasion de lui parler très hardiment sur la façon détestable dont elle était conseillée[2]. L'affaire s'arrangea cependant. La place fut laissée en la garde du sieur de Vanzay, qui l'avait eue avant Thémines, mais avec des soldats et autres gens qui lui furent donnés par le maréchal d'Ancre; et le sieur de Thémines fut apaisé par une récompense en argent de quatre-vingt mille écus pour le gouvernement de Calais, qui lui avait été promis[3]. Le 15 décembre, on enleva de la Bastille tous les soldats qui appartenaient au régiment des gardes françaises du roi, et on mit à leurs places autant de soldats suisses. C'étaient des mesures de défiance prises contre le roi lui-même[4].

C'est encore ici l'un des moments critiques et dangereux de la carrière du maréchal d'Ancre. Il venait de prendre possession de la place de Pont-de-l'Arche et s'était mis à entreprendre de rebâtir le fort de Quillebœuf; il y avait mis de nombreux ouvriers. Le bruit courait aussi qu'il traitait de Meulan, Pontoise, Corbeil et autres places[5].

1. Arnaud d'Andilly, *Journal*, p. 244.
2. *Ibid.*
3. Pontchartrain, *Mémoires*, p. 378.
4. Ambass. vénit., 17 décembre 1616.
5. Pontchartrain, *Mémoires*, p. 378.

Dès son arrivée il ne fut plus question que de nouveaux changements de ministres. Deux d'entre eux surtout paraissaient menacés d'une démission prochaine. L'un était Phélypeaux, l'autre de Seaux; un troisième, Loménie, courait aussi fortune. Ces ministres étaient dans une situation forte, car ils s'appuyaient sur la faveur personnelle du roi. Ils n'en étaient que mieux désignés à la malveillance du maréchal d'Ancre. Les mauvais desseins de celui-ci à leur égard demeurèrent pour cette fois à l'état d'intentions.

Il n'est pas jusqu'à Mangot lui-même, le nouveau garde des sceaux, qui ne fût sur le point de perdre sa charge; à celui-là, ce n'était pas la subordination complète aux intérêts de Concini qui manquait; mais l'habileté et l'aptitude aux affaires d'État. Ce qu'il fallait au maréchal d'Ancre, ce n'étaient pas seulement des hommes d'un dévouement à toute épreuve; il demandait par surcroît de l'adresse et du talent.

Ces changements de ministres étaient maintenant devenus si fréquents, si habituels, qu'ils ne laissaient plus à personne l'occasion de s'attacher à l'un plus qu'à l'autre; car un jour ils étaient mis en place et le lendemain relevés de charge. C'est ce qui était arrivé au duc de Guise; on lui avait déjà plusieurs fois donné, puis retiré la lieutenance des armes; maintenant, plus que jamais, on était, à cet égard, dans le doute. Depuis le retour de Normandie du maréchal d'Ancre, il était constamment contrarié et traversé dans l'exercice de ce commandement et de cette autorité. Le maréchal d'Ancre se laissait en effet aller à un tel transport d'ambition qu'assez ouvertement il prétendait maintenant au titre de connétable du royaume; et, ce qui faisait la stupéfaction de chacun, c'est que la reine ne prêtait pas seulement l'oreille à cette prétention, mais qu'elle se montrait disposée à exaucer les vœux du maréchal. « Si l'on donnait suite à de pareils projets, dit l'ambassadeur vénitien, ce serait le vrai moyen d'accélerer ces maux que l'on

redoute plus qu'autre chose, à savoir d'exaspérer encore davantage cette noblesse française, qui, voyant qu'au mépris d'elle, on ne cesse de porter à l'autorité suprême celui qu'ils ont souverainement en haine, se résoudra indubitablement à quelque soulèvement imprévu, et sera sans nul doute suivie par le peuple au milieu de la confusion totale et de la subversion de ce gouvernement[1]. »

Tel était en effet le danger très redoutable qui avait déjà plusieurs fois menacé la couronne, celui d'une coalition des ressentiments de la noblesse et des passions populaires. Paris devait être nécessairement le foyer d'une révolution qui s'enflammerait à ce double aliment. Il n'est donc pas étonnant que, dans le conseil qui délibérait désormais sous la pression du maréchal d'Ancre, il ait été question de désarmer la population de la capitale. On fut obligé de renoncer à ce projet, à cause des difficultés de l'exécution; mais le mécontentement s'aggrava encore chez les sujets, qui voyaient le peu de confiance en leur fidélité qu'ils inspiraient à ceux qui gouvernaient. C'est encore, dans cette circonstance, la popularité du roi qui sauva une situation gravement compromise. Louis XIII manda auprès de lui le prévôt des marchands et les chefs du peuple; il les assura avec des paroles affectueuses que c'était un bruit des plus faux celui qu'on avait répandu qu'il voulait enlever les armes au peuple; il voulait au contraire mettre en lui toute sa confiance et c'est sur lui qu'il voulait placer les plus sûres espérances de sa sécurité. Il était si éloigné de sa pensée de vouloir diminuer le nombre des armes qui avaient été déjà distribuées qu'au contraire il songeait plutôt à les augmenter; il désirait en conséquence que son fidèle peuple de Paris, car c'est ainsi qu'il le jugeait, fût mis en état de ne point négliger d'avoir l'œil à parer à tous les dangers qui pouvaient se produire à l'occasion. Le garde des sceaux rem-

1. Ambass. vénit., 17 décembre 1616.

plaça ensuite le roi et, avec des paroles encore plus significatives, reprit ce qu'il avait dit, se répandant abondamment dans l'expression des mêmes pensées pour bien imprimer en eux cette idée que le plus grand espoir pour la sécurité de Sa Majesté reposait sur la fidélité de ses sujets parisiens. Il les avertit donc de se tenir sur leurs gardes, de faire en sorte que les chaînes qui barraient les rues fussent toujours prêtes à servir, d'avoir en un mot toujours sous la main tous les remèdes qui peuvent prévenir les soulèvements des gens malintentionnés. Il ajouta qu'il n'ignorait pas tous les faux bruits que ne manquaient pas de répandre les méchants pour exciter des mécontentements et leur donna l'assurance qu'ils ne pourraient trouver en Sa Majesté aucun dessein qui ne correspondît à son amour pour eux et à son désir de les servir. Il déclara fausse la renommée, qui s'était répandue, qu'afin de pourvoir à la *paie du milieu*, on eût décidé de prendre l'argent des particuliers, et qu'on eût en aucune façon l'intention, comme on allait le disant, de mettre un impôt d'un quart d'écu par tête sur tout le royaume. Il était vrai que le besoin de ressources pécuniaires était extrêmement urgent. Sa Majesté y pourvoirait de la façon dont Dieu voudrait bien l'inspirer, en ayant surtout l'œil à ce que ses sujets fussent chargés le moins possible. Telle fut la substance des paroles du chancelier adressées de la part du roi aux chefs du peuple. Le roi manifesta en outre le désir que ces paroles fussent répandues par eux de telle sorte qu'elles arrivassent aux oreilles de chacun.

Non content de ces démarches vis-à-vis des autorités municipales, le gouvernement jugea bon de recommander par mandements exprès et par écrit à tous les prédicateurs d'introduire dans leurs sermons les obligations d'obéissance et de fidélité qu'avait le peuple vis-à-vis de son roi, et les avantages que tout particulier doit retirer de la paix, si absolument contraire aux dommages qui naissent habituellement de la guerre.

Ce n'étaient pas les indices d'une situation politique très rassurante. La reine mère s'exagéra encore les dangers d'un état troublé que son aveugle faiblesse et son entêtement avaient tant contribué à créer; elle s'affola et, dans l'état de perplexité et de confusion plus grand qu'à aucune autre époque de son gouvernement où elle se trouvait, elle eut recours au remède suprême des prières secrètes. Elle envoya de l'argent aux monastères, en demandant aux religieux de prier Dieu de venir en aide aux bonnes intentions de Leurs Majestés. De telle sorte que ces expédients extraordinaires et qui frappaient les imaginations rendaient plus redoutables les dangers que l'on courait et que l'attitude des princes ne rendait que trop réels [1].

Le maréchal de Bouillon adressait en effet au roi et à la reine mère, le 14 décembre 1616, deux lettres insidieuses dans la première desquelles il rappelait la déclaration du 30 septembre par laquelle Sa Majesté se déclarait bien informée de ses intentions; il réclamait la protection de sa souveraineté de Sedan et s'excusait de pourvoir soigneusement à la sûreté d'une place de telle importance afin de se la conserver et aux siens pour le service de Sa Majesté et de la France. Il signalait les mauvais traitements que ceux qui venaient à Sedan recevaient en passant par le pays des archiducs de Flandre, auxquels il semblait que les ambassadeurs de Sa Majesté contribuaient et en étaient même principaux promoteurs. Il signalait en outre l'accumulation récente de puissantes forces et de garnisons extraordinaires à la frontière de Champagne avec intention de lui nuire plutôt que de l'assister et concluait en suppliant le roi d'y pourvoir par sa prudence et autorité et d'avoir pour agréable qu'au besoin il usât en cet endroit des remèdes et moyens légitimes que la nature permet à un chacun pour sa propre défense et conservation. La lettre à la reine mère était un simple

1. Ambass. vénit., 25 décembre 1616.

résumé de la précédente avec prière à Sa Majesté de donner au roi les conseils d'une bonne mère qui affectionne son état[1].

La réponse du roi est conçue dans le style ample et ferme et rédigée avec l'habileté et la sûreté de discussion que Richelieu, dès ce moment, consacrait aux affaires de l'État. « Vous ne pouvez ignorer, disait-il, les occasions que j'ay de tenir des forces en ma province de Champagne et de les avoir fait acheminer aux lieux où elles sont à présent. Vous ne devez douter aussi que ce ne soit par mon commandement, fondé sur la connaissance que j'ai de ce qui se passe en la dite province et ailleurs contre mon service. Le maréchal de Bouillon et le duc de Nevers, par leurs déportements, ont les premiers contrevenu au traité de Loudun. Leur conduite répond-elle aux protestations tant de fois réitérées de renoncer à toutes associations et intelligences tant dedans que dehors mon royaume et de s'en départir entièrement? » « Je vous veux bien avertir, disait le roi en finissant, que les moyens légitimes que vous pouvez avoir de vous conserver sont de vous adresser à moi, de qui vous devez attendre la conservation de ce que vous possédez par la grâce et le bienfait du feu roy mon très honoré seigneur et prie que Dieu absolve en vous comportant en mon endroit comme vous êtes tenu[2]. »

Ces fières paroles répondaient à d'énergiques mesures militaires.

Le nouveau ministre de la guerre s'occupe en effet aussi avec activité de cette partie de son administration. « L'armée du roi, dit l'ambassadeur vénitien, va sans cesse en augmentant. On remet sur pied d'autres compagnies de cavalerie et le gouvernement, paraît-il, applique sa pensée à faire une nouvelle levée de Suisses[3]. »

1. *Mercure françois*, année 1616, p. 335, 353, 354.
2. *Mercure françois*, année 1616, p. 354, 21 décembre 1616. Signé Louis et Potier.
3. Ambass. vénit., 16 décembre 1616.

Bien que la reine mère craignît grandement les projets des princes absents et qu'elle connût clairement qu'ils n'avaient d'autre fin que d'introduire des nouveautés et de faire la révolution même dans le royaume, on la sentait soutenue par une volonté plus forte qu'auparavant. Elle se montrait absolument résolue à ne leur donner aucune satisfaction, même en ce qu'elle avait promis relativement à l'exécution du traité de Loudun. Cette attitude nouvelle augmentait le mécontentement des princes et les rendait beaucoup plus hésitants à donner leur assentiment à toute proposition d'un accord nouveau; car ils ne savaient quelle foi pouvait être désormais accordée aux promesses les plus solennelles. Toutefois on ne voyait jusqu'à ce moment croître chez eux que les rumeurs suspectes, sans qu'il leur fût possible d'en tirer un effet quelconque parce qu'ils étaient sans argent. Aussi ne pouvaient-ils faire aucun préparatif qui eût de l'importance. C'était là ce qui sollicitait le plus activement leur pensée et ce qui faisait vis-à-vis d'eux la force réelle du gouvernement.

M. de Praslin se trouvait en Champagne avec l'armée royale; par la voie de négociations habiles et en promettant une somme de 10 000 écus au gouverneur de Sainte-Menehould, il se rendit maître de cette place, la meilleure et la plus forte qu'eût le duc de Nevers dans ce gouvernement. Ce prince, pour s'assurer les autres qui lui restaient, entreprit de rassembler des gens de guerre; mais ce fut à grand' peine; car il n'avait pas d'argent, ce qui fit croire qu'à la fin, contraint par la nécessité, il en viendrait à prêter l'oreille à un accommodement. C'est qu'en ce moment même négociait M. de Caumartin, personnage très habile et dont le savoir-faire était hautement réputé. En attendant les résultats de ses efforts, la reine mère, toujours ferme dans sa politique énergique, sachant qne le duc de Nevers avait à Sainte-Menehould des partisans décidés qui s'étaient opposés à la reddition de la place, envoya l'ordre de faire à

ces gens un rigoureux procès pour pouvoir leur infliger un énergique châtiment. Marie de Médicis montrait en effet les signes d'un ressentiment de plus en plus vif contre les offenses, même passées, du duc de Nevers.

En Normandie, le maréchal de Thémines espérait apaiser promptement les mouvements qui s'y étaient produits, sans avoir à tirer l'épée, parce que le gouverneur d'Évreux et de Verneuil laissait entendre qu'il était disposé à remettre librement sa charge entre les mains du roi, s'excusant du mieux qu'il pouvait du manquement qu'il avait commis en ne rendant pas au maréchal d'Ancre les honneurs qui lui étaient dus lorsqu'il passa par là. Les autres se montraient disposés dans la province à obéir volontairement au roi, de sorte que l'on espérait que, de ce côté, ne seraient pas suscitées de plus grosses difficultés[1].

C'est à ce moment que, dans la vie du maréchal d'Ancre, se produisit un événement des plus graves, la mort de sa fille. Ce fut comme un avertissement suprême; il pouvait l'entendre. La voie du salut lui restait encore ouverte.

« Au maréchal d'Ancre est morte hier une fille de dix ans, avec la vie de laquelle il espérait pouvoir mieux assurer sa fortune. Car, en entretenant certaines pratiques de mariage avec quelques-uns des personnages principaux de la France, il s'en allait diminuant les haines. Pour le moment il était en négociation, particulièrement avec M. de La Valette, fils du duc d'Épernon, avec le duc d'Elbeuf qui recherchait la main de la jeune fille, avec le duc de Longueville et encore avec un fils de M. d'Alincourt. C'est pourquoi il a ressenti grandement cette perte, et jusqu'à présent, n'a voulu se prêter à aucun office de condoléances ni admettre que la maréchale sa femme fût informée de ce malheur; car elle se trouve encore dans un fâcheux état de santé. Sur

1. Ambass. vénit., 3 janvier 1617.

cet accident, on ne manque pas de tenir des discours variés[1]. »

Il nous en reste un surtout à propos duquel on ne peut s'empêcher d'insister. C'est celui que nous devons à Bassompierre[2] et dans lequel Concini, déjà si près de sa chute, saisi sur le vif, en proie à une douleur amère, à de sinistres pressentiments, s'épanche dans le cœur de l'honnête homme qu'il a pris pour confident et lui parle de se retirer, avec les grands biens qu'il a accumulés en Italie. Mais sa femme, dit-il, sa femme est là, qui s'obstine aveuglément à les maintenir l'un et l'autre auprès de la reine, qui leur a donné ou fait acquérir par son moyen tant d'honneurs et tant de biens.

« Ha, monsieur, lui dit-il, je regrette véritablement ma fille et la regretterai tant que je vivrai; je suis néanmoins homme qui peux supporter constamment une affliction pareille à celle-là; mais la ruine de moi, de ma femme, de mon fils et de ma maison que je vois prochaine devant mes yeux est inévitable par l'opiniâtreté de ma femme, et me fait lamenter et perdre patience... Je suis né gentilhomme et de bons parents; mais quand je suis venu en France, je n'avais pas un sou vaillant et devais plus de huit mille écus. Le mariage de ma femme et les bonnes grâces de la reine m'ont donné beaucoup d'intrigue du vivant du feu roi, beaucoup de biens, d'avancement, de charges et d'honneurs pendant la régence de la reine; j'ai travaillé à ma fortune et l'ai poussée en avant autant qu'un autre l'eût su faire, tant que j'ai vu qu'elle m'était favorable. Mais depuis que j'ai reconnu qu'elle se lassait de me favoriser, j'ai pensé à faire une honnête retraite et de jouir en paix ma femme et moi des grands biens que la libéralité de la reine nous avait donnés et en logeant et alliant nos enfants dans notre pays

1. Sirmond Jean, *Simple Consolation à M. le maréchal d'Ancre sur la mort de sa fille, 1617*, in-12.

2. Marie Concini mourut le 2 janvier 1617. Ambass. vénit., 3 janvier 1617. — Bassompierre, *Journal de ma vie*, t. II, p. 105 et suiv.

natal en de bonnes familles, leur laisser après nous notre héritage et succession. C'est de quoi, depuis quelques mois, j'importune ma femme en vain et à chaque coup de fouet que la mauvaise fortune nous donne, je continue de la presser en vain. » Concini énumère ensuite toutes les circonstances récentes par lesquelles il avait été averti que parmi les grandes obligations qu'ils avaient à Dieu, celle de les avertir de faire leur retraite n'était pas des moindres. Que voulaient-ils plus attendre en effet sinon que leur fille, par sa mort, les avertît que la leur et leur ruine était prochaine et qu'il y avait encore lieu de l'éviter, si promptement ils voulaient songer à leur retraite ? Il avait bien pourvu à tout en offrant six cent mille écus au pape pour l'usufruit, leur vie durant, du duché de Ferrare. Suit une énumération des immenses ressources dont il disposait, de façon à laisser à ses enfants deux millions d'écus d'or en succession, un million au moins de biens immeubles en France; cent mille écus de ses biens de Florence, deux cent mille écus à Florence et autant à Rome; un million de livres comptant outre ce qu'ils avaient perdu au pillage de leur maison; un million de livres de charges à vendre à bon prix en gardant sa charge de maréchal de France; six cent mille écus sur Feydeau et plus de cent mille pistoles d'autres affaires. « J'ai été, dit en terminant le maréchal d'Ancre, toute cette après-dinée avec ma femme pour la conjurer de nous retirer; je me suis mis à genoux devant elle pour tâcher de la persuader avec plus d'efficace; elle est plus aheurtée que jamais. »

Ce discours évidemment si curieux et que nous ne saurions prêter uniquement à l'imagination de Bassompierre, avait cependant pour but le développement d'une thèse, à savoir « que les hommes et principalement ceux que la fortune a élevés ont des inspirations et des prévenances de leur malheur; mais ils n'ont pas la résolution de le prévenir pour l'éviter ».

Ce qui est certain, c'est qu'ici le maréchal d'Ancre se

prête à lui-même les désirs de retraite auxquels la plupart des témoignages contemporains nous représentent sa femme comme s'étant attachée depuis longtemps déjà, malgré la résistance obstinée de Concini. Le maréchal s'est-il laissé ébranler un instant dans sa résolution sous le coup du malheur et dans un accès passager de lucidité? Dans son discours après tout artificieux et plein d'une jactance naïve a-t-il voulu abuser son trop confiant interlocuteur? Faut-il enfin opposer à ce récit de Bassompierre les doutes ordinaires que la critique ne peut manquer de faire valoir pour l'ensemble de son œuvre : éloignement considérable des événements, travail fait uniquement de mémoire, préoccupations étrangères à la pure vérité des faits historiques?

Toutes ces circonstances peuvent-être invoquées contre la valeur des informations de l'historien. Sans nier toutefois pour le maréchal d'Ancre son accablement du moment et la détente qui se serait produite un instant dans ce tempérament fait d'ambition insatiable et d'audace, nous pouvons seulement constater qu'elle dura peu.

Dix jours après la mort de Marie Concini, l'ambassadeur vénitien pouvait écrire : « Le maréchal d'Ancre, à l'heure actuelle, prévaut en toutes choses; ils dispose à son gré de la volonté des nouveaux ministres, qui ont été placés par lui et qui sont absolument dépendants de lui [1] ». C'est une partie suprême que le maréchal, en acharné joueur, vient d'engager.

1. Ambass. vénit., 13 janvier 1617.

IX

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES SOUS RICHELIEU

Nomination par le roi de dix ambassadeurs. — L'évêque de Luçon entre en relation sérieuse avec les représentants de l'étranger. — Affaires d'Italie. — Richelieu veut obtenir que la négociation soit portée à Paris. — Mauvais procédés de don Pedro de Tolede à l'égard de P. de Béthune. — Passage de Lesdiguières en Savoie. — Mariage du duc de Mantoue et d'une princesse toscane. — Difficultés d'ordre diplomatique avec le nouveau nonce. — Lettre du roi au grand-duc de Toscane relative au mariage du duc de Mantoue. — Projet de mariage du prince de Piémont et d'une fille de France. — La Toscane revendique le pacte. — Déclaration du roi contre le duc de Nevers. — Preparatifs royaux de guerre. — Danger de la déclarer.

Janvier 1617.

Le roi nomma en janvier 1617 sept ambassadeurs dont quatre ordinaires et trois extraordinaires : M. de Marillac pour Rome; il devait partir au commencement du carême; le comte de la Rochefoucauld, envoyé comme extraordinaire en Espagne; M. de Caumartin, l'ordinaire à Venise; le baron de Tour, extraordinaire en Angleterre, et le comte de Tilliers pour y résider; le comte de la Noue comme extraordinaire en Hollande; un autre pour Constantinople, qui devait remplacer celui qui s'y trouvait; l'on pensait également qu'un autre irait en Flandre, et l'on parlait d'y envoyer Bassompierre [1].

1. Matteo Bartolini, 17 janvier 1617. — Richelieu, *Lettres, Instructions diplomatiques*, t. VII, p. 344, 919, 922.

C'était, on le voit, un renouvellement complet du personnel diplomatique. Le procédé de faire était une innovation. Pour une politique nouvelle il fallait des agents nouveaux. Richelieu s'en était rendu compte aux réponses assez malséantes qui avaient été faites à ses premières lettres réclamant à chaque ambassadeur les documents antérieurs relatifs à sa mission[1]. L'évêque de Luçon préparait, on le voit, son terrain comme s'il eût été sûr de l'avenir.

Quand le nouveau ministère fut installé et consolidé, l'évêque de Luçon entra en relations plus sérieuses et mieux définies avec les représentants de l'étranger. Les affaires d'Italie étaient manifestement au rang des principales difficultés qu'il y eût à résoudre. Le résident florentin ne se contenta point d'en parler au ministre des affaires étrangères; il en entretint également la reine mère; et il ne put douter des excellentes dispositions dans lesquelles se trouvait la cour pour les pacifier dans le plus bref délai. C'est pour cet objet que le roi, il y avait plus de deux mois, avait résolu d'envoyer en Espagne l'évêque de Luçon dont il avait ensuite préféré utiliser les services plus près de sa personne en la charge de secrétaire d'État; et il avait, depuis plusieurs jours, déjà désigné à la place de l'évêque le comte de la Rochefoucauld, pour l'envoyer ambassadeur extraordinaire en Espagne. Le ministre des affaires étrangères s'expliqua sur ce point avec le Florentin. Il lui déclara que, pour le moment, ils chercheraient à faire de deux choses l'une : ou que le sieur de Béthune reprît la négociation et cherchât à faire de nouvelles propositions pour voir si l'on pouvait avoir la paix que l'on désirait; c'est ce qui lui avait été ordonné par un exprès, ou bien, dans le cas où cette première tentative ne réussirait pas, l'on chercherait à attirer la négociation à Paris en traitant avec le duc de Monteleone et avec la personne qu'y déléguerait à cet effet le duc de Savoie. L'évêque de Luçon déclara que ce point

1. Richelieu, *Lettres et instructions diplomatiques*, t. I, p. 203.

M. de la Rochefoucauld chercherait à l'obtenir en Espagne. L'ambassadeur n'était pas encore parti; mais ce qui le retenait, c'est qu'il faisait partie du ballet que devait donner le roi pendant le carnaval.

Le Florentin fit observer aux ministres combien il serait nécessaire de ne point rappeler d'Italie Béthune avant l'accommodement complet des affaires de la péninsule; le roi, disait-il, était dans l'obligation de lui procurer la paix, non seulement à cause du bienfait signalé qu'en éprouveraient et l'Italie et ses amis, mais parce qu'en agissant ainsi, on procurerait également le service de Dieu et que l'on servirait la réputation du roi, en ayant toujours la main dans cette négociation si importante. Ces affaires ne s'étaient-elles déjà pas terminées une fois par le traité d'Asti, et par l'intermédiaire de Sa Majesté? Le Florentin leur rappela qu'il n'y avait pas de temps à perdre et que l'on arriverait au printemps sans s'en apercevoir; qu'alors on ne pourrait plus négocier parce qu'on reprendrait les armes.

Les ministres demeurèrent très convaincus de ce que leur disait le résident et reconnurent que, pour toutes ces raisons, il leur convenait de faire le possible. Il s'aperçut bien, en outre, à leurs paroles, qu'ils étaient fort mécontents de don Pedro de Tolède et de ses procédés à l'égard de l'ambassadeur de France. La reine mère le lui avait dit plusieurs fois très clairement; et la cause principale de l'envoi d'un ambassadeur extraordinaire en Espagne n'était autre que les événements d'Italie. Le Florentin comptait à ce propos que le roi d'Espagne ne se départirait pas du désir de la paix qu'il avait toujours manifesté. Quant à la personne de Béthune, Leurs Majestés étaient toujours résolues à continuer de le tenir en Italie jusqu'à la fin. Par leurs dernières lettres elles lui avaient prescrit de ne point s'en revenir sans ordre; quant à la question d'aller à Venise et à Grætz, le roi s'en remit à la prudence de M. de Béthune de le faire ou non.

Bartolini demanda à l'évêque de Luçon, relativement au maréchal de Lesdiguières, quelles nouvelles il avait de lui. L'évêque, au fond favorable à cette forte diversion et qui l'encourageait sous main[1], répondit qu'il n'était pas encore passé, mais que le roi n'avait pu empêcher ce voyage. D'après ses dernières lettres, on savait qu'il se trouvait à Chamounix, dernière place du Dauphiné, où il se trouvait à la frontière de la Savoie, à six lieues de Suze. Le président de Thou fit connaître le même jour au Florentin que ses troupes étaient déjà passées.

Le duc de Monteleone en fit un grand tapage auprès de Leurs Majestés et des ministres. On lui répondit en peu de mots que le roi, bien qu'il connût le personnage, avait essayé tous les moyens de le retenir, et qu'il avait, en cela, accompli son devoir.

On ne savait trop évidemment ce que produirait le passage de Lesdiguières en Savoie. Était-ce la guerre avec l'Espagne? Était-ce un accord plus prompt avec M. de Béthune? C'était de ce côté-ci que penchait évidemment le ministre des affaires étrangères. Il ne semblait même plus vouloir en venir à un accord direct avec l'Espagne. « Car, ainsi que le dit Bartolini, cet ambassadeur extraordinaire d'Espagne devrait, à cette heure, être parti; et le ballet ne pouvait pas empêcher une affaire de cette importance[2]. » Richelieu ne paraît cependant pas y avoir tenu plus que de raison. Car le départ de La Rochefoucauld fut encore une fois retardé; et il finit par ne point partir du tout. C'est à Paris ou à Madrid que Richelieu entendait régler les affaires d'Italie.

Ce fut une des particularités heureuses de l'administration du prêtre qui gouvernait les affaires étrangères que la prompte solution donnée par lui à des négociations de

1. Richelieu, *Lettres et instructions diplomatiques*, t. I. Voir surtout la note.
2. Matteo Bartolini, 17 janvier 1617.

mariage qui traînaient depuis trop longtemps, au détriment des intérêts de la France. Le premier résultat qu'il obtint à ce point de vue, ce fut l'accomplissement du mariage depuis si longtemps projeté entre le duc Ferdinand de Mantoue, jadis cardinal, et la princesse de Toscane, Catherine de Médicis. On a pu suivre dans ces pages les traverses subies par ce projet d'union de la part du duc de Mantoue, lui-même, que la Savoie cherchait à marier avec la femme de son prédécesseur, la princesse de Savoie Marguerite, mais qui ne s'en souciait que fort médiocrement[1]. Il n'y avait pas grande bonne volonté non plus de la part du grand-duc de Toscane, qui, songeant peut-être à une alliance plus brillante, mettait en avant pour ne pas acquiescer à ce projet les mœurs assurément peu recommandables du postulant. Enfin le 12 janvier, le duc de Mantoue paraissant décidé, l'évêque de Luçon remettait au résident florentin une lettre pour le grand-duc de Toscane, en le priant de la faire parvenir le plus tôt possible. Bartolini descendit chez Richelieu deux jours après et lui dit qu'il avait reçu la lettre du roi pour S. A. et qu'il ne pourrait pas l'envoyer avant cinq jours par l'ordinaire. L'évêque lui répondit que Sa Majesté écrivait au grand-duc pour le mariage du duc de Mantoue avec une princesse sœur du grand-duc de Toscane, et il ajouta que la reine mère désirait vivement que le grand-duc fît faire de rapides progrès à cette négociation. Richelieu lui fit comprendre que ce serait là une manière fort opportune d'empêcher le duc Ferdinand de contracter un mariage peu honorable, que jamais Marie de Médicis ne voudrait apprendre. Le lendemain du jour où le résident vit l'évêque, à savoir le 15 janvier, arriva l'ordinaire de Toscane, qui apporta au résident Bartolini une lettre du grand-duc par laquelle avis lui était donné de la nouvelle requête présentée au grand-

1. B. Zeller. Voir *Minorité de Louis XIII*, t. II, p. 119.

duc par le duc de Mantoue et de la réponse faite à ce dernier; comme il donnait son consentement sous promesse conditionnelle, il réservait à son résident de donner connaissance à la reine mère de cette détermination, afin qu'elle connût le degré d'avancement de cette affaire, ayant toujours manifesté combien lui était chère la réalisation d'une pareille alliance. Aussi n'était-il pas douteux que Sa Majesté n'accueillît cette nouvelle avec allégresse et n'approuvât la résolution de S. A., et à cause de la rareté des partis et pour l'arrangement des affaires de la maison de Mantoue, qu'elle désirait extraordinairement obtenir par le moyen du mariage de Ferdinand. La cour de France pouvait ainsi voir clairement que l'intromission de Leurs Majestés dans cette affaire avait servi à quelque chose et n'avait pas été infructueuse.

Aussi le résident ne jugeait-il pas devoir communiquer immédiatement à la cour de France les derniers renseignements qu'il avait. Car il se passerait encore du temps certainement avant que le duc de Mantoue reçût d'Espagne la liberté de pouvoir disposer de lui-même, et l'Altesse de Toscane l'assurance de cette autorisation. Ce n'étaient pas seulement les longueurs ordinaires qu'avaient à subir à la cour d'Espagne toutes les résolutions à prendre, qui lui conseillaient d'attendre encore; on n'ignorait pas que Sa Majesté Catholique voudrait avant tout avoir une consultation de Milan, dans le cas où le duc de Mantoue n'aurait point déjà fait écrire par le gouverneur. Mais, laissant de côté cette considération, n'était-il pas évident que le duc de Milan aurait toujours pour voisin la Savoie et par conséquent toujours à faire de ce côté, au moins pendant la vie du présent duc? Il faudrait que Mantoue eût sans cesse recours à la France, qui, après avoir pris à son mariage une aussi grande part, se trouverait dans l'obligation de le défendre et de le soutenir, et ne pourrait jamais plus lui opposer qu'il devait s'accommoder avec le

duc de Savoie le mieux qu'il pouvait et qu'il devait se marier dans cette maison pour vivre tranquille. « Les volontés et les personnes peuvent ici changer à toute heure », disait le résident florentin; et, pour ces diverses considérations, il s'était abstenu de parler à la reine mère de cette affaire [1].

Le nouveau nonce Bentivoglio qui venait à cette époque en France, devait être cherché à sa maison pour être conduit à sa première audience par un duc et pair de France ou par un maréchal, qui sont des officiers de la couronne. Il prétendit ne pas leur donner la préséance dans sa maison, les nonces du pape Barberino et Ubaldini ayant cependant été déjà en possession de ce privilège. L'erreur fut signalée à la cour de France. Richelieu ne voulut pas la tolérer plus longtemps. Il prêta l'oreille aux réclamations des officiers de la couronne et Leurs Majestés déclarèrent qu'elles ne voulaient pas permettre que le nonce les précédât dans sa maison; elles firent savoir à ce dernier que ce qui s'était passé jusqu'alors en cette matière était un abus; qu'elles ne lui refusaient pas l'audience, mais que personne n'irait le prendre et qu'aucun personnage de la cour ne se rendrait à sa maison. Les dispositions prises étaient fermes et catégoriques. Toutefois le maréchal d'Ancre, intéressé à conserver la faveur de la cour de Rome, finit par trouver un tempérament qui fut aussitôt accepté. Il consistait à envoyer chercher le nonce par l'évêque de Verdun, qui était un prince de la maison de Lorraine. Ainsi finirent les disputes. Dans la maison du nonce, l'évêque eut la préséance; quant aux officiers de la couronne, Leurs Majestés se tinrent fermes à vouloir qu'ils précédassent le nonce [2]. A voir la tolérance de la cour à supporter ces abus de la nonciature pendant deux nonciatures consécutives et l'atti-

1. Matteo Bartolini, 17 janvier 1617.
2. Bentivoglio, *La Nunziatura di Francia*. Lettres 22, 25.

tude nouvelle du ministre des affaires étrangères, il était certain qu'une main nouvelle avait saisi le gouvernail[1]. Le maréchal d'Ancre, en se couvrant de la dignité ecclésiastique de l'évêque de Verdun et en y joignant sa dignité de prince, avait trouvé l'une de ces ingénieuses *combinazioni* qui en laissant au roi l'avantage sur le point de droit, ne laissait pas son triomphe coûter trop cher à l'amour-propre du souverain pontife[2]. Bentivoglio put aller dans les formes consacrées présenter ses hommages aux personnages royaux de la cour de France. La nouvelle nonciature s'ouvrait sous des auspices tout autres que la nonciature devenue toute-puissante à la fin d'Ubaldini. Le gouvernement français se ressaisissait.

Le 17 janvier, le résident florentin envoya au grand-duc de Toscane une lettre du roi par laquelle il l'exhortait au mariage de Mantoue; il en envoya ensuite une autre de la reine mère toute semblable, ce qui, dans l'état du gouvernement, devait donner une beaucoup plus grande importance au message royal. A la lettre que le résident lui écrivit pour lui dire qu'il différerait de faire part à Sa Majesté de ce que le duc de Mantoue faisait répondre au seigneur duc jusqu'à ce qu'il l'eût répété au roi, Son Altesse, par sa lettre du 12, que porta un courrier, donna une solution, en faisant dire à la reine mère ce que Son Altesse de Toscane avait fait répondre à l'agent à Florence du même duc de Mantoue, après la requête qui avait été faite pour son mariage; vint ensuite l'autorisation qui lui était accordée de pouvoir se marier à son gré. Le résident ne différa point l'exécution de cette promesse, Son Altesse « désirant que le grand-duc de Mantoue l'apprît d'elle tout d'abord avant de le savoir des autres, et Sa Majesté désirant cette alliance d'une

1. Matteo Bartolini, 17 janvier 1617.
2. Bentivoglio, *La Nunziatura di Francia*, lettre 27.

manière si extraordinaire, n'a pas laissé d'en montrer encore un contentement infini, en me le témoignant elle-même et en me disant encore qu'il était maintenant certain que ce duc ne se marierait plus de la manière qu'on pouvait redouter il y avait quelque temps; la reine s'engageait à garder le secret jusqu'au moment où la publication deviendrait imminente.

Le résident déclara en outre qu'avant le départ de l'ordinaire pour l'Italie, il verrait l'évêque de Luçon et ne laisserait pas de lui toucher un mot de cette affaire, dont celui-ci était évidemment un des agents principaux, et qu'il poussait avec son zèle ordinaire.

Le Florentin profita de l'occasion pour sonder le terrain relativement à une autre tentative de mariage que ne perdait pas complètement de vue la politique persévérante et toujours à double fin du gouvernement français. « Puisqu'il était question de mariages, dit-il à la reine, il voulait lui dire qu'il courait quelque bruit et qu'il en était déjà parvenu les avis jusqu'en Italie, que l'on avait mis en pratique de marier le prince de Piémont avec madame sa fille et que l'on faisait marcher cette négociation par l'intermédiaire du maréchal de Lesdiguières; mais Sa Majesté ayant appris cette nouvelle, répondit sans plus tarder au résident en lui disant que cela n'était pas vrai et en lui en donnant sa parole royale; elle ajouta que Madame Chrétienne on la marierait en Angleterre, bien que ce ne fût pas encore fait, et que la dernière infante, sa troisième fille, fût promise, comme je le savais, au comte de Soissons. Quant au maréchal de Lesdiguières, il n'était pas très bien avec eux, et maintenant qu'ils étaient avisés de son arrivée à Turin, ils avaient expédié en poste M. de Créquy pour le faire retourner en France. Le résident répliqua à Sa Majesté qu'encore qu'il en fût sûr, il devait cependant croire à sa parole et que, lorsqu'il apprit ce dont on allait parlant, il ne pouvait en aucune manière y ajouter foi, se souvenant de ce que Sa

Majesté lui avait promis depuis si longtemps, à savoir : de favoriser la pratique du mariage d'une princesse, sœur du grand-duc de Toscane, avec le prince de Piémont; elle ne pensait point à l'une de ses filles pour ce parti; quant à ce que Sa Majesté aurait ordonné à M. de Béthune lorsqu'ils l'expédièrent en Savoie, Sa Majesté, pendant qu'il était en voyage, me répéta qu'elle n'y pensait pas et qu'elle appuyerait de nouveau la négociation piémontaise. Je leur dis que, comme l'accommodement des affaires d'Italie n'avançait que fort peu, je retournerais auprès de Sa Majesté pour l'exécution de sa promesse, afin qu'elle fît ordonner de nouveau à Béthune d'en traiter en bonne forme, pour faire en sorte d'en venir une bonne fois à conclusion.

L'Altesse de Toscane tenait toute son espérance placée en Sa Majesté. « Elle m'a donné, rapporte-t-il, une nouvelle promesse en me disant de m'en occuper, et je ne manquerai pas, quand il en sera temps, de recommencer à lui en parler; et souvent j'en rafraîchirai la mémoire de l'évêque de Luçon et des maréchaux d'Ancre, que j'informerai de tout. Et, s'il faut ajouter foi aux conjectures et aux discours de ceux qui tiennent que l'on traite de marier Piémont en France, je n'aurai point à en traiter; mais il m'a paru bon que la reine m'en ait parlé avec ingénuité; et l'on peut croire à sa parole; et je n'ai pas voulu me mettre à lui rappeler le contenu des écritures, toujours d'après ce qui se fit pour les mariages réciproques; car il me paraissait que chaque fois que Sa Majesté confesse de ne point y penser et montre qu'elle veut continuer à favoriser le projet de Votre Altesse, il n'y a pas lieu de montrer qu'on veuille la faire aller par force; mais que l'on doit bien rappeler aux Espagnols pour tâcher de garder à la France ce qu'elle était en train de faire, comme j'ai déjà fait à l'égard du duc de Monteleone, que j'ai déjà informé depuis le temps où nous étions à Tours et de l'écriture secrète, etc., et de la bonne volonté qu'avait montrée le roi catholique à l'égard du

mariage de Piémont avec Votre Altesse pour le favoriser, quand il en serait temps; et sur la demande que la reine mère lui en avait fait faire, il y avait longtemps, par l'intermédiaire de la Suède et de l'ambassadeur de France. Sa Majesté catholique ordonne au marquis de la Inoiosa d'en faire la proposition à la Savoie; mais les troubles d'Italie ayant commencé dans le même temps, la commission ne put être exécutée; et je lui tins alors ce raisonnement parce que la maréchale lui avait dit qu'il fallait voir entre la France et l'Espagne à marier le prince de Piémont avec une princesse de Toscane; Monteleone aussi me le rapporta et me promit de s'y employer pour de vrai si la circonstance venait à s'offrir; et maintenant, lui ayant fait entendre que l'on tenait d'une personne sûre que la France traitait avec la Savoie, et lui rappelant l'accord qui existait entre les deux couronnes, il me répondit que jusqu'alors on n'en avait pas entendu dire un seul mot. Du reste il y prendrait garde. J'ai recueilli d'autres informations et jusqu'à présent je ne trouve pas d'autres avis certains. En tout cas, je vous tiendrai au courant chaque jour et je donnerai avis à Votre Altesse de ce que j'apprendrai[1]. »

Par l'ordinaire qui partit le 17 janvier, le résident rendit compte au grand-duc de Toscane d'une déclaration que le roi avait faite contre le duc de Nevers; elle fut ce jour-là même vérifiée au Parlement et de nombreuses copies en furent tirées par l'impression. Peu de jours étaient laissés audit duc pour pouvoir présenter les justifications de ses actions. Le roi était résolu de vouloir en être obéi; il voulait que les princes fissent leur devoir, et s'ils ne voulaient point le faire, Sa Majesté se voyait obligée de prendre les armes pour abattre celles des princes et pour leur faire connaître leur devoir et user du respect auquel ils étaient obligés envers Sa Majesté. Les armes, le roi les avait prises il y

1. Matteo Bartolini, Paris, 26 janvier 1617.

avait plusieurs mois; mais on en était venu au moment où l'on était résolu de passer plus avant, et pour les mortifier comme princes désobéissants et pour les abaisser, afin qu'une autre fois ils n'eussent plus une pareille audace, ni tant de forces à faire tomber dans les mêmes erreurs. Et c'est pour cette raison que le jeune prince, secondé par son nouveau ministre de la guerre, réunissait des forces respectables de cavalerie et d'infanterie. Jusqu'à présent, ces forces étaient réparties en Champagne où se trouvait Nevers; dans le pays du Perche, où devait être envoyé le comte d'Auvergne, et en Champagne, où le maréchal de Thémines devait partir le 28 janvier, revêtu d'une grande autorité. Ce fut au grand mécontentement du sieur de Praslin, qui s'y trouvait auparavant avec le commandement, et que l'on disait affecter maintenant de ne plus sortir de la place de Sainte-Menehould; d'autres le disaient retiré à sa maison. Quand il serait nécessaire, le roi devait envoyer à l'armée le duc de Guise, comme son lieutenant général. Le maréchal d'Ancre fit savoir lui-même qu'il mettait sur pied 5 000 fantassins et 2 000 cavaliers pour servir le roi. Il avançait l'argent de son propre fonds pour Sa Majesté; et à Bruxelles on fabriquerait pour lui six pièces de canon. Le maréchal se vantait non sans jactance de rendre ainsi au roi un signalé service. La guerre passait ainsi pour certaine; et les opinions sur son résultat étaient variées [1].

Les préparatifs étaient interrompus; le maréchal de Thémines était désormais destiné pour partir en Champagne et l'on avait acheminé vers cette province six pièces d'artillerie tirées de l'Arsenal, qui étaient déjà en marche. Le comte d'Auvergne était dirigé vers le pays du Perche et n'était pas encore parti; mais on disait qu'à toute heure il était sur le point de partir.

Leurs Majestés ne rassemblaient pas seulement une

1. Matteo Bartolini, 27 janvier 1617.

grande armée; elles cherchaient à empêcher que les princes n'eussent des appuis de l'étranger, et ne renouvelassent leurs anciennes amitiés, en particulier avec les Protestants d'Allemagne, dont on ne faisait plus beaucoup d'estime depuis quelque temps; Bouillon était parent de quelques-uns d'entre eux et les princes pouvaient avoir de lui des secours. C'est pourquoi ils avaient envoyé expressément en Allemagne le comte de Schomberg, qui était parti depuis quelque temps; ils lui avaient envoyé depuis une commission pour joindre à sa mission diplomatique : celle de détourner les princes allemands de faire alliance avec les Français et leur prescrire en outre de faire des levées d'Allemands et de reîtres. Aux États de Hollande, ils avaient, comme on sait, envoyé le comte de la Noue; en Angleterre était parti le baron de Thour. Voulant encore s'assurer le maréchal de Lesdiguières, que l'on tenait pour fort mécontent, ils envoyaient pour lui parler M. de Créquy, son gendre, bien que ce fût sous le prétexte de le rappeler de Savoie, afin de faire cette démonstration aux Espagnols, encore qu'ils sussent fort bien que ce ne fût pas avec l'approbation de Sa Majesté T. Ch. qu'il y fût allé! « En barrant aux princes de France les secours de l'étranger, en cherchant que les principaux de la religion se maintinssent pour le roi, ils espéraient réduire les désobéissants à leur devoir et avoir à l'emporter, comme c'était leur idée première. Les choses maintènant étaient dans un état tel qu'on ne mettait plus la guerre en doute, non seulement parce que le roi était armé, et à cause de la déclaration qu'il avait faite contre le duc de Nevers et parce que l'on voyait Leurs Majestés résolues à châtier les princes et à ne plus vouloir supporter leurs lois. Mais la raison principale était que l'on voyait ceux qui avaient en mains la somme du gouvernement dire que l'on aurait pour sûr la guerre et qu'on ne pouvait faire moins. Le principal de ceux-là était le maréchal d'Ancre, qui ne disait pas seulement qu'il n'était pas possible

de l'éviter, mais qui prouvait encore dans ses raisonnements les plus privés qu'il la désirait. On en attribue la cause à la gloire qu'il cherchait à acquérir; et c'est pourquoi il rassemblait 5 000 fantassins et 2 000 cavaliers; car il voulait que l'on vît quel signalé service il rendait au roi en cette occasion. Il n'est personne qui ne louait comme prudente la résolution de Leurs Majestés de rassembler une bonne armée; ce qui produirait plusieurs bons effets, et en particulier que les princes n'auraient pas tant de forces, et, recevant des appuis étrangers, ne seraient ni si nombreux, ni si prompts; ils entendraient que le roi était bien armé; et il n'est personne qui n'estimât nécessaire que le roi se fît obéir et cherchât de n'avoir plus à être le sujet des princes, puisque c'était à lui à être le maître.

La plus grande partie des plus anciens et des plus prudents du conseil même du roi, ceux qui avaient encore la mémoire des guerres civiles passées, disaient que si Leurs Majestés n'étaient pas bien assurées de ce qui pouvait leur réussir et surtout de ce qui pouvait affermir leur réputation, la tranquillité du roi et le repos du royaume, en prévoyant tout et pourvoyant à tout ce qui était nécessaire pour commencer et finir l'entreprise, ils se jetteraient à aventurer beaucoup et pouvaient être sûrs qu'en France renaîtraient les guerres civiles qui apportent avec elles ces fruits que chacun sait et dont la France avait encore la mémoire fraîche; et ce qui ne rendait pas facile et heureux le succès pour le côté du roi, non sans longueur de temps, et sans grande perte de la religion, c'est que les Huguenots ne cessant de faire du progrès dans les temps les plus troublés, et considérant que les princes avaient de nombreuses places entre les mains, et fortes et très voisines, elles demandaient un peu de temps pour être surprises; et ils avaient de plus en plus la commodité de les pourvoir des choses les plus nécessaires, de faire entre eux des assemblées continuelles; ils s'entendaient en grande confidence sur leurs affaires communes; ils

s'unissaient ensemble d'un lien de ligue et d'union, traitant de la cause commune, considérant encore qu'outre eux-mêmes, ils sont encore beaucoup de mécontents du gouvernement présent, qui ont eux aussi des places de grande importance, le maréchal de Roquelaure, le duc d'Epernon, le duc de Montbazon, le maréchal de Lesdiguières, et, parmi les Huguenots, on ne peut rien dire d'autre, si ce n'est qu'en Guienne est commencée une assemblée, et que ce n'est pas un bon signe; on compte, il est vrai, qu'ils ne se déclareront jamais, s'ils ne voient pas les princes avec un grand avantage; mais ce que l'on prévoit surtout, c'est que les princes se voyant réduits au désespoir, mettront les places qu'ils tiennent entre les mains des Huguenots, et de cela on ne doute en aucune façon; et peut-être quelqu'un d'eux pourrait-il se rendre de la religion; et si le roi ne leur paie pas les pensions et les garnisons qu'ils ont pour les places de sûreté, ils ne laisseront pas de se les leur payer eux-mêmes en prenant l'argent du roi; et déjà le marquis de Cœuvres a commencé comme je l'ai avisé par d'autres lettres. »

Encore pouvait-on espérer que l'on pût trouver quelque tempérament pour empêcher que les choses ne s'avançassent davantage; mais dans une négociation faite par le nonce et excitée par la duchesse de Longueville, celui-ci avait parlé avec la reine mère pour le duc de Nevers, et n'avait pu servir à rien. Or voici de quelle manière la chose s'était passée. Étant allé visiter la duchesse de Longueville, le nonce Bentivoglio la pria de faire quelque office pour le duc de Nevers, son frère, auprès de la reine mère, et de lui assurer qu'elle n'avait jamais eu mauvaise intention, ni dessein contre lui, et qu'il lui paraissait que l'on usait vis-à-vis de lui de trop de rigueur; mais le nonce s'excusa plutôt d'avoir promis de le faire, et étant allé rendre la visite, la duchesse recommença de nouveau à le prier et il lui promit de satisfaire à son désir, cherchant d'abord à voir comment il trouvait

les choses, n'en étant pas bien informé, et étant tout nouveau dans cette cour; il irait ensuite, disait-il, employant, suivant le besoin, les offices de Sa Sainteté, sachant combien le pape aimait et estimait le duc de Nevers. Et ayant pris une audience expresse à cet effet, il rapporta d'abord à la reine tout ce que lui avait dit la duchesse de Longueville et ensuite pria Sa Majesté, comme il était lui tout nouveau et sans la moindre information sur ces choses, de vouloir bien lui dire quel était le service du roi, ajoutant que désormais ses offices ne seraient employés qu'à cette fin, comme lui avait ordonné Sa Sainteté. Il rendrait la réponse que voudrait la reine mère à la duchesse de Longueville; et ne laissa pas de rappeler à Sa Majesté que le duc de Nevers s'était toujours montré très zélé pour la religion et qu'il avait toujours eu de grosses pensions, même au dehors du royaume; et que c'était la raison pour laquelle il faisait ce voyage en Allemagne.

La reine l'écouta avec beaucoup de plaisir, et lui dit ce qu'elle voulait qu'il répondît à la duchesse et ce qui pouvait lui servir pour son intelligence.

Or cela était qu'il pouvait répondre à la duchesse que Leurs Majestés ne désiraient point autre chose que d'user de la clémence et de pouvoir tenir dans leur grâce le duc de Nevers; et qu'il savait ce qu'il avait à faire, que bien qu'on l'eût spécifié dans la déclaration du roi contre lui, et cela, pour son intelligence, c'est que Nevers s'était toujours mal comporté et qu'il avait toujours été le premier fauteur des brouilleries, et encore qu'il ne se trouvât pas ouvertement dans les dernières de Condé, il ne laissait pas moins de le savoir et d'y avoir part; et tandis qu'il faisait son voyage et traitait pour l'accommodement des affaires, il avait été d'un grand préjudice aux affaires du roi, parce que, vu qu'on ne se gardait pas de lui et qu'on le tenait comme un homme de confiance, on lui parlait sans faire aucune réserve; et

lui ne laissait pas de faire le service du prince au préjudice de celui du roi. Nevers avait toujours eu des pensées beaucoup trop vastes; lui et les autres se servaient toujours du prétexte de la religion pour faire leurs affaires; mais tous avaient une même fin, qui de se faire comte de Champagne, qui duc de Bretagne, et ainsi parmi tous de se rendre seigneurs des provinces et d'être maîtres du roi. S'ils avaient tous de bonnes intentions, ils s'uniraient pour servir le roi et se tenir autour de lui; et maintenant on pourrait espérer de faire la guerre aux Huguenots.

Le nouveau nonce Ubaldini rapporta la réponse à la duchesse de Longueville, à laquelle il paraissait que l'on procédait contre le duc avec trop de rigueur et qui aurait voulu qu'on lui donnât plus de temps. Ils résolurent de nouveau entre eux d'envoyer l'auditeur du cardinal Ubaldini, qui était resté à Paris, très informé de toutes choses, pour trouver le duc de Nevers et traiter avec lui pour qu'il s'en remît au nonce; mais lui se persuada, ce qui arriva ensuite, que la reine mère n'était pas pour le trouver bon, et lui ayant fait parler, Sa Majesté répondit qu'elle ne l'approuvait pas, parce que l'on montrerait à Nevers que c'était là un expédient imaginé par Leurs Majestés et non point une pensée du nonce et de la duchesse sœur du duc de Nevers. Et les choses en sont restées là.

Le nonce est venu ces jours-ci me rendre compte de ce qu'il a traité avec Sa Majesté et avec Longueville, afin que Votre Altesse en soit informée par moi. En somme j'entends beaucoup de personnes principales et dignes de foi et très bien informées de tous les intérêts en jeu, dire que si la guerre commence, le roi court de très grands risques : les choses ne chemineront pas bien pour lui et se mêleront d'une façon pire que l'on ne suppose. Il faut faire ressortir dans cette dépêche très étendue cette affirmation très forte que le résident avait parlé de la situation et avec le roi et avec les principaux ministres et qu'il trouvait chez eux une disposi-

tion parfaitement résolue pour la guerre; il voyait bien que Leurs Majestés ne voulaient plus recevoir la loi des princes et entendaient les réduire au point où ils devaient se tenir, ce qui ne manquera pas d'être loué d'un chacun [1].

Les choses avançaient en somme tellement à la rupture que l'on ne pouvait plus douter de la guerre. Le résident florentin se rendit le matin du 14 février chez l'évêque de Luçon pour y traiter de la paix d'Italie; le ministre des affaires étrangères lui dit que là elle se ferait ainsi qu'à Venise et en Savoie, mais qu'on aurait bel et bien la guerre en France, et qu'à la fin il faudrait que le roi parte en campagne, tous les princes s'étant unis ensemble; relativement au duc de Longueville, il dit que l'on ne savait pas encore ce qu'il était pour faire; jusqu'à cette heure on ne traitait pas de lui; mais l'usage étant que toujours un des princes restât dehors sans montrer qu'il fût avec les autres, on croyait qu'à la fin il se déclarerait; et il n'était pas à douter qu'il fût pour se séparer de ses amis et de ses parents.

Le délai laissé par le roi au duc de Nevers pour pouvoir s'accommoder et venir à la cour était passé. Il avait écrit au roi un manifeste [2] auquel il fut immédiatement répondu par une *apologie à la lettre de M. le duc de Nevers*, qui n'était qu'une habile défense du maréchal d'Ancre, attaqué désormais ouvertement dans les écrits de l'opposition. Nous croyons difficile de ne pas attribuer à la plume de Richelieu le style et les arguments habiles de la défense qui devient une vive attaque.

La sœur du duc de Nevers, Mme de Longueville, ne laissa pas de tenter les offices qu'elle put pour que l'on procédât vis-à-vis de son frère avec moins de rigueur, en considération de ce qu'était sa personne. Elle ajouta

1. Matteo Bartolini, 31 janvier 1617, 2e dépêche.

2. *Manifeste ou lettre de monsieur le duc de Nevers, sur la déclaration contre lui faite par Sa Majesté. Mercure françois*, t. IV, 4e partie, p. 36.

qu'il serait toujours un bon serviteur pour le roi. Enfin elle s'adressa en dernier lieu à l'évêque de Luçon et lui rappela que lui principalement devait, et pour l'habit qu'il portait et en raison de la charge qu'il tenait, persuader la paix à Leurs Majestés. Elle reçut de lui cette réponse : « Que le roi voulait être obéi et qu'il fallait que les princes se résolussent à user du respect et à pratiquer l'obéissance qu'ils devaient à Sa Majesté ». Il était certain désormais que la cause du duc de Nevers était devenue commune à tous les princes; ils s'étaient unis ensemble ouvertement; il est vrai que leur secret ne faisait de doute pour personne. Ils eurent en effet des entrevues et firent publiquement des levées d'hommes.

Le roi fit alors une autre déclaration, qui fut publiée dans son conseil et vérifiée dans le Parlement le 13 février 1617, contre le maréchal de Bouillon, le duc du Maine, celui de Vendôme, le marquis de Cœuvres et le président Le Jay [1], qui préalablement avait été privé de sa charge de président au parlement de Paris. Cette pièce n'était que le prélude d'une autre, insérée également au *Mercure françois* et accompagnée de réponses, qui sont évidemment l'œuvre de Richelieu [2].

Le duc de Guise partit enfin pour prendre le commandement de l'armée [3]. Il semblait que ce dût être avec plus de facilité qu'il le ferait, alors que le roi avait résolu de s'acheminer de ce côté; on estimait en effet que la présence de Sa Majesté pouvait refréner les pensées des princes disposés à nouer avec les ennemis du roi de secrètes intelligences.

Les princes avaient, en effet, comme on se le rappelle,

1. Déclaration du Roy contre les ducs de Vendôme, de Mayenne, maréchal de Bouillon, marquis de Cœuvres, le président Le Jay et tous ceux qui les assurent. *Mercure françois*, t. IV, 4e partie, p. 44.
2. Remonstrance des princes et seigneurs retires à Soissons. *Mercure françois*, t. IV, p. 50.
3. Arnaud d'Andilly, *Journal inédit*, p. 265.

appris à Soissons que le duc de Guise avait finalement accepté la charge du commandement des armées contre eux; ce qui les porta au comble de la fureur. Ils firent donc en sorte que le duc du Maine, par lettres de lui-même, lui adressa les plaintes les plus graves, lui disant que sa conduite n'était pas conforme à ce qui était resté convenu entre eux, lorsque partant d'auprès des princes pour s'en venir à la cour, il lui promit et jura qu'il ne lui serait jamais contraire; qu'en conséquence il devait bien l'avertir de faire attention à ce à quoi l'obligeaient le droit du sang et les promesses faites; sinon il devait attendre de sa part un trompette qui viendrait le provoquer en duel.

Ce fut pour le duc une grande préoccupation que cette missive; il communiqua la lettre à la reine et, avec son approbation, récrivit aux princes; la réponse lui arriva le 11 février. On donna les ordres de diverses expéditions pour lever des troupes au nom du roi, et en particulier l'on commanda au régiment des gardes étrangères de se tenir prêt pour marcher le lundi suivant.

Les princes, de leur côté, faisaient toutes les diligences possibles pour trouver de l'argent, et l'on disait que d'Amsterdam, du pays de Liège et de quelques villes d'Allemagne, moyennant de bonnes cautions et moyennant l'engagement de quelques terres, ils avaient trouvé plus d'un million d'écus d'or [1].

« Le voyage du roi n'est pas sûr, on en parle diversement, et, bien que la nécessité pour lui d'aller à la guerre soit fort grande, il y a encore pour ne pas partir des considérations importantes. On croit cependant que finalement le roi ira, pourvu que l'on trouve un arrangement pour la sûreté de la personne du prince de Condé, que la reine n'a aucune confiance de le laisser dans cette cité, lorsque le roi et la cour tout entière en sont absents, car on doute qu'un

1. Ambass. vénit., 12 février 1617.

soulèvement populaire puisse lui rendre non seulement la liberté, mais aussi le commandement de la cité. Il en est beaucoup qui affirment que le maréchal d'Ancre a enlevé le susdit prince dans la Bastille pour le conduire dans la forteresse de Caen en Normandie où on pourrait, sans donner de soupçon, le garder facilement. Les gardes n'en continuent pas moins de rester à la Bastille avec la même vigilance qu'auparavant et il paraît que ce bruit n'acquiert pas universellement créance[1]. »

Le maréchal de Thémines se rendit en Champagne, et, ayant voulu passer la revue des milices et constater l'état des autres approvisionnements militaires, se trouva grandement trompé dans son attente comparativement à ce qui lui avait été promis; il trouva en effet à peine un tiers des troupes que la reine croyait avoir sur pied; les compagnies s'étaient en effet présentées qui avec dix, qui avec vingt et qui avec trente soldats seulement au lieu des cent cinquante auxquels elles devaient se monter. La cause, bien qu'on l'attribuât en partie au défaut ordinaire en tous les états que les compagnies présentent de n'être jamais remplies jusqu'au chiffre dû, en était imputée pour la plus forte part à M. de Praslin, lieutenant de la province, qui, mécontent parce qu'on lui avait envoyé de la cour une personne au-dessus de lui, avait fait, avec l'autorité et l'influence qu'il possédait auprès de ces peuples, retirer la plus grande partie des soldats de pied comme de cheval, dans leurs maisons; ceux-là laissaient entendre qu'ils ne voulaient point obéir à d'autre qu'à lui.

La reine demeura profondément confuse de cet état de choses. Elle croyait être en mesure d'assurer des résultats importants avant que les princes se rendissent plus forts, et se trouva trompée dans son opinion. On dut différer l'exécution des desseins arrêtés et donner aux princes le

1. Ambass. vénit., 12 février 1617.

temps de donner une meilleure assiette à leurs affaires. Aussi ne tarda-t-on pas bientôt à s'apercevoir depuis surtout que tous les princes s'étaient prononcés dans un sens si avoué que l'on allait les déclarer tombés dans le crime de rébellion; cette résolution fut prise par un décret du conseil qui fut bientôt vérifié et publié [1].

Les princes allaient donc tous les jours rassemblant les forces qu'ils pouvaient et d'infanterie et de cavalerie; de secours étrangers, ils n'en voyaient point venir.

1. Ambass. vénit., 12 février 1617.

X

MISSION DU PÈRE JOSEPH AUPRÈS DES PRINCES

Déclaration publique du roi au parlement contre le duc de Bouillon, le duc du Maine, le duc de Vendôme, le marquis de Cœuvres et le président Le Jay. — Longue lettre manifeste des princes en réponse. — La situation n'est pas mauvaise pour l'armée royale. — La noblesse du Berry, du Bourbonnais, de Gascogne, du Nivernais, prête à prendre les armes. — Mécontentement général contre les maréchaux. — Il semble à tous que le gouvernement doive être mieux conduit. — On dit que c'est d'Ancre et non le roi qui fait la guerre. — Les procès. — Le roi donne son ballet. — Les gouvernants font obstacle à la sortie du roi de Paris. — Commencement des hostilités au début de mars 1617. — État critique des affaires de la royauté. — Mission du Père Joseph auprès des princes ligués. — Elle ne réussit pas.

17 janvier-17 avril 1617.

Le roi fit une déclaration publique dans son conseil qui fut vérifiée le 17 janvier au parlement contre le maréchal de Bouillon, le duc du Maine et celui de Vendôme, le marquis de Cœuvres et le président Le Jay qui avait déjà perdu sa charge de président au parlement. Les princes, de leur côté, firent imprimer une longue lettre dans laquelle ils présentaient un véritable manifeste ; en même temps ils levaient leurs forces d'infanterie et de cavalerie, mais il leur manquait des secours étrangers. En ce sens avait réussi la mission de Schomberg ; il s'acheminait lui à la tête des forces qu'il avait réunies vers Château-Thierry où se trouvait la masse de l'armée royale dont le duc de Guise allait prendre

le commandement. La situation n'était pas mauvaise pour l'armée royale; les princes paraissaient ne pouvoir s'en tirer qu'en se jetant dans les mains des Huguenots et en s'introduisant dans leurs places.

Cependant on recevait du maréchal de Montigny des avis à la reine mère lui annonçant que la noblesse du Berry, du Bourbonnais, de Gascogne, du Nivernais était prête à monter à cheval dans les rangs opposés à l'armée royale[1].

Dès le mois de février régnait une certaine inquiétude autour des souverains. « Il n'est personne, écrit Matteo Bartolini, qui ne connaisse parfaitement l'excellente intention de la reine mère en toute chose, mais il paraît aussi à tous que le gouvernement doit être mieux conduit et que « les maréchaux » doivent se contenter plutôt de la faveur privée que de la publique, qui ne leur ferait pas tant de mal.

Dans les derniers temps les princes couraient tous les risques pour voir s'il y avait moyen d'enlever le maréchal d'Ancre d'auprès de Leurs Majestés; ils ne pouvaient souffrir que le maréchal eût en mains toute la somme du gouvernement et qu'il en disposât à son plaisir, qu'il enlevât et qu'il mît en place des ministres à son goût. On disait que c'était le maréchal d'Ancre et non pas le roi qui faisait la guerre, et cependant eux aussi voudraient bien avoir cette autorité et disposer des gouvernements suivant leurs intérêts, en un mot tenir le roi pour rien; si l'on pouvait faire que chacun se contentât du juste et de l'honnêté toute chose s'apaiserait; mais aujourd'hui on ne trouve plus cette modération et tout penche vers sa ruine. C'est que le roi ne montre pas encore qu'il veut sortir de l'enfance; il ne donne aucun signe qu'il veuille s'éveiller pour de bon, et maintenant chacun s'aperçoit que la nourriture n'a pas été bonne et qu'il fallait l'élever autrement. S'il fréquentait plus qu'il ne le fait les conseils, il allégerait le poids qui pèse

1. Matteo Bartolini, 20 février 1617.

sur la reine sa mère et qui l'ennuie considérablement; elle voudrait que le roi son fils la soulageât davantage et elle tiendrait plus en sa foi ceux qui s'éloignent d'elle.

La pensée du cabinet français ne s'était pas détachée du mariage d'Angleterre. Richelieu aurait considéré comme un vrai titre de gloire de le faire réussir. La présence de Béthune était encore nécessaire pour ménager la Savoie; aussi ne le rappelait-on pas, quoiqu'il ne fût pas en très bonne intelligence avec le gouverneur de Milan. On ne pouvait guère compter sur le maréchal de Lesdiguières pour le remplacer au besoin dans cette mission; on voyait bien en effet que le duc n'avait pas l'esprit ailleurs qu'en France pour marier le prince de Piémont, et Lesdiguières ne pouvait faire autrement que d'accomplir tous les offices en son pouvoir pour le faire valoir.

Tout dernièrement il avait fait une relation sur le susdit prince, vantant ses actions, les excellentes qualités de son esprit, sa grande aptitude à toute chose; c'est dans ce temps même que le prince fit au roi un présent de chevaux que l'ambassadeur a signalé en son temps. « Avant que je parle à la reine mère, il est nécessaire que je voie la maréchale d'Ancre et, dit le résident florentin, que je demande sa faveur pour mon entreprise; car si je ne le faisais, ce serait vouloir ruiner toutes choses; il lui paraîtrait qu'on ne tient pas compte d'elle. J'ai voulu lui parler et cela ne m'a pas été possible depuis trois jours; elle est depuis tombée gravement malade et je ne pourrai la revoir de quelque temps. »

Ce délai paraissait utile aux négociateurs, qui ne pouvaient avoir pour mission que de réchauffer les pourparlers en faveur de l'union d'une de ces éternelles princesses toscanes et du prince héritier de Savoie. En tout cas, du côté de l'Angleterre, le champ était ouvert; la diplomatie de Richelieu restait butée aux difficultés religieuses. L'ambassade

d'Angleterre n'avait pas été absolument sans résultat; car la lignée féminine en France n'était encore ni entièrement pourvue ni apparentée.

Le soir que le roi donna son ballet[1], il s'en manqua de peu qu'il ne fût tué. Le roi descendait les escaliers et le traître se trouvait à quelques marches de distance. Quelqu'un s'étant mis entre eux, il ne lui fut pas possible d'exécuter le coup; on prit le coupable et on le mena à la Bastille où on le fit interroger. Il confessa qu'il voulait bien tuer le roi, mais pressé d'avouer le reste il pria qu'on ne lui fît pas violence. Il était décidé à tout avouer. Se tournant ensuite vers la cheminée il commença à grincer des dents et, en se débattant, il disait de lui-même qu'il n'avouerait rien, qu'il ne le dirait jamais; qu'il était déjà resté deux jours sans vouloir manger; Sa Majesté pensait qu'il voulait mourir de faim et ce qui leur tenait à cœur, c'est qu'il était de bonne maison. Je ne laissai pas de dire à Sa Majesté qu'il leur importait grandement de lui faire confesser toutes choses afin que Leurs Majestés apprissent, étant donné qu'il dirait tout, les gens dont ils avaient à se garder. Sa Majesté me répondit qu'elle voulait faire faire toute diligence; elle me raconta ensuite qu'il s'était trouvé des gens pour vouloir faire sortir le prince de Condé de la Bastille, mais ce moyen, fondé sur des pratiques de sorcellerie, ne pouvait réussir.

« Hier sont partis pour l'Espagne quelques dames et serviteurs espagnols de la reine, qui n'ont pas su se faire à cet air; tous s'en sont allés ayant reçu des cadeaux de Sa Majesté, accompagnés et servis jusque hors de Paris par le duc de Monteleone et quelques cavaliers de cour. Il n'est resté d'autres Espagnols au service de la reine que la comtesse de la Tour et de Castro, la senora Orsino, dame

1. On avait décidé au commencement de l'année de supprimer la foire Saint-Germain; on était revenu depuis sur cette idée.

d'atour, le confesseur, le médecin et quelques femmes de chambre[1]. »

« La semaine dernière, on a passé les écritures de mariage entre M. de Longueville et Mlle de Soissons; le roi et la reine y ont également assisté, ils se tenaient entre le duc et Mlle de Soissons. On entend que la dot sera de 200 000 écus. Jusqu'à cette heure on n'a pas de nouvelles d'un gentilhomme que la duchesse de Longueville a envoyé il y a un mois à Rome pour les dispenses nécessaires à ce mariage. Mais son retour prochain est certain. »

Le terme était passé que le roi avait fixé au duc de Nevers pour se raccommoder et venir à la cour conformément à la déclaration qu'il avait écrite (déclaration du 17 janvier). La duchesse de Longueville ne laissa pas de faire les démarches qu'elle put pour que l'on procédat vis-à-vis de son frère avec moins de rigueur en considération de sa personne; il serait toujours, disait-elle, un bon serviteur du roi. En dernier lieu elle parla à l'évêque de Luçon. Voilà une des occasions où nous voyons agir le ministre des affaires étrangères. Elle lui rappela qu'il devait particulièrement et pour l'habit qu'il portait, et pour la charge qu'il tenait, persuader à Leurs Majestés la paix. Elle obtint une réponse qui n'est pas indigne des temps futurs de Richelieu. « Le roi, disait-il, voulait être obéi; il fallait que ces princes prissent la résolution d'user du respect et de l'obéissance qu'ils devaient à Sa Majesté[2]. » La cause du prince devint commune avec celle des autres. La guerre civile est générale.

On tenait pour certain que les princes auraient des secours étrangers et d'Angleterre on apprenait que l'on

1. Matteo Bartolini, 14 mars 1617.
2. *Ibid.*

apprêtait des navires de guerre. L'évêque de Luçon avait même à ce sujet rédigé une belle écriture; on pria les ambassadeurs de la voir, car elle devait être mise au jour très prochainement.

Le voyage du roi, qu'il désirait accomplir depuis longtemps, fut, au commencement de mars, l'objet d'un commencement d'exécution.

« Ce jour (1er mars), le roi et la reine mère m'ont envoyé dire de leur part au moyen du receveur des ambassadeurs qu'ils m'invitent à me rendre au voyage et à suivre Leurs Majestés. Ils partiront la semaine prochaine; ils ont de même invité tous les ambassadeurs et ministres des princes. Je retarderai le plus que je pourrai et si le voyage dure et qu'il faille y aller je prendrai une belle résolution et me mettrai en ordre[1]. »

Le roi devait, depuis le commencement de mars, s'acheminer vers Meaux pour rester ensuite quelques jours à Monceaux et se transporter après à Reims. Mais son départ fut différé de jour en jour et finalement, le 14 mars, fut suspendue indéfiniment la sortie de Leurs Majestés de cette ville. Une indisposition du roi vint fort à propos prêter main forte aux opposants[2]. On ne parla plus du voyage à Reims; des oppositions infinies s'étaient élevées contre ce projet, disait-on, particulièrement à cause de la rareté des vivres dans laquelle on serait nécessairement tombé, le pays étant complètement défait par les milices de l'un et l'autre parti, qui, depuis plusieurs mois, allaient gâtant et ruinant tous les pays. La ville n'était pas située sur des fleuves navigables à l'aide desquels on pût amener des autres provinces les choses nécessaires. Le roi devait

1. Matteo Bartolini, 1er mars 1617.
2. Le roi s'est senti indisposé ces jours-ci, il a été travaillé par des douleurs de coliques, mais il est sorti depuis et se porte bien. Bartolini, 14 mars 1617.

donc se tenir à Paris, comme on le disait pour le moment, ou, s'il devait partir, il irait séjourner à Compiègne sur l'Oise, à dix-huit lieues seulement de la capitale [1].

Ce changement imprévu dans un projet qui paraissait si bien décidé donna matière à discourir; les uns disaient qu'il fallait l'attribuer à la jalousie de la personne du roi; on doutait que l'on pût, au sein de l'armée, le manœuvrer aussi facilement qu'on le faisait en le tenant renfermé dans le Louvre. On pensait aussi qu'il pourrait avoir assez de force pour détourner la venue de Sa Majesté la reine mère. Il ne manquait pas non plus de gens pour écrire que la publication du départ du roi fût un artifice pour avoir l'occasion de faire marcher au camp la plus grande partie des régiments ordinaires de la garde du roi qui n'avaient pas beaucoup la confiance de la reine; c'est, en effet, ce qui eut lieu parce que, au milieu de mars, ils se mirent en route n'ayant laissé que quatre compagnies sous le commandement d'officiers qui étaient moins suspects que les autres.

Les ambassadeurs vénitiens ici présents n'ont pu jusqu'à cette heure obtenir le pas qu'ils désiraient avoir chez les Grisons moyennant la médiation de Sa Majesté très chrétienne. Pour l'avoir ils ont cependant usé de toutes les diligences et de tous les moyens auxquels ils ont pu avoir recours, et comme ils ont vu qu'ils ne pouvaient réussir, ils se sont lamentés extraordinairement auprès des ministres.

Au fond, la fin de la France était d'être seule maîtresse de ce peuple des Grisons; elle voulait que personne qu'elle-même ne pût disposer de leurs passages, qu'elle voulait pouvoir tourner en tout temps contre ses adversaires. Les Grisons s'étaient bien aperçus du but des Français; ils n'avaient donc pas voulu concéder le pas à la république de Venise, à moins qu'elle ne fît une Ligue avec eux.

1. Ambassadeur vénitien, 14 mars 1617.

Les Vénitiens ne pouvant avoir le passage autrement et en ayant besoin, se disposèrent à conclure la Ligue avec les Grisons. Mais la France, pour la considération de l'Espagne et principalement pour son propre intérêt, ne devait consentir jamais à ce que la Ligue fût signée. La république, m'ont dit ses ambassadeurs, fait tous ses efforts pour conclure la ligue, si elle peut, encore que la dépense soit grandement excessive. Bien qu'ils voient qu'ils auront de grandes difficultés à cause du grand argent que de longue main déjà dépensent les Français et à cause de la ligue... Dans une audience publique qui leur a été donnée par la reine mère, ils n'ont pu s'empêcher de dire à la reine que leur ministre, chez les Grisons, n'avait pas laissé de faire le service des Espagnols, en ayant encore près de dix mille écus, et puisque la république voyait qu'elle ne pouvait recevoir des secours par le moyen de la France et qu'ici l'on ne se préoccupait plus de conserver et de défendre les vieux amis, et l'on pourrait voir un jour combien cela importait, elle était résolue à céder elle-même, sans attendre plus ce qu'elle pourrait recevoir de France. Les susdits ambassadeurs m'ont parlé et de cela et de l'accommodement de leurs affaires et ils m'ont dit que ne pouvant avoir des gens de guerre et étant seule à ne pouvoir résister aux forces des autres, en était résolue à traiter directement avec l'Espagne en représentant à Sa Majesté catholique les mauvais procédés de don Pierre de Tolède. Ils avaient trouvé leur ambassadeur bien disposé pour la paix, ainsi que le roi et le duc de Lerme.

Les affaires d'Italie paraissaient prendre une meilleure tournure ; le garde des sceaux disait qu'elles s'arrangeraient bientôt et qu'on ne les traiterait plus par l'intermédiaire de don Pierre de Tolède, qui était malade et s'était retiré à Milan. L'évêque de Luçon déclara que l'accommodement avec les Vénitiens se traitait en Espagne et que l'on espérait qu'il se conclurait avant celui de Savoie. On voyait bien que chacun désirait la paix et que l'ambassadeur d'Espagne

ayant parlé à Leurs Majestés très chrétiennes, au nom de son roi, pour lui dire qu'à leur prière il avait consenti à l'exécution du traité d'Asti. On avait donc pensé à faire la négociation soit à Rome, soit à Bologne [1]; pour leur part ils trouveraient bon qu'on négociât à Rome et alors on n'aurait plus à envoyer en Espagne l'ambassade dont on avait parlé et dont Richelieu lui-même aurait été le chef; on n'aurait pas non plus négocié à Paris.

Le comte de Schomberg écrivait que le Palatin était pauvre et qu'il n'assisterait les princes en aucune façon; on pouvait être assuré aussi que l'Angleterre ne donnait point pour objectif à sa flotte les affaires de France.

Une partie de la noblesse avait formé le projet de se rendre maîtresse de la personne du roi. Ç'aurait été le triomphe de la noblesse.

Le roi ne serait plus le roi; il ne compterait plus pour rien; on distribuerait toutes les charges. Ainsi le prince de Joinville demandait celle de grand chambellan et le roi montra de la bonne volonté vis-à-vis de ce prince en disant qu'il n'avait rien et qu'il avait reçu cependant du gouvernement des gratifications et des pensions. Je lui répondis à ce sujet que Sa Majesté finirait de l'obliger quand il l'aurait marié, et il se tourna vers Mlle de Vendôme qui n'était pas éloignée; et il me semble voir que Leurs Majestés ne veulent point encore traiter ni de conférence ni de faire aucun accord et que les princes aient à faire les compagnons avec le roi, mais je crois bien que Sa Majesté accueillera bien volontiers les humiliations de leur part et se contenterait bien seulement qu'ils désarmassent et écrivissent dans les termes que doit le vassal à son roi. De la sorte il n'est personne qui ne puisse faire autrement que

1. La négociation eut en effet lieu à Bologne. On la trouve rédigée in extenso dans : *Lettere et negoziati dal 1616 al 1618 da Monsr Lodovisi poi papa Gregorio XV. Cod 518. Nunziatura in Savoia et Milano. Bibl. Corsini.*

d'approuver et tenir comme très prudente la résolution de Leurs Majestés.

Ainsi, vers le mois de mars 1617, les affaires de la royauté paraissent dans un état critique; la menace d'une union d'intérêts entre les Huguenots et le parti des princes devient de plus en plus possible. On attendait, du côté des princes, des partis de reîtres et de lansquenets, cela suffisait à les tenir en haleine; c'est à ce moment où se produisirent de remarquables interventions ecclésiastiques, qui doivent attirer notre attention, et qui furent le dernier appel de la justice de Louis XIII à une justice supérieure. Le père gardien des capucins était revenu tout récemment de Rome à marches forcées; il trouva immédiatement l'emploi de ses éminentes facultés. Matteo Bartolini nous dit que le cardinal de la Rochefoucauld, en présence des difficultés qui devenaient trop pressantes, pris d'un saint zèle, envoya le gardien des capucins, père très estimé dans sa religion, dans le camp des rebelles[1].

Ce n'était pas la première fois que le capucin avait à s'occuper d'une mission diplomatique; mais cette mission si considérable et si agitée est passée complètement sous silence par M. Fagniez, qui laisse subsister une lacune dans laquelle il semble embarrassé par les dates[2]. Les dépêches de Bartolini nous permettent de la reconstituer. Le bon père accepta l'offre, mais sous la condition de pouvoir dire aux princes librement qu'il avait été envoyé vers eux non parce que son habit exigeait de lui qu'il se mêlât des affaires du monde, mais parce qu'il devait, pour servir le roi, faire tout ce qui était nécessaire, et avant de partir il parla avec son ancien ami l'évêque de Luçon, vis-à-vis duquel ses relations politiques ne s'étaient pas affaiblies, et ainsi fut trouvé bon son voyage. Le père vit d'abord le duc de

1. Matteo Bartolini, 10 avril 1617.
2. Gustave Fagniez, LE PÈRE JOSEPH ET RICHELIEU, t. I, p. 144.

Nevers; il le trouva à Mézières et reçut de lui toute sorte de satisfactions; il fut entendu par lui dans plusieurs audiences; chacune dura cinq ou six heures de discussion; il remontra au duc, avec la plus grande efficacité qu'il put, la ruine qu'il se préparait par la perte de ses biens, de son honneur et même de sa vie en étant l'occasion de la fin d'un grand royaume; il lui remontra aussi combien il avait mal fait en ne poursuivant pas son voyage d'Allemagne et en écrivant à Sa Majesté cette lettre dans laquelle il voulait se faire rendre compte des causes de l'emprisonnement du prince. Il l'exhortait à s'humilier devant le roi, lui en faisant voir la manière et lui rappelant que s'il ne le faisait pas il se perdrait complètement et lorsqu'ils en seraient à ce point, il rappellerait au duc de Bouillon qu'il n'avait pas d'autre parti à prendre que de se rendre huguenot. En fin de compte il devait se souvenir qu'il désobéissait au roi et faisait tout contre lui. Le duc, ayant écouté le capucin, lui répondit qu'il n'avait pas continué son voyage parce que le prince avait été fait prisonnier et parce qu'il avait rompu le traité de Loudun, auquel il avait eu part. Or Leurs Majestés avaient donné leur parole de l'observer; il savait bien qu'il n'avait que de saintes pensées et il ne croyait certes point que lui, le duc de Nevers, fût pour se rendre de la religion; il se laisserait certes plutôt mourir que de faire une chose pareille, et non seulement il n'y a pas rêvé mais n'y a pas pensé. Il confessa bien au capucin qu'il voyait déjà la ruine et la perte de ses biens, mais qu'il ne voulait pas perdre l'honneur et c'est pourquoi il était résolu de mourir. Certes il ne faisait rien contre le roi qui le voyait, et qui ne savait rien de ce qui se faisait. Tout en effet n'était qu'un caprice du maréchal d'Ancre, qui voulait voir leur ruine à tous parce qu'il voulait lui gouverner toute chose. N'avait-il pas mis de nouveaux ministres dépendant de lui et faits en une nuit? ils avaient affaire avec Concini, qui faisait la guerre, et non pas avec le roi auquel ils étaient

prêts à obéir et qu'ils serviraient toujours; ils attendaient très promptement deux mille cavaliers reîtres qui étaient déjà dans le voisinage se reposant dans une abbaye de la frontière; il leur suffisait d'un peu de temps pour les recevoir dans leur camp. Le duc de Guise perdrait son temps à vouloir prendre Rethel; quant à s'humilier, il avait écrit deux fois au roi avant l'expiration du délai de quinze jours.

Le premier pli, qu'il avait reçu de la reine, il l'avait renvoyé sans vouloir le voir, le second également; mais il renfermait une police où était dit : « On renvoie ce pli sans le lire parce qu'il n'est pas arrivé en temps ». Ne voulant pas entendre ces communications, il se résolvait à se défendre et à perdre la vie plutôt que d'entrer à la Bastille. Après avoir devisé ensemble plusieurs fois sur ces points, le capucin passa à Soissons où il vit le duc du Maine avec lequel il eut à peu près le même raisonnement et en reçut les mêmes réponses. Du Maine lui parla du maréchal d'Ancre et de sa mauvaise façon d'agir et dit qu'il voulait leur ruine. Le capucin lui rappela les desseins qu'ils avaient ourdis contre lui; il lui fut répondu que c'était vrai, mais qu'ils n'avaient d'autre but que de le faire partir de la cour. Le capucin lui fit observer que ce n'était pas l'affaire principale pour un grand roi que de lancer et faire un favori; et qu'il pouvait se souvenir de l'état dans lequel le duc d'Epernon avait mis Henri III et comme il était odieux à la cour. C'était une allusion évidente à la situation grandissante de Concini. A cela du Maine répliqua qu'il n'avait jamais cherché à suivre les princes; et quant à se faire huguenot, il n'y avait jamais pensé et ne ferait jamais une pareille chose. Mais pour ce qui était de le secourir il n'hésiterait pas à mettre les Turcs en France et même le diable par-dessus le marché. De là le capucin passa à Laon où il vit le marquis de Cœuvres, qu'il trouva plus froid que les autres; et leur répondit aussi pour le duc de Vendôme en disant qu'il se serait bien accommodé et que lorsqu'il offrit de mettre les deux places qui

étaient en son pouvoir en la main de qui voudrait le roi, moyennant le droit d'en tirer une récompense, ils ne le lui ont pas permis. Il savait qu'on le voulait à la Bastille comme les autres Français; il était donc résolu à se défendre ainsi que Vendôme.

Du Maine pouvait se maintenir deux mois dans Soissons; mais il pouvait facilement s'en retirer et venir occuper Coucy avec 2 000 soldats. Le duc de Nevers faisait compte de se tenir dans Mézières où il était approvisionné pour dix-huit mois. Ils se flattaient de pouvoir pendant un certain temps tenir en échec l'armée de Louis XIII; n'étaient-ils pas sûrs que les Huguenots les assisteraient, et n'avaient-ils pas déjà promis de le faire? Les princes n'avaient cependant pas encore accepté leurs offres, attendant de voir si les choses ne prendraient pas quelque bon chemin vers l'accommodement. Le duc d'Épernon avait écrit aux princes qu'il ferait cause commune avec eux et qu'il les assisterait, puisque la cause n'était pas contre le roi, mais contre un particulier; il le ferait d'autant plus volontiers qu'il n'y avait jamais eu bonne intelligence entre le maréchal d'Ancre et lui. Il en était de même entre du Maine et Guise, parce qu'il paraissait à du Maine qu'il avait été tout bonnement lâché par son cousin. Nevers s'était en outre justement plaint au duc du Maine pour avoir brûlé Château-Porcieu qui appartenait à la duchesse de Guise la vieille. La situation était en somme assez troublée du côté des princes.

Le capucin essaya d'obtenir d'eux quelque réponse pour pouvoir s'en prévaloir, et cherchant à leur ouvrir le chemin, il leur dit entre autres choses de lui donner une lettre dans laquelle ils diraient trouver bons les moyens proposés par ledit père gardien des capucins, afin de pouvoir la montrer; ou bien encore il se serait contenté que dans une lettre ils se reconnussent inférieurs au roi; son armée était de beaucoup supérieure à leurs forces auxquelles ils n'auraient pu

résister. Les princes refusèrent tous les partis proposés par le père, lui disant qu'il n'avait pas apporté de lettres, et qu'ils ne voulaient pas répondre par lettres. Ils lui répondirent clairement qu'ils n'avaient pas confiance, mais qu'ils ne penseraient jamais que lui, comme capucin, voulût être ministre du coup d'État pour les enfermer dans la Bastille et, avant d'en arriver à cette extrémité, ils étaient parfaitement résolus à perdre la vie en même temps que l'honneur; que si Leurs Majestés voulaient maintenir les choses dans l'état où elles étaient après le traité de Loudun, ils étaient prêts à s'accommoder et à faire ce qu'on leur demanderait.

L'évêque de Luçon fut naturellement informé de la négociation du capucin; il se contenta de déclarer que le voyage du père n'avait servi à rien. Le père lui remontra que le duc de Nevers avait écrit au roi, et qu'en conséquence ils auraient voulu lire ces lettres dans le camp des princes; il le pria de se rappeler ce qu'il avait à lui commander de faire et ce qu'il attendait. Luçon lui répondit d'écrire cinq jours après le temps qui lui était assigné; car il fallait que l'autorité royale fût solide et que les princes reconnussent leur devoir. « Il paraît au capucin que l'on procède en tout ceci avec trop de rigueur et que Dieu reçoit toujours ceux qui se ravisent et que pour le moment on ne trouve pas à propos de faire la guerre. »

Ce qui s'est passé entre le père gardien des capucins et les princes, il me l'a rapporté lui-même; car j'ai passé avec lui toute cette matinée. Cela ne laisse pas de me remettre en mémoire un raisonnement que j'ai tenu avec le maréchal d'Ancre il y a trois jours et dont voici la substance. J'avais dit au maréchal que les princes se faisaient tous les jours plus forts et qu'ils avaient des secours, en particulier des Huguenots. Il me répondit qu'ils n'en auraient pas. Quant aux Huguenots, ils n'en avaient pas peur, ils ne pouvaient assister les princes et, quand ils le feraient, ce ne pouvait être pour longtemps. En tout cas, les princes en général et

le pape lui-même assisteraient L. MM... Voilà une déclaration qui, pour un moine qui venait de recevoir les instructions du pape, ne manquait pas d'importance. Aussi Leurs Majestés paraissaient-elles plus résolues que jamais; elles l'étaient en vérité à faire la guerre; elles avaient à vaincre de toute façon, leur résolution s'était fortifiée depuis la prise de Pierrefonds et de Château-Porcieu. Le maréchal d'Ancre disait au résident florentin que ce serait à qui servirait le mieux le roi. Leurs Majestés avaient résolu de ne pas sortir encore de Paris depuis la prise de ces deux localités, voyant que les chefs opèrent sans donner leur parole; de fait Leurs Majestés avaient commencé à douter du comte d'Auvergne, c'est pour cette considération que le maréchal d'Ancre avait dit au résident florentin qu'il irait à l'armée pour voir comment on fait le serviee du roi. Quant aux Huguenots, je crois que le maréchal se trompera parce qu'ils n'aideront pas les princes si le roi conserve sa supériorité, mais ils ne laisseront pas de faire des rumeurs dans les provinces où ils seront et d'opérer à leur profit. Le duc d'Epernon, encore qu'il écrive au roi qu'il le servira, est dans cette situation qu'on ne se fie pas à lui parce qu'on le connaît pour trop bon gascon.

Voici quelles étaient dans les premiers jours d'avril les positions de l'armée royale. L'armée du roi, sous le commandement du comte d'Auvergne, au nombre de dix mille fantassins et de quinze cents cavaliers, était très proche de Soissons. Un capitaine de la garde du roi qui arriva le 9 avril rapporta que l'on commençait à faire les tranchées autour de Soissons et à investir la place de deux côtés. Bientôt devaient arriver les gens du comte Reingraffe et de Schomberg qui devaient être en ce moment à une journée de Nancy pour passer une revue dans l'évêché de Metz. Le comte d'Auvergne avait pris Pierrefonds, place du marquis

de Cœuvres, après l'avoir battu de cent coups de canon. Ce fait d'armes avait donné beaucoup d'importance à la cause royale et avait beaucoup excité la continuation du reste. Le duc de Guise avait fini par prendre Château-Porcieu et se mettait à attaquer Rethel. Le maréchal de Montigny continuait à s'approcher de Nevers, mais demandait toujours de nouvelles gens et de l'artillerie. On lui en avait déjà envoyé quatre pièces d'Orléans; les princes attendaient toujours des secours de gens, et la duchesse de Nevers se tenait dans cette place avec cinq mille hommes d'infanterie pour se défendre, et comme il devait lui en arriver deux mille du pays des Cévennes et des confins du Languedoc et d'Auvergne, le gouverneur de Lyon avait l'ordre d'empêcher le passage. Le prince de Joinville devait en faire de même en Auvergne et l'on attendait la délibération que devaient prendre les Huguenots dans l'assemblée qu'ils tenaient à la Rochelle, où ils s'étaient réunis. Le duc de Montmorency avait expédié un gentilhomme à Leurs Majestés pour justifier qu'il eût fait emploi de l'argent du roi; c'était, disait-il, pour le service de Sa Majesté, car cet argent avait été dirigé sur Montpellier; on l'avait retenu. C'était un procédé commode pour se faire de l'argent, qui manquait particulièrement dans les caisses des insurgés; mais il n'était pas de nature à les soutenir longtemps [1].

Telle était la situation des partis adverses, supérieure évidemment du côté de la royauté, mais pas de beaucoup, lorsque retentit le coup de tonnerre inattendu de la mort du maréchal d'Ancre.

1. Matteo Bartolini, 10 mars 617

XI

MORT DU MARÉCHAL D'ANCRE

Suite de la politique de Richelieu vis-à-vis des Italiens, des Espagnols, des Vénitiens, des Allemands. — Politique matrimoniale. — Retraite de la guerre civile. — Déclaration du roi en son conseil contre quelques princes. — Concini appelé à la cour. — Circonstances de son assassinat. — Entrevue du résident florentin et de la reine mère.

Le 17 avril 1617, on apprit que le maréchal d'Ancre était revenu subitement à la cour. La reine mère lui avait accordé une audience pour après le dîner; elle dut la différer au jour suivant en s'excusant d'avoir dû prendre médecine. En réalité, aussitôt après l'arrivée du maréchal, on avait tenu un long et très mystérieux conseil, et le bruit courait que c'était pour quelque négociation de paix; le mariage du fils du maréchal avec une fille du duc de Nevers devait accorder les violons. L'ambassadeur ne donne pas cette nouvelle pour certaine [1]. Mais il est incontestable que le rappel à Paris du maréchal d'Ancre ne pouvait s'expliquer que sous un prétexte de ce genre. Car on disait bien qu'il était décidé à rejoindre le quartier du comte d'Auvergne; il envoyait de l'artillerie et des hommes. En somme rien de tout cela ne prenait tournure. On était dans l'attente.

1. Ambass. vénit., 18 avril 1617.

Or c'était à la mort que Concini venait d'être appelé. « Je vous expédie ce courrier en diligence, pour avoir l'occasion de représenter à Votre Sérénité en peu de lignes le grand changement que l'on attend dans ce royaume par suite de la mort imprévue du maréchal d'Ancre. Ce matin à dix heures environ, il a été, par M. de Vitry, capitaine des gardes du roi, par M. du Hallier, son frère, et par les frères Luynes, avec la suite et l'assistance du reste des gardes royales et d'un grand nombre de noblesse, qui, avec les épées nues à la main, étaient prêts à tout événement à l'entrée du Louvre, misérablement tué à coups de pistolet et ensuite massacré et foulé aux pieds. On dit que c'est par l'ordre du roi, qui, ne pouvant tolérer plus longuement l'insolence de cet homme, en était venu à cette résolution, après une mûre délibération de quatre jours continus, menée avec tant de secret et un si bel ordre que bien que Sa Majesté fût tenue pour ainsi dire comme prisonnière par la reine et le susdit maréchal, on n'a pas pu en pénétrer la moindre chose.

« On affirme et c'est une personne qui assure avoir été présente, que, dès qu'on entendit le bruit des arquebusades dans le Louvre, le roi parut à la fenêtre, accompagné d'une suite considérable, et demanda à haute voix s'il était mort. On lui répondit : oui. — « Maintenant, je suis roi », dit-il. Peu après fut introduit auprès de Sa Majesté le seigneur de Villeroy et d'après cela on juge que Sa Majesté veut se servir des vieux ministres; et en effet ils gouvernent absolument. De plus on affirme que l'on a enlevé ses gardes à la reine mère, et que l'on a fait entrer auprès d'elle pour la garder M. de Vitry, avec l'ordre de ne laisser entrer personne auprès de ladite reine mère sans la permission expresse du roi.

« La reine mère apprit avec stupeur l'accident de la mort du maréchal d'Ancre et envoya dire au roi qu'elle désirait se trouver avec Sa Majesté. Le roi lui répondit qu'il était

occupé et qu'il ne pouvait pour le moment se prêter à l'écouter; mais il l'engagea à se contenter de rester dans ses appartements jusqu'à ce qu'il lui fît savoir autre chose de sa volonté.

« On envoya des personnes de condition par tout le royaume pour donner avis de cet accident et de la reprise d'autorité faite par Sa Majesté, particulièrement dans les armées sur le comte d'Auvergne, le duc de Guise et le maréchal de Montigny; les généraux devaient surseoir à pousser leurs opérations plus avant et attendre de Sa Majesté des indications plus précises à ce propos; Sa Majesté espérait que les princes et autres mécontents du royaume, apprenant l'exécution résolue qui avait été faite à la satisfaction de tout le royaume par la mort d'une personne qui était universellement haïe de chacun, ne tarderaient pas à se calmer; que le peuple se tiendrait tranquille, les nobles satisfaits et les princes contents et tout disposés à venir rendre obeissance à Sa Majesté et à la reconnaître pour leur roi, conformément à leurs perpétuelles déclarations.

« Le trouble et la confusion où l'on vit, à la suite de cet accident, la ville de Paris, ne furent guère inférieurs à ce qui se produisit après la mort du feu roi, de glorieuse mémoire; les sentiments étaient toutefois bien divers, parce que, à la mort du roi, la commotion fut produite par une affection de tristesse et, lors du dernier événement, par une réjouissance intérieure, qui transporta indifféremment toutes conditions de personnes. On espérait voir cet événement rendre en peu de jours au royaume une florissante tranquillité, relever l'autorité royale, remettre les princes en leur rang et grade, rappeler aux affaires les vieux et expérimentés ministres.

« En somme, pour le peu d'entretien que l'ambassadeur vénitien avait pu avoir sur ce fait avec des personnages autorisés, en l'espace de quatre heures, qui s'étaient passées depuis la mort du maréchal d'Ancre jusqu'à l'expédition du courrier, c'était un jugement universel que Dieu

avait voulu regarder avec des yeux de pitié ce malheureux royaume, qui, sans la providence divine, en serait certainement venu à sa ruine et à son extermination[1]. »

L'histoire offre peu d'exemples d'un passage aussi rapide que le fut celui-là d'une toute-puissance absolue au néant du pouvoir. Telle fut la destinée de Marie de Médicis. Le résident florentin, voyant que la reine mère avait perdu le gouvernement et restait prisonnière, se demanda de quelle façon il pouvait la servir pour satisfaire au devoir de sa charge et résolut de la voir pour recevoir ses commandements. L'entreprise, qui n'était pas facile, lui réussit par le moyen d'une porte secrète, qui fut murée depuis. Il trouva Sa Majesté toute mélancolique et abîmée dans ses pensées. En voyant l'ambassadeur, elle manifesta son étonnement qu'il eût pu entrer et lui dit tout d'un coup : « Bartolini, aurais-tu jamais pensé me trouver en prison? » Et elle se mit à fondre en larmes, exagérant ce qui lui était fait par son fils et disant : « Qui eût jamais dit quand elle le fit, qu'à l'âge de seize ans il procéderait vis-à-vis d'elle comme il l'avait fait »; et elle se plaignit amèrement qu'ayant envoyé jusqu'à quatre fois lui dire qu'elle désirait le voir, elle n'eût pu en obtenir la grâce. Il lui paraissait étrange qu'il ne voulût pas permettre à ses enfants ni aux princes de la voir. Il est vrai que la duchesse de Guise, la vieille, n'avait point voulu obéir et était restée toute la journée avec la reine. Vers la nuit, on entendit jeter à terre un pont qui, de la chambre de la reine, passait dans le jardin donnant sur la rivière; et les soupirs et les larmes redoublaient chez la reine mère. Certes Sa Majesté est bien digne de compassion et de pitié! Ce n'est pas le roi qui fait cela, dit-elle au résident; et elle se mit à parler de Luynes en lui disant que depuis un grand nombre de jours on tenait jusqu'à minuit des conseils dans les appartements

1. Ambass. vénit., 2 avril 1617.

du haut entre Luynes, la comtesse de la Tour et Mme de Vaucelas, qui avait été récemment ambassadrice en Espagne. Le résident s'efforça de consoler la reine mère de son mieux; il lui dit qu'il espérait qu'une fois le premier mouvement de fureur passé, le roi retournerait en lui-même et reconnaîtrait son erreur. Elle lui répondit qu'elle ne l'espérait pas et qu'elle connaissait très bien la nature du roi. On reparla du maréchal et je lui demandai pourquoi il était venu à Paris. Elle me répondit que sa femme l'avait voulu; quant à elle, elle aurait désiré qu'il n'y fût plus retourné. Dimanche soir elle l'avait averti « que la France n'était plus pour lui et qu'il lui fallait s'en aller ». Mais il répliqua que le roi lui avait fait de très grandes caresses, et qu'il trouverait très mauvais qu'elle lui parlât de la sorte; et il sortit du cabinet dans une grande fureur. La reine mère lui dit encore, après bien d'autres choses, qu'elle n'avait jamais eu de repos en France, aussi bien du temps de son mari que depuis; et elle raconta bien des faits. Elle n'avait jamais eu d'autre pensée, disait-elle, que de mettre en paix le royaume, de le laisser tranquille à son fils et de se retirer. Or voilà ce qu'il lui faisait maintenant. Certes elle aimerait mieux qu'il la fît mourir que de la tenir ainsi en prison.

Le résident lui répondit que Sa Majesté n'avait pas à chercher autre chose qu'à parler au roi; il la supplia de lui dire si elle trouvait bon qu'il vît Sa Majesté; elle lui répondit qu'il ne ferait rien, et qu'il valait mieux ne pas le voir. Le résident lui fit entendre qu'il parlerait au nonce et à l'ambassadeur d'Espagne pour qu'ils fissent des démarches auprès du roi et ses ministres. A cela, la reine, très défiante, répondit qu'elle ne s'y fierait pas; mais que je les visse comme de moi-même, lui gardant le secret de ce que je lui avais dit. Et sur les minuit, je me retirai.

« Depuis j'ai vu l'un et l'autre et je dois avouer les avoir trouvés un peu froids; ils ont cependant parlé; je n'ai tou-

tefois retiré d'eux que des réponses peu concluantes; le nonce n'a pas reçu beaucoup de satisfactions ni du chancelier ni de Villeroy et tire de la situation un fâcheux pronostic. J'ai demandé à Villeroy de lui parler; il m'a fixé une heure pour demain. Ils diffèrent l'audience autant qu'ils peuvent. La reine m'envoie quelqu'un des siens matin et soir; je lui rapporte tout ce que je fais et apprends. Certes elle est digne d'une grande commisération. Je n'ai pas voulu tarder davantage à expédier le courrier à Votre Altesse; j'expédie simultanément avec le nonce, afin que Votre Altesse sache le plus tôt possible en quel état se trouve la reine mère, et que les choses ne vont pas bien.

« Finalement voilà un mois qu'on avait disposé le roi à prendre quelque résolution de faire disparaître le maréchal. On lui proposa de le tuer. Sa Majesté n'y consentit pas, mais seulement à ce qu'on le fît prisonnier. Ce parti ne fut pas trouvé bon et parce que, à la cour, il leur paraissait courir le risque que la reine mère ne finît par arranger tout et que ce ne fût à eux qu'il fût réservé d'en payer la peine. A la fin ils gagnèrent le roi comme ils voulurent. Pour l'exécution du coup, ils se sont servis de M. de Vitry, un des capitaines des gardes, peu ami du maréchal d'Ancre, de ses parents et amis les plus dévoués. C'est il y a quatre jours que devait avoir été fait le coup. Le lundi 24, le roi se leva au petit jour et dit qu'il voulait aller à la chasse; pour ne donner aucune ombre de soupçon, il fit venir sous la galerie sa compagnie ordinaire de cavalerie. Vitry parut au Louvre sur les cinq heures du matin pour suivre le roi à la chasse; il conduisait avec lui son frère et son cousin avec deux exempts des gardes de sa compagnie. Il alla trouver le roi; et l'on dit que Sa Majesté elle-même leur donna les pistolets et les chargea elle-même. Ils descendirent alors dans la cour et s'y tenaient, attendant le maréchal, ayant encore distribué d'autres gens autour d'eux. Le maréchal parut sur les dix heures et demie du matin. On fit

à Vitry le signal qu'il arrivait au Louvre. Il se dirigea vers lui, suivi de tous ses gens; il trouva le maréchal d'Ancre qui entrait sur le pont qui est entre les deux portes. Il se plaça devant lui en lui disant : « Je vous fais prisonnier de la part du roi. » Le maréchal répondit : « Moi », et fit un pas en arrière. Vitry proféra ces paroles : « Tue, tue », et, se faisant place, trois des assistants déchargèrent leurs pistolets sur le maréchal. Au premier coup, il donna par terre; puis deux autres l'achevèrent d'une estocade. Il y eut des gens qui se trouvaient avec le maréchal qui voulurent faire quelque désordre; mais Vitry cria que personne ne bougeât. Le roi, entendant le bruit de ceux qui, les épées nues, criaient dans le Louvre : « Vive le roi! » dit que « la chose était faite » et se fit voir au dehors à une fenêtre, disant qu'il approuvait tout ce qui avait été fait. Le maréchal mort fut transporté dans une chambre des gardes; on lui enleva une chaîne avec un joyau et un diamant de six mille écus; ce furent deux hommes qui l'avaient tué; ils le dirent à Sa Majesté, qui leur donna le tout. Le roi envoya tout de suite le colonel d'Ornano rendre compte du fait au Parlement. C'était évidemment revendiquer la part qu'il avait pris, à ce qui fut désormais considéré comme un acte de justice accompli directement et souverainement. C'était le droit monarchique : l'assassinat de Henri de Guise en avait été la preuve manifeste. D'Ornano se rendit aussi à la Bastille pour que l'on continuât à y garder le prince comme on avait fait par le passé.

Le fait ne s'est produit comme surprenant pour personne; et chacun dit que c'est bien fait; mais il a paru bien étrange à tous que le roi ait fait enlever tout d'un coup ses propres gardes à la reine mère pour la faire garder par ses Écossais, défendant à son frère, à ses sœurs, aux princesses et dames d'aller voir sa mère, ainsi qu'à tous ses serviteurs. Il a fait donner des ordres sévères aux gardes par Vitry pour avoir grand soin que personne ne se rendît auprès de

la reine que ses propres serviteurs; et le soir même, il fit jeter à terre le pont qui, des chambres de Sa Majesté, passait dans le jardin qui regarde sur la rivière. Il a fait de plus murer deux portes par lesquelles on pouvait entrer dans l'appartement de la reine. Ces précautions eussent rendu difficile au résident florentin de recommencer son entrevue nocturne avec Marie de Médicis. Désormais il ne restait plus qu'une seule porte ouverte. Là se tenaient les gardes, qui avaient l'ordre de ne laisser entrer que les serviteurs, domestiques de Sa Majesté, et encore de temps à autre, défendait-on à quelques-uns d'entre eux d'y aller. Telle était la façon dont on la traitait; elle avait envoyé à plusieurs reprises prier le roi de la voir; il ne voulut pas pendant longtemps lui donner cette satisfaction, tant on craignait autour de lui le prompt retour de son influence pendant si longtemps souveraine; or, c'est ce qui la travaillait et l'affligeait le plus grandement. Il est vrai que ces mesures de rigueur on doit les attribuer à ceux qui entourent le roi. Cependant il a plu hier à Sa Majesté que ses deux sœurs pussent aller voir leur mère tous les jours pendant deux heures, mais non pas son frère. On se défiait évidemment beaucoup de Gaston d'Orléans qui, depuis quelque temps, était entré dans le jeu des brouillons de l'opposition. Les dames de la reine allèrent la voir deux fois par jour.

Le conseil résolut aussi le soir du 24 que le maréchal serait enterré sans qu'on lui fît de procès; et cela fut exécuté la nuit à Saint-Germain, paroisse du Louvre; mais le matin suivant, 25, le peuple se porta vers cette église et pendant que l'on célébrait la grand'messe, déterra avec grande rumeur le corps du maréchal, qui était muré, et le conduisit sur le Pont Neuf. On l'attacha par les pieds à une potence qui se trouvait là, et c'était à qui enlèverait qui une oreille, qui un bras, qui une chose et qui une autre. Après ils l'enlevèrent et le traînèrent par tout Paris; on le divisa en cinq parties, qui furent de nouveau traînées par tous les quar-

tiers aux cris de : « Vive le roi! » Le soir on brûla le tout. On faisait payer à quiconque passait l'argent pour acheter le bois. La rumeur et le soulèvement du peuple furent tels en ce jour-là que l'on crut être tout près de voir le sac de Paris, et que chacun faisait bonne garde. Telle fut la licence que prit le peuple; et le roi n'y donnant aucun ordre semblait montrer qu'il approuvait le tumulte.

La maréchale fut, le premier jour, prise dans ses chambres et conduite, par M. de Vitry, dans celle où avait été prisonnier le prince de Condé; elle y fut bien gardée. Elle ne se résolvait point à y aller; et il ne lui servit de rien de rappeler à Vitry les bienfaits qu'il lui devait. Il lui laissa bien emporter avec elle ses joyaux, mais une grande quantité de vaisselle d'argent et d'or resta dans ses chambres avec ses meubles; et les gardes y sont toujours et l'on n'a point encore décidé ce qu'on va faire d'elle. On pense ou qu'on lui fera son procès ou qu'on la renverra en Italie. Mais ce dernier parti est fort incertain. Son fils reste dans leur maison sous bonne garde; l'archevêque est caché; hier toute sa maison a été donnée par le roi et fut immédiatement pillée. S. M. a donné l'abbaye de Marmoutiers au chevalier de Vendôme et l'archevêché de Tours sera ou pour le comte de Moret ou pour le fils de Souvré, à condition qu'il y consente.

Vitry a eu le grade de maréchal de France; il en est déjà en possession ainsi que de la maison des faubourgs, de l'écurie et de tous les meubles qu'avait Ancre. Luynes a été fait premier gentilhomme de la chambre et lieutenant de la Normandie; le chevalier de Vendôme a recouvré la place de Caen qui auparavant était sienne. Le marquisat d'Ancre et Lésigny ne sont pas donnés; mais ils le seront à Luynes et à Vitry. On a publié une ordonnance pour contraindre tous ceux qui étaient à la solde des maréchaux à sortir de Paris et des faubourgs sous les vingt-quatre heures. Barbin a été fait prisonnier dans sa maison; toutes ses écritures

ont été saisies et on n'augure pas bien de lui. Mangot, jusqu'à présent, reste en liberté.

L'évêque de Luçon a été bien traité. Richelieu s'était fait en effet une place à part au milieu de ces ministres que la faveur du maréchal d'Ancre et les services qu'ils lui avaient rendus et qu'il en attendait encore avaient seuls placés au rang éminent d'où la volonté royale venait de les précipiter. La grande idée qu'il s'était faite de la dignité royale, la dignité du langage qu'il avait su prêter à son maître, la souveraine clarté de la politique qui commençait à se dessiner sur plusieurs points du théâtre européen, avaient vivement frappé l'imagination du jeune roi. Louis XIII le lui fit sentir.

« Lorsque cet accident arriva, dit Richelieu dans ses Mémoires, j'étais chez un des recteurs de Sorbonne où la nouvelle en fut apportée par un de ses confrères, qui venait du Palais; j'en fus d'autant plus surpris que je n'avais jamais prévu que ceux qui étaient auprès du Roi eussent assez de force pour machiner une telle entreprise. Je quittai incontinent la compagnie de ce docteur célèbre, tant pour sa doctrine que pour sa vertu, qui n'oublia de me dire fort à propos ce que je devais attendre d'un homme de son érudition sur l'inconstance de la fortune et le peu de suite qu'il y a aux choses qui semblent être plus assurées en la condition humaine.

« En m'en venant, comme j'étais sur le Pont Neuf, je rencontrai Le Tremblay (frère du père Joseph), qui, après m'avoir conté ce qu'il avait appris au Louvre de l'accident qui était arrivé, me dit que le Roi me faisait chercher et qu'il s'était même chargé de me le faire savoir s'il me rencontrait. Comme je fus proche du Louvre, je sus que les sieurs Mangot et Barbin étaient chez le sieur de Bressient, premier écuyer de la reine : je montai où ils étaient, où je sus qu'ils avaient déjà appris ce que du Tremblay m'avait dit et qui plus est qu'on parlait de Barbin auprès du Roi avec une

grande animosité qui ne lui donnait point peu de crainte.

« Nous mîmes en délibération s'ils viendraient au Louvre avec moi et tous ceux qui en venaient nous confirmant ce qui avait été dit des uns et des autres, il fut convenu que nous n'irions au Louvre que les uns après les autres et qu'eux demeurant encore là pour quelque temps, je m'en irais devant pour recevoir les commandements du Roi.

« D'abord que j'entrai dans la galerie du Louvre, le Roi était élevé sur un jeu de billard pour être mieux vu de tout le monde. Il m'appela et me dit qu'il savait bien que je n'avais pas été des mauvais conseils du maréchal d'Ancre et que je l'avais toujours aimé (il usa de ces mots) et été pour lui aux occasions qui s'en étaient présentées, en considération de quoi il me voulait bien traiter.

« Le sieur de Luynes, qui était auprès de lui, prit la parole et dit au Roi qu'il savait bien que j'avais plusieurs fois pressé la reine de me donner mon congé et qu'en diverses occasions j'avais eu brouilleries avec le maréchal sur des sujets qui concernaient particulièrement Sa Majesté. Il me fit ensuite beaucoup de protestations d'amitié. Lorsque je lui dis ensuite avec le plus d'adresse qu'il me fut possible qu'il serait loué de tout le monde, s'il ne faisait point de mal au sieur Barbin, et qu'en effet je pouvais répondre qu'il ne l'avait point mérité, ni pour le respect du Roi, ni de son particulier, à quoi il me répondit : « Au nom de Dieu, ne vous mêlez point de parler pour lui; le Roi le trouverait très mauvais; mais allez-vous-en au lieu où sont assemblés tous ces messieurs du conseil, afin qu'on voie la différence avec laquelle le Roi traite ceux qui vous ressemblent et les autres qui ont été employés en même temps. » Il ajouta ensuite : « Il faut que quelqu'un vous y conduise, autrement on ne vous laisserait pas entrer »; et il appela le sieur de Vignoles, qui était là présent et lui dit qu'il m'accompagnât au conseil et dit à ces messieurs que le Roi m'avait commandé d'y descendre et voulait que j'y eusse entrée.

« Je sortis donc avec le sieur de Vignoles, qui n'eut pas plus tôt fait sa commission envers ces messieurs, qui s'étaient assemblés au conseil où étaient MM. Du Vair, Villeroy, le président Jeannin, siégeant, et les secrétaires d'État et plusieurs autres confusément, que le sieur de Villeroy, que j'avais servi jusqu'à ce point de n'avoir point fait difficulté, dans l'emploi où j'avais été en affaires, de me mettre mal, à son occasion, avec le maréchal d'Ancre, eut dessein de s'opposer à mon entrée à ce lieu et demanda en quelle qualité je m'y présentais. M. de Vignoles, ne pouvant répondre et me faisant savoir cette difficulté, je le priai de lui dire que je m'y présentais par pure obéissance, sans dessein de m'y conserver l'entrée qu'il avait plu au Roi de m'y donner, beaucoup moins l'emploi de la charge où j'avais été, et où je l'avais servi notablement.

« Tandis que je fus en ce lieu, je parlai toujours à diverses personnes qui s'y rencontrèrent n'être pas des plus empêchées et ne m'approchai pas de ces messieurs qui faisaient l'âme du conseil. Après avoir été assez en ce lieu pour dire que j'y étais entré, je me retirai doucement. »

Telle est la scène très curieuse que Richelieu relate dans ses Mémoires. Rien ne caractérise mieux son amour et son regret du pouvoir; rien ne fait mieux ressortir la nature du jugement qui l'animait, lorsqu'il aima mieux quitter tout pour l'instant, afin de remonter plus haut dans la suite, et qu'il jugea véritablement habile de continuer ses services à Marie de Médicis. « Je préférais, dit-il, l'honneur de la suivre en son affliction à toute la fortune qu'on me faisait espérer. » Marie de Médicis avait, en effet, reçu l'ordre de quitter la cour.

La révolution ministérielle continuait. On enlevait de leurs charges tous les officiers et ministres faits sous le gouvernement précédent. Villeroy, appelé près du roi, fut reçu par Sa Majesté et l'entendit lui dire qu'il voulait que le ministre eût la même autorité que sous son père; on

rappela de même le chancelier Sillery, comme chef du conseil, le président Du Vair, comme garde des sceaux, et Puisyeux, comme secrétaire d'État comme auparavant, et le président Jeannin. Et tous étaient déjà en charge.

De la guerre on ne parlait plus. Des courriers furent expédiés par tout le royaume. Le 27 avril, partit M. de Riana, envoyé par le roi à tous les princes, sans lettres, pour les assurer qu'ils pouvaient venir en toute sécurité le trouver. Du Maine avait déjà écrit au roi qu'il ferait tout ce que commanderait Sa Majesté. Longueville arriva le 26; le comte de Soissons alla au-devant de lui; on attendait sans délai Vendôme et puis Nevers. La soldatesque commençait à se débander; et l'on entrait librement dans Soissons [1]. Il semblait que jamais coup d'État n'eût produit des résultats plus rapides et plus généralement approuvés.

Voilà donc plus d'une année que la cour était à Tours, revenant de Bordeaux. C'est à ce moment qu'il faut se placer pour juger ce qui s'était passé. Le résident avait rendu compte à son gouvernement de l'état dans lequel se trouvaient les choses et il avait particulièrement écrit fort largement la façon dont se conduisaient « les maréchaux d'Ancre » et le préjudice qui en rejaillissait sur la reine mère. Ç'aurait été une action peu sensée d'en avertir Sa Majesté, parce que cela n'aurait produit aucun effet et que qui l'aurait osé s'en serait revenu avec la tête rompue, et un grand préjudice pour ses affaires. Qui voulait se mettre à corriger l'état des choses était considéré comme l'homme le plus imprudent du monde. Sa Majesté n'a voulu le croire que dans les derniers jours, alors qu'il n'était plus temps. Depuis deux ans les princes n'avaient eu qu'une pensée : celle d'enlever le gouvernement à la reine mère, tant ils se voyaient tenus bas et loin du gouvernement; et, depuis qu'ils se sont vus voisins de la ruine et dans la

1. Matteo Bartolini, 26 avril 1617.

nécessité de prendre quelque résolution, ils y ont pensé plus que jamais et pour le coup ils se sont servis de Vitry, qui a fait de nombreux voyages d'un parti à l'autre; ils se sont servis de Luynes pour disposer le roi qui était mal prévenu contre le maréchal de longue main; et Luynes, son ennemi capital, offensé plusieurs fois par lui, a mis en œuvre tous les moyens pour conduire à bout cette affaire; tous les moyens ont été proportionnés et utiles; et l'on dit qu'aucuns des vieux ministres y ont eu part.

Voilà plusieurs jours que le chevalier de Vendôme savait la conjuration qui se tramait; le roi ne s'était pas défié de lui, qui était ennemi capital du maréchal. Comme on devait montrer au roi qu'il devait, pour sa sûreté, enlever le gouvernement à la reine mère, on lui insinua qu'elle devait le faire emprisonner, pour recommencer une nouvelle régence et avoir le gouvernement absolu; et c'est pourquoi la reine avait mis tous les ministres à sa discrétion, et chassé les bons et vieux serviteurs. Le roi, qui était mécontent, et qui entendait ces raisonnements, consentit facilement à la résolution et approuva qu'on tuât le maréchal. Il était, de sa nature, obstiné, cruel, comme on l'a vu en plusieurs circonstances; et l'on craint bien qu'il se maintienne dans la même résolution, et d'autant plus que ceux qui l'entourent le tiennent dans la résolution de ne pas voir sa mère pour ne pas changer et pour ne pas payer la peine de tout. Les ministres qui ont été rappelés sont tous fort mécontents du gouvernement passé; et les princes qui, maintenant, viennent à la cour seront tous contraires à la reine mère et particulièrement le prince de Condé, que, paraît-il, on veut jusqu'à présent faire sortir de sa prison. Et si cela avait lieu, il faudrait y regarder à deux fois; le roi se perdrait. Déjà, pendant ces trois jours, il y a eu dans le conseil des divisions, et il ne paraît pas que le chancelier soit bien avec le roi; car celui-ci a voulu que les sceaux fussent donnés au président Du Vair. Il n'est pas possible que les princes

soient d'accord à la cour et Dieu veuille que la France n'ait pas à se diviser un jour en tant de seigneuries! Peut-être le roi aura-t-il à se repentir un jour d'être parti d'auprès de la reine mère! Et peut-être que ce qu'on a insinué devoir lui être fait par sa mère, lui sera fait par d'autres. Dieu veuille ne pas le permettre! Voilà des pronostics de très mauvais augure. Celui qui les tire est assurément un Italien; et le nouvel état de choses n'est pas fait pour satisfaire l'humeur difficile à contenter de sa race. Il paraissait toutefois étrange, on ne pouvait croire et c'était toutefois la vérité, que le roi usât de tant de rigueur envers sa mère et la tînt en une prison si étroite, sans consentir à la voir. On accusait surtout en deux circonstances la méchanceté du roi : la première était lorsque Mme de Mareuil, dame d'honneur de la reine mère, avait été trouver le roi, qui entrait en carrosse, pour le supplier de se rappeler sa mère, la peine qu'elle avait eue pour lui et qu'il lui donnât cette satisfaction de la voir. Le roi lui répondit qu'il allait à la messe et qu'après le déjeuner il y penserait; la seconde, lorsque la duchesse de Guise, la vieille, étant allée pour parler du même sujet au roi, prit occasion de lui dire qu'elle avait des lettres du duc de Guise et lui demanda si Sa Majesté voulait lui commander de lui écrire quoi que ce fût. Le roi lui répondit qu'il lui envoyait dire de se maintenir dans le même état de joie que lui-même et qu'il lui répondrait bien lui-même; la duchesse se mit ensuite à lui rappeler sa mère et à le prier de la voir : le roi lui répondit hardiment de ne pas lui en parler. Enfin, hier, le roi l'a envoyé voir pour la première fois par le colonel d'Ornano; il l'assura par son intermédiaire qu'il irait bientôt la voir, et lui recommanda de se tenir allègrement. Voilà quels seront leurs rapports jusqu'à ce que le nouveau gouvernement soit établi et que tous les princes soient à la cour. Jusqu'à présent il ne paraît pas que le roi veuille voir la reine autrement qu'en peinture; son dessein est de l'envoyer à

Moulins, ou, suivant un bruit qui court, au bois de Vincennes. Le duc de Guise écrit à sa femme de dire à la reine mère qu'il la servira toujours et qu'elle ne doute jamais de lui. Mais la reine mère a de trop grands ennemis et principalement son fils, qui est obstiné et garde une attitude sévère. Et voilà où l'ont « conduite les maréchaux d'Ancre ». Il n'est personne qui n'ait pitié d'elle, et qui ne maltraite le roi qui traite la reine mère de cette manière.

Le roi, cependant, devait entrer en explications, vis-à-vis des représentants de l'étranger et particulièrement ceux qui touchaient de plus près à sa mère. Il se décida, à la fin d'avril, à envoyer M. de Bonneuil au résident Matteo Bartolini [1] pour lui dire que le roi lui avait ordonné de venir le trouver de sa part et de lui dire qu'il avait accompli le même office auprès des autres ambassadeurs; il lui fit part de la résolution qu'avait prise le roi de s'assurer de la personne du maréchal d'Ancre, mort ou vif, par le moyen du sieur de Vitry, et que, le maréchal ayant voulu faire défense, Vitry avait été contraint de le faire tuer de trois coups de pistolet parce qu'il avait entrepris contre l'autorité de Sa Majesté et aussi pour quelque soupçon qu'il voulût encore entreprendre contre sa personne et son service. Il croyait que Son Altesse était pour trouver bonne cette résolution; et il l'assura de sa bonne volonté en toutes les occasions. Il l'invita à ne pas laisser de faire état du roi dans toutes les occurrences qui pouvaient se présenter. Le résident répondit qu'il rendait de très humbles grâces à Sa Majesté de l'honneur qu'il lui faisait et qu'il ne manquerait pas d'en rendre compte à Son Altesse. Quant au maréchal, il lui dit que s'il se fût gouverné avec la prudence qu'il devait, et s'il se fût contenté des choses raisonnables, il se fût retiré il y a beau temps, et alors ne lui serait point arrivé ce qu'il avait souffert et qui n'avait étonné personne; tout le monde en

1. Matteo Bartolini, 26 août 1617.

effet s'étonnait qu'il l'eût supporté si longtemps; il prie Bonneuil de rapporter à Sa Majesté cette réponse.

Il ajouta qu'il eût paru bien à chacun que Sa Majesté pût traiter la reine mère avec moins de rigueur, et que en aucun endroit ne pourrait être approuvée la résolution qu'on avait prise à l'égard de la reine mère et qui ne convenait point à la réputation des deux Majestés; tout le monde en resterait stupéfait; et Bonneuil lui-même pouvait être témoin de ce que la reine mère avait dit quelques semaines auparavant, que, dès qu'elle serait sortie des présents troubles, elle voulait se retirer, étant déjà fatiguée du gouvernement, pour vivre en repos, et que si le roi lui en eût donné le moindre signe, sans la traiter comme il le faisait, elle aurait immédiatement et très volontiers remis entre ses mains le gouvernement; mais Sa Majesté voyait bien que c'était là le fruit de conseils donnés au roi et non pas conçus de lui-même, ce qui l'affligeait d'autant plus. Bonneuil répondit au résident qu'il récrirait au roi ce qu'il lui avait dit relativement au maréchal d'Ancre et qui était conforme à ce qui était le sentiment de chacun; quant à la reine mère, il n'était personne qui blâmât les conseils donnés au roi et si l'on blâmait génélement le traitement qu'il lui faisait subir, il espérait qu'à la fin Sa Majesté finirait par se reconnaître; et comme je le priai de me procurer une audience du roi pour le moment qui lui serait le plus commode, il me promit de le faire et de me renvoyer la réponse de Sa Majesté. Le lendemain matin, Giraud vint me trouver de bonne heure et me dit que le sieur de Bonneuil avait parlé au roi et que ma réponse lui avait tellement plu qu'il avait dit qu'il me verrait toujours volontiers et qu'à l'avenir il voulait m'aimer davantage. Là se trouvaient présents le chevalier de Vendôme et Luynes. Celui-ci fit remarquer au roi que le maréchal d'Ancre ne voulait pas voir les Italiens, ni en entendre parler et que Son Altesse elle-même ne lui avait jamais voulu de bien, parce que le maréchal ne montrait pas d'intérêt pour ses

affaires. Et celui qui parle de moi de la sorte au roi voulait que j'aille le remercier. Relativement à l'audience il me dit que Sa Majesté la donnerait le jour d'après, le jour même étant pris par de nombreuses affaires. En attendant, je vis Monseigneur de Villeroy et le chancelier. Je traitai avec Villeroy et nous fûmes ensemble pendant deux bonnes heures; je me mis d'abord à parler du maréchal d'Ancre, et à lui dire ce qu'il m'en semblait; je lui parlai de la résolution que l'on aurait désiré que la reine eût prise depuis quelque temps déjà et sur lui et sur sa femme; je lui dis que jamais n'avait été approuvé de personne le changement des ministres et que plus d'une fois la reine avait dit qu'elle voulait toujours se servir de son bon conseil et non d'autres; et que l'on voyait bien quel empire avaient « les maréchaux » sur Sa Majesté puisqu'ils avaient pu changer du tout au tout ses résolutions en lui représentant les choses à leur façon. Sa Majesté était d'autant plus digne de compassion qu'elle avait été amenée par la violence à bien des choses qui étaient contraires à sa bonne intention. Il paraissait étrange à tous qu'elle fût en ce moment traitée de cette manière et si rigoureusement. Le résident lui avait parlé le lundi soir et Sa Majesté lui avait dit que si le roi lui eût manifesté la moindre intention de renvoyer le maréchal et de lui laisser l'administration et le gouvernement on lui aurait donné satisfaction immédiatement. Elle trouvait fort mal que le roi, son fils, procédât avec elle de cette façon, et véritablement il ne paraissait possible à personne que tandis qu'elle le priait de faire en sorte que Sa Majesté ne fût pas tenue dans cet état de prisonnière, elle y fût au contraire maintenue; elle ne désirait autre chose que de voir le roi pour savoir de lui ce qu'il voulait qu'elle fît, et que désormais elle était tellement fatiguée et dégoûtée du pouvoir qu'elle ne pensait à autre chose qu'à se reposer. Villeroy répondit d'abord relativement au maréchal en disant qu'il avait toujours marché avec violence, méprisant les Français

et disant du mal d'eux; plusieurs fois il lui avait dit de se contenir davantage et d'avoir plus de réserve, se conduire suivant les nécessités du temps; mais il ne tardait pas à se mettre en tête des choses extravagantes. Villeroy blâmait beaucoup de ses actions, et en particulier une lettre qu'il avait écrite dernièrement au roi et qui se trouvait en ce moment à l'impression, dans laquelle il lui écrivait avoir sous les armes cinquante mille fantassins et six cents cavaliers et qu'il lui enverrait à ses frais. Il ajouta que le maréchal avait d'assez grandes rentes pour le faire.

Le duc de Nevers paraissait évidemment bien décidé à rompre avec le gouvernement. Le bruit se répandit à Paris, le 17 janvier, qu'il avait démoli les faubourgs de Rethel en Champagne. Ces avis se trouvèrent en partie faux. Il avait seulement fait mettre à terre quelques maisons et une quantité d'arbres qui faisaient obstacle aux fortifications de la place. Finalement il prit les armes. A cette nouvelle, Leurs Majestés firent immédiatement tenir un conseil de guerre dans la maison du duc de Guise, en sa qualité de lieutenant général du roi, pour résoudre ce que l'on devait faire. Le roi et la reine ordonnèrent que l'on mît garnison dans Nevers, ce qui fut aussitôt fait, et donnèrent de nouveaux ordres pour qu'en Champagne il fût pourvu à tout. Par l'intermédiaire du duc de Guise, le conseil fit une déclaration par laquelle il le sommait de comparaître dans un certain temps et le Parlement la notifia le 17 janvier au matin; le 18 elle fut imprimée. Nevers était déclaré coupable de lèse-majesté sur huit ou dix chefs d'accusation très graves. On lui mit sous les yeux ses péchés présents et passés. Les principaux étaient quand il prit les armes pour la première fois, l'entreprise qu'il fit sur Mézières, l'avantage qu'il donna l'année dernière au prince de Condé de lui assurer des barques lorsqu'il passa la rivière, le séjour qu'il fit pendant quelques jours à Soissons, et ce qui s'en est suivi maintenant. On ne doutait point que le duc de

Nevers ne fût forcé de s'humilier, à moins qu'il n'eût, comme on pouvait le craindre, la meilleure intelligence avec les autres Français[1].

Le marquis de Cœuvres donnait également des signes de rébellion; il arrêtait de l'argent du roi et le faisait prendre à ses receveurs. Le conseil lui signifia un arrêt de prise de corps. Il ne s'en soucia guère et eut vite fait de vendre une charge de maître de la garde-robe de Monsieur, frère du roi, 100 000 francs, au fils du duc de Brives. Si celui-ci avait eu à le faire à ce moment-là, on ne le lui aurait certainement pas permis. Et maintenant Cœuvres était entré en tripotages d'argent et le duc de Vendôme, son neveu, ne devait pas tarder à le faire entrer également en danse. Le duc du Maine n'y était pas encore entré; et la justice de Soissons ayant fait enfermer un homme qui avait déclaré avoir commission de tuer le duc du Maine, celui-ci en écrivit à Leurs Majestés avec un grand ressentiment. La justice envoya ce procès au conseil et le remit au Parlement. Mais du Maine refusa d'accepter et ordonna à la justice de Soissons de le juger. Ce n'étaient point là les signes d'une confiance absolue.

Ce qu'il en était du maréchal de Bouillon, et quelles étaient ses secrètes pensées, il était facile de le voir d'après les lettres qu'il écrivait au roi et à la reine mère. Le maréchal ne songeait qu'à se préparer des prétextes de guerre tard, et ne cherchait qu'à se préparer des excuses pour faire pour plus de nouveaux armements au printemps. De là les fréquentes interrogations qu'il adresse au roi relativement à la protection de Sedan, qui incombe au roi de France. Mais tout cela était prévu; et, de ce côté, rien ne pouvait se produire de neuf.

Un autre symptôme de désordres à craindre, c'est que le roi avait appelé à la cour le gouverneur de Lyon. On pré-

1. *Mercure françois*, 1617, p. 20.

tendait qu'on allait lui retirer son gouvernement où il était extrêmement haï. Il devait évidemment avoir désobéi au roi, particulièrement en ce qui était du passage du duc de Nemours, que le roi lui avait concédé.

Le 25 janvier, le baron de Tour partit pour son ambassade extraordinaire d'Angleterre; les occasions pour lesquelles il était envoyé par Leurs Majestés étaient nombreuses; mais la principale était pour tâcher que les princes n'eussent aucun secours de ce royaume, afin de pouvoir traiter de leur habituelle pratique de mariage. On avait en effet repris de nouveau cette négociation, toujours traversée malheureusement, et l'on voulait, pour le moment, accommoder quelque déplaisir que prétendait avoir reçu ici l'ambassadeur résident d'Angleterre; il s'était retiré ces jours-ci, parce qu'on s'était ri de lui à la cour de France et de quelques propositions qu'il avait faites, pour arranger les affaires des princes français. Il avait, disait-on, parlé en vertu d'une feuille signée réciproquement par Henri IV et par le présent roi d'Angleterre, où se trouvait écrit que celui des deux qui survivrait, devait accorder son soin et sa protection aux fils que laisserait l'autre[1].

1. *Mercure françois*, 1617, p. 18.

APPENDICE

CATALOGUE

CITATIONS, EXTRAITS

DES CORRESPONDANCES RELATIVES AU RÈGNE DE LOUIS XIII EXISTANT A L' « ARCHIVIO MEDICEO »

Les documents qui ne sont pas cités dans les collections comprises aux précédents volumes se trouvent pour celui-ci dans les suivantes :

Lettere e inserti del secretario Matteo Bartolini residente in Francia dal 1613 al 1618. (Filze, 1630).

---

213. MAT. BARTOLINI AU GRAND-DUC. Paris, 20 septembre 1616. (4630.)

Io non potrei à bastanza far relatione a V. A. dell' indignatione della Regina Madre verso i suoi Nipoti, il duca di Mantovo et il principe don Vincentio, già Card^e^, per quel che la M^ta^ sua mi mostrò, et parlò domenica mattina passata, con quelli per che si governi et vivà nella maniera che fà che glie poi di si poca reputatione, et principalmente per che dà un petto in quà si teme che non sposi quella dama che è gravida di lui di cinque mesi, dicendomi che sia una che stesse gia con là vedova infanta, et che ultimamente mandi al duca una ambasciata molto risentita per il suo residente qui che sene ritornò à Mantova, et che quando intese le nozze del Card^e^ credette subito che fosseso del duca, et con questo non solo per esser passato alla consumatione del Matrimonio avanti che il Papa ricevesse il bonetto cardinalitio, il che ha causato che il Papa facesse quel che ha fatto in pubblico concistoro, et per essere casato con persona che non gli conveniva, et per la grand'ine

sgualità de gl'anni, potendo anche essere che mentre la dama ne confessi trenta cinque ne habbianco quaranta et per haver ella di già cinque figliuoli del primo marito di tempo, potendo anche essere che per la sua età non gli faccia figliuoli, mà ancora per che porrebbe succedere che in capo a tre mesi si ripentisse di haverla presa come suole avvenire di quei matrimonij che si fanno senza una preveniente et ben pensata resolutione, et quando vedia ancora, che con l'haver preso quella moglie non havià ne anche ricevuto dà lei quella roba che fosse gli haverebbe portato un altro che havesse sposato con più maturo consiglio et con l'aiuto et parere de suoi parenti et amici, et il maritarsi nessuno non gl'ene harebbe mai potuto impedire, considerando anche la Regina che il duca si potrebbe governar meglio, et don Vincentio andassi comportando con il duca suo filio al quale ha voluti fare na dispetto con un matrimonio che oltre al non gli star bene si ripentirà un giorno per le ragioni di sopra causandi queste loro discordie che i poco amorevoli della lor casa, sene rideranno et se ne sapronno valere per mantenergli poco d'accordo non potendo che nuocere alla conservatione della lor casa et Monsr de Villeroi, con il quale ho tenuto questa mattina un longo ragionamento et trattando de le cose d'Italia, mi essa gerò il mancamento che haveva commesso don Vincentio et il grave dispiacere che ne habbia preso la Regina Madre con gran ragione, vedendo bene che quella casa si vadia a perdere et che si fà il giuoco de gli Spagnoli, che per non mariteranno a gusto loro, et fosse in Spagna principessa del già duca Fran^co et si cordandogli io che ciera il duca di Nivers et che Sav^a non si potrebbe astenere di travagliare, quando ne vedesse l'opportunita, lo stato de Mantova; mi rispose, quanto a Savoia, che non potrebbe far niente, et quanto a Nivers che haverebbe che fare, soggiendomi che vorrebe veder il duca di Mantova pigliar il consiglio de suoi et in particolare dell' A. V.

---

214. Matteo Bartolini au gr.-duc. Paris, 20 septembre 1616. (4630.)
215. Matteo Bartolini au secr. d'État — 21 — — —
216. Matteo Bartolini au gr.-duc. — 22 — — —

---

219. Ammirato a Bartolini. Marseille, 27 septembre 1616. (4630.)

Relative à l'affaire Vinciguerra.

---

105. Marie de Médicis a la grande-duchesse mère.

Paris, 29 septembre 1616. (4729.)

Ma tante. Le Bailly de Sienne qui est venu iusques icy pour accompagner sa sœur, m'ayant informée de voz bonnes nouvelles et confirmé

les veux de vostre affection et bonne volonté en mon endroict, je n'ay point voulu qu'il s'en retournast par de là sans vous tesmoigner le contentement que j'en ay reçu, et de la vostre qu'il m'en a rendue. Je vous diray que estant ce gentilhomme de merite et de maison qui a tousjours affectionné la nostre, vous aurez d'austant plus de subject d'avoir soing de luy et de sa maison. Je joindray pourtant ces lignes pour vous en prier et asseurer que les faveurs et tesmoignages de bienveillance qu'ils recevront de vous et de vostre entremise seront conservez cherement en ma memoire pour en prendre revanche en pareille occasion. Priant Dieu...

A Paris le 29e jour de septembre 1616.

Votre bien bonne et affectionnée niepce,
MARIE.

---

217. MATTEO BARTOLINI AU GR.-DUC. Paris, 28 sept. 1616. (4630.)
218. MATTEO BARTOLINI AU SECRÉT. D'ETAT. — 6 oct. — —
219. MATTEO BARTOLINI AU GRAND-DUC. — 6 — — —

---

220. MATTEO BARTOLINI AU SECR. D'ÉTAT. — 6 oct. 1616. (4630.)

Sono molti giorni che arrivò qui un corriero spedito da Monsig. di Betun et essendomi visto con Monsig. di Villeroy mi disse che havendo Betun fatto una propositione al Governatore di Milano che il Duca di Savoia restituirebbe le piazze il primo, senza aspettare altro, facendosi però una sospensione di armi per due mesi, che il Governatore non l'haveva voluto accettare, mostrandomi che qui l'habbino trovato molto male, et tanto piú che il Duca di Monteleone haveva dato loro sicura speranza, ogni volta che il Duca di Savoia restituisse il primo, havendo accordato seco di questa maniera et che hora che il Duca di Savoia ci si era disposto, Don Pietro non ne voleva far altro; et la, Regina madre havendomi detto l'istesso, l'ho trovata un poco indignata con Don Pietro, dicendomi che Monteleone non fa che scusarlo, et molto più per essere suo cognato, accennandomi ancora che per ancora non richiamerebbono Betun; et havendo parlato questa mattina a Malmot, mi ha detto che Don Pietro rifiuto intieramente la propositione di Betun che si fusse accordata quo con Monteleone, et che essendosi visto superiore, havendi havuti avvisi di quà de nuovi rumori nel Regno, non haveva volsuto attendere alla sudetta propositione, se bene Monteleone risponde a questo che il Governatiore di Milano non haveva ricevuto per ancora l'avviso de nuovi accidenti di Francia, quando rispose a Betune, al quale, mi ha soggiunto Malmont che rispediranno il suo corriero et che fino ad hora non havevono resoluto se havesse dovuto arrivare a Venetia, et che mi direbbe poi la resolutione che piglias-

sero. Mi ha anche parlato del Duca di Nemurs che si trovi con ottomila fanti Francezi, et dichiarato apertamente per il Re di Spagna, et che non sapevano ancora se il Duca di Guisa lo assisterebbe et che facendolo non sarebbe con l'approvatione del Re, che in questo negotio si tiene mediatore. Io so bene che Guisa ha promesso gente a Nemurs, et il Sig^r Marenvil mi ha detto che mentre erano a Suesson Guisa ricevesse lettere con le quali lo pregava instantemente d'aiutarlo, et che gli habbia risposto che aspetti un poco che accomodi le cose sue; et se questi nuovi rumori sieno di qualche danno per il Duca di Savoia trovandosi fuori di corte il Duca d'Umena, et Condé nella Bastiglia, che l'aiutavano, gli giovano almeno in questo che il Duca di Guisa non spotrà assistere al Duca di Nemurs come li haveva promesso, convenendoli assistere a se stesso, et pensare che voglia fare quì; et sono venuti avvisi che frà gli eserciti Spagnuolo et Savoiardo sia seguito qualche piccola fattione, e Malmot mi ha detto che ve ne siano rimasti su la piazza da cento per banda, se bene viene rappresentata più vantaggiosa per Savoia; et che li due eserciti sieno vicini a cento passi, dicendomi di più che Savoia habbia appresso di se 20 mila franzesi; et dal parlare di questi ministri veggo che sono sodisfatti di Savoia parendoli che si sia messo a cose ragionevoli, et altrettanto poco contenti di Don Pietro che se ne è risoluto partire, et par quasi loro che se ne burli, et come io intenderò quel che s'ordini a Betun l'avviserò à V. A.

Quanto a le cose di Venetia io scrissi a V. A. per via di Torino et Genova che Monsig. di Betune si transferrebbe fin là se potesse però accordare con Don Pietro una sospensione per il mese di settembre et di ottobre, et ho i Venetiani desidererebbono più che mai che Betune arrivasse da loro, et me lo disse hieri il marchese di Rambugliet che si trovà hieri a sentire un dispaccio d'Italia che si leggeva in Consiglio, et a me par di vedere che LL. MM^a non ordineranno mai a Betune che arrivi a Venetìa finchè non habbia assicurato meglio che fra gli Spagnuoli et Savoia non segua innovatione, con far sospensione, con proporre nuovi temperamenti, ma dentro di dua giorni risolveranno qui l'ordine che voglino dare a Betune, et quell' ambasciatore della Repubblica mostra di non si voler partire finchè non sièno le cose composte con l'Arciduca; et quanto alla sua negotiatione egli era come spedito, havendoli il Re dato risposta alla domanda che faceva del passo dei Grigioni con haver molti giorni sono ordinato per corriere espresso al suo Agente là che non si opponga più in caso che la Republica domandi di far levata quivi, o passaggio per i Grigioni d'altra gente; et hora dovrà forse la Republica far nuova lega in quel paese: et hieri che partì per Holanda il conte Grovanni de Nassau chiamato dal Conte Mauritio, ha lasciato qui detto che va per condurre sei mila fanti alla Repubblica di Venetia, per mare; et se questo sarei vero presto si vedrà.

---

221. MATTEO BARTOLINI AU GRAND-DUC. Paris, 7 octobre 1616. (1630.)

Marigliac, avanti di partire da V. A., scrisse a Marescialli d'Ancre, et il contenuto delle sue lettere V. A. l'haverà fatto sentire da una copia che io ne mandai all' hora, et quà parve alla ricevuta delle sudette lettere che comparsere doppo che io hebbi parlato, ch' egli si portasse bene, non si dolendo, anzi lodandosi, et per questo mi furno mostrate. Et quando egli è arrivato quà ha fatto ottima relatione alla Regina madre, et lodatosi estrememente di V. A. sicchè io restavo confuso particolarmente ricordandomi di quel che V. A. mi haveva fatto scrivere. Et essendoci noi incontrati nel Gabinetto delle Regina madre, egli mi fèce una mina che non mi sodisfece punto, ma io non ci volsi fare riflessione, attribuendolo o all' essere su la notte, o al non mi havere riconosciuto, o che egli aspettasse che io gli parlassi, et io mi risolvetti di fare del Cortigiano, et accostandomi verso di lui, gli detti il ben tornato, rallegrandomi di vederlo con buona salute. Egli si messe a raccontarmi gli honori et le carezze che haveva ricevuto in casa di V. A. et quanto le fosse servitore, senza lasciar di parlarmi anche di Madama Serenissima et della Sereniss. Arciduchessa che l'havevano visto si volentieri; et altre volte che ci siamo visti nel Gabinetto di S. M., mi ha tenuto il medesimo linguaggio, ma vedevo bene che mentre era meco non mi si mostrava interamente buona, et harebbe potuto dirmi quel che havesse voluto, che io non gli harei credito nulla; et tanto più quando il Sig^r di Furnemon amicissimo mio venne ad avvisarmi che Marigliac si dolesse di V. A. et del mal trattamento che haveva ricevuto a Firenze, et che reputava ciò all' essere stato referto a V. A. che egli havesse fatta mala informatione a LL. MM^a quando egli fu a Firenze la prima volta, et che ciò non era vero, ma un falso avviso del suo ministro che si ritrovava quì in quel tempo, soggiugnendomi Furlemont che egli se ne tornerebbe in Italia cercando l'ambasceria di Roma, promettendomi di avvisarmi s'egli sentisse parlar d'altro; ma la Regina l'ha di poi spedito a un suo governo. Io lo ringratiai dell' avviso datomi senza mostrare di essere informato di cosa alcuna, et vedendo io che Marigliac parli qui di questa maniera dove è la Regina, et che essendo in Roma farebbe l' istesso, hò creduto che V. A. non fusse per haver gusto di questo huomo, et che egli per quel che potesse occorrere in queste parti, attraverserebbe più tosto che accomodasse, et piglierebbe ogni minima occasione per rappresentare qualche negotio attraverso, io mi risolvetti, ancorchè sapessi di buon luogo che la Regina gli haveva dato parola di mandarlo ambasciatore a Roma, et fra poco tempo essendo stato licentiato il marchese di Trinello, di parlare alla Regina madre, et dicendole io che havendo inteso che S. M. havesse qualche intentione di mandar Marillac ambasciador residente a Roma, che io la supplicava, avanti di farne la pubblicatione di considerare due cose : che egli non parlava troppo bene di V. A. et che si teneva maltrattato da lei, et che non haveva ragione alcuna di parlare

di quella maniera, et che essendo in Italia sarebbe l' istesso. S. M. m rispose subito che Marigliac parlava bene di V. A. Io gli replicai che S. M. egli non harebbe detto altrimenti, ma che io gli davo parola che in Parigi egli haveva havuto a dire tutto il contrario; et che l' altra ragione per la quale io gli parlavo di ciò era che la sua moglie, portando il cognome de Medici, diceva et pubblicava ancora di essere parente, et che essendo a Roma, et si vicino a Firenze, non sarebbe forse piaciuto. Come S. M. senti questo mi rispose che ci penserebbe; et un altra volta con buona occasione non ho restato di ricordarlo alla Maestà sua, rispondendomi che ha gran carestia di suggetti, et sentendo io questo pensai alla persona del Conte di Castel Villano che di pochi giorni era arrivato alla corte, et mi era stato a vedere, et havendo intero si egli cercava di andare ambasciadore in Spagna, mi messi a farli un ragionamento et il contenuto fu, che intendendo io che vacava, l' ambasceria di Roma, et che bisognava hora che LL. MMª provvedessero quel luogo di nuovo ambasciadore : mi pareva che quella fosse una carica proportionata per lui, et per esser conosciuto in Italia et per sapere come vi si vive, et potendo giovargli per gl' interessi della sua lite, et che io non dubitavo punto che V. A. non ne fusse per haver gusto. Mi rispote il Conte che non volera restar di trattare meeo confidentemente, et di dirmi che havendo parlato alla Regina madre, per quella ambasceria di Spagna, glene haveva promessa, et che a Roma vi anderebbe Marigliac, et che se egli fusse arrivato qua prima, haverebbe domandato questa, non quella di Spagna, et che per i suoi interessi gli metteva corto di esser solamente dichiarato Ambasciadore in Spagna dovendosi terminare la sua lite frà quattro mesi, et che anderebbe più volentieri a Roma che in Spagna. In quella Ambasceria, gli risposi io che vi haverebbe dè disgusti, et potrebbe correr risico di guadagnare la mala gratia della Regina di Francia, non dando sodisfatione in Spagna, et che quello che vi è adesso chiede già licenza di venirsene. Il conte mi rispose che per suo gusto andarebbe volentieri a Roma, et che fu come resoluto di chiedere a V. A. lettere di raccomandatione per la Regina madre, pregandomi di volerglene hora scrivere, et di supplicarnela, et di parlare un motto al Marescial d'Anchre, di quanto V. A. l'habbia visto volentieri. Io gli ho promesso et l'uno et l'altro, et quando io non havessi altra occasione, spedirei corriero per questo effetto et per dar conto à V. A. di quel che habbia parlato a S. M. et per sapere la sua volontà se voglia che io seguiti i medesimi offitiè perché Marigliac non vadia a Roma, et volendolo, sarà necessario che Ella ne scriva un motto in mia credenza al Marescial d'Anchre, et volendo anche favorire il Conte di Castel Villano, ne scriva parimente a lui et a la Regina madre, et se le parrà di assicurare S. M. di haverlo trovato, mentre è stato da lei, buon servitore del Re et suo, non parrà ch' egli habbia mendicato la raccomandatione, et in questo negotio in particolare se V. A. ci vuol premere, bisogna far capitale de Marescialli, essendo Marigliac lor creatura, et havendone parlato al mares-

cial et dettoli quello che io habbia trattato con S. M. gl' ho proposto che a Roma potrebbono mandare il conte, et in Spagna Marigliac volendosi servire di lui, essendo quell' Ambasceria di più confidenza, et che andando egli a Roma pretende che S. M. gli pagli la spesa, et che Ella lo comprern; ben caro, oltre chè egli s'indebiterà, essendolo anche adesso. Io starà aspettando che con il ritorno di questo Corriero Vostra Altezz'a mi comandi la sua volontà, et il Conte aspetta che Ella lo favorisca della sue raccomandationi che sono necessarie, volendonelo honorare, più presto che sia possibile.

---

220. AMMIRATO A BARTOLINI. Marseille, 1er octobre 1616. (4630.)
Relative à l'affaire Vinciguerra.

222. MATTEO BARTOLINI AU SECR. D'ÉTAT. Paris, 7 octobre 1616. (4630.)

223. MATTEO BARTOLINI AU GRAND-DUC.	Paris,	10	octobre	(4630.)
224. MATTEO BARTOLINI AU SECRÉT. D'ÉTAT.	—	12	—	—
225. MATTEO BARTOLINI —	—	15	—	—
226. MATTEO BARTOLINI —	—	19	—	—
221. AMMIRATO AU GRAND-DUC.	—	10	—	—
222. MATTEO BARTOLINI A AMMIRATO.	—	10	—	—
223. MATTEO BARTOLINI AU GRAND-DUC.	—	12	—	—
224. MATTEO BARTOLINI AU SECRÉT. D'ÉTAT.	—	15	—	—
225. MATTEO BARTOLINI AU GRAND-DUC.	—	19	—	—
226. MATTEO BARTOLINI AU SECRÉT. D'ÉTAT.	—	20	—	—
227. MATTEO BARTOLINI AU GRAND-DUC.	—	20	—	—
229. MATTEO BARTOLINI A AMMIRATO.	—	23	—	—
228. MATTEO BARTOLINI. —	—	30	—	—
229. MATTEO BARTOLINI. —	—	30	—	—
222. AMMIRATO AU SECRÉT. D'ÉTAT.	—	3	nov.	—
Relative à l'affaire Vinciguerra.				
223. AMMIRATO AU SECRÉT. D'ÉTAT.	Paris,	22	nov.	(4630.)
230. MATTEO BARTOLINI —	—	29	—	—

LE MARÉCHAL D'ANCRE AU GRAND-DUC.

Paris, 20 novembre 1616. (430.)

Si approfitta del ritorno a Firenze del Caval suo fratello, è fa le solite esibizioni e continua : Esso Sigr Cave, presenterà ancora un piccolo reliquiario che io le mando per la sua Sig. Consorte, il quale desidero sie

ricevuto volentieri da lei, non per altro che per la sola consideratione del buon' animo onde deriva. Et se poi essa Sig^ra con tale occasione si ricordarà di me nelle sue orationi, confesserò sempre che l'interesse superi di gran lunga il merito del principale.

---

118. Marie de Médicis au grand-duc. Paris, 26 octobre 1616. (4629.)

Mon cousin. L'on m'a faict par deça ung si bon recit de la bonne vie du Père Adrian Manossy Prieur du couvent de l'Annonciate de Florence, et de la consolation que tous les gens de bien, mesmes les relligieux de son dict couvent remportent par son exemple, que j'ay bien voulu vous escrire en sa recommandation, et vous prier qu'aux occasions qui se presenteront de luy subvenir et faire pour son advancement, de vous en souvenir, asseuré qu'en cela vous me ferez plaisir bien agreable. Priant Dieu...

A Paris le 26e jour d'octobre 1616.

Vostre bien bonne cousine
Marie.

---

106. Marie de Médicis a la grande-duchesse mère.

31 octobre 1616. (4629.)

Ma cousine. Le Roy monsieur mon filz renvoyant l'Abbé d'Aumalle vers sa Sainteté luy a commandé de veoir mon cousin le Grand-Duc, ma tante et vous. Ceste occasion m'a esté bien agreable affin de vous pouvoir rendre le mesme office, et par luy vous tesmoigner l'asseurance et continuation de mon affection. Adioustez foy s'il vous plaist a ce qu'il vous dira de ma part. Je prie Dieu.

Escrit à Paris le dernier jour d'octobre 1616.

Vostre bien bonne cousine
Marie.
Mangot.

---

107. Marie de Médicis au grand-duc. Paris, 28 novembre 1616. (4629.)

Mon cousin. Ce mot sera encore pour vous ramentevoir l'affaire de Jannosso Capparelli, parent du cappitaine Bince, dont je vous ay dejà escript, et vous prier encores de luy remettre la peine qu'il pourroit encourir par la faulte qu'il a commise. Je ne veux pas du tout excuser cette mauvaise action, mais bien vous representer la jeunesse du coulpable et la consideration de la personne du dict cappitaine Bince son parent, qui m'a suppliée d'interceder pour cette grace envers vous, et

duquel je faiz beaucoup d'estime de son affection a nostre service. Ayez y donc esgard, et a la priere que vous en faict

Vostre bien bonne cousine
Marie.

A Paris le 28e jour de novembre 1616.

---

108. Marie de Médicis a la grande-duchesse mère.

Paris, 12 décembre 1616. (4629.)

Ma tante. Le sieur Zanobi Spini ayant esté banny de Florence, il y a desja longtemps sur le subiect d'une action dont vous avez peu ouy parler, s'est depuis retiré en France, où il a quasy tousjours demeuré non seulement a ma suicte, mais encores envers la personne du Roy monsieur mon filz depuis son advenement à la couronne, et ne vous celeray point qu'il s'y est rendu si agreable et recommandable que je m'asseure que vous ne luy pouviez faire chose plus agreable que de vous emploier et intercedder envers mon cousin le Grand-Duc de Toscane a ce qu'il luy plaise accorder audict Spini le pardon qui luy en est necessaire. Je vous en ay aussi voullu prier par celle cy et vous dire qu'a l'obligation qu'il vous aura de ce tesmoignage que vous luy rendrez de vostre bienveillance en ceste occasion je desire prendre part et m'en resouvenir lors qu'il se presentera occasion de vous faire paraistre la mienne. Sur ce je prie Dieu.

Escrit à Paris le 12e jour de décembre 1616.

Vostre bien bonne et affectionnée niepce
Marie.

---

1. Le maréchal de Lesdiguières au roi de France. (4630.)

Egli è vero che la natura è insegna a prevedere et temere le nostre necessità innanzi che provediamo a quelle de nostri vicini; ma quando l'une et l'altre hanno tra di loro tal congiuntione che non si possono separare senza evidente nostro danno, dobbiamo metterle nel medesimo ordine et consideratione. Io ho sempre veduto che V. M. haveva un notabile interesse nella conservatione della Casa di Savoia, et che doveva havere in singolare raccomandatione il Principe che è adesso poichè s'. era dichiarato tanto servitore di V. M. che haveva perciò irritato contro se i suoi più prossimi parenti; et veramente parve che V. M. fusse bene affetta verso di lui, quandi gli piacque per il marchese di Rambugliet acquistali la pace contenuta nel trattato di Asti : trattalo che dava a V. M. la gloria di haver pacificato l'Italia, se la maligna intentione di quel che è adesso Governatore di Milano non

havesse, sotto pretesto dell' honore del Re di Spagna suo Signore, cercato di detrarre di quel che è dovuto a V. M. per rapirglielo furiosamente, annichilando il trattato, et attendendo ad altre propositioni dove non si parli di V. M. Ella debbe havere inteso per le lettere di Monsig^r di Bettune questa arroganze insopportabile che tende solo a bandire il suo gran nome d' Italia, et a cancellarnelo in modo che i Vostri Gigli non appariscano più per impedire l'oppressione che minaccia quel Paese, della quale non può esser difeso se non dalle Vostre invitte Armi. Questo, Sire, è l'interesse dell' honore di V. M. congiunto a quello della conservatione del Duca di Savoia per l'osservanza del trattato d'Asti. V. M. ha voluto che io ci fussi nominato, et che io promettessi, come ho fatto, a quel Principe, che poi ch' egli harebbe fedelmente osservato, il Governatore non sodisfacendo dal cauto suo, io anderei a soccorrerlo colle Vostre forze per costringnervelo. Poi V. M. vedendo non solamente l' inosservanza per mezzo di Monsig^r Bettune suo Ambasciadore straordinario, che doppo gli artifitii stati usati per tirare in lungo la sua negotiatione, non ne ha cavato altro che dispregio, che ricade sulla Vostra Faccia Reale, è impossibile che V. M. non senta la puntura di questa offesa, et la debbano sentire i veri suoi servitori. Sire, io chiamo Dio in testimonio che questo riespetto mi ha incitato più, che la consideratione della mie promessa, a pigliar la resolutione che ho presa, di passare i Monti nella asprezza di questa stagione per rilevarvi il Vostro Real Nome abbattuto da coloro a chi dovrebbe essere tanto honorevole, quanto è formidabile. Sul mio partire ho scritto a V. M. de 14 del passato et l'ho humilmente supplicata di aggradire questo Viaggio come intrapresso per la sola consideratione del suo servitio, et per fare il mio dovere; et per la risposta che le è piaciuto farmi delli 2 di questo, veggo che Ella non desidera che io eseguisca il disegno di questo viaggio per diverse ragioni. Tralascio quelle che riguardano la consideratione della mia persona, in che V. M. mi obliga grandemente, dimostrandomi che l' ha in qualche stima : ma la principale concerne il servitio a che sono obligato per il mio carico, tanto in questa Provincia, come vegli altri luoghi del suo Regno dove le piacerà di chiamarmi per servirla. Quanto a questo, Sire, io confesso che debbo ubbidire interamente, et cosi ho fatto sempre, et in maniera tale che V. M. ha dimostrato la sodisfattione che ne riceve. Se io mi son governato cosi nel principio, et nel successo delle mie attioni, V. M. debbe credere, come ne la supplico humilissimamente, che nel poco tempo che mi rimane di vita non mi allontanerò da questo diritto cammino. Questa Provincia et le circonvicine sono tutte tranquille, non hanno altro moto che quello che lo spigne a rendervi ubbidienza, di modo che questa può vedere il vostro Regno tutto intero sopportare la mia assenza per un poco di tempo, che la mia intentione è d' impiegar più tosto per la pace che a cercare l'occasioni della guerra, stimando che il Governatore di Milano diverrà più trattabile che non è stato per il passato, et che si contenterà di cedere a V. M. il luogo che le è dovuto

in negotio così importante, et che quando ci harà ben pensato si avvedrà che il mantenimento della Vostra Dignità non è di manco stima, che di quella del suo Signore. Io supplico humilissimamente V. M., Sire, di gradire questo viaggio si necessario per vostra reputatione, su la sicurta che io do a V. M. che i primi trattati che io havrò con il Sig^r Duca alla presenza del Sig^r di Betun tenderanno principalmente at trovar modo di un buon' accordo, al quale detto Governatore sarà essortato da vero, et non resterà se non da lui che le mi a serie che accompagnano la guerra habbiano fine in Italia : et s' egli avviene che l'occasioni del mio carico, o la volontà di V. M. mi richiamino, io non sarò si lontano che io non possa tornare in tre giorni, et niente mi potrà ritener là, poichè sarò comparso et harò fatto vedere che V. M. non debbe esser vilipesa, et ch' Ella è possente a sostenere l' equità et la ragione dei suoi vecchi vicini et collegati. V. M. dunque mi perdoni, se le piace, della licenza che io piglio di questo viaggio che Ella debbe haver grato poichè lo fo per suo servitio. Se la mia vita finisce nel finir così honorata imprese, io mi stimo felice, et non desidero più gloriosa sepultura.

---

1. Le roi au maréchal de Lesdiguières. (4630.)

Mio Cugino.

Io ero in procinto di mandarvi il Sig^r di Verdun quando è arrivato il Sig^r De Guillet che mi ha reso le vostre lettere, et hammi rappresentato quello di che gli havevo dato commissione, il che mi ha dato occasione di spedirvi corriero a posta per dirvi che io non posso in maniera veruna approvare nè gradire che voi passiate adesso le Montagne per andare in Piemonte, tanto per la consideratione della vostra età et de grandi incommodi che ne hareste in tale stagione che potrebbono pregiudicar molto alla vostra sanità, come perchè la persona vostra et la vostra presenza è hora necessaria nel mio regno atteso lo stato in che sono le mie cose : et mi assicuro che ben giudicate che havendoci in cariche che ci havete, sete più obbligato alla conservatione di quello, che alla disfesa degli stati dei Principi miei vicini i quali saranno sempre sicuri mentre il mio sarà in sicurtà. Pertanto desidero che rompiate et cambiate la resolutione che havete presa di andare in persona di là dai monti, et vi prego che stiate nel vostro carico, et vi apprestiate per servir mi quivi, o in altra banda et occasione che più venire di qua secondo che vi farò intendere. Io adderrei ancora bene delle considerationi che vi debbano distorre dall' incamminarvi in là, ma le rimetterò nella vostra prudenza, et attenderò il ritorno del detto corriero per fare partire il Sig^r de Verdun che vi apporterà tal suggetto d'essere contento che harete occasione di riconoscere la stima che io fo di voi, et la consideratione che io ho dei vostri meriti et servitii. Intanto vi prego di tenervi sicuro della mia benevolenza. Non vi scrivo nulla di

nuovo non essendoci altro di particolare, che lo meriti, et passando di qua bene ogni cosa all' ordinario, et io portandomi molto bene per la gratia di Dio. A Parigi li 2 décembre 1616.

---

109. Marie de Médicis au grand-duc. Paris, 12 décembre 1616. (4630.)

Mon cousin. Il y a desja quelques années que le sieur Zanobi Spini ayant contre l'auctorité de la justice faict enlever dans la ville de Florence une femme mariée, auroit esté condampné par voz officiers a estre banny de voz estatz. Encores que sa faulte ne soit pas légere, il se promect pourtant a cause du long temps qui s'est passé depuis qu'il l'a commise, et avec l'intercession que je vous en ferois en sa faveur, d'obtenir aisement de vostre bonté et bienveillance en son endroict le pardon qu'il luy en est necessaire. Je vous en ay donc voulu faire celle cy pour vous en prier, et vous dire qu'estant le dict sieur Spini bien veu et affectionné du Roy monsieur mon filz, et l'ung de mes particuliers serviteurs, vous ne scauriez nous donner ung plus grand contentement qu'en le mectant hors de la peine ou il est de ceste affaire. Sur ce je prie Dieu.

Escrit a Paris le 12e jour de décembre 1616.

Votre bien bonne cousine
Marie.

---

224. Ammirato au secrét. d'État. Marseille, 10 décembre 1616. (1670.)

---

48. Le maréchal d'Ancre au grand-duc. Paris, 13 déc. 1616. (4630.)

Demande la grâce de Giannozo Ceparelli, coupable d'homicide sur Tomaso Salvetti.

---

225. Ammirato au secr. d'État. Marseille, 17 décembre 1616. (4630.)
231. Matteo Bartolini au grand-duc. 30 — — —

---

232. Matteo Bartolini au grand-duc. Paris, 1er janvier 1617. (4631.)
Relative à la disgrâce de Villeroy [1]. Elle ne peut pas durer.

---

233. Matteo Bartolini au grand-duc. Paris, 17 janvier 1617. (4631.)
234. Matteo Bartolini — — 17 — — —

1. Dép. intervertie; se trouvait au commencement de 1616.

110. Marie de Médicis au grand-duc. Paris, 20 janvier 1617. (4630.)

Mon Cousin. J'ay esté tres aise de scavoir la recherche que faict mon neveu le Duc de Mantoue de ma cousine la Princesse Catherine vostre sœur. Je l'ay jugé si a propos que je ne puis que je ne vous convie d'y apporter toute la facilité que vous pourrez. C'est le contentement que j'espère que l'on en recevra de part et d'autre qui me faict vous en escrire. Je m'asseure que vous ferez estat de l'advis que je vous en donne, et que vous vous porterez selon ma priere et le desir que j'en ay a avancer le succez de ce mariage. Sur quoy je ne vous la feray plus longue. Priant Dieu...

Escrit a Paris le 20e jr de janvier 1617.

Marie.

de Richelieu.

---

235. Matteo Bartolini au grand-duc. Paris, 26 janvier 1617. (4629.)
Relative à la disgrâce de Villeroy.

---

236. Matteo Bartolini au grand-duc. Paris, 26 janvier 1617. (4629.)

Serenissimo,

Come mi comparsero la corone che V. A. manda alle maesta di queste Regine et per altre Principesse, io le porsi subito alla Regina madre col dirle quel che V. A. mi comanda con la sua lettera de 2 : Et S. M. messasi subito la sua at collo, ne fece festa straordinaria et per la bellezza et per le indulgenze che tiene ; et havendo letto da se stessa tutta la stampa, chiamó a se madamoyselle de Vandosme, dicendole che erano maggiori di quelle di S. Carlo, che tanto più gliene fa tenere cara, comandandomi che io ne ringratii V. A. per sua parte. Ha trovato buono S. M. di distribuir l'altre ella medesima, et oltre alla Regina et le figliuóli, ne la dette alla contessa di Suesson, alla principessa di Contii, alla duchessa di Guisa, la vecchia, a madamoyselle de Vandosme, alla duchessa di Memoranssy et una alla marescialla d'Anchre, havendo io detto a S. M. che ve n'era una anche per Lei, il che piacque : et se ce ne fussero state più, più se ne sarebbero distribuite; et tutte queste Dame l'hanno trovate bellissisme. Che é quanto mi occorre dirle sopra di ciò, con il farle humilissima reverenza. Da Parigi li 26 gennaio 1616 (1617). M. Bartolini.

---

237. Matteo Bartolini au grand-duc. Paris, 26 janvier 1617. (4631.)

Arrivà Pirtoino di ritorno in diligenze alli 21, et mi portò le lettera di V. A. de 12, et havendo io visto quel ch'Ella mi comanda di rispon-

dere alla Regina Madre, essequi subito, cercando di rappresentargliene il meglio che mi fu possibile afine che la M. S. ne restasse interamente appagata, come mi ha mostrato di esserne. Mi rispose la Regina che si era messa a fare quella richiesta V. A. perché une volta il Gran Duca Ferdinando gliene mandò, dicendomi che era un liquore chiaro come acqua, et che queis libri et mamorie si poterano ben conservare

---

238. MATTEO BARTOLINI AU GRAND-DUC. Paris, 27 janvier 1617. (4631.)

Serenissimo mío Signore,

Con l'ordinario che parti di quì fino a 17 di questo detti conto a V. A. della dichiaratione che haveva fatto il Re contro il duca di Nivers essendo quell' istesso giorno stata verificata dal Parlamento, et da una copia, che io ne mando in stampa, V. A. ne potrà far sentire il contenuto, et hora restano pocchi giorni al sudetto di poter presentare le giustificationi delle sue attioni, et essendo risoluto il Re di volere essere ubbedito et che i principi mostrino il lor debito, et non lo volendo eglino fare, si vede necessitata S. Mta di pigliar le armi et per abbatere quelle de principi et per farli conoscere il lor dovere et usare il respetto che sono obbligati verso Mta sua; le armi il Re le hà prese più mesi sono, come io l'ho scritto à V. A. ogni giorno, ma adesso pare che sia resoluto di passare più avanti, et per mortificarli come dissobbedienti, et per abbassarli, afinche une altro volta non habbiano tanto ardire, ne tanto forse di tornare ne medesimi errori, et perciò hà messo et và mettendo insieme buon numero cosi di fanteria come di cavaleria et fino adesso sono divise grosse forme in Champagna, dove è Nivers, et nel paese di Perche, dove sarà mandao il conte d'Overnia et in Champagna il marescial de Temines, che deve partire domani con grande autorità et il de Pralin, che viera per avanti con il consando, fa adesso il disgustato, et si intendo, che non voglia uscire della piazza di Sa Menau, et altri che si sià ritirato a casa sua, et quando sarà necessario, il Re manderà all' armata il duca di Guisa come suo luogotenente generale, et il marescial d'Anchre mi hà detto che mette insieme cinque mila fanti et due mile cavali por servire il Re, avanzando in denare dell' suo per S. Mta, et in Bruxelles si fabricano per lui sei pezzi di cannone, dicendomi che vuole che si vegga il servitio che rende al Re, et hora la guerra si persicura, et del successo le opinione sono varie.

Del Marescial de Boullon et del duca d'Umena io non le posso dire davantaggio di quel che io le scrivi ultimamente, et solamente le mando le lettere scritte da Umena al Re con la risposta di S. Mta per il caso di che io le diedi conto ultimamente, di quella persona che era stata scoperta in Suesson per ammarzare il duca d'Umena; et non mi dando

questo gentilhuomo tempo di scrivere davantaggio, non posso soggingner le altro, che la mia humilissima reverenza. Da Parigi, li 27 gennaio 1617.

Di V. A. ser^ma

Fedelissimo et obligatissimo servitore,
MATTEO BARTOLINI.

---

239. MATTEO BARTOLINI AU SECRÉT. D'ÉTAT. Paris, 27 janv. 1617. (4631.)

Illustrissimo signore mio osservatissimo,

Havendo in inteso, che la duchessa de Longaville spedisce un suo gentilhummo a Roma, et per aver una dispensa et per operare, che il Papa faccia qualche offitio per il Duca de Nevers suo fratello con queste Maestá, ho voluto valermi dell' occasion per mandare l'alligate che io tenevo giá fatte per il ser^mo Próne et accusare a V. S. Illma la ricevuta di tre sue lettere, una capitatame per via di Lione portata fin lá dal corriero Capacci, l'altra del ordinario, et la terza da Pietrine corriero che è arrivato qui in sette giorni et quel che me occorrá replicare alle sue lettere, viene nell'alligate.

Ricevetti la cassetta delle corone et a S. A. rispondo di havere esseguito, quanto mi haveva comandato sopra di cio; il conteñto de V. S. Illma mi ha voluto mostrare della mia recuperata sanità, ancor che non me sía giunto nuovo, mi obliga con tuto ció á rendergliene gratie infinite si come io faccio di tuto cuore, con il confessare sempre qui l'obligatione, che le tengo.

Questo anno non haviamo ancora sentito l'invierno, non piovendo, ne facendosi sentire il freddo se bene questo si desiderebbe per un poco, et il Carnevale non si prepara di qualche altro balletto et di andare alla guerra, et Iddio faccía che non si ridia dentro per che la cosa non finiro cosi presto.

Il principe di Piemonte há mandato al Re quattro bellissimi cavalli, havendoli fatti presentare dall'ambasciadore quí residente. S. M. gli há trovati bellissimi, et uno in particolore pellato, che non fa altro che ballare, havendo detto all'ambasciatore che tre serviranno per la persona sua et che il quanto che è saltatore gli sa male di non poterseme servire per se medesimo, ma che gli è caríssimo.

Il signor Ammirato sará il ben venuto, et hora io l'aspetto ogni giorno et sae se medesimo potrò riportare a Mareilia gli ordini che risolvera di dare il Re a quella Cittá et V. S. illustrissima potra vedere da una mea quel che io ne scriva al seren^mo Prone et a lei recordandome di nuovo servi molto obbligato le bacio affetuossissimamente le mane. Da Parigi, 27 genhaio 1616. Di V. S. Illustrissima.

Col ordinario che parti à VI scrissi le ultime risolutioni che havevano. LL. Maestá sopra le cose d'Italia, et quelche mi haveva risposto et la Regina Matre et í Ministri, et hora non ho da soggiungere davantaggio

senon de havendone io parlato di nuovo à S. Maestá, mi ha confermato il medesimo et dettomi che il conte de la Rocchafoucault partirà per Spagna il primo di quaresima con accennarmi anche che spera, che in Spagna tornoranno buono, che la negotiatione si tiri in Parigi.

Deditissimo servitore

MATTEO BARTOLINI.

---

240. MATTEO BARTOLINI AU GRAND-DUC. Paris, 31 janvier 1600.

---

111. MARIE DE MÉDICIS AU GRAND-DUC. Paris, 29 janvier 1617. (4729.)

Mon Cousin. Les creanciers de Philippe de Gondi ont cy devant mis en proces par devant les Juges de ce Royaume le sieur Francois de Sitii comme debiteur du dict de Gondi afin de vuider ses mains de quelques deniers qu'il luy debvoit, et de faict en ont obtenu sentence de condamnation a l'encontre de luy. Mais d'autant qu'il ne seroit pas raisonnable que le dict de Sitii, qui d'ailleurs a esté actionné pour la mesme chose par les creanciers de Jaconimi (*sic*) a Florence en fust poursuivy de divers endroictz, et ainsi qu'ayant esté condampé par de ça au paiement de sa depte emparavant la dicte action, il ne pourroit eviter d'y estre contraint mesmement par emprisonnement de sa personne. Je vous prie y ayant esgard de faire ordonner aux deputez des creanciers dea dict de Gondi et Jaconimi de cesser leurs poursuites par des lois contre le dict Sitii sy mieux ilz n'ayment se pourvoir deça et intervenir au proces qui y est intenté pour la mesme affaire, il y a deja long temps. Ce sera un effec digne de vostre bonté et equité accoustumée que je ressentiray bien avant pour la consideration du debiteur qui m'est recommandé de personne que j'ay en grande affection. Sur ce je prie...

Escrit a Paris le 29e jr de janv. 1617.

Vostre bien bonne Cousine,

Marie.

---

241. MATTEO BARTOLINI	AU GRAND-DUC.	Paris,	10	fév.	1617.	(4631.)
242. MATTEO BARTOLINI	—	—	12	—	—	—
243. MATTEO BARTOLINI	—	—	14	—	—	—
244. MATTEO BARTOLINI	—	—	15	—	—	—
245. MATTEO BARTOLINI	—	—	18	—	—	—
246. MATTEO BARTOLINI	—	—	20	—	—	—
247. MATTEO BARTOLINI	—	—	25	—	—	—
248. MATTEO BARTOLINI	—	—	28	—	—	—

249. MATTEO BARTOLINI AU GRAND-DUC. Paris, 1er mars 1617. (1631.)
Autres dépêches, — 1er — — —
250. MATTEO BARTOLINI — — 14 — — —
251. MATTEO BARTOLINI — — 21 — — —
252. MATTEO BARTOLINI — — 28 — — —

---

112. MARIE DE MÉDICIS A LA GRANDE-DUCHESSE.
Paris, 12 août 1617. (4729.)

Ma cousine, Je prends l'occasion du sieur marquis de Trenel pour vous tesmoigner combien je desire que vous me conserviez l'affection que j'ay subject de me promettre de l'alliance qui est entre nous, vous asseurant que je seray tousiours tres aise de vous faire cognoistre l'amityé et la bienveillance que je vous porte; me remectant au dict sieur marquis de Trenel de vous en dire d'avantage. Je prie Dieu, etc.

Escrit à Paris ce 12 avril 1617.

Vostre bonne cousine,
Marie.

---

113. MARIE DE MÉDICIS AU GRAND-DUC. Paris, 12 août 1617. (4729.)

Mon cousin, le Roy monsieur mon filz ayant commandé au sieur marquis de Trenel en retournant de Rome de passer par Florence pour vous visiter de sa part, je vous escris la presente pour vous prier de me continuer l'affection que vous m'avez tousiours faict paroistre, et que j'ay subject de me promettre de l'alliance qui est entre nous, vous asseurant qu'il n'y a rien que je desire davantage que de vous donner des effects de mon amytié et de ma bienveillance. Sur ce je ne la feray plus longue que pour prier Dieu, etc.

Escrit à Paris ce 12 avril 1617.

Vostre bonne cousine,
Marie.

---

253. MATTEO BARTOLINI AU GRAND-DUC. Paris, 26 avril 1617.

Fin l'anno passato che la Corte era a Turs di ritorno da Bordeus scrissi a V. A. un lungo inserto nel quale le davo conto dello stato delle cose in che si trovavano in quel tempe, et in particolare le scrissi largamente del modo con che si governavano i marescialli d'Ancre, et il pregiuditio che ne tornava alla Regina Madre, et che sarebbe stato poca prudenza l'avvertirne S. Mta perchè oltre che non haverebbe fatto fructo, si sarebbe ritornato con il capo rotto, con pregiudicare a

suoi affari, et chi entrava mai a far correctione era riputato il maggiore imprudente huomo del mondo. S. Mta non l'ha voluto credere che su gli ultimi giorni che non è stata in tempo. I Principi da due anni in qua non hanno tanto altri pensiri che a vedere di levare il Governo alla Regina madre vedendo di essere tenuti tanto bassi et lontani dal Governo, ma dopo che si son visti vicini alla rovina, et in necessità di pigliare qualche resolutione, ci hanno pensato più che mai, et per far ciò si sono serviti di Vitri che ha fatto molti viaggi innanzi et indietro, et si sono serviti di Luines per disporre il Re che era male animato contro il marescial, di lunga mano, et Luines suo nemico capitale, offeso più volte da lui, si che tutti i mezzi per condurre questa pratica sono stati proportionati et utili, et alcuni de ministri vecchi si tiene che ce ne habbino havuta parte : et il Cave di Vandome è più giorni che sapeva la pratica che si trattava, et il Re non deve essersi diffidato di lui che era nemico capitale del marescialle; et dovendosi mostrare al Re che egli dovesse per sua sicurezza levare il Governo alla Regina gli, hanno insinuato che ella lo volesse fare arretenare per tornare a una nuova Reggenza et havere il governo assoluto, et che perciò haveva la Regina messo i ministri tutti a sua devotione, et scacciato i buoni et vecchi servitori . et trovandosi il Re disgustato, et sentendo questi ragionamenti ha condesceso facilmente alla resolutione che si ammazzi i marescial, et essendo egli per natura sua ostinato et crudele, come si é visto in alcune cose, si dubito che si manterrà del medesimo proposito; et tanto più che quegli che li sono appresso, lo tengono in resolutione che non veda la madre perchè non si rimuti, et per non pagar loro la pena di tutto; et i ministri che sono stati richiamati sono tutti disgustati del Governo passato; et i Principi che hora vengono alla Corte serranno tutti contrarii alla Regina Madre, et in particolare il Principe di Condé, che fino ad hora pare che lo voglino liberare, et se questo segue, che lo dovranno ben considerare, il Re si perderà; et già in questi tre giorni ci sono nel Consiglio delle divisioni, et il Cancelliere non apparisse che stia bene con il Re, havendogli fatto che i sigilli sieno dati al Presidente d'Uver, et mai è possibile che i Principi stiene d'acordo alla Corte; et Iddio non voglia che la Francia non si habbia da dividere in tante Signorie, et il Re si dovra un giorno pentire d'essersi partito d'appresso della Regina madre, et forse quel che glie stato insinuata che gli volesse fare Elle, gli sará fatto da attri, che Iddio non lo permette; et pare strano, et non si puó credere, et pure è vero, che il Re usi tanto vigore verso sua madre, et la tenga in una prigioni tanto strecta senza volerla mai vedere, et in due cose particolarmente si considera la malignità del Re : la prima, che essendi andata la Sig. di Mareceuil, dama d'honore della Regina madre a trovare il Re che entrava in carrozza, per supplicarlo che si ricordasse della madre, della pena che havea tanto per lui, et che gli desse questo contento di vederla, il Re gli rippose che andava alla messa, et che dopo il desinare ci penserebbe : et la seconda, che la duchessa di Guisa, la vecchia,

essendo andata per parlale dell'istesso al Re, pigliando occasione di dirli che haveva lettera del duca di Guisa, se Maestá volesse comandargli di rescrivere cosa alcuna, che gli rispose, che gli mandasse a dire che stesse con ha medesima gioia che sta lui, et che gli priverebbe anch' egli; et entrando poi a ricordargli la madre, et pregatolo a vederla, gli rispose arditamente che non gliene parlasse punto : et hieri finalmente il Re la mandi a vedere per la prima volta per il colonnello d'Ornano, con assicurarla ch' Egli l'anderebbe ben presto a vedere et che stesse allegramente, et cosi l'andranno intertenendo finchè sia stabilito il nuovo governo, et che tutti i Principi sieno alla Corte, et fin'adesso non pare che il Re voglia vedere la Regina che in pittura, et che l'habbia a mandare a Moulins, et qualche voce corre, al Bosco di Vincella. Il Duca di Guisa scrive alla moglie che dica alle Regina Madre che la servirá sempre, et che non dubiti mai di lui; ma la Regina ha troppo gran nemici, et principalmente il figliuolo che sta ostinato e evero; et ecco dove l'hanno condotta i marescialli d'Hancre; non è nessuno che non la compatisca et non ne laceri il Re, il quale tratti la madre in questa maniera.

LE ROI AU GRAND-DUC DE TOSCANE. 26 août 1616. (4631.)

Mon cousin, il y a longtemps que je m'aperçois que le Mar^al^ d'Ancre et sa femme, abusant de mon bas âge, et du pouvoir qu'ilz se sont acquis de longue main sur l'esprit de la royne madame ma mère, avoient projeté d'usurper toute l'auctorité en mon estat, disposer absolument des affaires et m'oster les moyens d'en prendre connaissance. Ce qu'ayant été contrainct de dissimuler jusques à ce qu'il pleust à Dieu me préparer la voye et l'oportunité pour y pouvoir rémédier, ledict Mar^al^ a forcé ma patience par la continuation de ses insolentes actions; estant revenu de Normandie en diligence pour non seulement estouffer les salutaires ouvertures et propositions qui m'étaient faites par quelques notables personnages de mon royaume pour éviter l'embrasement dont cet estat estoit menacé, mais encore avait résolu de me priver du pouvoir de les effectuer, ce qu'estant plainement venu à ma cognoissance, je me suis résolu de m'assurer de la personne dudict mar^al^ d'Ancre, ayant commandé qu'il fust arresté dans mon chasteau du Louvre, en l'opinion de quoy ledict mar^al^ qui estoit fort accompagné à son acoustumé ayant avec quelques-uns de ses gens voulu faire résistance, il se seroit tiré quelques coups dont aucuns ont porté sur le Mar^al^ d'Ancre qui en est demeuré mort sur la place; de là j'ai faict arrester sa femme et quelques-uns des ministres qu'ilz avaient mis dans mes affaires, et suplié la royne ma dame et mère de trouver bon que désormais je prenne en main le gouvernail de mon estat affin d'essayer à le relever de l'extrémité en laquelle il estoit prest de tomber. A quoy j'espère que Dieu me fera d'autant plus volontiers la grace de parvenir, que mes

intentions ne buttent qu'à sa gloire et au bien de tous mes subjetz. Et parce que je scay l'affection que vous m'avez tousjours portée et au bien de ceste couronne, j'ay bien voulu vous en donner advis par ceste lectre, et vous asseurer tousjours de la continuation de ma bonne volonté en votre endroict. Je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ayt en sa sainte et digne garde.

Escript à Paris le 26e jour d'avril 1617.

LOUIS.

---

114. MARIE DE MÉDICIS AU GRAND-DUC. (Sans date.)

Mon cousin, vous vous resjouites come le Roy monsieur mon filz a vu finalement que les armes luy estoient inutiles contre le juste desir que j'e du bien de son estat et de ma liberté particoliere, me l'ayant octroyée, et promis la protection de ces bones graces sur laquelle j'e pris mes assurances sans en demander d'ailleurs, come le Pere Albinot vous escrira, et je continuere de vous dire que je me conserve

Mon cousin,

Vostre bien bonne et affectionnée cousine,

Marie.

TABLE DES MATIÈRES

Auteurs et ouvrages cités dans le présent volume v
Avant-propos vii

I

L'accord de Soissons

Conversation de la reine mère sur l'emprisonnement du prince de Condé. — Tentatives pour séparer le duc de Guise de la coalition des princes. — Envoi de Boissise et de Chanvalon à Soissons. — Les cinq réclamations des princes. — Fermeté des réponses de la cour. — Projets de mariage qui servent d'auxiliaires à la politique de Marie de Médicis. — Nouvelles tentatives pour détacher le duc de Guise de la ligue des princes. — Médiation du duc de Guise. — Assistance que lui prête le cabinet lorrain. — Concessions faites par la couronne. — Traité négocié à part avec le duc de Longueville et le comte de Soissons. — Les deux partis cessent de s'entendre en ce qui est de la formule de déclaration relative à la non-participation des princes aux désordres qui ont amené l'arrestation de Condé. — Le duc de Guise et Joinville ramenés à Paris pour resoudre cette difficulté. — Guise, renvoyé à Soissons, ne peut faire entendre raison aux princes. — Rentrée définitive de Guise et du cardinal à Paris. — Retraites des princes dans leurs places fortes. — Nouvelles négociations. — Avantages possibles que tire le duc de Guise de son rapprochement avec la cour. — Le projet de mariage entre Soissons et la princesse Henriette-Marie se précise. — La comtesse n'y a qu'une médiocre confiance. — Elle demande que l'on passe les écritures de ce mariage. — Résistance de la cour. — On procède cependant à la célébration du contrat. — Actes apparents de réconciliation du roi et des princes à Soissons..... 1

II

CAPTIVITÉ RIGOUREUSE DU PRINCE DE CONDÉ. — LA REINE ET LES PRINCES MÉDIATION DE RICHELIEU VIS-A-VIS DE NEVERS

Le prince de Condé se résigne à une longue captivité. — On lui procure beaucoup de livres. — Il recommence toutefois à s'agiter, à vouloir peser sur l'esprit de la reine. — Quand il est enfermé à la Bastille, il prend peur pour de bon. — On lui garantit encore la vie sauve. — M. le prince demande un confesseur. — On lui assigne un pénitencier de Notre-Dame. — M. le prince est mis au courant de l'accord conclu entre la cour et les princes. — Son mécontentement. On songe toujours à l'enfermer à Vincennes. — Tentatives de corruption sur des soldats de la garde du prince. — Nouvelles rigueurs de Marie de Médicis. — La princesse de Condé écartée du prince. — Ces rigueurs s'expliquent par la nécessité de donner confiance aux autres princes, notamment le duc de Guise. — Projet de restitution de Péronne. — Départ de l'ambassadeur d'Angleterre. — Médiation de Richelieu vis-à-vis du duc de Nevers..... 21

III

ENTRÉE DE RICHELIEU AU MINISTÈRE

Les Huguenots de la Rochelle et le duc d'Épernon. — Retour imprévu du maréchal d'Ancre à Paris. — Nouvelles faveurs. — Affaires d'argent brassées par le maréchal. — Bruits de changement ministériel. — Le gouvernement prend une tournure absolument espagnole. — Le maréchal d'Ancre duc et pair. — Il est question de le faire duc et pair le premier de la promotion. — Les Huguenots de la Rochelle s'emparent de Rochefort. — Épernon répond en occupant Surgères. — Mission de M. de Boissise. — Péronne replacé entre les mains du maréchal d'Ancre. — Mécontentement du duc de Guise. — Le maréchal d'Ancre se mêle de plus en plus du gouvernement. — Défiance générale qui règne à la cour. — Essai de formation d'un tiers-parti dirigé contre ceux qui usurpent sur la noblesse toutes les grandes charges. — Cette idée, qui n'est pas nouvelle dans l'histoire de France, vient trop tard. — Celui qui a l'idée de la faire prévaloir est trop impopulaire pour être suivi. — Richelieu est prêt à entrer en scène. — Période critique pour le roi. — Il tombe dangereusement malade. — Il est au Louvre sous la garde de son confident Luynes. — Scène inouïe de sans-gêne du maréchal d'Ancre. — Les affaires militaires à peu près arrangées de tous côtés. — Nevers est cause de nouveaux troubles. — Son rendez-vous à Sedan avec Bouillon. — Mécontentement de la reine. — Nevers prend la résolution de s'emparer de Reims. — Efforts inutiles de sa femme pour en forcer l'entrée. — Nevers sommé de ne plus molester M. de la Vieuville, gouverneur de la place. — Nevers accepte d'obéir aux sommations du roi en ce qui le concerne. — Paroles injurieuses pour la reine. — Différentes phases de la crise qui amène la retraite avec gloire du sieur Du Vair et son remplacement par M. Mangot. — Richelieu secrétaire d'État. — Impopularité de l'auteur de tous ces changements, le maréchal d'Ancre. 31

IV

LES AFFAIRES D'ITALIE AVANT L'ARRIVÉE DE RICHELIEU AU POUVOIR

Après les mariages espagnols, l'Espagne doit faire exécuter le traité d'Asti. — Le marquis de la Inojosa rappelé de Milan. — Don Piètro de Tolède nommé à la place avec mission d'annihiler ce traité. — Le cardinal-duc de Mantoue et le prince de Savoie veulent courtiser tous deux une princesse de Toscane. — Entretien à ce sujet de Matteo Bartolini avec la maréchale d'Ancre. — Le duc de Mantoue a été tout récemment traiter avec don Pierre de Tolède. — Il a obtenu la permission de traiter mariage avec qui lui plairait davantage. — Bientôt même la maréchale déclare que le duc de Mantoue désire uniquement une princesse de Toscane. — La France appelée à faire choix d'un ambassadeur spécial pour les affaires d'Italie. — Choix porté sur M. de Béthune..... 55

V

SUITE DES AFFAIRES D'ITALIE

La reine mère informée par le grand-duc de Florence des négociations du duc de Mantoue en vue d'un mariage avec la maison de Florence. — Négociation de Béthune. — Marillac nommé ambassadeur auprès du duc de Mantoue. — Satisfaction du gouverneur de Milan des négociations de Béthune. — Nouvelles difficultés du duc de Savoie pour la restitution des places. — Entretien du duc de Nevers et du résident florentin. — Alliance pécuniaire des Vénitiens avec les Piémontais. — Elle retarde la solution des questions pendantes. — Ottaviano Bon, ambassadeur extraordinaire de Venise à la cour de France. — Complication nouvelle des affaires en Italie. — La parenté du duc de Monteleone et de don Pedro de Tolède fait obstacle à un prompt réglement des affaires. — Entretien de l'ambassadeur vénitien et du résident florentin relativement aux affaires d'Italie. — Nouvelles instances auprès de don Pedro de Tolède par M. de Termes. — Reproches adressés au pape pour n'avoir fait agir nulle part ses ministres et ses nonces. — Renseignements comminatoires du nonce Ubaldini..... 65

VI

SUITE DES AFFAIRES D'ITALIE. — EMPRISONNEMENT DE CONDÉ

Situation difficile du duc de Nemours entre la cour de France et la cour d'Espagne à la suite de la rupture de son mariage avec Catherine de Savoie. — Il semble s'unir avec les Espagnols, dont il reçoit une armée. — Rupture du pont de Prugli. — Marie de Médicis déplore le choix de Don Pedro. — Versatilité du prince de Condé. — Le gouvernement refuse d'envoyer Nevers en Allemagne. — Emprisonnement de Condé..... 87

VII

RICHELIEU. — PRINCIPES GÉNÉRAUX DE SA POLITIQUE. LEUR APPLICATION EN SAVOIE

Bruits du passage de Lesdiguières en Italie. — Changement de ministres en l'air. — Manifestations énergiques du roi. — Mort de la fille du maréchal d'Ancre. — Programme de Richelieu..... 106

VIII

APOGÉE DU POUVOIR DU MARÉCHAL D'ANCRE

Disgrâce des Thémines. — Retour du maréchal d'Ancre à Paris. — Le nouveau ministère Mangot. — Il faut à Ancre des hommes de talent au ministère. — Changement fréquent de ministres. — Ancre vise la connétablie. — La reine semble disposée à le satisfaire. — Menace d'une coalition des ressentiments de la noblesse et des passions populaires contre le maréchal. — Louis XIII mande auprès de lui le prévôt des marchands pour regagner la faveur populaire. — Réponse de Richelieu au duc de Bouillon. — Occupations du nouveau ministre de la guerre..... 118

IX

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES SOUS RICHELIEU

Nomination par le roi de dix ambassadeurs. — L'évêque de Luçon entre en relation sérieuse avec les représentants de l'étranger. — Affaires d'Italie. — Richelieu veut obtenir que la négociation soit portée à Paris. — Mauvais procédés de don Pedro de Tolède à l'égard de P. de Béthune. — Passage de Lesdiguières en Savoie. — Mariage du duc de Mantoue et d'une princesse toscane. — Difficultés d'ordre diplomatique avec le nouveau nonce. — Lettre du roi au grand-duc de Toscane relative au mariage du duc de Mantoue. — Projet de mariage du prince de Piémont et d'une fille de France. — La Toscane revendique le pacte. — Déclaration du roi contre le duc de Nevers. — Préparatifs royaux de guerre. — Danger de la déclarer 131

X

MISSION DU PÈRE JOSEPH AUPRÈS DES PRINCES

Déclaration publique du roi au Parlement contre le duc de Bouillon, le duc du Maine, le duc de Vendôme, le marquis de Cœuvres et le président Le Jay. — Longue lettre-manifeste des princes en réponse. La situation n'est pas mauvaise pour l'armée royale. — La noblesse du Berry, du Bourbonnais, de Gascogne, du Nivernais, prête à prendre les armes. — Mécontentement général contre les maréchaux. — Il semble à tous que le gouvernement doive être mieux conduit.

Universitas BIBLIOTHECA Ottaviensis

— On dit que c'est d'Ancre et non le roi qui fait la guerre. — Les procès. — Le roi donne son ballet. — Les gouvernants font obstacle à la sortie du roi de Paris. — Commencement des hostilités au début de mars 1617. — Etat critique des affaires de la royauté. — Mission du père Joseph auprès des princes ligués. — Elle ne réussit pas..... 153

XI

MORT DU MARÉCHAL D'ANCRE

Suite de la politique de Richelieu vis-à-vis des Italiens, des Espagnols, des Vénitiens, des Allemands. — Politique matrimoniale. — Retraite de la guerre civile. — Déclaration du roi en son conseil contre quelques princes. — Concini appelé à la cour. — Circonstances de son assassinat. — Entrevue du résident florentin et de la reine mère..... 169

APPENDICE..... 191

Coulommiers. — Imp. PAUL BRODARD. — 945-98.

1826 527

Réseau de bibliothèques
Université d'O[redacted]
Echéance

Library Network
University of Ottawa
Date Due 24hrs

13 NOV. 2000

NOV 2 3 2004

23 OCT 2004

23 OCT 2004

a39003 001474021b

DC 123.2 .Z52 1899
ZELLER, BERTHOLD.
LOUIS XIII, MARIE DE M